



HAL
open science

Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Meadji au sud-ouest ivoirien

Assi Maxime Tano

► **To cite this version:**

Assi Maxime Tano. Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Meadji au sud-ouest ivoirien. Economies et finances. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2012. Français. NNT : 2012TOU20015 . tel-00713662

HAL Id: tel-00713662

<https://theses.hal.science/tel-00713662>

Submitted on 2 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail)

Cotutelle internationale avec :

Présentée et soutenue par :

Maxime TANO Assi

Le mardi 3 avril 2012

Titre :

Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji
au Sud-Ouest ivoirien

ED TESC : Économie

Unité de recherche :

UMR Dynamiques Rurales

Directeur(s) de Thèse :

Marie-Laure ARRIPE, Maître de conférence, HDR, Toulouse 2-Le Mirail,
Alain BONNASSIEUX, Chargé de recherche, UMR Dynamiques Rurales, Toulouse 2-Le Mirail

Rapporteurs :

Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur des Universités, Université de Paris 8
Michel LESOURD, Professeur des Universités, Université de Rouen

Autre(s) membre(s) du jury :

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, Professeur des Universités, Toulouse 2-Le Mirail

RESUME

« Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien »

La crise cacaoyère de la fin de la décennie 1970 a profondément bouleversé les stratégies de survie des producteurs. Elle s'est manifestée par la rareté des facteurs de production (la terre et le travail), la diminution de la production et du revenu, la transformation du milieu écologique et la baisse de la pluviométrie. Pour faire face à l'ensemble de ces contraintes, les producteurs ont adopté diverses stratégies dont l'objectif était, soit de diversifier les sources de revenu, soit de réduire les charges familiales. Le résultat principal de cette recherche est d'avoir constaté que les stratégies les plus efficaces sont celles qui ont été modelées en tenant compte des rapports sociaux. Il s'agit des stratégies de diversification des revenus, de crédit, de mobilisation du facteur travail, le respect des règles du tutorat, etc. La diversification des revenus qui a reposé sur des valeurs de solidarité et d'entraide a constitué un élément important des stratégies de survie des producteurs parce qu'elles ont offert un filet de sécurité de premier plan dans un contexte de crise cacaoyère.

Mots clés : Crise, cacao, stratégies des producteurs, exploitation agricole, Côte d'Ivoire

ABSTRACT

« Cocoa crisis and producers' strategies in the Méadji sur-division in south west Côte d'Ivoire »

The cocoa crisis of the late 1970s greatly affected the survival strategies of producers. It manifests in the scarcity of production (land, labour), the decrease in production and revenue, the transformation of the ecological milieu and the decrease in rainfall. In order to overcome these constraints, producers have adopted various strategies that either aim at diversifying their sources of revenue or reduce family responsibilities. The main result of this study is the observation that, the most efficient of these strategies were those shaped while taking into consideration social relationships. They include strategies to diversify revenue, credit, mobilisation of the labour factor, the respect of guidance rules. The diversification of revenue which was based on solidarity and cooperation constitute an important element of the producers' survival strategies because they have ensured an inelible first degree security in cocoa crisis.

Keywords: Crisis, cocoa, producers' strategies, farming, Côte d'Ivoire

*A ma fiancée,
mes futurs enfants,
à mes parents.*

REMERCIEMENT

D'ores et déjà, je voudrais témoigner à Anne-Marie GRANIE ex-directrice du laboratoire du Dynamiques Rurales, ma profonde gratitude et ma totale reconnaissance pour la confiance qu'elle a bien voulu placer en moi en m'acceptant au sein de sa structure.

Mes remerciements vont également à Marie-Laure ARRIPE, ma directrice de thèse, pour avoir accepté d'encadrer la recherche. Bien qu'étant à la de retraite, elle n'a ménagé aucun effort pour poursuivre et achever "son travail" dans un esprit de bénévolat. Je ne saurais oublier Alain BONNASSIEUX, l'africaniste, qui a pris une part active dans la réorientation et la définition du sujet de thèse en fonction de la réalité du terrain d'enquête. Ses conseils avisés, ses sages et pertinentes orientations et directives dont j'ai bénéficié, ont été les atouts majeurs de ma difficile mais exaltante recherche doctorale. Je n'oublie pas non plus Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE, directeur du laboratoire du Dynamiques Rurales, pour sa prise de position toujours étayée, fouillée et soutenue. C'est avec compréhension mais fermeté qu'il a exercé son contrôle continu et veillé sur le bon déroulement du travail.

Un grand merci à Alphonse Yapi DIAHOU et Michel LESOURD pour leur disponibilité à lire le travail. Malgré leurs différentes occupations, ils n'ont pas hésité un seul instant à accepter le rôle de rapporteur dans le jury de thèse. Merci infiniment !

Je remercie l'ensemble des cacaoculteurs qui m'ont accueilli, hébergé et nourri durant mon séjour à Méadji. Ils m'ont témoigné de leur confiance et pour certains beaucoup de leur temps. Je tiens aussi à adresser mes remerciements aux élus, aux acteurs des collectivités locales et aux organismes professionnels agricoles pour avoir favorablement et volontiers répondu à mes sollicitations.

Ma gratitude va aussi à l'endroit des personnes qui m'ont de près ou de loin soutenu et encouragé dans cette épreuve difficile, à mes amis et connaissances d'ici et d'ailleurs, à mes collègues du laboratoire du Dynamiques Rurales, particulièrement Wided Moumen avec qui un calendrier de travail a été mis en place et que nous nous sommes efforcés de respecter. Mes remerciements s'adressent aussi à mes parents qui n'ont ménagé aucun effort pour m'appuyer sans discontinuer, qui moralement, qui matériellement, durant cette période de grand stress, d'inquiétude et même d'angoisse.

SOMMAIRE

RESUME.....	1
ABSTRACT.....	1
REMERCIEMENT.....	3
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTES DES CARTES.....	6
LISTE DES PHOTOS.....	6
LISTE DES ANNEXES.....	6
LISTE DE SIGLES ET DES ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	10
PARTIE 1 - LA FILIERE CACAO : UNE CONTEXTUALISATION DU SUCCES A LA CRISE.....	22
CHAPITRE 1 : L'EXPANSION DE L'ECONOMIE DE PLANTATION DE 1960 A 1979.....	23
CHAPITRE 2 : LES MANIFESTATIONS DE LA CRISE CACAOYERE A PARTIR DE 1980.....	48
PARTIE 2 : LES PRODUCTEURS DANS LA CRISE.....	78
CHAPITRE 3 : ELEMENTS DE METHODE : UNE APPROCHE BASEE SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE.....	79
CHAPITRE 4 : LES CONSEQUENCES DE LA CRISE CACAOYERE POUR LES PRODUCTEURS.....	98
CHAPITRE 5 : LA DETERMINATION DU REVENU DES PRODUCTEURS.....	128
PARTIE 3 : STRATEGIES DES PRODUCTEURS FACE A LA CRISE.....	155
CHAPITRE 6 : LES STRATEGIES DE SECURISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION.....	156
CHAPITRE 7 : LES STRATEGIES LIEES A LA DIVERSIFICATION DES REVENUS.....	184
CONCLUSION GENERALE.....	203
BIBLIOGRAPHIE.....	214
TABLE DES MATIERES.....	240
ANNEXES.....	242

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Schéma de la grille structurelle-fonctionnelle des stratégies des producteurs</i>	<i>15</i>
<i>Figure 2: Ventilation sectorielle du PIB en 2008 (en pourcentage).....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 3: La production annuelle de fèves de cacao (en tonnes)</i>	<i>27</i>
<i>Figure 4: Broyages de fèves de cacao en 2008-2009.....</i>	<i>30</i>
<i>Figure 5: Les broyages de cacao en pourcentage des broyages mondiaux en Côte d'Ivoire</i>	<i>31</i>
<i>Figure 6: Précipitations dans la station pluviométrique de Tabou, au Sud-Ouest</i>	<i>58</i>
<i>Figure 7: Niveau des précipitations dans la station de Gagnoa, au Centre-Ouest.....</i>	<i>59</i>
<i>Figure 8: Représentation schématique des producteurs interrogés selon l'origine</i>	<i>95</i>
<i>Figure 9: Evolution du taux de pauvreté de 1985 à 2008.....</i>	<i>103</i>
<i>Figure 10: Evolution des dépenses de scolarisation selon les groupes ethniques en Fcfa.....</i>	<i>108</i>
<i>Figure 11: Les différentes sources de crédits aux producteurs (en pourcentage)</i>	<i>109</i>
<i>Figure 12: Les différents types de tâches accomplies par les enfants en pourcentage du nombre d'enfants interrogés</i>	<i>126</i>
<i>Figure 13: Prix mondiaux et production de cacao de 1971 à 2006.....</i>	<i>131</i>
<i>Figure 14: La progressivité des droits de douane dans trois pays développés (en %).....</i>	<i>135</i>
<i>Figure 15: Les différentes méthodes de séchage des producteurs enquêtés</i>	<i>142</i>
<i>Figure 16: Prix payés aux producteurs selon les groupes ethniques (moyenne des campagnes 2005-2006 et 2006-2007, en Fcfa/kg).....</i>	<i>148</i>
<i>Figure 17: Le ratio entre le prix au producteur et le prix mondial du cacao (en %)</i>	<i>152</i>
<i>Figure 18: Taille et composition des ménages agricoles selon les groupes ethniques</i>	<i>159</i>
<i>Figure 19: Nombre d'"aboussantiers" en fonction de l'âge des producteurs.....</i>	<i>160</i>
<i>Figure 20: Le niveau des rendements en fonction de la superficie cacaoyère en production selon les groupes ethniques</i>	<i>162</i>
<i>Figure 21: Présentation des systèmes de culture selon les groupes ethniques</i>	<i>194</i>

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: L'importance relative de la pauvreté selon les régions en % de la population totale.....</i>	<i>106</i>
<i>Tableau 2 : Typologie des risques détectés dans la sous-préfecture de Méadji</i>	<i>112</i>
<i>Tableau 3: Estimations des dépenses de Mr G.K. en fonction des besoins (année 2007).....</i>	<i>116</i>
<i>Tableau 4: Récapitulatif des dépenses de Mr N.A. en fonction des besoins, par année</i>	<i>119</i>
<i>Tableau 5: Principales destinations de la production cacaoyère ivoirienne</i>	<i>135</i>
<i>Tableau 6: Prix bord champ selon les zones de production, campagne 2006-2007</i>	<i>147</i>
<i>Tableau 7: Nombre d'actifs familiaux (hors enfants) selon les groupes ethniques.....</i>	<i>175</i>
<i>Tableau 8: Dotation en équipements selon les groupes ethniques (en %).....</i>	<i>181</i>

LISTES DES CARTES

<i>Carte 1: La route reliant Soubré au port de San-Pedro en passant par Méadji.....</i>	<i>44</i>
<i>Carte 2: Hauteurs pluviométriques annuelles, avant et après la décennie 1970.....</i>	<i>61</i>
<i>Carte 3: Localisation du pays bakwé, à l'échelle de la Côte d'Ivoire</i>	<i>86</i>
<i>Carte 4: Localisation de la zone d'étude</i>	<i>89</i>

LISTE DES PHOTOS

<i>Photo 1: La cochenille transmettant le virus du swollen shoot et une cabosse atteinte par la maladie de la pourriture brune.....</i>	<i>54</i>
<i>Photo 2: Entretien avec des cacaoculteurs à Lavéritékro, sous-préfecture de Méadji.....</i>	<i>96</i>
<i>Photo 3: Séchage du cacao sur une bâche au sol</i>	<i>141</i>
<i>Photo 4: Femme burkinabè semant le riz dans un bas-fond à Krohon</i>	<i>173</i>
<i>Photo 5: Association de travailleurs en écabossage du cacao en Côte d'Ivoire</i>	<i>180</i>
<i>Photo 6: Vieux verger de cacao converti en hévéaculture.....</i>	<i>189</i>
<i>Photo 7: Conservation d'ignames par la technique de claie, à Renékro.....</i>	<i>202</i>

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1: Le questionnaire d'enquête.....</i>	<i>243</i>
<i>Annexe 2 : Les encadrés.....</i>	<i>251</i>

LISTE DE SIGLES ET DES ABREVIATIONS

ANADER : Agence Nationale pour le développement rural

ARCC : Autorité de Régulation du Café et du Cacao

ARSO : Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest

BCC : Bourse du Café et du Cacao

BFA : Banque pour le Financement de l'Agriculture

BM : Banque Mondiale

BNDA : Banque Nationale de Développement Agricole

CAF : Coûts Assurance et Fret

CAISTAB : Caisse de Stabilisation des produits de base

CCC : Conseil du Café et du Cacao

CIMP : Comité Interministériel des Matières Premières

COOPEC : Coopérative d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

CNUCED : Commission des Nations Unies pour le Commerce et le développement

CPN : Coefficient de Protection Nominale

DUS : Droit unique de sortie

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Côte d'Ivoire

ECOOPAM : Entreprise Coopérative des Agriculteurs de Méadji

ENSEA : Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée

EPAM : Enquête Permanente Auprès des Ménages

FAO : Food and Agriculture Organization

FCFA : Franc des Colonies Françaises Africaines

FDPCC : Fonds de développement des activités des producteurs de café-cacao

FENACOVICI : Fédération Nationale des Coopératives du Vivrier en Côte d'Ivoire

FMI : Fonds Monétaire International

FOB : Free On Board

FPI : Front Populaire Ivoirien

FRC : Fonds de Régulation du Café et du Cacao

GVC : Groupement à Vocation Coopérative

ICCO : Accord International pour le Cacao

INS : Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire)

JRDACI : Jeunesses du Rassemblement Démocratique Africain de Côte d'Ivoire

MACA : Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan

OIC : Organisation Internationale du Cacao

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMOCI : Office des Mains d'Œuvre de Côte d'Ivoire

PIB : Produit Intérieur Brut

PANA : Parti National Africain

PAN-UK : Pesticide Action Network-UK

PAS : programmes d'ajustement structurel

PASA : Programme d'Ajustement du Secteur Agricole

PDCI : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDR : Rassemblement Des Républicains

SAA : Syndicat Agricole Africain

SATMACI : Société d'Assistance et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire

SIAMO : Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Œuvre

SODEFEL : Société de Développement des Fruits et Légumes

SODEFOR : Société de Développement des Forêts

SODEPALM : Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile

SODEPRA : Société de Développement de la Production Animale

SODERIZ : Société de Développement de la culture du Riz

SODESUCRE : Société pour le Développement des Plantations de canne à Sucre

TMS : Températures Marines de Surface

TMS : Troubles Musculo-Squelettiques

UE : Union Européenne

UNESCO : United Nations Educational, scientific and Cultural Organization

USA: United States of America

INTRODUCTION

La cacaoculture occupe une place importante dans l'économie ivoirienne. Elle représente au plan macroéconomique, 40 % des recettes d'exportation et contribue à hauteur de 10 % à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Au plan social, environ 600.000 chefs d'exploitation font vivre près de 6 millions de personnes. Depuis 1977, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao avec plus de 40 % de la production mondiale. Ce résultat est la combinaison de plusieurs facteurs, notamment une politique de prix rémunérateurs et attractifs qui incitait à la production, et une politique de migration mise en place depuis la période coloniale et encouragée par les autorités ivoiriennes après l'indépendance politique. La disponibilité foncière qui favorisait l'extension des vergers, offrait aussi la possibilité aux manœuvres de s'installer à leur propre compte. Les politiques de migration et de prix rémunérateur ont permis à l'Etat de prélever une plus-value sur les prix de vente. Les recettes tirées de la vente du cacao ont favorisé le financement de projets tels que le désenclavement de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien, qui représente aujourd'hui la nouvelle boucle du cacao. Cette région dont le niveau de production est plus important que celui du Cameroun, 5^{ème} producteur mondial, fournit à elle seule 34 % de la production nationale, soit 15 % de la production mondiale.

Le modèle de développement adopté par la Côte d'Ivoire était donc caractérisé par son extraversion et sa dépendance par rapport à la main d'œuvre étrangère. Il était basé sur l'exploitation des ressources naturelles, c'est-à-dire sur le défrichement massif et ininterrompu de forêts par des exploitants migrants, ivoiriens ou non, et pratiquant une agriculture extensive. Les perspectives pour le migrant d'accéder au foncier par la création de plantations, a accéléré les migrations en direction des zones forestières, jusqu'à l'épuisement des réserves forestières.

Ainsi, depuis la fin de la décennie 1970, l'économie ivoirienne est en proie à une crise cacaoyère multidimensionnelle sans précédent. La crise s'est traduite par la dégradation des conditions de vie, la prolifération des ravageurs de cultures, la dégradation des conditions climatiques et de commercialisation, les conflits fonciers ainsi que la baisse des prix aux producteurs. La diminution des prix influe sur le traitement des vergers et par ricochet sur les rendements. Ainsi, la crise cacaoyère a affecté les fondements sociaux, environnementaux, économiques et politiques de l'économie ivoirienne. La combinaison de ces facteurs (baisse des prix et diminution des rendements) conduit nécessairement à une chute des revenus. La

crise qui relève tant de facteurs structurels que conjoncturels, a entravé la survie des producteurs en accentuant leur vulnérabilité.

Compte tenu de ces phénomènes (boom cacaoyer suivi crise), Ruf (1991, 1995) a conclu qu'un pays qui a profité 15 ou 20 ans plus tôt de la flambée du cours international, doit s'attaquer aux difficultés techniques (liées au vieillissement des vergers et à l'épuisement de la forêt) et sociales (vieillesse des planteurs et conflits fonciers) de la replantation, et aux difficultés économiques et politiques de l'effondrement des cours. Mais comment cela peut-il se faire dans un contexte d'austérité budgétaire et de baisse du pouvoir de l'Etat ?

En effet, pour trouver une solution à la crise économique, les institutions internationales (BM, FMI) ont exigé des autorités ivoiriennes la réduction des dépenses publiques et la libéralisation des secteurs d'activité profondément affectés par la crise à travers des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Les exploitations agricoles doivent donc faire face au dérèglement étatique de la filière en matière d'appuis techniques et financiers.

Ainsi, on a assisté dès la fin de l'année 1980, à la libéralisation de la filière cacao avec l'abandon par l'Etat du principe du barème, des quotas d'exportation, de la commercialisation externe et du prix minimum garanti. L'objectif visé était d'améliorer les conditions de vie des producteurs en garantissant un fonctionnement transparent et autonome de la filière et en assurant la promotion des petites et moyennes entreprises et des coopératives exportatrices. Cependant, cet objectif n'a pas été atteint du fait de l'importance des prélèvements (qui se sont établis par moment à plus de 50 % des cours mondiaux) opérés par l'Etat sur la filière cacao ; quitte aux paysans à prendre en charge leur propre destin d'autant que la cacao-culture n'est plus en mesure à elle seule d'assurer un revenu annuel suffisant pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des exploitations agricoles.

La question est donc de savoir, quels effets la récession cacaoyère a-t-elle produit sur les systèmes d'exploitation agricoles des producteurs ? Comment, les producteurs de cacao réorientent-ils leurs stratégies ? Poursuivent-ils leur mode d'installation extensif sur des friches ou des jachères ? Ou, au contraire, tentent-ils d'intensifier leur production dans des systèmes d'exploitation familiale ?

Les producteurs de cacao ont fait preuve d'une remarquable adaptation aux contraintes économiques, environnementales, politiques et sociales. En effet, les systèmes de production se sont adaptés et ont évolué en fonction des conjonctures locales : mise en place de productions ou d'activités nouvelles afin de pallier la baisse des recettes du cacao, le renforcement des systèmes d'association culturelle pour assurer un approvisionnement alimentaire et la modification des règles d'accès au foncier avec l'introduction du contrat de garantie en vue de remédier à l'ampleur des conflits fonciers qui affectent les relations intercommunautaires.

Le sujet central de la recherche porte donc sur "**les stratégies des producteurs face à la crise cacaoyère**". Les stratégies développées par les producteurs visent à faire face aux contraintes auxquelles ils se trouvent confrontés. L'objectif de cette étude est d'appréhender l'évolution des rapports entre le système d'exploitation cacaoyère et son environnement immédiat (situation familiale, revenu, disponibilité des facteurs de production) et lointain (prix, marché, relation interfamiliale/intercommunautaire). Autrement dit, il s'agit d'examiner les problèmes posés par la crise cacaoyère sur les structures écologique, économique, politique et sociale des producteurs et d'analyser les réponses que les différentes catégories d'acteurs (autochtones bakwé, allochtones baoulé et burkinabè) y ont apportées. Mais que revêt le concept de stratégies des producteurs ?

Dérivée du mot grec "stratos" qui signifie « armée » ou "stratègia" c'est-à-dire « commandement d'une armée », la stratégie se référait initialement à l'art de coordonner l'ensemble des actions des forces d'une nation (les forces politiques, économiques, financières, militaires, morales, etc.) pour conduire une guerre, gérer une crise ou préserver la paix. La stratégie faisait allusion à la partie de la science militaire qui concernait la conduite générale de la guerre et l'organisation de la défense d'un pays. La stratégie était donc à l'origine le domaine réservé des chefs militaires de guerre et était liée aux guerres qui ont marqué l'histoire et façonné le monde (De Montbrial et Klein, 2001). Aujourd'hui, la stratégie s'est progressivement étendue pour recouvrir l'utilisation de moyens quels qu'en soient la nature et le domaine d'application pour atteindre un objectif. Pour Laléyê (1992), elle fait allusion à « *l'art de coordonner des forces pour atteindre un but déterminé* ». Ces forces peuvent être d'ordre « *politique, militaire, intellectuel, moral* ». Défini comme tel, le concept de stratégie s'applique à de multiples domaines tels que les mathématiques en passant par les sciences humaines et sociales (la géographie, les sciences économiques, la sociologie, la psychologie). En l'abordant dans le cadre de la sociologie rurale, Yung et Zaslavsky (1992 : 24) définissent

la stratégie des producteurs comme « *l'art d'acteurs pour lesquels le processus agricole et pastoral de production occupe une place centrale dans "le mode de vie" (Mauss, 1926) et font concourir des moyens agricoles, mais non exclusivement tels, pour atteindre des objectifs de maintien, croissance et reproduction de leur unité de production familiale, dans un contexte marqué par l'incertitude* ».

Les stratégies des producteurs apparaissent ici comme « des "réponses" élaborées » par des acteurs pour faire face aux contraintes auxquelles ils se trouvent confrontés ou aux « "défis" qu'ils s'assignent ». Dans la mesure où la capacité d'innovation n'est pas déniée aux producteurs, Yung et Zaslavsky distinguent deux types de stratégies associées à deux types d'innovation. Le premier concerne « les stratégies défensives » dont l'objectif central est la défense et le maintien du mode et des niveaux de vie. Malgré leur aspect modeste, les innovations qui en résultent permettent de faire face aux défis de l'environnement tant physique qu'économique (diminution des risques, sécurité alimentaire). Les stratégies de type « offensif » quant à elles, ont pour objectif l'amélioration du niveau de vie. Les stratégies visent la croissance des revenus monétaires que ce soit par une augmentation de la productivité marchande du travail ou par l'augmentation du profit. Les innovations sont alors fondées sur de nouvelles combinaisons productives nécessitant une accumulation. Ces innovations sont donc plus risquées et à dominante monétaire et elles ont des incidences importantes sur les systèmes de production. Cependant, quelle relation y a-t-il entre les pratiques et les stratégies des producteurs ?

La plupart des analystes établissent un lien entre les pratiques et les stratégies des agriculteurs. En effet, Chauveau (1997) en parlant des pratiques des producteurs, soutient qu'elles se réfèrent à « leurs manières concrètes d'agir » puisque les pratiques procèdent de choix et de décisions qui sont tributaires de l'exploitation dans son ensemble. Par ailleurs, l'auteur note qu'une pratique doit être « dimensionnée » c'est-à-dire qu'elle doit s'orienter à un domaine et viser un objectif précis. Car la pratique s'applique à des objets eux-mêmes dimensionnés (parcelles) et elle nécessite la mobilisation de facteurs de production. Yung et al (1992) précisent que les pratiques représentent « des morceaux de stratégies en acte ». La pratique est donc une manifestation concrète de la stratégie. Pour Pierre-Marie Decoudras (1997), l'étude des pratiques met en parallèle les contraintes auxquelles le paysan est soumis et les stratégies qu'il adopte pour les surmonter. L'étude valorise le savoir paysan et met en exergue une autre rationalité, celle qui situe le paysan au centre du changement technique et du

développement. Pierre Milleville (1987) va dans le même sens que les auteurs précédemment cités. Selon l'auteur, les pratiques des agriculteurs se conçoivent en termes de mise en œuvre des techniques. C'est pourquoi le fait technique de l'agriculteur et le contexte dans lequel il est mis en œuvre ne sont pas dissociables. Les pratiques procèdent donc d'un choix que fait l'agriculteur en tenant compte de ses objectifs et dépendent aussi du fonctionnement de l'exploitation agricole. Ainsi, une pratique est en principe personnalisée parce qu'elle est affiliée à un système de production particulier.

Puisque les pratiques ne relèvent pas seulement du seul domaine agronomique, notre analyse s'étend également aux domaines économique, social et religieux parce que les producteurs ne poursuivent pas toujours un seul objectif. Ils sont multiples, plus ou moins hiérarchisés et parfois contradictoires ou antagonistes (Chauveau, 1997). Il revient dans le cadre de cette étude, de saisir les pratiques locales des différentes catégories de producteurs (allochtones et autochtones, jeunes, hommes et femmes) et d'étudier les objectifs auxquels ces stratégies correspondent. Pour ce faire, nous allons catégoriser les stratégies en tenant compte des différents domaines, des objectifs poursuivis et des contraintes auxquelles sont soumis les producteurs.

Après la définition des catégories spécifiques de stratégies, il convient de leur faire une place à part entière dans une grille d'analyse exhaustive. Selon Gordon Mace et François Pétry (2000), la grille d'analyse représente l'arrangement des variables et des indicateurs que le chercheur doit construire. Il s'agit de traduire dans le langage de l'observation, les concepts théoriques du cadre conceptuel. C'est d'ailleurs ce que Pierre Beckouche et Félix Damette (1993) ont appelé « grille structurale-fonctionnelle ». Ainsi, la prise en compte des relations entre les différentes stratégies et la diversité des acteurs, a fait l'objet d'une grille d'analyse globale des stratégies des producteurs (Figure 1). Les réponses intégrées dans cette grille sont des composantes élémentaires des stratégies des producteurs, c'est à dire les pratiques paysannes. Les critères de classification des pratiques paysannes reposent sur 4 variables que sont l'horizon visé (court/long terme), le caractère défensif ou offensif, la relation sociale (autarcie/ouverture) qui reste limitée, soit au membre de la communauté ethnique ou la famille, soit s'étend aux autres communautés et enfin la forme d'accumulation (agricole/extra-agricole) qui concerne la diversification des revenus.

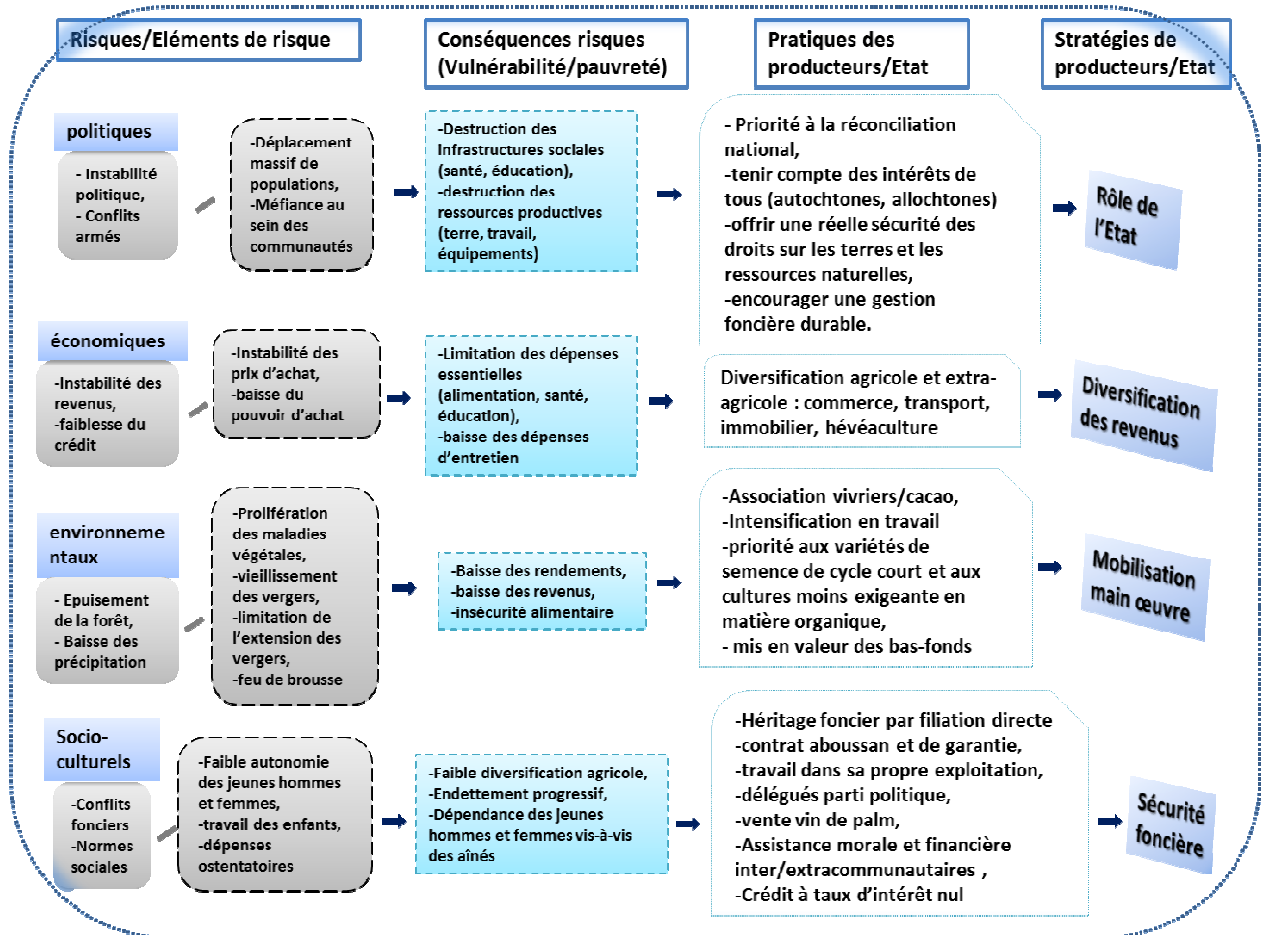


Figure 1: Schéma de la grille structurelle-fonctionnelle des stratégies des producteurs

Source : Enquête, janvier 2010

Les stratégies des producteurs sont modelées en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Nous en avons repérés quelques-uns que nous avons classés en quatre catégories, à savoir les risques économiques, environnementaux, socio-culturels et politiques. Les risques économiques (instabilité des revenus, faiblesse du crédit) provoque une instabilité des prix d'achat et la baisse du pouvoir d'achat des producteurs. Ces éléments de risques ont un impact sur la situation économique des producteurs à savoir la limitation des dépenses liées à l'alimentation, la santé et l'éducation. Compte tenu de la diversité des situations individuelles et des éléments de risques, la réaction des producteurs dépend de leurs caractéristiques personnelles c'est-à-dire des différentes ressources dont ils disposent. Ainsi, en réponse aux contraintes économiques, les producteurs vont procéder à la diversification des revenus. Cette stratégie se traduit concrètement au sein des systèmes d'exploitation par la diversification agricole (hévéaculture) et extra-agricole (commerce, immobilier, transport, etc.).

Les risques environnementaux se référant à l'épuisement de la forêt et à la dégradation du climat conduisent à la prolifération des maladies végétales et des plantes adventices, au feu de brousse et au vieillissement des vergers. Ces éléments de risque ont un impact sur les rendements des vergers en accentuant la baisse des revenus et l'insécurité alimentaire. Face à ces contraintes, la mobilisation de la main d'œuvre (familiale et extérieure) constitue l'une des réponses des producteurs. Cette stratégie consiste à mettre en valeur tous les espaces cultivables notamment les bas-fonds et les anciennes jachères. L'intensification par le travail va favoriser une bonne complémentarité entre culture vivrière et culture d'exportation. A ce niveau, les semences de cycle court sont privilégiées ainsi que les cultures moins exigeantes en matières organiques telles que le manioc.

Au niveau des risques socio-culturels, à savoir les conflits fonciers et certaines normes sociales, nous avons noté que ces contraintes se réfèrent aux dépenses ostentatoires, au travail des enfants qui affecte le capital humain et à la faible autonomie des jeunes hommes et femmes. Ces éléments de risque ont une incidence sur les conditions de vie des producteurs en limitant toutes possibilités d'investissements agricoles et provoquent une dépendance des jeunes vis-à-vis des aînés. Les réponses des producteurs visent dans ce cas la sécurisation du foncier en vue de la transmission intergénérationnelle de l'héritage. Dans la pratique, les stratégies des producteurs se traduisent par la restructuration des rapports de travail en accordant la priorité au contrat aboussan (partage de la production en trois, les deux tiers reviennent au producteur). Beaucoup de manœuvres ont pu accéder au foncier grâce à ce type de contrat. Cette option n'est plus envisageable avec la version révisée du contrat aboussan. De même, les contrats de garantie se substituent au contrat de mise en gage. Le contrat de garantie est un contrat de location qui consiste à mettre à la disposition d'un individu (un acheteur de produit, un autre producteur) quelques hectares de plantation de cacao en production (un ou deux en général) moyennant un paiement en espèce, durant quelques années au terme desquelles la plantation est restituée à son propriétaire. C'est une réponse à l'aliénation prolongée de l'exploitation qui dans le cadre du contrat de mise en gage, aboutissait à une perte définitive de la plantation et suscitait des affrontements intercommunautaires.

Aussi, les producteurs tâchent, autant que faire se peut, d'assurer la reproduction des liens de solidarité au sein de la société, au plan social et culturel. Cette stratégie, développée par les migrants, notamment ceux de la communauté burkinabè, se traduit par le respect des règles du tutorat et une assistance morale et financière aux autres communautés confrontées à

un événement social (décès, mariage, etc.). Elle vise à renforcer les liens sociaux avec la population autochtone.

L'efficacité relative des réponses des producteurs dépend de leurs capacités personnelles mais aussi des opportunités sociales. Par opportunités sociales, nous attendons l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en faveur de la santé, de l'éducation, etc. et surtout l'instauration d'un climat social paisible, qui conditionne l'épanouissement des populations. A ce niveau, l'Etat de Côte d'Ivoire a failli à sa mission depuis 1999. La crise politique que le pays a connue depuis cette date, et qui a conduit dans un affrontement militaire en septembre 2002, a affecté les conditions de vie des populations en détruisant les infrastructures de santé, d'éducation ainsi que les ressources naturelles. Au terme de ces confrontations politico-militaire, la réconciliation nationale doit être la priorité des objectifs du gouvernement. De même, l'Etat doit encourager une gestion foncière durable et tenir compte des intérêts de tous (ivoiriens et non-ivoiriens) en assurant une sécurité des droits sur les terres qui d'ailleurs a constitué l'un des enjeux majeur de cette crise.

Le modèle de François Ruf (1991, 1995) en rapport avec la disponibilité de la forêt vierge et le boom des prix mondiaux de cacao a servi de cadre conceptuel dans cette étude. Ce modèle stipule que tant que la terre est disponible, la hausse des prix entraîne une forte croissance de l'offre, avec l'accélération de l'immigration. Ces booms sont suivis de récession du fait, d'une part, de problèmes agro-écologiques et d'un processus naturel de vieillissement de vergers et d'autre part de problèmes sociaux liés au vieillissement des producteurs dont la force décline ainsi que des conflits fonciers. Le comportement des producteurs face à la forêt peut être décrit en trois phases. Il s'agit du défrichement tous azimuts des forêts disponibles, l'épuisement de la terre et le défrichement des réserves forestières et enfin le déplacement vers d'autres régions pourvues en forêts. Le défrichement tous azimuts des forêts est rendu possible du fait de la disponibilité foncière. Les jachères sont longues et les vergers improductifs sont abandonnés pour en créer d'autres après défrichement de nouvelles forêts. L'épuisement de la terre et la disparition progressive des forêts amène les planteurs à s'attaquer aux réserves forestières. Après cette conquête, le déplacement des populations vers d'autres régions pourvues en forêt permet de faire face à l'épuisement des terres.

Ainsi, de par le principe de la délocalisation, le Sud-Est ivoirien qui représentait jusqu'en 1960 une zone de grandes productions cacaoyères a passé le relais entre 1960 et 1970 à la région du Centre-Ouest. C'est à partir des années 1970-1980 que la région du Sud-Ouest a amorcé son cycle du cacao à travers d'importantes vagues migratoires en provenance des anciennes zones cacaoyères. Au regard de tout ce qui précède, nous posons les hypothèses suivantes :

La crise cacaoyère a contribué à la déstructuration des rapports familiaux. En confinant les jeunes hommes dans une situation de dépendance vis-à-vis des aînés. Elle a réduit leur autonomie et affecté les possibilités de se constituer une unité familiale. De même, les jeunes épouses, privées de la gestion autonome des bas-fonds et l'accès limité au foncier, sont soumises à une dégradation de leurs conditions de vie.

Les jeunes hommes et femmes qui acceptent la tutelle des aînés, espèrent par le changement de leur statut social, améliorer leurs conditions de vie. Cette évolution dépend des parents et des époux altruistes. Ces derniers peuvent prendre des dispositions pour permettre aux jeunes femmes d'assurer leur autonomie à moyen ou long terme en cas de survenance d'événements pouvant renforcer leur vulnérabilité tels que le divorce ou le décès des parents ou des époux. De même, les jeunes hommes sont engagés dans les exploitations familiales comme "aboussantier" (travailleur agricole) en vue de préserver le patrimoine familial par la transmission intergénérationnelle de l'héritage.

L'instabilité du prix des matières premières, en l'occurrence le cacao, renforce la vulnérabilité des producteurs en limitant les activités à caractère productif (acquisition de matériels techniques et "modernes" de production, etc.) nécessaires à l'amélioration des niveaux de vie. La vulnérabilité des cacaoculteurs à la pauvreté dépend de la capacité du revenu tiré de la vente du cacao à couvrir l'ensemble des besoins familiaux. Ainsi, les producteurs qui disposent d'importantes superficies d'exploitation cacaoyère auxquelles s'ajoutent des exploitations non négligeables de production vivrière et d'hévéa, sont moins vulnérables à la pauvreté.

La récession cacaoyère a donné naissance à une pluralité de réponses adaptatives observables dans les systèmes d'exploitation agricole à travers les régimes alimentaires, les modes d'accès à la terre et le recrutement de la main d'œuvre. Ces stratégies sont souvent modelées en fonction des relations autochtones/allochtones.

En vue de tester ces hypothèses, la démarche méthodologique adoptée est structurée en deux axes. La démarche vise en premier lieu une recherche bibliographique et en second point une enquête de terrain.

La recherche bibliographique a précédé la démarche. Pour ce faire, des travaux relatifs à l'évolution de l'économie de plantation ont été lus. Il s'agit entre autres des travaux de François Ruf (1991, 1995, 2010), d'Eric Léonard et Patrice Vimard (2005), des travaux portant sur le foncier rural tels que ceux d'Éric Leonard et de Jonas Ibo (1994), Jean-Pierre Chauveau (2000) et les travaux concernant le travail des enfants de Bernard Schlemmer (1996) (voir bibliographie). La recherche bibliographique a permis de définir les hypothèses de l'étude. L'étude bibliographique a ensuite aidé à cerner les limites et les difficultés éventuelles pouvant être rencontrées dans l'élaboration du travail. La recherche bibliographique a aussi favorisé la collecte d'informations d'ordre historique à partir de l'exploitation d'archives de l'époque coloniale et des ouvrages qui reprennent l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire. Cette approche historique a été capitale dans la mesure où elle a permis d'appréhender l'organisation sociale des populations de la région de Méadji, les rapports sociaux, la division des tâches, la place et le rôle des hommes, des femmes et des enfants dans l'exploitation agricole familiale.

Le second axe de la méthodologie comprend trois parties : le choix de la zone de recherche, la préparation théorique de l'enquête et l'implication pratique du chercheur. La première partie vise à déterminer la zone de recherche et à préparer l'enquête de terrain. Le choix de la zone d'étude est fondamentalement lié à l'objectif visé et aux hypothèses à tester. Quant à la préparation théorique de l'enquête, elle concerne la définition des observations, la délimitation de l'enquête, la détermination de la taille de l'échantillon et le choix d'une méthode de collecte de données. Enfin, l'implication pratique du chercheur se réfère à l'enquête proprement dite par la mise en pratique des techniques de collecte de données.

L'étude s'oriente autour de trois parties en sus de l'introduction et de la conclusion. La première partie, "La filière cacao : une contextualisation du succès à la crise", présente l'expansion de l'économie de plantation de 1960 à 1979 (chapitre 1) et les manifestations de la crise à partir de 1980 (chapitre 2). Le chapitre 1 justifie la place du cacao dans l'économie ivoirienne. Pour ce faire, il évoque les facteurs ayant favorisé le développement de la cacaoculture ivoirienne. Il met l'accent sur l'incidence des politiques de migration et de prix, la disponibilité et la facilité d'accès au foncier. Le chapitre 1 vise donc à appréhender la place du

cacao dans l'économie ivoirienne et à analyser les facteurs ayant favorisé l'expansion de la cacaoculture. Le chapitre 2 traite de la récession cacaoyère définie comme une composante structurelle et conjoncturelle des économies de plantation. Ce chapitre a pour objet de présenter les différents aspects de la crise cacaoyère et d'appréhender leurs impacts sur les situations économique, sociale et politique des producteurs.

On approfondit dans la seconde partie de la recherche "les producteurs dans la crise", les éléments de la méthode (chapitre 3), les conséquences de la crise pour les producteurs (chapitre 4) et la détermination du revenu des producteurs (chapitre 5). Le chapitre 3 se consacre à la présentation du cadre théorique de la méthodologie. Un accent particulier est mis sur la prise en compte du comportement des producteurs dans les programmes orientés vers les zones rurales. Ensuite le chapitre présente et justifie le choix de la sous-préfecture de Méadji comme zone d'étude. Pour ce faire, les caractéristiques de la région sont mises en exergue et celles des différentes catégories de producteurs, notamment les Bakwé qui représentent la population autochtone et les migrants ivoiriens (les Baoulé, originaire du Centre) et les non-ivoiriens (les Burkinabè, provenant de la frontière nord de la Côte d'Ivoire), ont été analysées. Le chapitre se termine par l'évocation de la méthodologie de l'enquête de terrain. Ce chapitre 3 a pour objectif de présenter l'approche liée à l'exploitation agricole, de justifier son choix comme cadre théorique de la méthodologie de recherche. Le chapitre 4 fait une analyse de la situation économique des producteurs de cacao. Pour ce faire, les notions de pauvreté et de vulnérabilité ont été définies en fonction de la littérature et selon l'appréhension des producteurs. Deux études de cas présentant les situations de deux cacaoculteurs de Méadji ont été également analysées. L'objet de ces études de cas est de savoir si les revenus tirés de la vente du cacao suffisent à assurer l'ensemble des besoins de la famille. L'objectif de ce chapitre est donc d'analyser l'incidence de la crise cacaoyère sur la situation économique des producteurs de cacao. Le chapitre 5 évoque les facteurs exogènes et endogènes qui déterminent le revenu des producteurs. Ainsi, le chapitre présente l'incidence sur le revenu des cacaoculteurs de certains facteurs exogènes tels que la directive de l'Union Européenne sur le cacao, les spéculations en bourse, les droits de douanes sur les produits transformés dans les pays développés. Le chapitre analyse Aussi les facteurs endogènes qui influent sur les revenus. Il s'agit surtout des prélèvements publics et des paramètres de qualité et de tonnage.

La troisième et dernière partie de la recherche se référant aux "stratégies des producteurs face à la crise cacaoyère", comprend deux chapitres. Pour chacune des stratégies définies, la partie 3 de l'étude analyse la particularité des groupes ethniques en tenant compte de la situation familiale, de la capacité à mobiliser les ressources, de la disponibilité des facteurs de production, etc. Ainsi, la partie décrit au chapitre 6 les stratégies de sécurisation des facteurs de production et le chapitre 7 traite des stratégies liées à la diversification des revenus. Le chapitre 6 évoque les pratiques paysannes de sécurisation foncière. Il traite de l'évolution du régime foncier des Bakwé en mettant l'accent sur le passage d'une gestion lignagère à une gestion de type familial. Le chapitre analyse aussi les changements intervenus dans les contrats de travail particulièrement au niveau du contrat "abou" (contrat de métayage) et l'adoption du contrat de garantie, stratégie fondamentale de la sécurisation foncière. Il porte par la suite sur les stratégies de la mobilisation des facteurs de production. Le chapitre 6 présente les pratiques des groupes ethniques face au recrutement de la main d'œuvre familiale et salariée. L'objectif est de caractériser les systèmes de production agricole des cacaoculteurs de Méadji qui régissent le fonctionnement des exploitations agricoles et l'orientation des stratégies. Le chapitre 7 analyse les stratégies de diversification des revenus. Il relativise l'ampleur de la stratégie de diversification adoptée par les producteurs de cacao comme réponse à l'évolution de leur environnement socio-économique et à l'instabilité des marchés internationaux.

**PARTIE 1 - LA FILIERE CACAO : UNE
CONTEXTUALISATION DU SUCCES A LA CRISE**

**CHAPITRE 1 : L'EXPANSION DE L'ECONOMIE DE
PLANTATION DE 1960 A 1979**

De l'indépendance en 1960 jusqu'en 1978, la Côte d'Ivoire a connu une importante période d'expansion économique. Cette croissance résulte du développement extensif de l'agriculture d'exportation et d'investissements en infrastructures (routes, port d'Abidjan, etc.). Le mode de développement du pays est à bien des égards spécifique de par son ouverture à l'immigration des pays limitrophes. Situé en zone tropicale, le pays a bénéficié d'importantes réserves forestières. Les politiques de libre accès à la terre et de migration ont permis une exploitation extensive de ressources naturelles et l'obtention de revenus conséquents. En effet, la liberté foncière prônée par les autorités du pays a permis aux migrants issus des régions de savane ivoirienne et à la frontière nord, de créer d'importantes plantations à travers l'exploitation de la forêt. Le « miracle ivoirien » des années 1960 et 1970 repose donc sur une exploitation extensive de la forêt. Ce qui a fait de l'agriculture d'exportation, la base de l'économie ivoirienne. Les secteurs du café, du cacao et du bois représentaient jusqu'à la fin de la décennie 1970, 30 % du PIB et contribuaient à hauteur de 50 % aux recettes d'exportation (Eric Léonard et Jonas Ibo, 1994). L'objet de ce chapitre est d'appréhender la place du cacao dans l'économie ivoirienne et d'analyser les facteurs ayant favorisé l'expansion de l'économie cacaoyère.

1. LA PLACE DE L'AGRICULTURE D'EXPORTATION

Ayant totalement pris le contrôle du territoire ivoirien en 1920¹, l'administration coloniale française a d'abord lancé la "modernisation" de l'économie traditionnelle ivoirienne par le développement d'infrastructures routières et médicales dans la région du Sud-Est. Elle a par la suite introduit les cultures d'exportation dans le système économique traditionnel qui était dominé jusque-là par les cultures de subsistance. L'économie de plantation qu'elle a mise en place entre 1913 et 1914, portait initialement sur l'huile de palme, le caoutchouc et le coton, qui existaient déjà dans la région. Le déclin de ces produits a entraîné de profonds bouleversements avec le développement de la culture du cacao à partir de 1920².

¹ Les populations du Sud-Ouest ivoirien se sont farouchement opposées à la pénétration française. C'est en 1920 que cette zone a été complètement pacifiée. Les autres régions de la Côte d'Ivoire notamment le Sud-Est a entamé son développement dans la première décennie de l'année 1900 (Gabriel Angoulvant, 1916).

² C'est en 1888 que la culture du cacao a été introduite pour la première fois par les Français Arthur Verdier et Amédée De Brétignières à Aboisso au Sud-Est ivoirien avant de s'étendre aux autres régions de la Côte d'Ivoire notamment au Sud-Ouest.

En imposant ces cultures, la France métropolitaine voulait d'abord satisfaire sa demande de cacao tout en évitant « une hémorragie de devises » que l'achat de ces produits au Brésil aurait entraînée. Ensuite, elle voulait monétariser l'économie ivoirienne grâce aux recettes d'exportation avec la création d'un marché local de produits manufacturés. Enfin, elle voulait se servir de l'ensemble des Africains subsahariens, notamment ceux de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) pour faire de la Côte d'Ivoire un pays de grandes plantations européennes.

Pour passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de plantation, l'administration coloniale française a usé de la force. Parmi ces méthodes, notons d'abord le démantèlement en 1932, de la Haute Volta, dont la partie centrale, notamment le royaume mossi, fut rattaché à la Côte d'Ivoire en vue de compenser la faiblesse de la main d'œuvre locale. Ensuite, elle a procédé à l'obligation de payer l'impôt pour la monétarisation de l'économie et l'obligation pour les hommes valides de travailler dans les plantations des colons moyennant un salaire inique. Enfin le recrutement militaire fut imposé pour la protection de la métropole. Ces mesures ont provoqué la fuite des populations vers le Ghana conduisant à une pénurie de main d'œuvre locale. Cependant, dans le souci de disposer non seulement de revenu monétaire pour faire face à l'impôt de capitation mais surtout de se procurer des biens manufacturés dont elle avait de plus en plus besoin, la population restée sur place s'est engagée dans la production du cacao. Ainsi, dès la fin des années 1920, de nombreux villageois possédaient plusieurs dizaines d'hectares de plantations sur lesquelles ils employaient des travailleurs issus d'autres ethnies. Cela a fait dire qu'avec l'introduction de la cacaoculture dans l'économie ivoirienne, on est passé d'une « agriculture d'oppression à une agriculture d'adhésion » (Aly Traoré, 1983). Ainsi, l'agriculture d'exportation, autrefois rejetée et boycottée, constitue depuis plusieurs décennies, la principale source de revenus, en milieu rural, de la plupart des populations de la zone forestière.

L'avènement des cultures de rente a marqué la scission du secteur agricole en deux zones agro-écologiques : la zone forestière du Sud et la zone de savane du Nord. La zone forestière est spécialisée dans le développement des cultures d'exportation en l'occurrence le café et le cacao, le palmier à huile, l'hévéa, la banane et l'ananas. Les cultures vivrières sont orientées autour des féculents (l'igname, le manioc, le taro, la patate douce et la banane plantain) et des céréales (le riz et le maïs). La zone de savane du Nord est moins favorisée en pluviométrie. Cette région est dominée par une seule culture de rente (le coton) et une multitude de produits vivriers dont les plus importants sont le mil et le maïs. L'importance des produits agricoles ont

fait de la Côte d'Ivoire un pays de grandes productions agricoles. C'est pour expliquer cette réussite que la télévision ivoirienne diffuse le plus souvent le slogan tel que « le succès de ce pays repose sur l'agriculture ».

En effet, durant plus de deux décennies (après l'indépendance en 1960), le secteur de l'agriculture comprenant entre autres le cacao, pêche, sylviculture a connu un taux de croissance annuelle du PIB agricole de 4,5 % pendant les années 60 et 3,3 % dans les années 70, (Banque Mondiale, 1994). L'agriculture affirmait ainsi sa primauté dans l'activité économique. Occupant en 2007, 66 % de la population active et contribuant à hauteur de 70 % aux recettes d'exportation. Le secteur de l'agriculture représentait en 2008, 28,3 % du PIB (OCDE, 2007) (Figure 2).

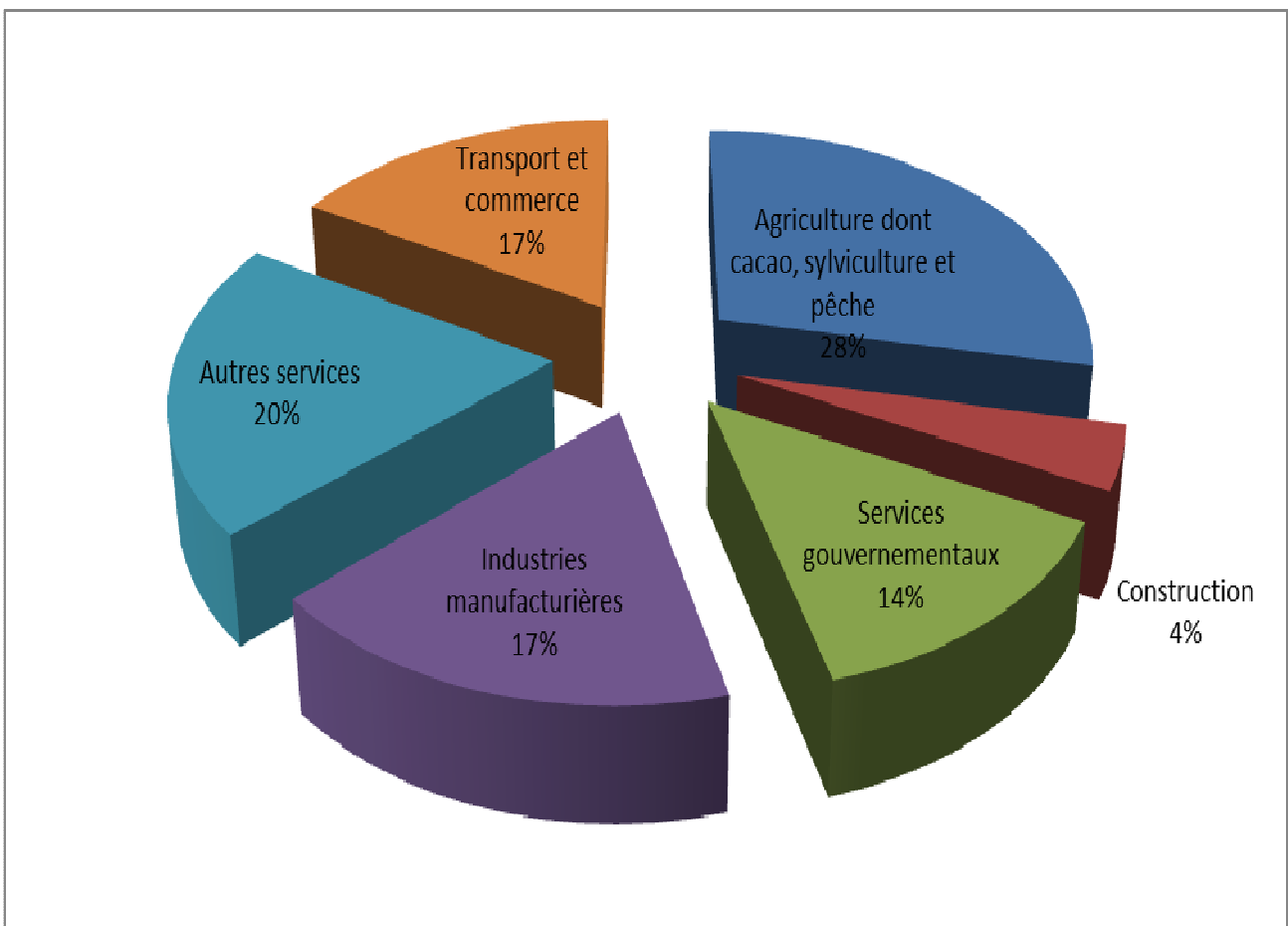


Figure 2: Ventilation sectorielle du PIB en 2008 (en pourcentage)

Source : OCDE, 2010

Depuis la fin de la décennie 1960, le sous-secteur agricole de cacao constitue la base et le moteur de l'économie ivoirienne. En effet, l'épuisement des réserves forestières a limité l'importance du bois dans les exportations où les plantations succédaient au défrichage de la forêt primitive. Le volume des coupes qui était très important dans les années 1970, soit 5.321.000 m³ en 1977, a chuté jusqu'à 2 millions de m³ aujourd'hui (FAO, 2001). De plus, la politique des prix aux producteurs agricoles a presque exclusivement favorisé le cacao. Pourtant, le café était une production de premier ordre jusqu'au milieu des années 1970. La production de café a régulièrement chuté du fait de la faiblesse des prix, alors que la culture du café exige environ 30 % de main d'œuvre de plus que la cacaoculture (Ruf, 1995). Ainsi, le sous-secteur agricole de cacao représente sur le plan macroéconomique, 30 % des recettes d'exportation et contribue à hauteur de 10 % à la formation du PIB. Sur le plan social, environ 6 millions de personnes vivent directement des revenus du cacao dont la production ne cesse d'augmenter même en période de crise.

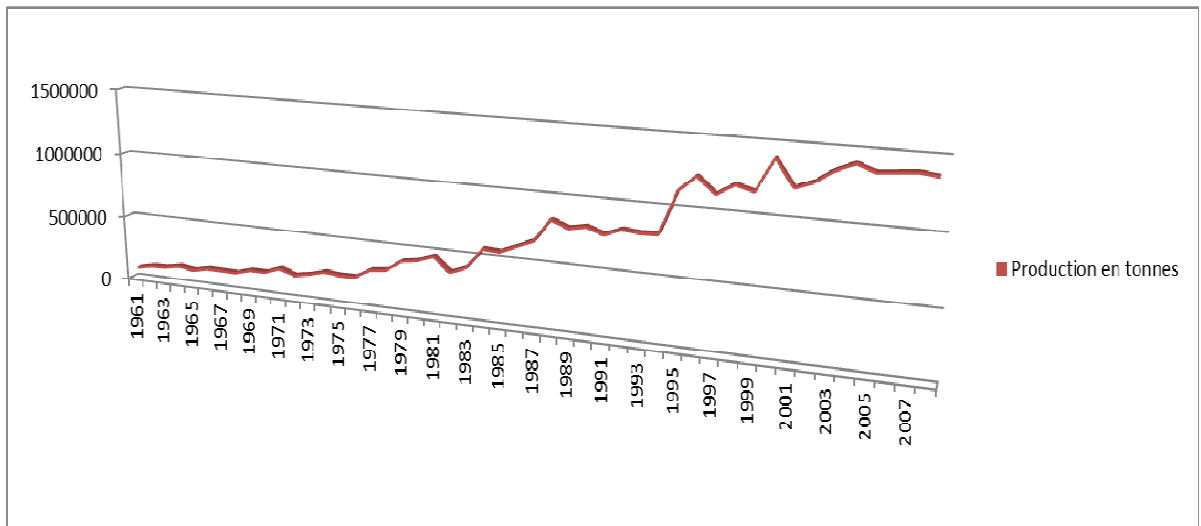


Figure 3: La production annuelle de fèves de cacao (en tonnes)

Source : FAO

En observant l'évolution générale de la courbe ci-dessus, on note une tendance à la hausse de 1961 à 2009 avec des phases très contrastées de la production cacaoyère. L'examen de la courbe permet de distinguer cinq différentes phases. La première, allant de 1961 à 1982 est caractérisée par une augmentation progressive de la production jusqu'en 1981. Cette situation s'explique par l'entrée en production des massifs forestiers du Sud-Ouest avec l'arrivée des migrants des anciennes zones de production du Sud-Est et du Centre-Ouest. Par ailleurs, la hausse des cours mondiaux entre 1975-1977 a permis à l'Etat de garantir aux producteurs un prix qui s'établissait à plus de 50 % des cours mondiaux (Dénis Cogneau et al, 1999). Beaucoup de producteurs ont profité de cette hausse pour étendre leur exploitation et effectuer des opérations d'entretien ou de replantation des anciens vergers. Cette situation a permis de hisser la Côte d'Ivoire à la tête des pays producteurs de cacao à partir de 1977. La hausse des prix mondiaux était conjoncturelle parce qu'elle faisait suite au gel partiel de la production du Brésil qui occupait à l'origine la première place au niveau mondial. En 1982, du fait des saisons sèches, on a assisté à une chute de la production cacaoyère ivoirienne.

La seconde phase qui s'étend de 1983 à 1988 est marquée par une courte reprise de la croissance. Malgré la faiblesse des cours internationaux, les prix aux producteurs sont maintenus parce que l'Etat espérait une hausse des cours mondiaux grâce à sa politique de rétention de stock entamée en juillet 1987. Il envisageait par le biais de cette mesure, créer une pénurie artificielle en vue d'entraîner une hausse des prix. Les spéculateurs qui connaissaient parfaitement le marché, ont jugé bon d'attendre avant d'acheter de manière à faire baisser les prix. Ainsi, l'Etat a été contraint à réduire de 50 % les prix aux producteurs en 1989. Cette situation a eu des répercussions sur le niveau de la production nationale qui est restée presque stable jusqu'en 1994. Cette période qui représente la troisième phase de l'évolution de la production cacaoyère s'est soldée par la dévaluation du Fcfa en janvier 1994. La quatrième phase allant de 1995 à 2000 est caractérisée par une hausse de la production en 1996 et en 2000. Cette situation faisait suite à de nouvelles vagues de migration, notamment celle des jeunes citadins et le défrichement des dernières réserves de forêts dites classées notamment celle de Taï au Sud-Ouest ivoirien. Le coup d'Etat politique de décembre 1999 a entraîné une chute de la production en 2001.

La dernière phase de l'évolution de la production ivoirienne s'étend de 2001 à 2009. Cette période est marquée par la dégradation de l'environnement politique du fait d'une tentative de coup d'Etat en 2002 puis la partition du pays en deux avec une zone gouvernementale au Sud et la rébellion armée au Nord (zone non favorable à la production cacaoyère). Bien qu'une partie de la zone cacaoyère à l'Ouest soit sous contrôle de la rébellion, la production nationale a été moins affectée parce que le Gouvernement ivoirien a pris des mesures pour sécuriser la plupart des zones cacaoyères et les infrastructures telles que le port de San-Pedro, au Sud-Ouest, premier port d'exportation de cacao. Ainsi, on a assisté à une stabilisation de la production de 2005 à 2009 qui s'établissait autour de 1.300.000 tonnes en moyenne par an.

Au niveau des broyages, la Côte d'Ivoire est devenue le deuxième pays transformateur de cacao en 2008-2009 après les Pays-Bas, dépassant les Etats-Unis et l'Allemagne, grâce à l'installation de nouvelles usines. En effet, à la campagne cacaoyère 2009-2010, les broyages ivoiriens s'établissaient à 30 % de la production locale (400.000 tonnes de cacao) alors qu'ils se situaient à 24 % à la campagne cacaoyère 2005-2006 (336.000 tonnes de cacao) soit une augmentation de 19 % en 4 ans. Le pays envisageait transformer 40 % de la production nationale au cours de la campagne 2010-2011, soit 500.000 tonnes de cacao. Selon les autorités ivoiriennes, ce résultat sera atteint grâce à l'activité de huit unités de transformation auxquelles vient de s'ajouter depuis mars 2009, une neuvième (Choco Ivoire) basée dans la région de San Pedro, au Sud-Ouest ivoirien. Cette nouvelle société de transformation comptait broyer 32.000 tonnes de masse de cacao, à partir d'équipements "modernes", les premières années avant d'atteindre un volume de 100.000 tonnes.

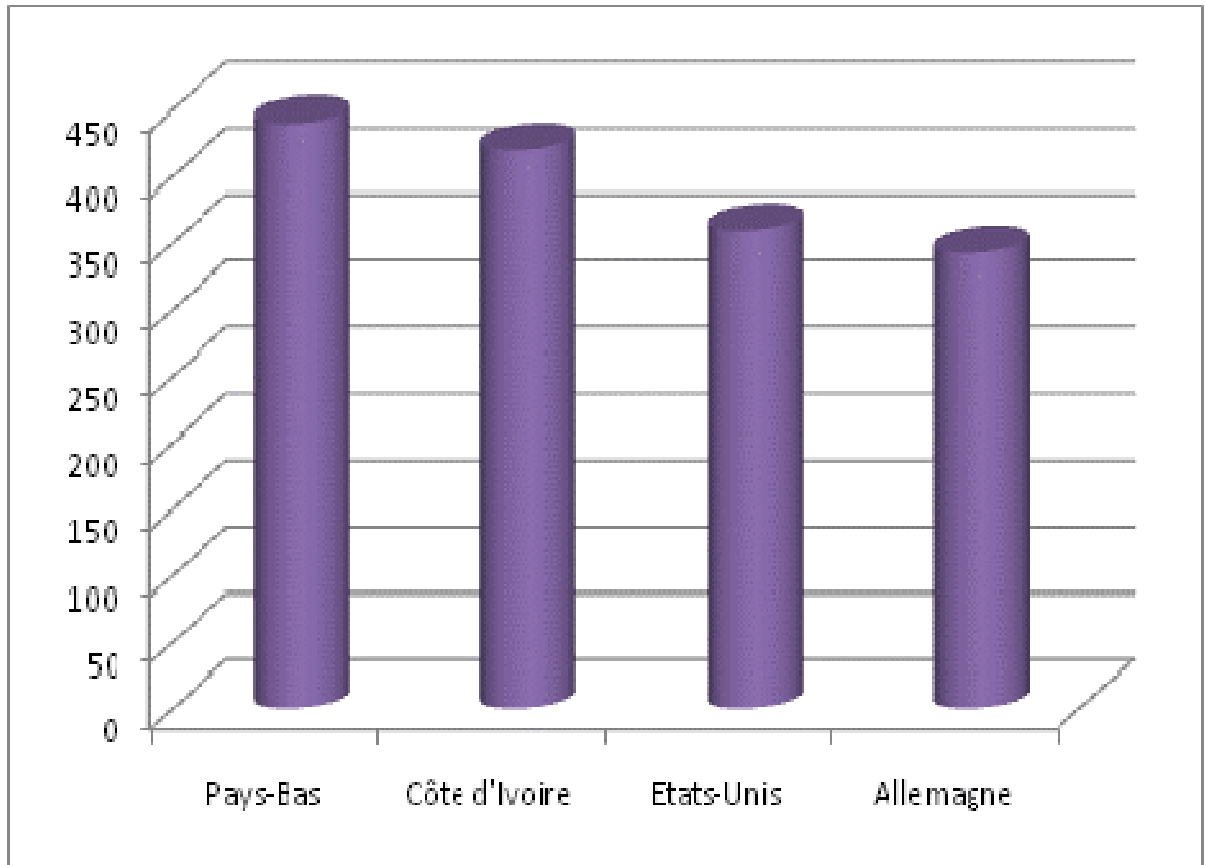


Figure 4: Broyages de fèves de cacao en 2008-2009

Source : ICCO, 2009

Mais ces résultats ne pouvaient pas être atteints du fait de la dégradation de l'environnement politique (à la fin de l'année 2011) qui a abouti à l'arrêt des exportations ivoiriennes. Certes, les broyages sont un indicateur de la demande de fèves de cacao mais une augmentation des broyages n'indique pas nécessairement une hausse de la consommation réelle au niveau national. La consommation au niveau national est mesurée plus exactement par le volume de fèves de cacao utilisé dans la fabrication de confiserie, de denrées alimentaires, de boissons ou de produits cosmétiques effectivement consommés dans le pays. D'après l'ICCO (2009)³, en 2007-2008, les quatre principaux pays consommateurs ont été les Etats-Unis (750.000 tonnes), l'Allemagne (317.000 tonnes), la France (235.000 tonnes) et le Royaume-Uni (225.000 tonnes).

³ Accord International pour le Cacao

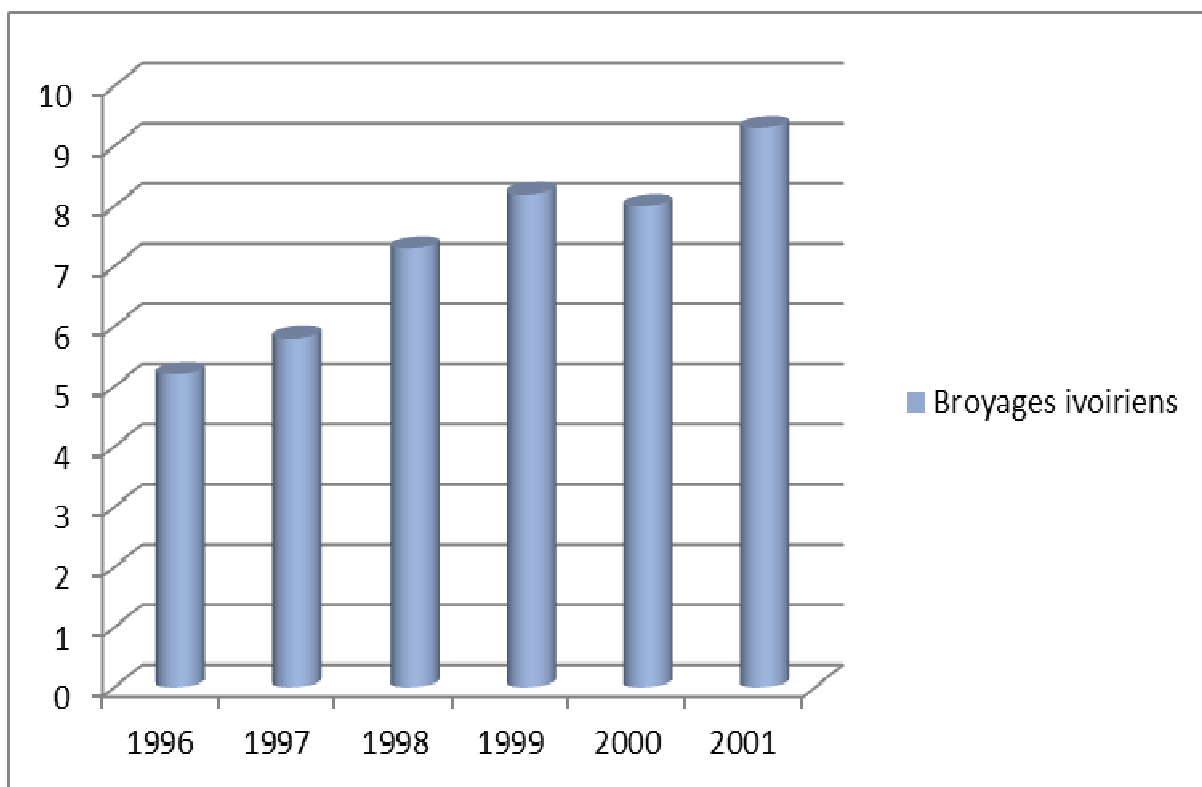


Figure 5: Les broyages de cacao en pourcentage des broyages mondiaux en Côte d'Ivoire

Source : ICCO

Au niveau national, les autorités ivoiriennes envisagent pour les années à venir de relever le défi de la transformation et de la consommation. Pour ce faire, les autorités comptent transformer localement plus de 50 % de la production nationale. Cependant, pour inciter à la consommation nationale, ce projet doit nécessairement s'accompagner d'une politique de prix incitatif en tenant compte des niveaux de revenu de la population, particulièrement ceux des zones rurales. C'est en relevant ce défi que le pays peut espérer occuper une place de choix dans la consommation mondiale de cacao. Toutefois, la Côte d'Ivoire doit veiller au maintien des facteurs qui ont favorisé l'expansion de l'économie cacaoyère à savoir le maintien d'un prix incitatif à la production, le libre accès au foncier, l'ouverture à la main d'œuvre étrangère et le désenclavement des zones productrices de cacao.

2. LES DETERMINANTS DE L'EXPANSION DE L'ECONOMIE DE PLANTATION

La politique de prix rémunérateur et attractif qui fut maintenue après l'indépendance politique a entraîné une hausse de la production. Néanmoins, elle n'a pas suffi à créer un dynamisme endogène d'expansion cacaoyère. De ce fait, elle fut soutenue par une politique de main-d'œuvre mise en place depuis la période coloniale et encouragée par les autorités ivoiriennes après l'indépendance politique en 1960. Les politiques de migration et du prix rémunérateur ont permis à l'Etat de prélever des taxes sur les prix de vente. Les recettes ont favorisé le financement de beaucoup de projets notamment le désenclavement de la région du Sud-Ouest qui représente aujourd'hui la boucle du cacao. Le capital technique étant limité, l'Etat ivoirien a pris l'ensemble de ces mesures pour inciter la population à l'exploitation de la forêt. Par ailleurs, l'Etat a mis en place un réseau d'approvisionnement en biens de consommation sur l'ensemble du pays pour pallier les déficits alimentaires. C'est l'ensemble de ces mesures que nous analysons maintenant.

2.1. Faciliter l'accès au foncier en vue de stimuler la migration

En Côte d'Ivoire, depuis la période coloniale jusqu'à une époque plus récente (janvier 2003) après l'indépendance politique, il n'existait pas de véritable politique foncière. La gestion de la terre était marquée par des incertitudes du fait du flou juridique qu'elle entretenait. Plusieurs tentatives de réformes foncières ont été engagées tant par l'État colonial que par l'État postcolonial (Mariatou Koné, 2006). Tantôt ces lois reconnaissaient les droits coutumiers (décret du 20 mai 1955, décret de 1971), tantôt elles les ignoraient (loi de 1962, loi de 1964, discours de Félix Houphouët Boigny⁴ en 1963).

Pensant que c'est la meilleure manière de garantir l'accès de la terre à tous ceux qui pouvaient la mettre en valeur quelle que soit leur nationalité, le discours tenu par le président Houphouët en 1963 précisait que dans l'intérêt du pays, « *le Gouvernement et le Parti-Etat décident de reconnaître à tout citoyen ivoirien d'origine ou d'adoption, qui met une parcelle de terre en valeur quelle qu'en soit l'étendue, le droit de jouissance à titre définitif et transmissible à ses héritiers.* » Autrement dit, la terre appartient à celui qui la met en valeur. La

⁴ Premier président de la République de Côte d'Ivoire.

mise en valeur de la terre constituait donc le critère principal de la désignation de celui à qui le titre de propriétaire foncier devrait être reconnu.

L'objet était non seulement de confirmer le droit des exploitants individuels face à d'éventuels détenteurs coutumiers mais surtout de favoriser l'attribution des terres, leur appropriation et leur mise en valeur individuelle. Sans jamais avoir été codifié, le discours d'Houphouët a eu force de loi durant plusieurs années (Otch-Akpa (1995), Nancy Andrew et al (2009)). La consigne d'Houphouët gardait les immigrants de toutes contestations de la part des anciens tuteurs autochtones, du droit d'occupation concédé initialement. Le soutien de l'Etat-parti aux migrants ivoiriens et non ivoiriens se justifiait par le désir de faire de la Côte d'Ivoire une économie de grande plantation à travers la mise en valeur des massifs forestiers du grand Ouest. L'Etat voulait aussi s'assurer du soutien électoral des migrants avec l'avènement du multipartisme. Dans la pratique, les colons agricoles ivoiriens et non-ivoiriens ont bénéficié d'une protection administrative pour accéder à la terre. Il s'agissait entre autres des pressions et contraintes organisées auprès des autorités et des collectivités villageoises locales pour accueillir dans les zones forestières, les migrants en provenance principalement du Burkina Faso et des régions du centre et du nord de la Côte d'Ivoire.

Les cessions de terre aux migrants ont évolué en fonction de la disponibilité foncière. Quatre modalités de cession foncière se sont succédées depuis l'ouverture du front pionnier en 1960 jusqu'à la fin de la rente foncière en 1980. Il y avait d'abord les dons et l'échange travail contre terre, les ventes de terre, la location et la garantie. La pratique de la cession foncière sous forme de don et l'échange travail contre terre ont prévalu au début de la migration et durant la phase pionnière au moment où la terre ne constituait pas un facteur limitant de l'expansion cacaoyère. Le demandeur accompagné d'un représentant de sa communauté (qui jouait le rôle de témoin) se rendait chez le chef de terre avec un présent symbolique (bouteille d'alcool, casier de vin). Souvent c'est le sous-préfet de la région qui offrait le présent en demandant aux autorités villageoises d'accepter d'installer leur frère. Les boissons sont consommées au cours d'une cérémonie rituelle où les ancêtres sont invités à donner leur approbation.

Une fois les modalités de cession achevées, le manœuvre-migrant est autorisé à planter et une partie de la production est reversée au tuteur, cédant de terre. De plus, il devra contribuer aux dépenses du tuteur lorsque celui-ci est confronté à des événements sociaux particuliers (décès, funérailles) ou à des problèmes financiers occasionnels. Cette reconnaissance qui se transmet au travers des générations, est généralement admise par les migrants dans les premières années de la cession foncière et dès lors que les exigences des tuteurs restent limitées.

L'échange travail contre terre existait à côté du mode de cession sous forme de don. Mais à la différence de ce dernier, l'échange travail contre terre récompensait la fidélité du travailleur agricole et ne nécessitait pas la présence de témoin lors de la cession. Il s'établissait généralement entre le manœuvre et son tuteur. Un document était signé mais il n'avait pas de valeur juridique. L'échange travail contre terre a non seulement permis d'accroître les surfaces en production mais aussi de créer des relations de clientélisme entre les immigrés et les chefs de terre.

Les ventes de terre ont pris de l'ampleur avec l'importance de la migration au moment où les demandes de terre devenaient de plus en plus importantes. Les ventes de terre se sont intensifiées au début de la décennie 1980 avec la crise économique qui a affecté le revenu des producteurs. Le prix à l'hectare a évolué avec la diminution de la terre et la crise économique. Ainsi de 5.000 Fcfa (7,62 euros), on est passé à 20.000 Fcfa (30,49 euros), à 50.000 Fcfa (76,22 euros) et à 100.000 Fcfa (152,45 euros). Cependant ces montants peuvent varier en fonction des liens parentaux, des zones de production et de la relation acheteur/vendeur.

Les locations de terre et les contrats de garantie sont les deux modes de cession foncière qui sont aujourd'hui fréquents dans la région de Méadji. Le contrat de garantie consiste pour le producteur à mettre à la disposition d'une tierce personne un ou deux hectares de plantation de cacao durant une ou deux années au terme desquelles, l'exploitation est restituée à son propriétaire. Les locations de terre portent généralement sur des anciennes jachères ou des bas-fonds et servent à la production vivrière. Ces modalités d'accès au foncier ont renforcé le flux migratoire, et ont permis la disponibilité de la main d'œuvre agricole, nécessaire au développement de la cacaoculture. Par ailleurs, des appels « au retour à la terre » ont été lancés d'abord à l'endroit de l'élite politique en 1965 et des années plus tard, en 1985, à la jeunesse déscolarisée et aux diplômés des universités et grandes écoles en quête d'emploi.

En effet, après l'indépendance, Houphouët Boigny a incité les dirigeants de son régime en mars 1965, à s'intéresser à la production cacaoyère. Ainsi, à l'occasion d'une rencontre solennelle à Yamoussoukro, son village natal, au centre de la Côte d'Ivoire, il a tenu à ce que chacun d'eux fasse un retour à la terre en créant « au minimum une plantation de 15 hectares, par chaque ministre, chaque député ou membre du Conseil Economique 10, les chefs de service 5... »⁵. Son appel sera entendu puisque cinq ans plus tard, en 1970, dans le cadre d'une cérémonie d'hommage aux paysans, le ministre de l'agriculture félicitait le président de l'assemblée nationale pour avoir été à la fois premier planteur de cocotier, premier planteur individuel de palmiers sélectionnés et premier producteur de bananes pour l'exportation. Le président lui-même confiait à la presse le 7 juin 1974 que « tous ont été au-delà » de ses attentes parce que chaque cadre du parti tenait à obtenir le meilleur record en matière de productivité (Rigobert Ladipo, 1989). L'action d'Houphouët a été un succès du fait de la disponibilité foncière mais aussi parce que la Côte d'Ivoire vivait encore sous le parti unique. La contestation n'avait donc pas sa raison d'être. Les autorités villageoises n'avaient pas d'autres choix que de s'inscrire dans la politique d'Houphouët en facilitant l'accès au foncier aux migrants et aux élites politiques ; la question de la terre étant ancrée dans le jeu politique.

Un autre appel au « retour à la terre » sera lancé plus tard, en 1985, non plus à l'élite politique, mais à la jeunesse déscolarisée des lycées et collèges et aux diplômés des universités et grandes écoles. L'objectif était de faire face au chômage des jeunes diplômés qui ne parvenaient pas à s'insérer dans la vie active du fait de la crise économique. Faute de terres cultivables, la plupart des jeunes de retour ont dû travailler comme main d'œuvre dans les exploitations familiales. Des migrants venus essentiellement du centre de la Côte d'Ivoire et à la frontière au Nord, se sont appropriés les terres.

Les Baoulé, qui étaient perçus comme les principaux artisans de la mise en valeur de l'Ouest forestier, ont fait l'objet d'une discrimination positive de la part de l'administration et des politiques, concernant la sécurisation des droits acquis par transferts. Leur installation reposait sur le principe du tutorat mais surtout sur la politique de l'intervention de l'Etat, qui leur assurait une protection administrative en cas de conflit avec les autochtones. L'installation des Baoulé au Sud-Ouest a été facilitée par les autorités administratives et politiques issues du même groupe ethnique. Dans la région de Méadji par exemple, le moniteur de l'agriculture, le capitaine des eaux et forêts, le sous-préfet, le commandant de brigade ainsi que le juge

⁵ Jacques Baudin, 1982, cité par Rigobert Ladipo, 1989.

d'instruction étaient tous Baoulé. Ainsi, les litiges étaient toujours réglés en leur faveur dès lors que la mise en valeur de la terre était constatée. De plus, il était formellement interdit aux autochtones de lever des redevances sur les migrants. Aussi, les infiltrations dans les forêts classées étaient tolérées (Chauveau, 2000).

Hormis le soutien des autorités politiques et administratives, « la remarquable réussite » des Baoulé reposait, selon Michel Lesourd (1988), sur deux autres facteurs essentiels. Il s'agit de l'originalité des stratégies foncières qui leur ont permis de contrôler pour eux-mêmes mais aussi pour leurs frères, de vastes espaces forestiers loin du regard des autochtones. Et de l'efficacité du système de production (qui associe culture d'exportation (cacao et café) et production vivrière) qui reposait sur « la rapidité et la constance de l'effort de défrichement » de vastes disponibilités en terre. Ces actions étaient possibles grâce à la mobilisation de la main d'œuvre ; laquelle main d'œuvre était essentiellement issue de la cellule famille. La demande de travail extérieur n'était pas pour autant exclue. C'est dernière provenait de la migration de population en provenance principalement du Burkina Faso.

Ainsi, outre le facteur terre, le travail a aussi constitué un élément important du développement de la cacaoculture ivoirienne. Le sous-peuplement du pays dans la première décennie après l'indépendance politique⁶ ne permettait pas de répondre en quantité à la demande de main d'œuvre. Pour ce faire, les autorités politiques ont décidé de poursuivre la politique de migration amorcée depuis la période coloniale.

2.2. La migration, facteur de développement de l'économie de plantation

La migration des Burkinabè s'inscrit donc dans une longue historicité. A l'origine, la main d'œuvre était exclusivement réservée aux propriétaires européens qui l'utilisaient par le biais du travail forcé. La pénibilité et les conditions de travail poussaient les travailleurs voltaïques à migrer vers la Gold Coast (actuel Ghana), une colonie anglaise, où les conditions de travail étaient plus attractives (rémunération, faiblesse de la pression coloniale, etc.). Cette situation, combinée à la contribution de la main d'œuvre locale aux grands travaux publics, provoquait dans la colonie ivoirienne, une pénurie de main d'œuvre.

⁶ Pour une superficie de 322.462 km², la densité de la population s'établissait à 10 habitants au km² (Rigobert Ladipo, 1989).

Pour trouver une solution à la faiblesse du facteur travail, l'administration coloniale a procédé dès 1932 au démantèlement de la Haute Volta. L'empire Mossi de Ouagadougou de l'ex-territoire voltaïque fut rattaché à la colonie de Côte d'Ivoire sous la dénomination régionale de Haute Côte d'Ivoire. Dans le même contexte, quelques actions ont été entreprises en vue de renforcer cette mesure. Il s'agissait de transporter gratuitement les travailleurs de l'ex-Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire grâce aux subventions que l'administration coloniale de Côte d'Ivoire versait à quelques colons ; c'était en 1945. Le travail forcé fut aboli un an après pour permettre au manœuvre agricole de recouvrir la liberté de vendre sa force de travail et de se mettre à la disposition de tous les employeurs. Ce n'est qu'en 1947 que la Haute-Volta a été reconstituée en tant qu'entité territoriale (Yapi Affou et Kouadio Tano, 1988).

La suppression du travail forcé a certes provoqué un retour massif de migrants vers leur pays d'origine. Mais, les difficiles conditions de vie dans le pays d'origine, combinées à la détérioration de la situation économique au Gold Coast, ont freiné cet élan de retour et suscité d'autres mouvements de départ. Par ailleurs, les producteurs ivoiriens, réunis au sein du Syndicat Agricole Africain (SAA), organisaient la migration des travailleurs voltaïques en accord avec les autorités traditionnelles de la Haute Volta. Avec l'aide de recruteurs voltaïques, les travailleurs sont directement embauchés dans les villages. Ils percevaient un salaire minimum de 40 francs. Le transport par le train était pris en charge à l'aller et demi-tarif dans le sens retour (Olivier Blot, 2003). Dans le même élan, l'administration coloniale suscitait la création du Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Œuvre (SIAMO) en 1951. Par le biais de cette structure, environ 20.000 Voltaïques étaient transférés chaque année de 1953 à 1959 vers les zones de production en Côte d'Ivoire (Déniel, 1967). Le nombre de travailleurs voltaïques acheminés vers la Côte d'Ivoire envoie vers les 683.000 entre 1933 et 1959 (Zanou, 1991, cité par Kabbanji et al, 2006).

Après son indépendance en 1960, le Gouvernement burkinabè a supprimé le SIAMO qu'il considérait comme un outil colonialiste. Conscient du risque que cette décision pourrait avoir sur l'économie de plantation, les autorités ivoiriennes et celles du Burkina Faso ont établi une convention pour faciliter le recrutement et l'emploi de la main d'œuvre burkinabè. Cette convention dite "convention de mars 1960" conclue à Bobodioulasso (Burkina Faso) le 09 mars 1960 était relative aux conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs burkinabè en Côte d'Ivoire. Selon les thèmes de la convention, l'Office des Mains d'Œuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI) devait recevoir et transmettre les demandes en mains d'œuvre des planteurs ivoiriens

à l'Office de la Main d'Œuvre burkinabè. Cette dernière recrutait les travailleurs et les acheminait vers les centres de transit installés au Burkina Faso. La prise en charge du travailleur depuis ces centres jusqu'en Côte d'Ivoire était assurée par l'OMOCI qui le remettait à son employeur. La convention prévoyait le versement d'une somme de 1.500 Fcfa (2,28 euros) par l'Etat ivoirien à l'Etat burkinabè pour chaque travailleur recruté (article 23) pour couvrir les frais de recrutement. Une somme de 1.000 Fcfa (1,5 euro) était aussi prélevée sur le salaire du travailleur et versée sur un compte ouvert au Burkina Faso (article 13). Enfin, un contrôle réciproque des conditions de recrutement des travailleurs burkinabè et des conditions de travail en Côte d'Ivoire devait être effectué de part et d'autre (article 21).

Lors de la mise en œuvre de la convention, seulement 15.000 travailleurs ont été recrutés de 1960-1965 par l'Office de Main d'Œuvre burkinabè et transportés en Côte d'Ivoire. Contrairement au SIAMO, qui avait permis de recruter 20.000 travailleurs chaque année, la "convention de mars 1960" n'a pas pu atteindre ce chiffre en cinq années d'activité. Ce résultat s'explique par des conflits d'intérêt tout d'abord entre le planteur et le manœuvre ensuite entre le travailleur et le Gouvernement burkinabè et enfin entre les deux Gouvernements (ivoirien et burkinabè). C'est différents que nous avons présentés dans l'encadré ci-dessous, ont conduit à la suspension de la convention le 30 juin 1974.

Encadré : Les limites de la "convention de mars 1960"

Le conflit travailleur-plantateur relève de l'instabilité de la main d'œuvre immigrée du fait de la faiblesse des salaires et des difficiles conditions de travail. Selon les thèmes du contrat, le salarié agricole devait percevoir 275 ou 343 Fcfa la journée (environ 50 centime d'euro) et il devait travailler avec des outils rudimentaires (daba, de machette et de hache). Toutes ces conditions n'ont pas toujours favorisé le maintien du migrant qui, une fois installé (en zone rurale), migre vers les zones urbaines à la recherche de meilleures conditions de travail.

Pour ce qui est du conflit qui a opposé le travailleur au Gouvernement Burkinabè, il réside dans l'article 13 de la convention. En effet, les travailleurs voyaient en la décision de prélever 1.000 Fcfa (1,5 euro) sur leur salaire, un autre reliquat de la colonisation qu'ils assimilaient à l'impôt de capitalisation (l'impôt colonial). Par ce biais, les autorités burkinabès s'approprièrent une partie de leur salaire. C'est pour y échapper que beaucoup d'entre eux ont transité par des réseaux informels et ont conseillé leur proche à l'emprunter.

La migration informelle a été la source du conflit entre les Gouvernements Ivoirien et Burkinabè. En contournant le circuit officiel de migration, le Gouvernement Burkinabè réalisait un manque à gagner estimé à 2.500 Fcfa (3,81 euros) par manœuvre. Il accusait donc les autorités ivoiriennes d'encourager la migration informelle par le biais du Centre d'Affectation des Travailleurs Agricoles et Forestiers (CATAF).

Localisé à Bouaké, au centre-nord de la Côte d'Ivoire, le CATAF proposait du travail aux arrivants. Par son biais, des travailleurs sont engagés sans passer nécessairement par le circuit officiel de la migration. Il a favorisé la migration informelle tout en évitant le versement de 1.500 Fcfa (2,28 euro) conformément à l'article 13 de la convention au Gouvernement Burkinabè. De son côté, le Gouvernement Ivoirien reprochait aux autorités burkinabès le départ précoce des manœuvres vers les zones urbaines. L'instabilité de la main d'œuvre est considérée par le Gouvernement Burkinabè comme la conséquence directe des mauvaises conditions de travail et la faiblesse des salaires dans les zones rurales.

C'est donc à cause de l'ensemble des conflits qui ont émaillé son fonctionnement que la "convention de mars 1960" n'a pas connu le succès attendu. Cependant, son "échec" n'a pas empêché la migration des Burkinabè vers la Côte d'Ivoire. Comme annoncé, les réseaux informels ont constitué les principaux circuits de transit des manœuvres agricoles.

Source : Déniel (1967), Kabbanji et al (2006).

Si la plupart des Burkinabè se distinguaient par leur dynamisme et leur polyvalence dans le travail, cela relève du fait que beaucoup étaient des anciens employés des plantations de banane des européens (IBO Jonas, 1997) et certains s'étaient déjà initiés à la cacaoculture au Sud-Est ivoirien. Contrairement aux Baoulé, ils se sont toujours consacrés à la cacaoculture ; c'est pour cela qu'ils sont considérés comme les principaux acteurs de cette activité. En effet, leur migration a pris forme durant la phase coloniale. La première vague migratoire des Baoulé fut organisée par Yao Djiglè, un ancien agent de la CFCI⁷. Cet employé a démissionné de cette société en 1938 pour créer un domaine agricole. L'expansion agricole qu'il connaissait l'a amené à organiser dès 1957, une première vague d'immigration baoulé dans la région de Sassandra en pays bakwé. Les migrants se sont d'abord installés dans le village de Pauly-Brousse avant de gagner d'autres villages bakwé (IBO Jonas, 1997).

A partir de 1970, on a assisté au déplacement des Nanafouè⁸, suite à la destruction de leurs villages lors de la construction du barrage de Kossou sur le fleuve Bandama au centre. Environ 75.000 baoulé repartis sur 130 villages ont été déplacés. Ils ont été incités à s'installer dans la zone forestière du Sud-Ouest où des espaces forestiers ont été déclassés pour les accueillir (Véronique Lassailly-Jacob, 1982). Leur départ de leur région d'origine relevait aussi de facteur sociodémographique, notamment l'importance de la densité de la population qui avait des incidences sur les surfaces cultivées par famille, contrairement au pays bakwé qui comptait jusqu'à la fin de la décennie 1960, 0,5 habitant au km² (Colette Vallat, 1979). Le pays bakwé qui apparaissait durant cette décennie comme une région fertile, renfermait d'importantes superficies de forêts vierges. La chasse et la cueillette qui constituaient les principales activités, étaient peu dévastatrices de la forêt de sorte qu'on y créa une réserve naturelle : la réserve de Taï, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982. Les migrants qui sont venus des anciennes zones de production cacaoyère possédaient déjà une expérience qui leur a permis d'anticiper les difficultés, notamment celles liées au recrutement de la main d'œuvre et de prévoir avec réalisme les investissements à effectuer.

⁷ Maison de commerce européenne qui employait un personnel d'origine européenne et africaine à Sassandra au Sud-Ouest ivoirien.

⁸ Il s'agit d'un sous-groupe de l'ethnie baoulé, situé près de Yamoussoukro au centre de la Côte d'Ivoire.

Cependant, la situation alimentaire des zones cacaoyères reste encore limitée à la capacité des ressources cacaoyères à acquérir l'alimentation sur le marché. Pour ce faire, il a fallu que l'Etat mette à la disposition des migrants et de l'ensemble des producteurs de cacao, une politique de prix attractif et une politique alimentaire visant à assurer l'alimentation des populations, que la cacaoculture a relégué au second plan .

Ainsi, bien qu'ayant accordé la priorité à l'agriculture d'exportation, l'Etat ivoirien n'a pas délaissé le secteur vivrier. En effet, dans sa politique d'autosuffisance alimentaire, il a opté pour la promotion de certains produits de grandes consommations tels que le riz, avec la création de la Société de Développement de la culture du Riz (SODERIZ) qui s'occupait de la collecte et de la transformation du riz, la Société de Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL) pour le développement des cultures fruitières et maraîchères, ainsi que la Société de Développement de la Production Animale (SODEPRA) qui a construit plusieurs retenues d'eau à usage agropastoral. Cette politique a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire pour certains produits, notamment le manioc, l'igname, le maïs, le sorgho. Mais, la crise économique de 1980 a freiné cette volonté politique, de sorte que les autorités ivoiriennes ont opté pour des importations massives de produits de grande consommation, tels que le riz. Ainsi, la production nationale de riz, qui ne couvrent que 50 % des besoins de consommation (DSRP, 2008), est complétée par des importations.

Ce choix politique s'expliquait par la faible compétitivité du riz local par rapport à celui du marché mondial. En effet, en 1985, le riz provenant du continent asiatique et vendu sur le marché international coûtait 75 Fcfa/kg (0.11 euro/kg), alors que le prix du riz local se situait autour de 150 Fcfa/kg (0.23 euro/kg). C'est donc pour des raisons de compétitivité que les autorités ont opté pour des importations de riz au lieu de subventionner la production locale. Ce choix est apparu certes judicieux à une période de l'année, mais cela a rendu le pays dépendant de la production étrangère. Les émeutes de la faim, les 31 mai et 1er avril 2008, qui faisaient suite à l'augmentation des prix des produits alimentaires (notamment le riz), constituent une manifestation concrète de cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Les importations de riz sont passées de 300.000 tonnes en 1995, à 474.000 tonnes en 1998. Aujourd'hui, elles tournent autour de 800.000 tonnes pour une valeur de plus de 150 milliards de Fcfa, (228.673.526 euros).

2.3. Une politique de prix incitatif pour encourager la production et assurer le désenclavement des zones de production

Pour faciliter l'accès à l'alimentation sur le marché, les autorités ivoiriennes ont mis en place une politique de prix garanti aux producteurs. Cette mesure était assurée par une caisse de stabilisation dénommée "CAISTAB" (Caisse de stabilisation des produits de base). La CAISTAB garantissait un prix annuel identique pour les producteurs de café et de cacao sur l'ensemble du territoire national. Le système de stabilisation reposait sur le principe du barème. Selon ce principe, un prix minimum est fixé pour les producteurs ainsi que des cours de référence⁹ pour les exportateurs. Ces valeurs étaient liées à l'ensemble des charges de commercialisation du cacao depuis le centre de collecte jusqu'au point d'embarquement. Lorsque la vente de cacao était réalisée, l'exportateur compensait la Caisse (opération dite de reversement) de la différence entre le cours de référence et le prix de vente effectif lorsque ce dernier est supérieur au premier. Lorsque les cours mondiaux étaient inférieurs au prix de référence, la CAISTAB dédommageait les exportateurs en leur accordant un paiement (connu sous le terme de soutien) à hauteur de la différence. De par ce mécanisme de fixation des prix, les producteurs ne se souciaient pas de la commercialisation du produit ni du prix d'achat. L'Etat en assurait la commercialisation interne et externe. Ainsi, l'Etat, par le biais de la CAISTAB, s'est posé « en partenaire attentionné et un parent protecteur » (Pierre Janin, 1996) dans un marché instable.

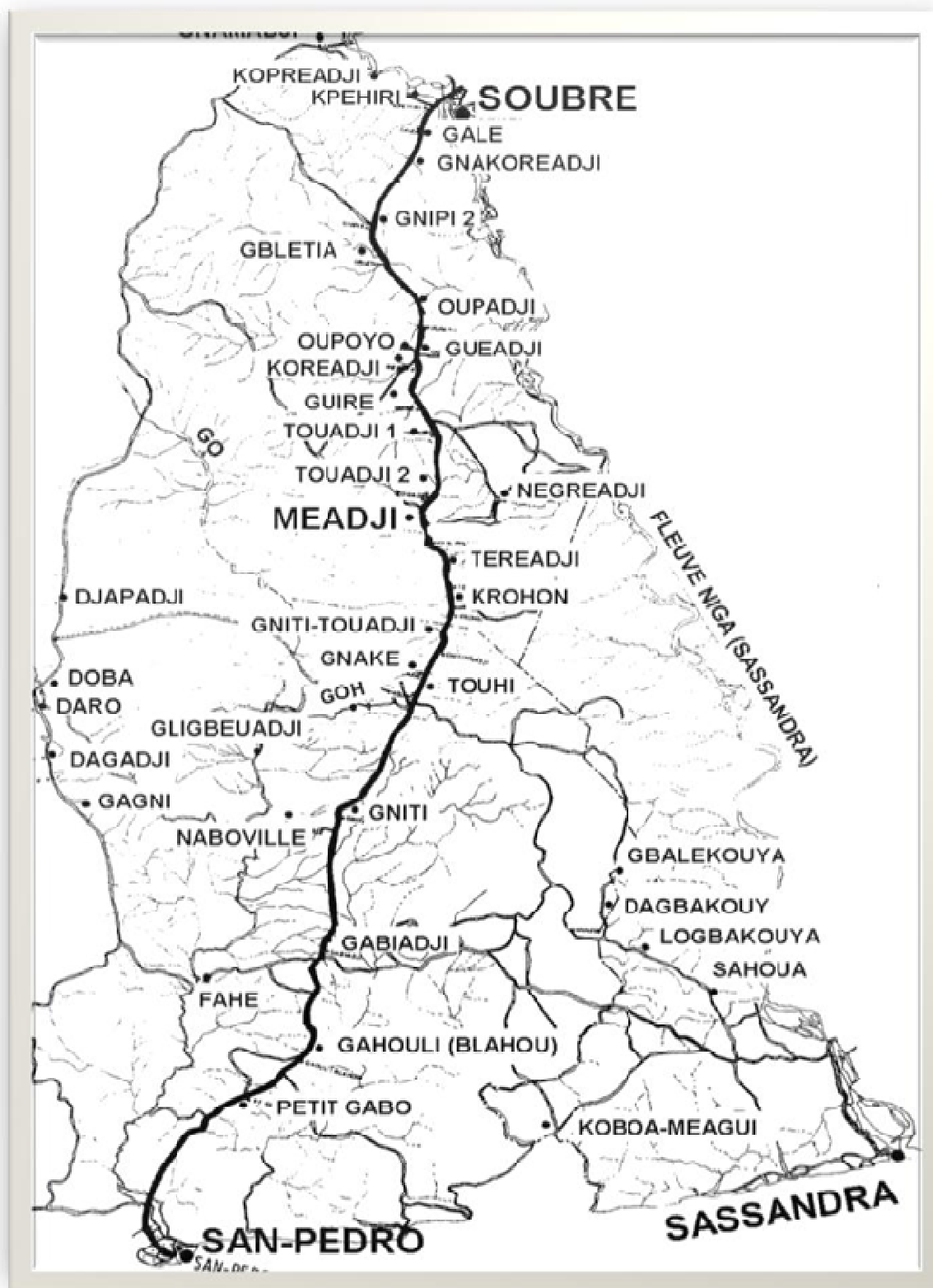
Parallèlement, la politique du prix rémunérateur a permis à l'Etat de prélever une plus-value sur les prix de vente. Les recettes tirées de la vente ont servi à financer de nombreux projets, notamment le désenclavement de la région du Sud-Ouest. C'est pourquoi Azam (1994) a défini le mode de développement ivoirien comme « la transformation par l'Etat des surplus prélevés sur l'agriculture d'exportation en accumulation de capital productif »¹⁰. Bien que l'aménagement du territoire n'ait fait l'objet d'une attention particulière dans la recherche du développement économique et social de la Côte d'Ivoire (les deux piliers de développement étant l'agriculture et l'agro-industrie), l'Etat a reconnu que la mise en place d'infrastructures servirait de support aux actions de développement économique. Pour ce faire, il a opté pour deux options majeures. Il s'agissait de l'amélioration des voies urbaines et interurbaines dans

⁹ Le cours de référence est le dernier cours coté ou le dernier cours indicatif, à partir duquel est établi le cours d'ouverture d'une nouvelle séance.

¹⁰ Cité par Denis Cogneau et al, 1999.

la perspective de disposer d'un réseau de voies de qualité pouvant faciliter la circulation des biens et des personnes et la création d'infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires de manière à diversifier les modes de transport et améliorer les échanges commerciaux internes.

Ainsi, suivant le principe de l'équité de la redistribution géographique de ses interventions, la région du Sud-Ouest a bénéficié du projet ARSO. L'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) fut le programme principal de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Créée en décembre 1969, l'ARSO était une société de type particulier puisqu'elle était directement rattachée à la Présidence de la République. La société avait pour missions essentielles la constitution d'un second pôle de développement national à partir de San-Pedro et de son port, le désenclavement et le peuplement de la région et la mise en valeur des ressources. Pour accomplir ces missions, l'ARSO a bénéficié d'un appui financier de l'Etat et de partenaires étrangers (FAC, COFACE, HERMES, Crédit italien, etc.). Ses actions ont porté sur la réalisation de grands chantiers, à savoir la construction de la retenue de Buyo, la mise en place d'une infrastructure routière (la route reliant Soubré au port de San-Pedro en passant par Méadji, voir carte 1) qui a permis d'atteindre des localités autrefois inaccessibles, la mise en valeur du patrimoine forestier sous le double aspect de l'exploitation et de la replantation forestière et enfin la construction puis l'équipement du Port de San-Pedro.



Carte 1: La route reliant Soubré au port de San-Pedro en passant par Méadji

Source : Communauté Web Bakwé

De plus, les autorités ivoiriennes se sont aussi employées à développer des structures nationales de recherches agronomiques, d'encadrement et de financement de l'agriculture notamment le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) qui a développé des variétés à haut rendement et résistantes aux aléas climatiques, la Société d'Assistance et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) et la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)¹¹ qui assurait le financement de l'agriculture.

La SATMACI fut la première société d'Etat à se consacrer à l'encadrement technique des paysans. Dans son fonctionnement, ses représentants devaient entrer en contact avec les paysans en leur proposant une assistance technique et financière à condition qu'ils se regroupent en coopérative. Aussi, la régularité de l'ensemble des parcelles des membres du groupement au regard des lois coutumières devait être établie. Une fois la question foncière réglée, un contrat est signé entre la SATMACI et le groupement auquel est annexé un cahier de charge du planteur. Le contrat définissait les engagements de la SATMACI vis-à-vis de la coopérative. Il s'agissait d'une prime non remboursable de 60.000 FCFA à l'hectare (91,46 euros) concédée à chaque planteur, membre du groupement. Cette prime vise à encourager l'extension et la régénération des cacaoyères. Des prêts au taux de 8 % étaient concédés pour 8 ans avec un différé d'amortissement de 4 ans correspondant à la période non productive de la cacaoyère. En contrepartie, chaque planteur du groupement s'engageait à respecter scrupuleusement le calendrier agricole établi par la SATMACI. Aussi, il se devait de tenir compte des directives des agents de la SATMACI concernant les pépinières, la plantation, l'entretien et les traitements. Dans l'ensemble, toutes les prescriptions de la société ont été respectées du moins du point de vue technique.

¹¹ Mis à part le succès du financement des "plans" hévéa et palmier à huile et le développement de la culture du coton dans le nord, la BNDA a laissé une ardoise de quinze milliards de Fcfa, due essentiellement au non remboursement des créances. Ce sont surtout des clients non agriculteurs qui sont redevables à la structure : on estime à environ 10 % seulement, le montant des emprunts non remboursés par les planteurs, Après 28 ans d'exercice, elle été supprimée en 1991 (Patrice O-Dji, 1999).

Cependant, les difficultés et les retards de remboursement ont affecté la performance de la SATMACI du fait de l'insuffisance des ressources financières mises à sa disposition par les autorités ivoiriennes (Bernard Otch-Akpa, 1995). La faiblesse des moyens financiers de la société ne lui permettait pas de satisfaire bons nombres de producteurs. Elle limitait donc son intervention à deux hectares par producteur (Lesourd, 1988) ; quitte au producteur d'assurer par ses propres moyens, l'entretien des superficies restantes. Depuis 1993, la SATMACI fut remplacée par l'Agence Nationale pour le développement rural (ANADER) dont la mission est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et leurs organisations professionnelles et en mettant en œuvre des programmes adaptés pour assurer un développement durable et maîtrisé.

Conclusion

La Côte d'Ivoire a connu des phases de croissance fort contrastées depuis son indépendance. Au cours de la phase d'expansion de l'économie cacaoyère, les systèmes de production agricole adoptés par les migrants poursuivaient deux objectifs majeurs : d'une part marquer l'appropriation du sol par la plantation dans un contexte d'absence de code foncier ; d'autre part maximiser la productivité du travail qui constituait dans ces conditions le facteur limitant. Les migrations des populations en provenance des autres régions de la Côte d'Ivoire et à sa frontière nord ont permis l'exploitation des massifs forestiers longtemps négligés par la population locale. Cette évolution a favorisé l'accroissement des recettes de l'Etat dont le cacao constitue la principale source de revenu au point de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent au milieu de la décennie 1970. Cette position relève aussi du boom des cours mondiaux des produits de base qui a favorisé l'amélioration des conditions de vie de bon nombre de producteurs. Ce processus s'est fait avec le soutien de l'Etat, désireux d'accélérer le développement agricole du pays en consacrant la rupture avec les droits fonciers traditionnels, poursuivant ainsi la politique coloniale de mise en valeur (Pierre Janin, 2000).

Les tensions locales étaient contenues tant que les ressources de l'Etat permettaient de donner aux autochtones des contreparties à la dépossession foncière. Ainsi, la garantie de commercialisation et de prix, l'approvisionnement en intrants subventionnés ainsi que l'encadrement technique et financier, ont permis d'assurer une apparente stabilité sociale durant les années du boom économique (1960-1970). La fin du boom des prix du café et cacao a scellé l'épuisement des arrangements politiques et conduit le pays dans une crise profonde à partir de 1980. Les efforts d'ajustement qui ont pu être menés en matière d'austérité budgétaire et la réduction du prix d'achat au producteur durant cette période n'ont pu sortir le pays de la crise qui relevait essentiellement de facteurs structurels et conjoncturels. Ainsi, les zones cacaoyères, particulièrement le Sud-Ouest ivoirien, se trouvent confrontées à plusieurs facteurs de blocage. Désormais, cette région doit faire face à l'épuisement des réserves forestières, à l'effondrement du prix du cacao, à la déstructuration des filières de commercialisation et de crédit qui ont précipité la crise cacaoyère. C'est ce que nous étudions dans le chapitre suivant.

**CHAPITRE 2 : LES MANIFESTATIONS DE LA CRISE
CACAOYERE A PARTIR DE 1980**

Après plusieurs décennies fastes, l'économie cacaoyère est entrée donc dans une phase de récession depuis trois décennies. La crise économique provoquée par la baisse des cours mondiaux des matières premières au début des années 1980 a entamé les fondamentaux de l'économie de plantation et bouleversé les rapports sociaux au sein des populations agricoles. La crise cacaoyère représente pour les producteurs une dégradation des conditions de vie, la prolifération des ravageurs de cultures, les conflits fonciers, la dégradation des conditions climatiques et de commercialisation et la baisse des prix. La diminution des prix influe sur le traitement des vergers et par ricochet sur les rendements. La combinaison de ces facteurs (baisse des prix et diminution des rendements) conduit nécessairement à une chute des revenus. Cette crise qui relève tant de facteurs structurels que conjoncturels a entravé la survie des producteurs en accentuant leur vulnérabilité. Cependant, la diversité des groupes ethniques et des situations individuelles peut conduire à une multiplicité des niveaux de vulnérabilité. Cette diversité s'explique par le fait que chaque producteur ou groupe ethnique n'est pas soumis aux mêmes conditions en terme de disponibilité de facteurs de production, de pouvoir de négociation du prix d'achat, de conditions techniques de production, etc. Ce chapitre a donc pour objet d'analyser les différents aspects de la crise cacaoyère et leurs impacts sur les situations économique, sociale et politique des producteurs.

1. UNE CRISE AUX FONDEMENTS STRUCTURELS

Les fronts pionniers se déplacent tant à l'échelle continentale qu'au niveau d'un pays et d'une région. En effet, au début du 20^{ème} siècle, l'Amérique du Sud fournissait à elle seule 78 % de la production mondiale de cacao contre 17 % pour le continent africain. Le continent asiatique était quasiment absent de la production. Depuis 1960, après la chute de la production américaine, la production de l'Afrique représente 75 % de la production mondiale tandis que la part du continent asiatique s'établit à 20 % de la production mondiale. A l'échelle d'un pays, le déplacement du front pionnier était déjà remarquable en 1961 avec le Ghana qui supplantait le Brésil, premier producteur mondial de cacao. Depuis 1977, la Côte d'Ivoire lui a ravi cette place de leader mondial avec 40 % des parts de marché. De même, la Malaisie qui représentait jusqu'en 1985 le premier producteur de cacao du continent asiatique, a été supplantée par l'Indonésie en 1990 avec une part de marché estimée à 17 % de la production mondiale. Cette évolution pourrait préfigurer un déplacement prochain des fronts pionniers vers l'Asie aux dépens de l'Afrique.

1.1. Le principe du déplacement des fronts pionniers suite au vieillissement des vergers

Au niveau régional, le phénomène du déplacement des fronts pionniers est remarquable en considérant la zone forestière du sud de la Côte d'Ivoire. En effet, le Sud-Est ivoirien représentait jusqu'en 1960 une zone de grandes productions cacaoyères. De par le principe de la délocalisation, la région du Centre-Ouest a pris le relais entre 1960 et 1970. C'est à partir des années 1970-1980 que la région du Sud-Ouest a amorcé son cycle du cacao à travers d'importantes vagues migratoires en provenance des anciennes zones cacaoyères. Il faut noter aussi que la croissance cacaoyère peut refléter une superposition de cycles dans plusieurs sous-régions comme ce fut le cas dans la préfecture d'Oumé au centre-Ouest ivoirien. En effet, un premier cycle s'est développé aux dépens des forêts d'Oumé dans les années 1950-1960 un second aux dépens des forêts au Nord de Gagnoa dans les années 1965-1985. Au début de l'année 1990, les défrichements des dernières forêts classées d'Oumé et celles au Sud de Gagnoa ont fait apparaître une dernière croissance exponentielle (Ruf, 1991).

Ce processus de déplacement des fronts pionniers répond à un « modèle presque incontournable » (François Ruf, 1991, 1995) qui résulte de facteurs sociaux tels que le vieillissement des planteurs et les conflits fonciers, et de facteurs environnementaux et techniques liés au vieillissement des vergers et à l'épuisement de la forêt. C'est d'ailleurs ce que Ruf explique à travers le « modèle des cycles du cacao ». Selon l'auteur, une production de cacao suit un modèle qui comprend une phase d'abondance pendant quelques années marquée par une offre excédentaire due aux migrations agricoles : c'est le boom du cacao. La production suit ensuite un mode linéaire du fait du ralentissement des migrations de travail. Un point d'inflexion apparaît conduisant à une phase "de plateau" suivie d'une baisse d'abord modérée puis accélérée avant d'atteindre un plancher. Les mouvements de prix jouent un rôle déterminant dans les cycles cacaoyers.

Résultant de la confrontation de l'offre et de la demande, le prix varie si le rapport offre-demande varie. La demande étant généralement stable, la variation du prix dépend surtout du facteur offre. Ainsi, en cas de surproduction, l'excédent fait baisser le prix conduisant les producteurs vers un processus de décapitalisation ou vers la culture d'autres spéculations au détriment du cacao. Cela a pour effet, quelques années après, de provoquer une diminution de la production (offre) par rapport à la demande ce qui tend à stimuler le prix à la hausse. Cette tendance à la hausse du prix incite à nouveau à la production et le cycle se reproduit.

Autrement dit, les booms sont suivis de récessions dues aux problèmes agro-écologiques tels que la diminution de la fertilité des sols et la dégradation du régime climatique, la multiplication des plantes adventices et des ravageurs de cultures. Les booms sont également suivis par un processus naturel de vieillissement des vergers qui se traduit par une réduction des rendements à travail d'entretien égal.

Le chapitre précédent expliquait que la Côte d'Ivoire a profité du boom des cours mondiaux de la décennie 1970 et a enregistré un boom de sa production en 1980. Selon la thèse de Ruf, on aurait dû enregistrer au début de la décennie 1990, une faillite de la production ivoirienne, voire du continent africain au profit de l'Asie d'autant plus qu'un nouveau pays producteur de cacao a émergé sur la scène internationale, à savoir l'Indonésie. Bien que les questions de la replantation des vergers, de la prolifération des adventices et de l'épuisement des forêts restent des défis à relever, la thèse de Ruf ne s'est pas pleinement appliquée à la situation ivoirienne. En effet, la production ivoirienne s'est jusqu'à présent établie en moyenne par an à 1,1 million de tonnes malgré la baisse des cours mondiaux. Ce paradoxe s'explique par l'entrée en production des vergers plantés au cours de la décennie 1980 mais surtout par la mise en exploitation des massifs forestiers classés. En 1990, ces espaces protégés (forêts classées et parcs nationaux) représentaient 2,75 millions d'hectares en zone forestière, soit 8,5 % du territoire national. Environ 30 % de cette surface a été défriché et transformé en plantation de culture de rente (Éric Léonard et Jonas Ibo, 1994). Dans la région du Sud-Ouest, 2 millions d'hectares de forêt soit 80 % de la surface totale ont été défrichés en 20 ans. C'est le cas de la réserve forestière de Taï, dans laquelle les producteurs ont ouvert d'importantes exploitations avant d'être chassés.

L'analyse du comportement des producteurs vis-à-vis de la terre permet de comprendre le principe de la délocalisation des zones de production. En effet, au moment où la terre ne constituait pas un facteur limitant du développement des plantations, les producteurs avaient pour stratégie de réduire les coûts de production en plantant dans de nouvelles forêts aux rendements supérieurs et aux coûts d'exploitation faibles. Parce que, 86 journées de travail suffisaient pour la plantation après défrichement de forêt primaire la première année, alors que la replantation en exige 168 et le maintien de la production nécessite des intrants en plus du surcoût de travail (François Ruf, 1988, cité par Denis Cogneau et al, 1999). Dans ce contexte, les prix ne constituent pas une variable déterminante. Par exemple, la hausse des prix aux

producteurs dans les années 1970 et sa chute une décennie plus tard, n'a pas freiné le processus de plantation qui répondait plus à la disponibilité foncière qu'à la variable prix.

Le modèle de production à caractère extensif a eu des répercussions sur la disponibilité foncière en accélérant la dégradation du régime climatique. Cela a contribué à la savanisation des régions forestières à travers la disparition des formations végétales et l'empiètement des limites de réserves forestières. Cette évolution a influé le milieu écologique avec l'apparition d'une nouvelle espèce d'adventice (le *Chromoloena Odorata*), des maladies du cacao (le *Swollen Shoot*) et la contamination par l'Ochratoxine A (OTA) des fèves de cacao.

L'ochratoxine A (OTA) est une substance toxique produite par des champignons qui se développent dans les vergers. Elle s'attaque aux cabosses et affecte le rendement de l'exploitation. La fixation d'un niveau de contamination de l'OTA dans les fèves de cacao à l'exportation relève des dispositions légales et réglementaires prises tant au niveau international (FAO, 2003) que par des organisations régionales telle que l'Union Européenne (UE). Elles visent à protéger les consommateurs des effets néfastes des contaminants chimiques, notamment l'OTA. Ainsi, pour des exigences de sécurité alimentaire, l'UE a proposé de fixer le taux maximal pour la contamination par l'OTA des fèves de cacao à $2\mu\text{g}/\text{kg}$ (2 microgramme par kilo)¹².

Une étude portant sur 300 échantillons de fèves de cacao prélevées sur les ports d'Abidjan, dans le Sud ivoirien et de San-Pedro au Sud-Ouest, a révélé que la teneur en OTA de 33 échantillons est supérieure à $2\mu\text{g}/\text{kg}$, ce qui représente 11 % de la production, soit une probabilité de rejet de 9,5 % en ne tenant compte que des fèves de grade I et II¹³ (Dembelé et al, 2009). La production moyenne de cacao étant estimée à 1.400.000 tonnes, le rejet de l'ordre de 9,5 % engendrerait pour l'Etat ivoirien, une perte financière de l'ordre de 118.300.000.000 Fcfa, soit 180.347.187,39 euros avec un prix moyen CAF fixé en 2006 à 845 Fcfa/kg (1.28 euro). Cette perte peut se traduire au niveau des producteurs par la non-perception de primes liées à la qualité et le renforcement de la pénibilité du travail agricole du fait de la présence du *Chromoloena Odorata* dans les cacaoyers.

¹² La Commission des Communautés Européennes (2005) Règlement (CE) N° 123/2005 de la Commission du 26 janvier 2005 modifiant le règlement (CE) N° 466/2001 en ce qui concerne l'ochratoxine A. Journal officiel de l'Union Européenne L 25/3, cité par Dembelé et al, 2009.

¹³ Voir chapitre 5 (point 2.1.) concernant le classement des fèves de cacao par grade.

Le *Chromoloena Odorata* est une plante envahissante. Sa présence dans l'exploitation est plus remarquable dans les premières années de production où les jeunes plants cacaoyers côtoient les produits vivriers. Le *Chromoloena Odorata* allonge la durée et accentue la pénibilité du sarclage. Par conséquent, il peut provoquer une baisse de la productivité du travail et une augmentation des charges des producteurs en matière d'intrants agricoles et de salaire. Toutefois, ces efforts ne suffisent pas à améliorer la productivité des vergers lorsque ces derniers sont sous la domination du *swollen shoot*.

Surnommé « sida » du cacao en raison de sa virulence et du fait qu'aucun traitement n'a jusqu'ici pu en venir à bout, le *swollen shoot*, est une maladie provoquée par un virus (*Theobroma virus* ou *cacao swollen shoot virus*) (voir photo 1). La maladie a été détectée pour la première fois dans le Centre-Ouest ivoirien en 2004. Le virus se transmet essentiellement par la cochenille par simple piqûre sur la plante et l'infection s'étend à l'ensemble des cacaoyers. Le *swollen shoot* provoque avant le dessèchement complet du cacaoyer, le gonflement de parties de tiges, la décoloration et la déformation des feuilles et une réduction du nombre de cabosses par arbre qui s'établissent en moyenne à 12 au lieu de 21 sur les cacaoyers sains. Aussi, on observe une réduction du poids moyen des cabosses des arbres malades qui se situe autour de 287 grammes contre 420 grammes pour les cabosses non affectées. On remarque également une diminution de la taille des fèves des arbres malades avec une réduction du poids. Ainsi, le *swollen shoot* réduit la production et la superficie cultivée en diminuant la productivité du travail et le revenu des producteurs.

Par exemple, au centre du pays, dans la région de la Marahoué, selon l'administrateur provisoire du FDPCC¹⁴, le verger cacaoyer qui était estimé à 82.000 hectares est passé à 79.000 hectares en moins de trois ans. Dans le Sud-Ouest, les pertes de production varient de 40 à 100 % du fait de la maladie du *swollen shoot*. Plusieurs vergers de cacaoyers ont été réduits à l'état de jachère par la maladie.

¹⁴ Fonds de développement des activités des producteurs de café-cacao



Photo 1: La cochenille transmettant le virus du *swollen shoot* et une cabosse atteinte par la maladie de la pourriture brune

Source : Ghislaine Atta, 2010

Du fait de l'importance des maladies végétales, beaucoup de producteurs ont quasiment abandonné leurs cacaoyers en y consacrant le moins de temps possible et en n'investissant que le strict nécessaire dans leurs entretiens. Dans ces plantations, les problèmes causés par les ravageurs augmentent ainsi que l'augmentation des maladies telles que le virus de l'œdème des pousses du cacaoyer (CSSV)¹⁵.

Deux facteurs fondamentaux permettent d'expliquer la propagation des maladies dans les plantations. Il s'agit du vieillissement des vergers et de l'irrégularité et le décalage des traitements. Le vieillissement des vergers peut être interprété à la fois comme cause et conséquence de la propagation des maladies. En effet, sous l'effet de la récession climatique, les maladies et autres agents pathogènes prospèrent dans les exploitations cacaoyères. Leur présence accélère le vieillissement des arbres et réduit les rendements. De même, les vieux vergers sont vulnérables aux attaques des bactéries et autres agents pathogènes responsables des maladies.

¹⁵ Le virus de l'œdème des pousses du cacaoyer (CSSV), qui sévit en Afrique, est transmis par des ravageurs suceurs, surtout les cochenilles farineuses. Il s'attaque aux feuilles et aux cabosses et entraîne des œdèmes des tiges et des racines ; les pertes peuvent atteindre 25 % la première année et l'arbuste dépérit en 2-3 ans.

1.2. Le vieillissement des vergers sous l'effet de la dégradation du régime climatique

Dans un contexte de changement climatique, les vergers sont exposés au risque de l'accélération de leur vieillissement, une augmentation de la fréquence des maladies et la diminution des rendements. Seule une capitalisation en travail ou en intrants peut permettre de venir à bout de ces phénomènes. Or l'incidence de la baisse des rendements sur le revenu ne favorise pas un tel investissement, à savoir un entretien régulier des vergers. Au contraire, la faiblesse des revenus provoque le décalage dans le traitement des vergers et par conséquent le non-respect du calendrier d'entretien. C'est d'ailleurs ce qu'explique ce producteur en ces termes : « Pendant qu'un producteur entretient sa plantation, les foreurs de cabosse trouvent refuge dans le verger voisin qui n'est pas encore traité. Il retourne dans la plantation du premier durant le traitement du verger voisin »¹⁶. Du fait du décalage et de l'irrégularité des traitements, les virus et agents pathogènes responsables des maladies des vergers se mettent à l'abri des effets des traitements ; le temps que ceux-ci se dissipent avant d'y retourner. Une éventuelle entente sur le calendrier de traitement entre les exploitants des vergers proches des uns et des autres, pourrait remédier à ce problème.

Mais, les différences de niveau de revenu ne permettent pas une telle pratique. Par conséquent, le nombre de pompages et le calendrier ne sont pas toujours respectés. L'entretien des vergers se fait d'une exploitation à une autre en fonction des revenus et du calendrier défini par chaque producteur. Par exemple, le nombre de pompages recommandés pour une exploitation cacaoyère de 4 hectares qui est de 4, doivent s'effectuer en décembre, janvier, juillet et août. Seulement les producteurs capables de s'offrir les intrants nécessaires à l'entretien respectent la régularité et le calendrier de pompage. Les petits producteurs se contentent généralement de deux mois de traitement à savoir janvier pour la petite traite et juillet pour la grande traite. La prolifération des maladies s'explique donc par le décalage dans le traitement des vergers qui nécessite la pulvérisation régulière des cacaoyers et le respect du calendrier de pompage.

¹⁶ Propos recueilli dans le cadre de nos enquêtes auprès de N.K., producteur baoulé à Rénékro. Ils ont été confirmés par d'autres producteurs à Tériadji et à Gnipi 2.

Toutefois, il importe de préciser que l'accroissement des terres cultivées, l'utilisation des pesticides contre les ravageurs de culture et la lutte contre les mauvaises herbes sont autant d'éléments susceptibles de mettre en cause les politiques de développement durable prônées dans la région du Sud-Ouest. Les mauvaises pratiques agricoles dans l'utilisation des pesticides accroissent les risques de pollution environnementale et sanitaire. Ces pratiques sont liées au niveau d'équipements en matériel de protection pendant l'épandage d'engrais, au non-respect des techniques d'utilisation des intrants chimiques, à la méconnaissance des matières actives des pesticides utilisées et des doses d'application.

Au niveau des risques sanitaires, par exemple, les producteurs sont exposés à une intoxication chronique s'ils n'ont pas d'équipements de protection parce que pendant l'épandage d'engrais, l'air est pollué et son inhalation constitue un danger pour la santé humaine. Lincer et al (1981)¹⁷ ont mis en garde contre des risques de cancer et de transformation génétique du fait de faibles concentrations de résidus de produits chimiques. Au niveau environnemental, Le Clech (1998) a noté que l'utilisation des pesticides et des fertilisants minéraux affecte la qualité des sols en déstructurant sa composition physico-chimique. Le niveau de dosage présente également des risques environnementaux. Par exemple, en cas de forte concentration de la matière active, les parasites visés et les non-visés sont détruits. Dans le cas contraire, les parasites peuvent développer des résistances en cas de faible concentration de la matière active (Georghiou et al 1997 ; Kumar, 1991)¹⁸. Cette situation qui engendre des traitements supplémentaires et répétés des exploitations, a des conséquences négatives sur l'écosystème, l'augmentation des coûts de production et éventuellement la dégradation du régime climatique. A ce niveau, une utilisation rationnelle des perspectives peut réduire non seulement les dommages causés à la santé humaine et à l'environnement mais aussi réduire le coût d'utilisation des pesticides. Il s'agit donc de mieux déterminer le moment exact de traitement, de sélectionner les cibles et les produits phytosanitaires qui y correspondent. Cependant, cette technique ne s'avère pas toujours efficace et laisse souvent à désirer en matière de développement durable. Dans ces conditions, quelles solutions pour une production durable des cacaoyers ?

¹⁷ Cité par Gomgnimbou et al (2009).

¹⁸ Idem, 2009.

La lutte contre les maladies végétales est restée, jusqu'ici, tributaire des produits chimiques. A l'heure où la prise en compte de la satisfaction des besoins des populations futures s'avère une exigence dans la mise en œuvre des projets de développement durable, la mise en place d'options respectueuses de l'environnement dans la lutte contre les maladies végétales est plus que nécessaires. C'est pour satisfaire à cette nécessité absolue que le PAN-UK (2001)¹⁹ a présenté quelques options pour une production durable de cacao. Il s'agit du maintien d'une culture saine, de l'utilisation de variétés résistantes aux maladies, de la gestion de l'ombrage et de la lutte biologique.

L'entretien d'une culture durable consiste à maintenir une exploitation propre par l'élimination et la destruction des cabosses atteintes de maladies ou des cabosses infestées. Cette action limite les attaques de pourriture noire des cabosses. En Asie du Sud-Est par exemple, cette pratique a contribué à réduire les populations de pyralidés qui s'attaquaient aux cabosses. De même, des variétés de cacaoyers résistantes à divers maladies ont été développées. En Afrique occidentale par exemple, des variétés résistantes à la pourriture noire des cabosses et au virus de l'œdème des pousses du cacaoyer (CSSV) ont été mises en place.

Au niveau de la gestion de l'ombrage, le PAN-UK a montré qu'un ombrage léger (10 grands arbres ou 15 arbres de taille moyenne par hectare) peut aider à atténuer les dégâts causés par les poux. Les arbres d'ombrage, particulièrement ceux laissés en place après le défrichage d'une forêt, jouent un rôle important dans la conservation de la forêt et de la faune. Le maintien de l'ombrage peut réduire les populations d'adventices et de certaines plantes parasites qui s'attaquent au cacaoyer. Certaines cultures vivrières comme le bananier et le bananier plantain, fournissent un ombrage temporaire dans les jeunes plantations.

La lutte biologique vise l'utilisation d'ennemis naturels contre les insectes nuisibles. Cette méthode comporte deux approches distinctes. La première consiste à répandre des champignons non pathogènes sur les arbres pour réduire les niveaux de spores infectieuses provenant de champignons pathogènes. Au Ghana, par exemple, certaines espèces du champignon *Trichoderma* (telles que le *Trichoderma harzianum*)²⁰, se sont avérées capables d'inhiber la croissance de la pourriture noire des cabosses. La Malaisie a aussi obtenu des succès remarquables en utilisant la fourmi noire (*Dolichoderus thoracicus*) dans la lutte contre

¹⁹ PAN-UK : Pesticide Action Network-UK, est le seul organisme au Royaume-Uni basant ses actions uniquement sur les questions de pesticides.

²⁰ Ce champignon produit des substances qui empêchent le développement d'autres champignons pathogènes.

les mirides du cacaoyer (*Helopeltis theivora*). La deuxième approche vise à introduire un champignon bénéfique qui n'a aucun effet nuisible sur l'arbuste, dans les tissus du cacaoyer. Le champignon contribue à protéger le cacaoyer en s'attaquant au pathogène ou en rendant l'arbuste résistant.

Toutefois, notons que l'ampleur des maladies végétales et des ravageurs de cultures dépend également de la variation du régime climatique. Nous avons essayé d'apprécier cette évolution climatique à travers l'analyse des données sur la situation pluviométrique des localités de Tabou et de Gagnoa au Sud forestier²¹.

Les données sur la situation pluviométrique de ces localités proviennent des relevés de la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM) dans la moitié Sud. Les données montrent une baisse générale des précipitations par rapport à la normale (Figure 6).

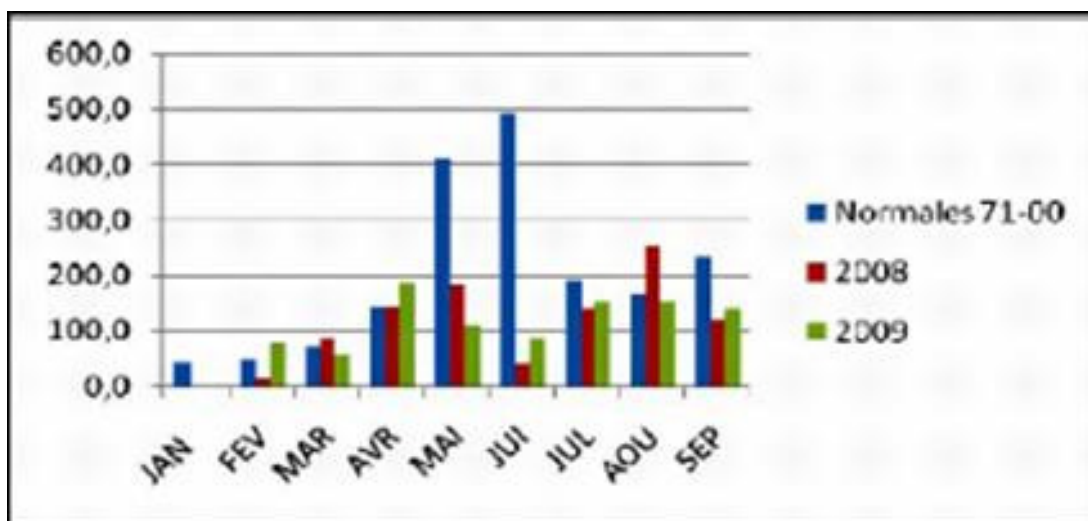


Figure 6: Précipitations dans la station pluviométrique de Tabou, au Sud-Ouest

Source : SODEXAM, 2009

²¹ Ces deux localités ont été choisies parce qu'elles encadrent la région d'étude (Méadji) et renferment les stations les plus proches.

L'analyse des niveaux de précipitations de la région de Tabou présentait en 2009 une pluviométrie supérieure à la normale seulement pour les mois de février et avril. Cependant, le cumul des précipitations au cours de cette même année montrait un déficit important. C'est au cours de l'année précédente (2008) que le déficit fut plus important. La station de Tabou n'avait enregistré que deux mois de pluviométrie (mars et août) supérieure à la moyenne.

Les données émanant de la station de Gagnoa présentaient en 2008 une baisse générale du niveau des précipitations. Seulement le mois de février a été excédentaire. En revanche, le cumul des précipitations de l'année 2009 fut excédentaire. C'est seulement de la période de juillet à septembre que les précipitations ont été inférieures (Figure 7).

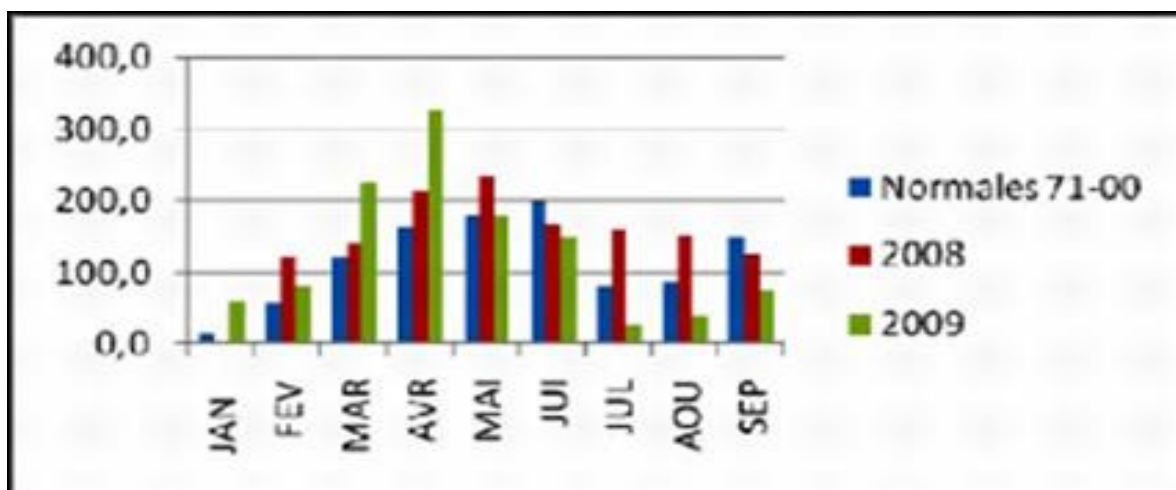


Figure 7: Niveau des précipitations dans la station de Gagnoa, au Centre-Ouest

Source : SODEXAM, 2009

La baisse du régime climatique induit la dégradation de la végétation et des cultures, la baisse du niveau des nappes phréatiques et l'exode des populations à la recherche de terres cultivables. Mais quelles sont les causes de la récession climatique ? A cette question, la pluie a été mise en relation avec un certain nombre de paramètres susceptibles de l'influencer ou de la commander. Il s'agit entre autres de l'épuisement des réserves forestières et de la fluctuation des températures marines de surface (TMS)²².

²² La TMS est le degré de froid ou de chaleur à la surface de la mer.

Le premier paramètre relève de l'hypothèse de l'épuisement des réserves forestières et de son impact sur le niveau des températures. Otterman (1974)²³ a expliqué à ce sujet que la disparition de la forêt augmente « la réflexivité de la surface du sol ». Les variations du rayonnement solaire peuvent influencer sur le climat d'une région et par conséquent sur le régime des précipitations. Cela s'explique aussi par l'augmentation continue et accélérée du gaz carbonique atmosphérique qui résulte de la modification des flux d'évapotranspiration des sols. Cette hypothèse pose l'inverse du mécanisme de Charney (1975)²⁴ qui repose sur l'idée que « l'arbre attire la pluie » et « le reboisement pourrait faire revenir la pluie ».

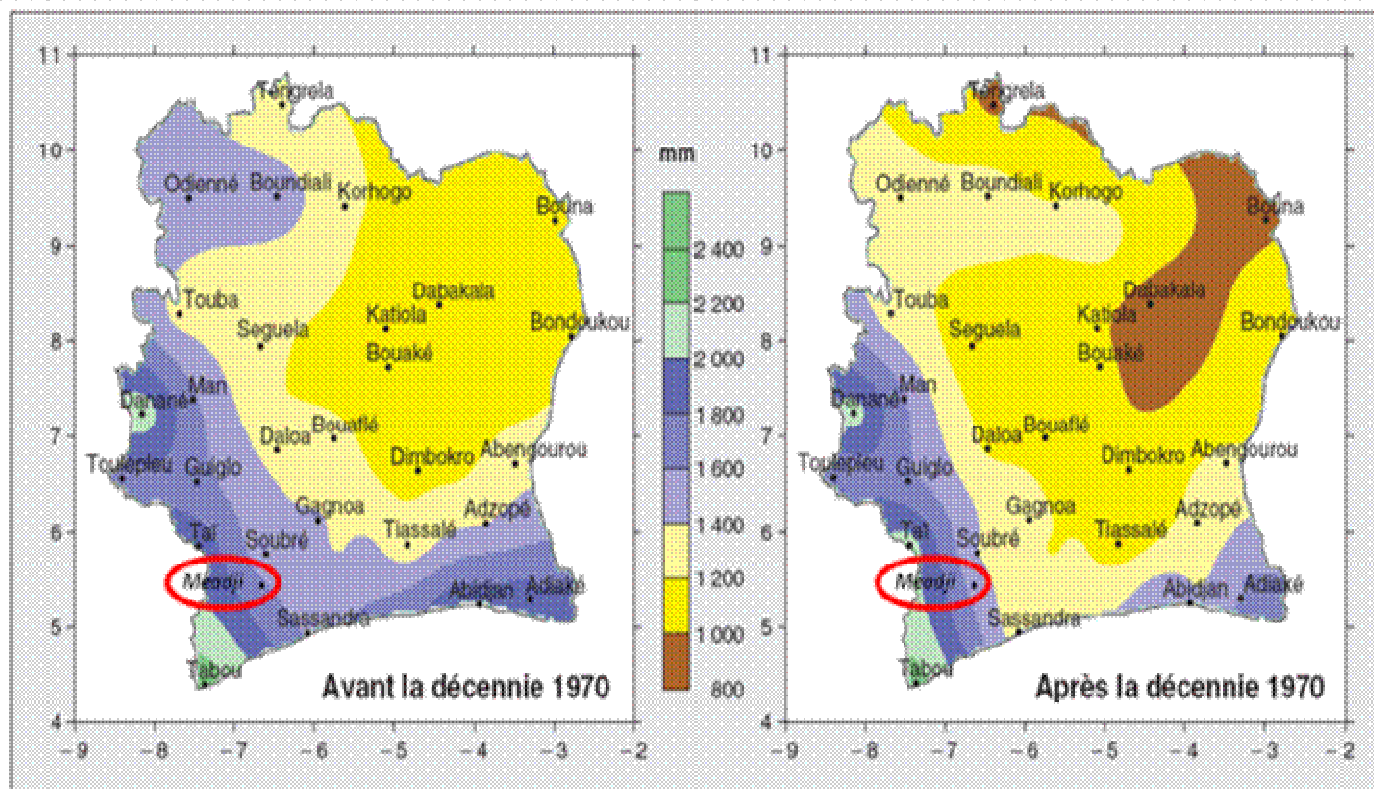
Brou et al (2005) vont dans le même sens en expliquant que la récession climatique est la conséquence directe de la raréfaction des ressources foncières. D'après ces auteurs, les mouvements de populations agricoles résultent non seulement des potentialités offertes par le milieu d'accueil mais surtout de la saturation des terres dans les régions d'origine. Ainsi, Brou et al structurent le comportement des paysans face à la terre en trois étapes. D'abord, la disponibilité de la forêt conduit à une appropriation anarchique. Ensuite la disparition progressive de la forêt amène les producteurs à faire pression sur les autorités pour obtenir le déclassement d'autres forêts. Enfin, avec l'épuisement des réserves forestières, l'exode vers d'autres contrées où la forêt est encore disponible permet d'accéder à la terre. Ainsi, les mobilités spatiales des populations agricoles affectent non seulement la disponibilité foncière, mais aussi conduisent à l'épuisement des réserves forestières et par conséquent, déstructurent le régime climatique.

La dégradation forestière serait donc responsable de la récession climatique. Par exemple, la sous-préfecture de Méadji qui a connu d'importantes vagues de migration enregistrait entre 1.400 et 1.600 mm de pluie. Mais depuis la fin de la décennie 1970, elle enregistre de plus faibles niveaux de précipitations. Les pluies sont inférieures à 1.500 mm avec des maxima annuels moyens de 1.400 mm. La moyenne pluviométrique connaît une baisse de 325 mm, soit une diminution de 20 % du niveau initial des précipitations (Brou et al, 2005). Les précipitations ont été certes régulières durant les années 1994 et 1999, mais elles n'ont pas suffi à modifier l'ambiance climatique de cette partie de la Côte d'Ivoire parce que les réserves forestières qui devaient assurer leur régularité sont en voie de disparition sous l'action de la population agricole. La décennie 2000-2010 est la continuité de la période sèche

²³ Cité par Marcel Leroux (1995).

²⁴ Cité par Marcel Leroux (1995)

de la décennie précédente. L'exception vient de l'extrême Sud-Ouest (Tabou et Taï qui abritent la réserve forestière de de Taï) et l'Ouest montagneux dont la pluviométrie s'établit à plus de 2.000 mm. Cependant, certains auteurs estiment qu'il n'existe pas de « relation immédiate entre le potentiel précipitable et l'eau précipitée ». Autrement dit, la baisse des précipitations ne relève pas forcément de l'épuisement des réserves forestières. A ce sujet, les fluctuations des températures marines de surface (TMS) sont mises en cause.



0 _____ 110 km

Carte 2: Hauteurs pluviométriques annuelles, avant et après la décennie 1970

Source : Yao Télésphore Brou, Francis Akindès et Sylvain Bigot, 2005

Le second paramètre explicatif de la variation des pluies relève des fluctuations des TMS. La relation entre variation des pluies et fluctuation des TMS est nuancée. Si certains auteurs assurent que les eaux marines froides sont responsables de l'absence ou de la déficience des pluies, d'autres au contraire soutiennent que les eaux marines froides sont associées à des pluies excédentaires. Compte tenu de l'origine océanique de la vapeur d'eau transportée par l'alizé austral, la variation des pluies résulte des fluctuations des températures marines de surface. Ainsi, J. Bjerkness a observé « une forte corrélation entre les hauteurs de

pluie et les températures de surface de la mer dans certaines îles tropicales ou stations littorales ». M. Dorot au contraire, constate que « ...le coefficient de corrélation est inférieur au seuil de signification. Il n'y a donc pas de corrélation entre les deux paramètres »²⁵ sur les littoraux de l'Afrique occidentale. Ces deux positions étant naturellement vérifiées au niveau de chaque exemple étudié, il est nécessaire de noter que la variation thermique de l'eau n'est pas nécessairement associée à une variation pluviométrique de même signe.

Un autre paramètre d'ordre religieux et culturel (moins mesurable scientifiquement) explicatif de la dégradation du climat évoqué par les producteurs relève du non-respect des règles divines notamment la profanation des forêts sacrées. Les forêts sacrées sont des forêts "fermées" dans lesquelles seuls les initiés sont autorisés à y pénétrer. Ces sites sont hérités des ancêtres et servent de lieux d'initiation. Par conséquent, ces lieux restent (normalement) interdits à tout individu n'ayant pas subi de rites initiatiques sacrés. Autrement dit, l'agriculture, la chasse, la cueille et même le ramassage des bois morts y sont interdits. Mais aujourd'hui, les pressions démographiques et socio-économiques ont poussé au démantèlement de la plupart des forêts sacrées pour la production de culture de rente (cacao, café, palmier à huile, hévéa, etc.). L'expansion des cultures de rente et de la démographie ont eu une incidence sur la disponibilité forestière en désacralisant les sites protégés. Selon les autorités villageoises, la récession climatique serait donc une manifestation de la colère des génies.

L'impact de la récession pluviométrique sur les systèmes de culture des producteurs s'explique par la déstructuration du calendrier agricole et la vulnérabilité de certains produits vivriers tels que l'igname. En effet, par le passé, les travaux de préparation des champs pour la culture du riz commençaient habituellement dès le mois de novembre et s'achevaient avec la semence du riz précoce en février et du riz pluvial en mars. Les récoltes de ces variétés de riz se situaient respectivement en mai et en juillet de chaque année. La rareté des précipitations oblige désormais les producteurs à attendre la saison effective des pluies (qu'ils situent au mois de mai au lieu d'avril) avant toutes opérations de semis par crainte de voir mourir les plants et pour éviter de faibles rendements. La dégradation du régime climatique rend aussi vulnérables certaines cultures, conduisant à des baisses de rendement. C'est le cas de l'igname qui se dégrade quand elle n'a pas un apport pluviométrique de 400 mm par jour entre les 14^{ème} et 20^{ème} semaines de végétation. Tout autant que techniques et écologiques, la récession cacaoyère a également des fondements sociaux et politiques.

²⁵ Cité par Marcel Leroux, 1982.

2. LES ASPECTS CONJONCTURELS DE LA CRISE CACAOYERE

L'évolution économique des rapports d'exploitation dans la sous-préfecture de Méadji durant ces trente dernières années s'est traduite par une pression accrue sur les ressources foncières disponibles. A l'heure de la récession, beaucoup d'autochtones notamment les jeunes citadins veulent se replier sur les parcelles que leurs parents ont cédées aux étrangers et que ces derniers ont souvent mises en valeur depuis plusieurs années. Cette situation a engendré des conflits tant entre les groupes ethniques qu'au sein des exploitations familiales. Trois facteurs fondamentaux sont à la base de cette situation conflictuelle. Il s'agit des pressions foncières dues à l'essor démographique, de la problématique de la délimitation des parcelles et du non-respect des principes du tutorat. Ces variables ont bouleversé les rapports sociaux et renforcé la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes.

2.1. Les facteurs explicatifs des conflits fonciers

Le premier élément explicatif des conflits fonciers relève de l'impact de l'essor démographique sur les terres disponibles. Résultant des importantes vagues migratoires, la hausse de la population a entraîné des pressions fortes sur les terres disponibles. Ces mouvements de très grande ampleur sont ceux des planteurs de café et de cacao partis à la recherche de terres. Leur installation s'effectuait là où la forêt était encore disponible. Ainsi, en 1974, le taux net de migration s'établissait à 3,5 % dans la région du Sud-Ouest (Colette Vallat, 1979). En plus des migrants économiques, des milliers de réfugiés libériens, fuyant la guerre civile dans leur pays à la fin de la décennie 1980, se sont installés dans cette région faisant d'elle l'une des régions ayant une proportion élevée d'étrangers (42,8 %) ²⁶.

La plupart des migrants se sont engagés dans l'activité cacaoyère d'abord en tant que manœuvre agricole avant de créer des années plus tard, leurs propres exploitations. Les cessions foncières s'effectuaient entre le propriétaire foncier et le migrant sans l'intervention de l'administration publique, censée authentifier l'acte de vente ²⁷. L'importance des demandes de cession foncière et les modes d'exploitation de la terre (agriculture itinérante sur brûlis) ont précipité l'épuisement des réserves forestières.

²⁶ RGPH, 1998, cité par Alfred Babo et Yvan Droz, 2008.

²⁷ En Côte d'Ivoire, toute cession de terre acquiert la valeur juridique qu'après authentification de l'acte de vente par l'autorité préfectorale ou sous-préfectorale.

Par ailleurs, suite à la crise économique de 1980 qui a provoqué la chute de l'emploi en milieu urbain, une politique du retour à la terre est prônée par les autorités ivoiriennes pour trouver une solution au chômage des jeunes citadins. Le témoignage de cet ancien étudiant en constitue une illustration :

« Mon père m'a encouragé à rentrer au village pour l'aider dans ses travaux champêtres. J'espérais m'installer à mon propre compte au bout de quelques années. Mais depuis 10 années je continue de travailler pour lui. En fait, toutes ses terres sont occupées. Il a vendu certaines et les autres sont sous contrat. Certes, en fin de campagne, je reçois une partie de la recette mais ça ne suffit pas pour mon plein épanouissement. Je dois attendre à la fin de ses jours pour espérer hériter d'une partie des 10 hectares de cacao que j'exploite avec mon jeune frère »²⁸.

Ainsi, les autochtones doivent faire face à une augmentation de la demande d'allocation foncière de la part des jeunes de retour. Ces jeunes veulent se replier sur les parcelles que leurs parents ont cédées aux étrangers sans qu'ils n'aient été consultés et que ces derniers ont souvent mises en valeur depuis plusieurs années. La remise en cause des contrats passés auparavant entre les parents et les manœuvres d'antan a exacerbé les conflits entre les jeunes et les producteurs allochtones. Ces conflits attestent ainsi de la rupture du contrat social entre les aînés et les cadets d'une part et entre les jeunes et les anciens employés allochtones d'autre part, à propos de la gestion du foncier. Les jeunes exploitants migrants, eux, craignent de se voir remettre en cause les accords fonciers passés avec leurs parents en leur absence et qui les ont permis d'accéder au foncier par succession. Par manque de justificatifs valables, les anciens employés allochtones des chefs d'exploitation autochtones ont été contraints d'acheter à nouveau aux jeunes, les terres qu'ils croyaient avoir acquises depuis plusieurs années. On assiste donc à une dégradation des relations de travail et de voisinage entre les producteurs autochtones et allochtones.

T.Y., à Méadji, un ancien étudiant rentré d'Abidjan après avoir échoué à l'université.

Le second facteur ayant bouleversé les rapports sociaux au sein des populations relève de la problématique de la matérialisation des parcelles. En effet, le migrant à qui une portion de terre est cédée n'est souvent pas accompagné par son tuteur sur la parcelle qu'il a sollicité ou acheté. On lui dit « va dans telle direction et installe toi ! » Puisqu'il n'existe ni limite physique entre les exploitations agricoles ni de cadastre pouvant servir de plan topographique pour fixer les limites d'une parcelle ; une simple bande de terre, un arbre ou une rivière permet de délimiter les parcelles. C'est donc sur la base du consensus que les parties conviennent (oralement) d'une ligne de démarcation. A ce niveau, c'est la mémoire qui fait office de cartographie²⁹. Bien qu'elle soit moins précise, le manœuvre doit étendre son exploitation jusqu'à la limite fixée. Il ne doit pas l'excéder puisque son exploitation marque la fin d'une parcelle et le début d'une autre exploitation n'appartenant pas nécessairement à son tuteur (celui auprès de qui il a sollicité la terre). A défaut de repères concrets, on assiste souvent à des conflits provenant du fait que l'un a grignoté délibérément ou involontairement sur les parcelles de l'autre, son voisin.

La polémique qui se crée autour de la délimitation de la parcelle entraîne des conflits à trois niveaux. D'abord entre le manœuvre et le tuteur qui l'accuse de n'avoir pas respecté les termes du contrat à savoir la limite de la parcelle. Et s'il s'avère qu'au-delà de la limite débute l'exploitation d'un autre producteur, il se crée des conflits entre le manœuvre et le producteur dont la parcelle a été violée d'une part et entre ce dernier et le tuteur qui est accusé d'avoir vendu une parcelle dont il n'est pas le propriétaire. Le plus souvent, c'est au décès d'un des occupants que les conflits surgissent. Les héritiers qui n'étaient pas présents lors de la matérialisation des parcelles, ne maîtrisent pas les dimensions réelles des exploitations. Cette situation a contribué à la dégradation des rapports entre les producteurs et a installé un climat de méfiance entre les groupes ethniques.

²⁹ Sylla Oumar, « Les structures coutumières dans la gestion foncière dans le Nord de la Côte d'Ivoire Rapport de stage dans le cadre du projet de recherche " Loi et Coutume " » in *Vers de nouvelles dynamiques entre loi et coutume ? Contributions à l'opération de recherche APREFA-LAJP-CIRAD, Etudes dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire)*, disponible sur le <http://korhogo.free.fr/gestion-coutumiere.htm>, consulté le 11/07/2011.

Le troisième facteur explicatif des conflits fonciers provient du non-respect des règles du tutorat. Le principe du tutorat voudrait que le tuteur (l'autochtone) soit informé de l'arrivée d'un manœuvre ou d'un membre de la famille à qui l'on voudrait attribuer une terre. Car c'est lui qui assure la responsabilité de l'ensemble de l'unité familiale des personnes à qui il a cédé la terre devant la communauté autochtone. De plus, la convention du tutorat exigeait de tout bénéficiaire d'une délégation de droits fonciers, ou même d'une vente de terre, un devoir permanent de reconnaissance vis-à-vis de son tuteur, « même si le nouveau venu dispose de ressources et d'un capital social sans commune mesure avec ceux dont dispose le petit paysan cèdeur de terre » (Jean-Pierre Chauveau, 2000). Cette reconnaissance qui se transmettait au travers des générations, était généralement admise par les migrants dans les premières années de la cession foncière et dès lors que les exigences des tuteurs restaient limitées. Toutefois, le changement de génération, chez les tuteurs comme chez les migrants et l'augmentation de la pression foncière ont déstructuré les normes locales du tutorat. On est ainsi passé de don symbolique (produit de la récolte, liqueur, volaille, etc.) à une « assistance financière quasi institutionnelle » (Alfred Babo, 2009). Cette nouvelle vision du tutorat est la conséquence directe de l'inversion des rapports de dépendance parce que le tutorat était censé favoriser « l'accroissement du prestige » du tuteur (*idem*, 2009).

Or la crise cacaoyère, en déstructurant les règles du tutorat a provoqué la diminution du "pouvoir financier" des migrants d'antan et de ce fait, le prestige des tuteurs. Lassés d'être assaillis de demandes de la part de leurs tuteurs, les migrants, frappés aussi par la crise économique, ont souvent opposé une résistance face aux exigences des tuteurs d'antan. Ainsi, d'un soutien spontané et régulier, on est passé à une sollicitation "forcée" qui n'est pas pour autant satisfaite vu que l'environnement économique des producteurs s'est fortement dégradé.

Par ailleurs, les migrants baoulé se sont érigés en véritables maîtres en outrepassant les règles d'accès au foncier, pour procéder en toute autonomie à l'installation d'autres migrants baoulé sur les portions de terre qui leur ont été attribuées, sans se référer au préalable au tuteur bakwé. De plus, ils revendiquent au nom de la rétribution qu'ils ont versée en espèce monétaire, la propriété de l'espace foncier qu'ils occupent depuis plusieurs années. Pour ce faire, ils ont procédé à des ventes de terre pour leur propre compte. Cette attitude a contribué à la dégradation des rapports entre autochtone bakwé et allochtone baoulé (voir encadré 3 en annexe 2 sur un exemple de conflit Bakwé/Baoulé).

Mais comment se fait-il que contrairement aux Burkinabè, les Baoulé soient si peu intégrés à la société bakwé alors qu'ils ont été les premiers à connaître l'expérience migratoire ? Un élément fondamental permet de répondre à cette interrogation : la stratégie des campements.

2.2. Les migrations et l'émergence des conflits fonciers

Fort du soutien de l'Etat-parti qui exerçait des pressions sur les autorités locales et les collectivités villageoises, de nombreux planteurs baoulé se sont installés dans le Sud-Ouest forestier. Ces migrants n'avaient ni affinité linguistique ni similarité coutumière avec la population locale (bakwé). En effet, contrairement aux Baoulé, c'est les masques, les statuettes et les rites d'initiation qui régissent en partie la vie communautaire et culturelle chez les Bakwé. Cette diversité linguistique et coutumière qui n'a pu favoriser la construction d'un patrimoine communautaire, fut accentuée par le phénomène des campements. L'isolement des Baoulé les éloignait d'office des activités sociales et culturelles (mariages, baptêmes, cérémonies funéraires ou d'initiation, etc.) des autochtones ; lesquelles activités constituaient le cadre propice à l'émergence d'un brassage culturel. Ainsi, loin des regards des autochtones, les Baoulé accordaient moins d'importance aux règles coutumières (notamment celles relatives au tutorat) à part celles qui régissaient leur propre communauté au sein de laquelle la solidarité est de mise. Les Baoulé n'entretenaient pas de véritable contact avec la population autochtone, hormis celui qui portait sur les activités agricoles.

Aussi, certains auteurs ont affirmé que les Baoulé sont si peu intégrés à la société bakwé parce qu'ils commercialisent leur production sans nécessairement passer par les structures communautaires créées par les autochtones (Ces structures telles que les coopératives, investissent une partie de leur ressource dans des projets communautaires : construction d'école, de centre de santé, etc.) (N'Gotta, 2010). A notre avis, cette idée n'est pas totalement justifiée, vu que la majorité des autochtones n'appartient à aucune structure coopérative. La plupart des producteurs se définissent comme des "djandjou"³⁰ et proposent leur production au premier acheteur. Les difficultés liées à la gestion coopérative, notamment les détournements de fonds et le manque de financements permettent d'expliquer la réticence des producteurs à intégrer les structures coopératives.

³⁰ Dans le jargon ivoirien, le "djandjou" désigne généralement la prostituée, l'infidèle. Les planteurs "djandjou" sont des producteurs de cacao qui n'appartient à aucune coopérative et qui vendent leur production au premier venu.

Ainsi, le phénomène de campement et la discrimination positive (dont ils ont bénéficiée de la part des autorités administratives et politiques, les contraignaient moins au respect des obligations d'entraide et à se soumettre à l'ordre social du village d'accueil) permettent d'expliquer la "faible sociabilité" des Baoulé.

Toutefois, l'installation du migrant dans le village d'accueil dépend des décisions et des disponibilités en terre du village en question (Lesourd, 1988). A Krohon par exemple, les autochtones ont fait preuve de souplesse en favorisant l'installation des allochtones où bon leur semblait. Les Baoulé ont profité du « libéralisme » dont faisaient preuve les autochtones pour s'installer loin du village d'accueil. Les Burkinabè par contre, dans le souci de pratiquer des activités commerciales, ce sont installés dans le village d'accueil. Contrairement à Krohon, les autorités villageoises de Tériadji ont obligé les allochtones à s'installer dans des campements loin du village, là où la terre était encore disponible.

Par ailleurs, du fait de la raréfaction des ressources en zone de plantation et de la crise urbaine, on a assisté à des migrations de retour au village des Baoulé (Pierre Janin, 2000), qui semblait s'amplifier à partir du milieu des années 1980. Initialement ces migrations provenaient des zones cacaoyères et concernaient des adultes célibataires. Mais du fait de la crise économique qui a entraîné des licenciements de fonctionnaires et de salariés, les retours concernaient aussi les chefs de ménages ayant eu une expérience professionnelle. Il s'est également posé, comme ce fut le cas des jeunes bakwé de retour, la question de l'intégration sociale des migrants baoulé de retour. Cette intégration qui repose sur des relations de parenté et de clientélisme, accentue la vulnérabilité des jeunes migrants de retour. Selon Pierre Janin (2000), la réinsertion du migrant de retour est liée à l'âge du migrant, sa situation économique et matrimoniale, autour desquels sont modulées l'attitude des villageois à son égard et son pouvoir de décision et de négociation face au groupe.

Depuis l'avènement du multipartisme en 1990 et sous l'effet de la crise économique qui a exacerbé les revendications sociales, la discrimination positive dont jouissaient les Baoulé s'est progressivement dissipée. Désormais, ils doivent faire face à l'émergence politique d'autres groupes ethniques, notamment les Burkinabè.

Les Burkinabè sont perçus comme plus dociles et plus respectueux des tuteurs bakwé. Installés dans les villages d'accueil (souvent dans les concessions de leur tuteur les premières années de la migration), ils sont encore restés attachés aux vertus de la solidarité et de l'entraide, malgré les difficultés financières et sociales auxquelles ils sont confrontés. Ainsi, le soutien qu'ils accordent au tuteur autochtone d'antan, s'étend à d'autres domaines autres que l'agriculture. Il s'agit de l'éducation, la santé, etc. Bien que jugé quelquefois faible, leur apport contribue au renforcement des relations inter-ethniques, tout en limitant les conflits fonciers.

Il est important de noter que la relation entre la proportion d'étrangers et les pressions foncières ne doivent pas toujours s'interpréter mécaniquement en termes de rapport conflictuel entre populations autochtones et allochtones (Chauveau et Koffi Bobo, 2005). En effet, ces auteurs ont noté que les régions qui ont connu une forte pression foncière ne constituent pas nécessairement les régions où les relations entre populations autochtones et allochtones sont les plus conflictuelles. Par exemple, la pression foncière est assez forte dans la région du Centre-Ouest, pourtant les relations entre les populations autochtones et allochtones y sont moins conflictuelle par rapport à la région du Sud-Ouest. De même, l'Est ivoirien renferme une forte proportion d'étrangers par rapport à l'Ouest, pourtant les relations entre les migrants et la population autochtone sont moins conflictuelles.

Comment expliquer alors cette divergence de relation entre pression foncière, proportion d'étrangers et relation autochtone/migrant dans les régions du Sud Comoé (l'Est) et du Bas Sassandra (Sud-Ouest et de l'Ouest) ? La réponse à cette interrogation nécessite la prise en compte des facteurs culturels notamment l'aspect linguistique qui a favorisé le rapprochement des populations d'horizons différents. En effet, alors qu'au Sud-Ouest, la plupart des autorités politiques et administratives du parti-Etat étaient originaire du Centre, partageant donc la même affinité ethnique que les migrants baoulé, celles du Centre-Ouest étaient plutôt des fils de la région. La similarité ethnique des autorités politiques et administratives avec la population autochtone au Centre-Ouest, a non seulement limité l'ampleur des conflits mais aussi facilité leur règlement. De plus, dans le Sud Comoé, la plupart des étrangers sont d'origine ghanéenne et parlent une langue proche de celle des autochtones : l'agni. Ces étrangers qui vivent au sein des villages avec les autochtones, sont en majorité ouvriers agricoles (N'Gotta N'Guessan, 2010). La plupart ne disposent pas de leur propre exploitation. Ainsi, l'affinité linguistique, la proximité des lieux d'habitation (village/campement) et l'origine des autorités administratives et politiques ont fortement influencé les relations au sein

des populations autochtones et allochtones et cela a nécessairement un impact sur la situation des jeunes hommes et femmes.

L'accès à la terre a constitué le principal mobile des conflits qui ont opposé les autochtones aux allochtones mais aussi les aînés aux jeunes. En effet, le mode de transmission de l'héritage en pays bakwé est de type patrilinéaire. Il stipule que l'héritage se transmet de père en fils. Ainsi, au décès du père, les différents biens que ce dernier possédait de son vivant sont distribués à l'ensemble de ses enfants (enfants biologiques). Cependant, les personnes désignées pour le partage de l'héritage modifient quelques fois les règles au profit de leur propre descendance. Pour prévenir cette situation, les parents de leur vivant encouragent leurs enfants à se faire engager dans leur exploitation comme "aboussantier" (travailleur agricole). Les enfants qui ne prennent pas de telles dispositions entrent généralement en conflit avec leurs oncles ou avec les enfants de ces derniers pour réclamer ce qui leur revient de droit. La récession cacaoyère a donc déstructuré les normes de la transmission intergénérationnelle de l'héritage.

De plus, la capacité des jeunes hommes à se constituer une unité familiale est entravée du fait d'une absence d'autonomie financière. En effet, dans la tradition bakwé, il y a un lien entre l'accès à la propriété foncière et la formation de sa propre unité familiale. Les difficultés d'accès à la terre de beaucoup de jeunes ont freiné cette démarche. On assiste par conséquent à un recul de l'âge du mariage des jeunes hommes. C'est le cas d'un producteur de Krohon qui a confié avoir été contraint de travailler dans la plantation de son père jusqu'à ce qu'il se marie à l'âge de 25 ans. Les aînés qui disposent des réserves foncières ont un besoin accru en main d'œuvre qu'ils arrivent à satisfaire par l'emploi des jeunes privés d'accès à la terre. Cela revient pour la plupart des jeunes de retour, à intégrer une condition de dépendant fondée sur des rapports de parenté. En absence de toute autonomie, ces jeunes semblent augmenter leurs vulnérabilités. Même après leur installation, ils continuent de travailler pour l'aîné qui les a installés et ce service en travail est d'autant plus important que leur installation est récente.

L'installation des jeunes se fait généralement sur des exploitations de très faible productivité. Or la culture du cacao, bien qu'elle soit aisée et peu coûteuse à mettre en place sur un sol forestier, s'avère assez contraignante dès lors qu'il s'agit de la pratiquer sur des terres moins fertiles ou en remplacement de vieilles plantations. Les jeunes doivent donc faire face au problème de la replantation ou de la reconversion mais leur situation financière ne

favorise pas de tels investissements. Face à cela, on assiste souvent à des ventes clandestines de parcelles aux migrants de la part des jeunes en situation de détresse et qui n'envisagent pas faire carrière dans l'agriculture. Ces actions qui visent le plus souvent à financer un projet de migration lointaine en Europe, mettent en conflit les aînés et l'acheteur migrant (Chauveau et Koffi Bobio, 2005).

Le constat est encore plus amer chez les jeunes épouses qui accèdent difficilement à la terre. En effet, pour renforcer son pouvoir, pendant qu'il retarde le mariage des hommes qui sont sous sa dépendance, le chef de lignage pratique la polygynie. Cette relation a souvent provoqué des querelles entre les épouses. Les jeunes femmes relayées au second rang comme coépouse voient leur vulnérabilité se renforcer. Elles accèdent difficilement à la terre et au statut de chef de ménage même après le décès de leur époux. Les premières épouses ont tendance à accaparer la terre à leur profit et à celui de leur propre progéniture.

Par ailleurs, les femmes ont perdu le monopole de l'exploitation des bas-fonds. Auparavant, elles disposaient d'une autonomie financière parce qu'elles exploitaient les bas-fonds qui étaient négligés par les hommes, vu que ces terres ne sont pas favorables à la production cacaoyère. Les revenus tirés de la vente des produits servaient à assurer une partie des dépenses quotidiennes de la famille (alimentation, transport.) mais aussi, ils leur permettaient d'acquérir des biens de prestige (pagne, bijou). Les témoignages ci-dessous permettent d'illustrer la situation de certaines d'entre elles :

« Lorsque la forêt existait encore, je produisais d'importantes quantités de riz et je vendais une partie de la production. L'argent de la vente servait à assurer mes besoins personnels et j'aidais mon époux en cas de difficulté ». « On avait une association de femmes qui faisait du riz, du maïs et du maraîchage. Cette association n'est plus active parce que beaucoup de femmes l'ont quitté faute de terre. Les femmes produisaient de grandes quantités de riz et offraient une partie sous forme de don à la cantine scolaire »³¹.

Le départ des femmes de l'association face à la rareté de la terre n'a plus permis de produire de grande quantité de riz de bas-fonds. La diminution des ressources foncières a donc affecté leur autonomie parce qu'elles n'ont plus le monopole de l'exploitation des bas-fonds qui sont aussi convoités par les hommes. Bien que la gestion leur soit confiée, les bas-fonds

³¹ Mme G.P. à Krohon et de Mme O.D., divorcée, vivant à Tériadji, sous-préfecture de Méadji..

sont désormais la propriété des hommes. Ils se chargent du nettoyage et de la préparation du sol. Les femmes sèment, récoltent et conservent le riz dans le grenier.

Toutefois, les causes principales de la dégradation des relations entre autochtones et allochtones résident dans les manipulations politiques qui ont contribué à « l'ethnisation de la question foncière ».

2.3. La question foncière, un enjeu politique

L'histoire politique de la Côte d'Ivoire se confond avec l'histoire agricole. En effet, pendant que le combat pour l'indépendance des colonies était mené par l'élite intellectuelle, comme Senghor au Sénégal et Kwamé Nkruma au Ghana, en Côte d'Ivoire, ce sont les planteurs, réunis au sein du Syndicat Agricole Africain (SAA), qui ont mené la lutte pour l'indépendance de la colonie. Houphouët Boigny, leader de ce syndicat, tenait à faire bénéficier aux planteurs africains, des mêmes faveurs que les français, notamment au sujet de la commercialisation des fèves de cacao : « en 1932, les commerçants voulaient nous payer, comme toujours, le cacao à vil prix, un franc le kilo et nous avons dû résister. J'étais médecin africain et j'ai dû abandonner ma blouse de médecin pour aller avec les paysans »³². Considéré comme un simple interlocuteur pour le technicien dans certains pays, principalement au Cameroun, le planteur dans le registre politique ivoirien est donc « le capitaliste terrien » sur lequel s'est appuyé le régime d'Houphouët (Pierre Janin, 1996).

Si l'appel d'Houphouët, en 1965, à l'endroit de l'élite politique à s'intéresser à la production agricole a été entendu, celui de son successeur, Henry Konan Bédié lancé en 1995 au profit des candidats au retour à la terre, dans le cadre de l'opération « plantation clé en main » n'a pas connu le même succès. En effet, les jeunes de retour ont été confrontés aux problèmes de manque de terre parce que leurs parents ont cédé la plupart des terres aux « étrangers ». Les jeunes ont donc exprimé leur dépit tant à l'égard des aînés que des étrangers parce que dans la conception des Bakwé, la terre est sacrée. Elle ne peut donc être cédée à titre définitive à toute personne étrangère à la concession familiale ou lignagère. Par conséquent, qu'ils soient migrants ivoiriens ou non-ivoiriens, les jeunes s'en prenaient aux Baoulé et aux ressortissants des autres pays, notamment aux Burkinabés, à qui ils reprochaient d'avoir

³² Cité par Epiphane Zoro, 2004.

confisqué leur héritage. Ainsi, la stigmatisation des migrants non ivoiriens s'étendait également aux migrants ivoiriens, principalement aux Baoulé.

C'est dans ce contexte que la question de la gestion foncière s'est ancrée dans le jeu politique avec l'avènement du concept controversé de l'« ivoirité »³³. Si ce concept vise à promouvoir les cultures et productions nationales, son instrumentalisation, via la question de la nationalité, a accéléré le développement d'attitudes xénophobes. D'après Epiphane Zoro (2004), la politique de l'« ivoirité » était une invite aux autochtones des zones forestières à faire preuve de discernement dans la définition de l'étranger. L'« ivoirité » attribuait aux seuls ivoiriens, l'ensemble des ressources politiques, économiques et naturelles. Ainsi définie, l'« ivoirité » distinguait les migrants ivoiriens venant des autres régions de la Côte d'Ivoire, notamment du centre et du Nord, des autres migrants (les vrais étrangers) en provenance des pays à la frontière Nord de la Côte d'Ivoire tels que le Mali et le Burkina Faso.

La promotion de ce concept a provoqué des tensions au sein de la collectivité nationale et exacerbé les revendications nationalistes. Les conflits fonciers opposant les autochtones aux migrants (ivoiriens et non-ivoiriens) se sont transformés en conflits identitaires mettant en cause les seuls migrants étrangers. Dès lors, les revendications foncières vont progressivement se porter sur les terres exploitées par les étrangers, principalement les Burkinabè débouchant quelquefois en affrontements intercommunautaires. Bien qu'aucun cas d'affrontement meurtrier n'ait été signalé jusqu'à ce jour dans les zones enquêtées, les régions de l'Ouest et du Centre-Ouest ivoirien n'ont pas connu d'accalmie. Ces conflits sont la conséquence de l'insécurité des droits d'accès des jeunes au sein des familles, et la remise en cause des droits des étrangers.

Ainsi, en 1999, des affrontements ont opposé autochtones bétés et Burkinabè à Saïoua dans l'Ouest ivoirien. En novembre de la même année, de graves affrontements opposaient les Kroumen aux Dagari, et les Lobi aux Burkinabè. En août 2000, des conflits meurtriers opposaient Kroumen et Burkinabè dans les villages de Trahé et Héké dans la sous-préfecture de Grand-Béréby, dans le département de Tabou, au Sud-Ouest ivoirien. Ces affrontements ont suscité le départ de près de 20.000 ressortissants burkinabè, vers leur pays d'origine (Alfred Babo et Yvan Droz, 2008). Les migrants de retour dans leur pays d'origine, ont été confronté à

³³ Le concept d'« ivoirité » est apparu en 1945, à Dakar au Sénégal avec des étudiants ivoiriens. Il réapparut avec le président Henri Konan Bédié en 1994, dans un contexte de crise financière.

des difficultés de réinsertion du fait que les départs des zones de conflits, qui se faisaient dans l'urgence, n'a pas permis de constituer une épargne, dans un contexte où l'insertion sociale est régie « par la capacité de celui qui revient, à distribuer argent et cadeaux aux proches » (Bonnassieux, 2009).

La promotion des idéologies à caractères nationalistes et xénophobes n'est pas seulement l'apanage de la Côte d'Ivoire. Elle s'est également présentée dans d'autres pays africains notamment au Kenya où durant les années 1990, les autorités politiques ont mis en place une stratégie de reconquête des terres avec la promotion d'une idéologie autochtone. Les bénéficiaires du foncier étaient définis, soit par un lien de territorialité (autochtonie), soit par un lien politique (clientélisme) (Claire Médard, 2009).

La crise politique ivoirienne a également rappelé la place qu'occupe le cacao dans l'économie ivoirienne. Le contrôle de cette filière a été considéré comme un enjeu stratégique dans le conflit qui a opposé depuis les élections présidentielles de novembre 2010 le président reconnu par la communauté internationale Alassane Ouattara et celui proclamé par le conseil constitutionnel, Laurent Gbagbo. En informant les opérateurs économiques de « l'arrêt immédiat de toute exportation de café et de cacao à compter du lundi 24 janvier 2011 et ce jusqu'au 23 février 2011 », Ouattara voulait forcer son rival au départ. Mais la réaction de Gbagbo de poursuivre les activités en ordonnant « l'achat du café et du cacao aux producteurs et aux groupements de producteurs par l'Etat sur l'étendue du territoire national »³⁴ a entraîné une hausse des cours mondiaux sur les marchés de Londres et de New York de près de 6 % dans les premiers échanges. La situation semblait tenable pour les exportateurs et chocolatiers qui pouvaient vendre au cours du marché du jour leurs stocks de cacao disponibles. De plus, l'embargo sur les exportations de cacao a très peu inquiété les chocolatiers parce que la plupart étaient en fin de saison et avaient déjà acheté leurs fèves. Aussi, même si la crise perdurait, d'autres pays comme le Ghana, le Brésil, le Mexique ou le Viêt-Nam pouvaient compenser les exportations ivoiriennes.

³⁴ Ordonnance lue à la télévision publique nationale (RTI).

Cependant, beaucoup d'entreprises nationales n'ont pas connu la même accalmie. Dépendant de financements étrangers, ces entreprises exportatrices pouvaient arrêter leurs activités faute de financement parce que le spectre de la guerre qui régnait et la désorganisation du système bancaire³⁵ ne favorisaient pas les conditions d'un investissement rentable. Les coopératives, déjà éprouvées par l'absence de crédit n'étaient plus capables d'acheter les fèves de cacao (même à crédit) parce que les entreprises exportatrices qui les finançaient, étaient-elles mêmes soumises à des difficultés de financement. La situation politique de la Côte d'Ivoire n'est pas le seul facteur explicatif de l'affaiblissement des coopératives.

Les difficultés de financement et la démission de la majorité des membres suite à des querelles internes doivent être prises en compte. Les querelles ont généralement résulté de la gestion des responsables qui se sont livrés à des actes de détournement de fonds et à des traitements discriminatoires entre producteurs. C'est le cas de l'Entreprise Agricole de Soubré (Ecaso) qui en août 1999, date de sa création, comptait 1.118 producteurs avec une production de 6.700 tonnes de cacao en 2003. En mars 2010, elle n'en comptait que 300 avec 570 tonnes de fèves produites. Le départ massif des producteurs de cette coopérative fait suite au détournement de fonds de 96 millions Fcfa par le directeur (146.351 euros). Il y a aussi le détournement de plus de 100 millions de Fcfa (152.449 euros) orchestré par le directeur de l'Entreprise Coopérative des Agriculteurs de Méadji (ECOOPAM). Beaucoup de producteurs ont démissionné des coopératives auxquels ils appartenaient suite aux détournements de fonds opérés par les responsables. « Les coopératives nous ont toujours déçu donc nous vendons individuellement nos produits. Nous sommes tous devenu des planteurs "djandjou" »³⁶. Souvent analphabètes, les producteurs ne peuvent pas contrôler la gestion du directeur qu'ils ont recruté. De plus, pour ne pas briser la cohésion familiale, ils sont réticents à poursuivre ceux qu'ils accusent de détournement.

³⁵ A la suite de la déstabilisation du secteur bancaire causée par la crise post-électorale, plusieurs filiales de banques occidentales ont fermé leurs portes. Il s'agissait notamment de la SGBCI, filiale de la Société Générale et de la Bicici, filiale de BNP Paribas. La banque américaine Citibank et la Britannique Standard Chartered ont également suspendu leurs activités.

³⁶ Témoignage d'un producteur baoulé.

Aussi, tous les membres ne sont pas toujours traités de la même façon. Les producteurs qui disposent de grandes exploitations bénéficient d'un traitement spécial. Ils reçoivent : produits phytosanitaires, prêts scolaires, formation et conseils. Ce traitement discriminatoire accentue la vulnérabilité des petits producteurs qui ne perçoivent ni conseils, ni produits phytosanitaires de la part de leurs responsables qui estiment qu'ils « peuvent se passer de leurs quelques kilogrammes de cacao ». L'ensemble de ces faiblesses ont une incidence majeure sur le fonctionnement des coopératives notamment en matière d'accès au crédit formel. Dans ce contexte de prix bas, les planteurs hésitent à emprunter et les acheteurs rechignent à prendre des risques. De ce fait, la plupart des producteurs préfèrent le paiement au comptant pour faire face aux besoins urgents notamment la scolarisation qui coïncide avec la campagne cacaoyère. Cette situation constitue un véritable goulot d'étranglement pour la majorité des coopératives agricoles qui sont victimes d'une concurrence déloyale de la part des acheteurs et pisteurs qui disposent de ressources suffisantes pour payer au comptant.

Conclusion

Avant l'épuisement des réserves forestières, les migrants ivoiriens et étrangers ont accédé au foncier dans le cadre du contrat d'échange travail contre terre, soutenu par le principe du tutorat. Le modèle de production à caractère extensif que ces derniers ont mis en place, et la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis ont accéléré la déforestation et précipité la crise cacaoyère. Cette évolution a ainsi marqué la fin de la phase pionnière avec la diminution de la productivité du travail, le vieillissement des vergers et l'accroissement du coût de la main-d'œuvre. La crise cacaoyère a également révélé les antagonismes fonciers longtemps cachés qui ont été renforcés par la pression démographique sur des terres de plus en plus rares. Ainsi, la mise en cause des contrats d'échange travail contre terre par les migrants de retour et le non-respect des règles du tutorat ont conduit à réinterpréter les processus de négociation des droits fonciers entre allochtones et autochtones. Ces aménagements ont été effectués aux dépens des jeunes autochtones qui sont pour la plupart utilisés comme main d'œuvre familiale s'ils n'ont pas la possibilité d'assurer leur survie sur des terres moins fertiles. Cette situation qui réduit leur autonomie, renforce inévitablement leur vulnérabilité. Cependant, les jeunes ne sont pas les seuls acteurs susceptibles d'être affectés par la vulnérabilité. Bien que disposant d'importantes superficies cacaoyères, beaucoup de producteurs ne sont pas préservés de la vulnérabilité et de la pauvreté. Toutefois, le degré de vulnérabilité varie d'un producteur à un autre et d'un groupe ethnique à un autre en fonction de la disponibilité des facteurs de production, de son origine, son statut social, de son sexe, etc. C'est d'ailleurs l'ensemble de ces questions que nous abordons dans la partie 2 de notre travail intitulée "les producteurs dans la crise".

PARTIE 2 : LES PRODUCTEURS DANS LA CRISE

**CHAPITRE 3 : ELEMENTS DE METHODE : UNE APPROCHE
BASEE SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE**

C'est entre 1957 et 1966 que les économistes D. Bergmann (1957), C. Mouton (1957) et M. Mazoyer (1960)³⁷ ont introduit pour la première fois en France l'approche basée sur l'exploitation agricole. A cette époque, l'exploitation agricole était définie comme un système, c'est-à-dire une entreprise qui combine les facteurs de production (terre, travail, technologie) en vue de la réalisation d'un profit. Ainsi, la famille qui relevait d'une approche sociale et non économique, était classée hors du système d'exploitation. A partir de 1967-1973, la prise en compte du comportement des producteurs dans l'analyse du système de production s'est avérée nécessaire. Sous l'impulsion de Jean-Marc Boussard et M. Petit (1966)³⁸, l'approche globale de l'exploitation (qui vise à expliquer les décisions prises par les producteurs selon le contexte économique et environnemental) tient compte de la situation de la famille dans la détermination de la force de travail et la satisfaction des besoins (besoin de revenu, épargne disponible, etc.). A partir de 1973, l'approche de l'exploitation agricole est entrée dans sa phase de maturité. Cette approche se réfère au comportement décisionnel des producteurs et à la prise en compte de leurs objectifs. L'objet de ce chapitre est de présenter et de justifier le choix de cette approche comme cadre théorique de la méthodologie de la recherche et surtout de justifier le choix de la zone d'étude qui a servi de terrain d'enquête.

1. LE CADRE THÉORIQUE DE LA MÉTHODOLOGIE

Jusqu'à la fin de la décennie 1960, les pratiques d'intervention en milieu rural concernaient la place à accorder à l'agriculture dans les stratégies de développement. Ces pratiques se sont traduites par la mise en œuvre de modèle basé sur le développement d'une seule culture, c'est-à-dire celle pour laquelle le pays avait un avantage comparatif. Cette approche stipulait que l'amélioration de la production agricole nécessiterait des techniques modernes, démontrées dans le cadre de la recherche agronomique.

Cette stratégie devait d'une part, favoriser le développement de la production, améliorer les conditions de vie de la population rurale par le biais de l'accroissement du revenu d'autre part, et éventuellement procurer à l'Etat des devises étrangères. L'introduction de la cacaoculture dans l'économie ivoirienne répond à cette exigence. Pour ce faire, l'ensemble des ressources du pays a été mobilisée pour le développement du seul produit d'exportation. Ainsi, l'Etat a mis en place plusieurs structures en faveur du monde rural pour encadrer et former les

³⁷ Cité par Jean-Régis Bonneville, 1989.

³⁸ Idem, 1989.

paysans. C'est d'ailleurs la mission qui était attribuée à la Société d'Assistance et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) et par la suite à l'Agence National pour le Développement Rural (ANADER). D'autres structures étaient chargées du financement des activités agricoles (BNDA) et d'autres du recrutement de la main d'œuvre (OMOCI).

Dans la pratique, le modèle basé sur le développement d'une seule culture a contribué à la formation d'un personnel national pour la conduite des méthodes et techniques du projet. Le développement du milieu rural devait donc se faire par transfert de technologie, transfert conçu à la tête de l'Etat. Ce faisant, ce modèle excluait de fait la population rurale dans la mise en œuvre et la conduite du projet. Hormis le caractère mono-décisionnel de cette approche que Pierre-Marie Decoudras (1997) a appelé « *l'approche produit* », l'approche a également engendré une dépendance des agriculteurs à la fluctuation des cours mondiaux et affecté la disponibilité alimentaire. En effet, l'approche n'a pas suffisamment pris en compte le contexte rural, à savoir le comportement des producteurs et les objectifs fixés en fonction de leur propre situation familiale (disponibilités en ressource, relations sociales, etc.). Pour illustrer le propos, citons en exemple la réaction des producteurs ivoiriens face à la législation établie par les autorités (à la veille de l'indépendance politique en 1960) et qui ordonnait que les terres non occupées fassent partie du domaine public. L'objectif recherché à travers cette mesure était de favoriser l'expansion de la cacaoculture qui devenait de plus en plus importante pour l'économie ivoirienne. N'ayant pas pris en compte le contexte rural dont les règles coutumières de gestion foncière font partie, on a assisté à une exploitation superficielle des forêts à travers des techniques destructives de l'environnement, notamment le défrichage sur brûlis (Aline Aka, 2001). Ainsi, cette disposition mono-décisionnelle n'a jamais fait l'objet de véritable application sur le terrain. En procédant ainsi, les producteurs voulaient non seulement marquer le foncier mais surtout rappeler que la terre, même non occupée, est une richesse commune dont la gestion relève des règles coutumières. C'est ce qui explique la non-application de la législation étatique.

Pour corriger ces lacunes, l'idée de tenir compte du comportement des producteurs dans les stratégies de développement rural a émergé au début des années 1970. Mais, c'est à la fin de la décennie 1970 que les analyses et les propositions d'action se sont recentrées sur la prise en compte de la capacité des agriculteurs de prendre des décisions cohérentes en fonction d'intérêts et d'objectifs qui leur sont propres. Cette doctrine, qui est basée sur les stratégies des

producteurs, met l'accent sur les comportements des producteurs face aux défis ou aux objectifs qu'ils s'assignent, et tient compte de leur environnement économique, politique, social et écologique. C'est autour de cette thématique que notre travail de recherche s'articule. Que revêt la notion d'exploitation agricole ? Et, en quoi l'approche liée à l'exploitation agricole peut-elle constituer le cadre théorique de la recherche ?

Il n'y a pas de définition type de l'exploitation agricole. Ce thème revêt un caractère complexe et multidimensionnel. Pour ce faire, certains auteurs ont insisté sur la diversité des exploitations agricoles familiales (Jean-Marc Gastellu, 1980, 1982 ; Michel Petit, 2006) et mis en garde contre une éventuelle « *généralisation abusive ou très pauvre* » de l'exploitation agricole familiale (Michel Petit, 2006). Ainsi, chaque exploitation agricole possède ses propres caractéristiques, découlant des variations en dotation en ressources, des conditions familiales, et de ses propres objectifs qui définissent son fonctionnement.

Selon l'unité statistique retenue, certains auteurs ont proposé des définitions en tenant compte des unités budgétaire, de consommation, du foncier, de production, etc. Ainsi, comme une unité budgétaire, la SEDES³⁹ (1967) définit l'exploitation agricole comme « *le plus petit groupe de personnes ayant un budget commun ou tout au moins dépendant d'un revenu principal commun.* » En fonction de l'unité de consommation, l'exploitation agricole désigne l'ensemble des individus qui vivent de la même récolte. Par exemple, en pays baoulé, au Centre de la Côte d'Ivoire, l'exploitation agricole représente toutes les personnes qui se nourrissent de la même récolte, c'est-à-dire de l'igname.

En tant qu'unité foncière, l'exploitation agricole fait allusion à l'ensemble des terres utilisées entièrement ou en partie pour la production agricole et qui est considéré comme unité technique. L'unité est exploitée directement par une personne, le chef d'exploitation seul ou aidé par les membres de son ménage ou des manœuvres. Jean-Louis Chaléard (1996) a retenu le critère de l'unité de production. Pour lui, l'exploitation agricole est « *considérée sur le plan spatial par des parcelles de cultures permanentes ou temporaires. Elle regroupe le chef d'exploitation autour de lui, sa ou ses femmes, ses enfants et quelques neveux, voire des frères et sœurs* ». Brossier et al, 2003⁴⁰ vont dans le même sens en présentant l'exploitation agricole comme un centre de décision et/ou un système famille-exploitation qui « *combine et utilise des*

³⁹ La Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social, cité par Jean-Louis Chaléard, 1996.

⁴⁰ Cité par Mohamed Gafsi, 2006.

facteurs de production pour produire des biens et services en vue de réaliser des objectifs fixés par l'agriculteur et sa famille ». Toutes ces définitions ne sont pas contradictoires. Bien au contraire, elles justifient le caractère multidimensionnel de la notion "d'exploitation agricole". Cependant, elles présentent une vision restrictive de l'exploitation agricole.

En effet, Jean-Marc Gastellu, (1980) notait que le vocable "exploitation agricole" appliqué aux sociétés africaines est d'une « simplicité abusive » et « inadéquat » parce que la morphologie économique d'une société se définit autour de trois phénomènes économiques fondamentaux distincts : la production, la consommation et l'accumulation, à partir desquels tous les autres découlent. Or, la notion d'"exploitation agricole" recouvre ces trois phénomènes qu'il faudrait pourtant dissocier du fait de la divergence des finalités poursuivies.

De plus, Gastellu soutient que le thème "communauté" conviendrait mieux à cette analyse que celui d'"unité" parce que la communauté met en exergue les relations (échanges) qu'entretiennent les individus d'un même groupe. Toutefois, il reconnaît que (parfois) la communauté peut être réduite à l'unité. Ce faisant, la communauté de production est perçue comme le groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit ; la communauté de consommation se réfère au groupe de personnes qui participent à la destruction d'une partie du produit en vue de la reconstitution de la force de travail et la communauté d'accumulation constitue le groupe de personnes qui mettent en commun le surplus obtenu après la consommation.

L'exploitation agricole peut être aussi envisagée au niveau du village, au sein d'une communauté ou à l'intérieur d'une famille. Définie sous l'angle du village, l'exploitation agricole se réfère à un groupement de familles appartenant à un ou plusieurs lignages et exploitant en commun un même terroir. La propriété foncière est collective et sa gestion est assurée par le chef de terre ou l'aîné des lignages. C'est le chef qui décide de la répartition de la terre en fonction de l'intérêt général et des besoins de chacun. Les Bakwé avaient longtemps conçu l'exploitation agricole sous cette forme. Pour eux, la terre appartient aux ancêtres. Les chefs de lignage disposaient du travail des cadets en fonction des besoins de la famille. Placée au sein de la communauté, l'exploitation agricole fait allusion à un ensemble d'individus possédant un héritage socioculturel commun, tel que la langue, la religion, les traditions, etc. Vu sous cet angle, l'instrument de culture et la nature de la plante cultivée occupent une place de choix. Par exemple, les Baoulé se servent de la daba pour la construction des buttes

d'ignames alors que les Sénoufos (au Nord de la Côte d'Ivoire) restent fidèles à la houe dans la production du sorgho.

De même, le caractère familial de l'exploitation agricole ne doit pas être ignoré. L'exploitation agricole se conçoit comme un lieu d'ancrage des stratégies individuelles et collectives visant à améliorer les conditions de vie des membres de la famille. A ce niveau, le chef d'exploitation regroupe autour de lui sa ou ses femmes, ses enfants, ses neveux et ses nièces, etc. pour exploiter les ressources en commun. Ces ressources se réfèrent aux types de terre, à l'accès à l'eau, l'accès aux ressources communales (mares, zones de pâturage et forêts). A ces ressources naturelles de base s'ajoutent le climat et la biodiversité ainsi que le capital humain, social et financier. Les méthodes de travail comptent aussi. Une partie des activités agricoles peuvent être individuelles (le désherbage des vergers cacaoyers, l'épandage d'engrais, etc.) et d'autres mises en commun (l'écabossage, le transport des fèves, etc.).

Puisque les stratégies des producteurs sont liées aux objectifs fixés, l'approche basée sur l'exploitation agricole se réfère à la logique des décisions et des pratiques de l'agriculteur, à l'interprétation de ses problèmes, à la mise en évidence de ses projets. L'approche est caractérisée par ses aspects techniques, économiques, sociaux, environnementaux, etc. Aussi, on identifie dans l'histoire du producteur, les acteurs, leur rôle, les éléments du système de production, les flux gérés par l'agriculteur, les atouts et les contraintes internes et externes ainsi que les objectifs fondant les décisions des acteurs du système.

Il s'agit de comprendre et d'expliquer les décisions passées et présentes et de prévoir celles que le producteur prendrait si des changements intervenaient sous l'influence de variables environnementales ou économiques. La diversité des groupes ethniques et des situations individuelles peut conduire à une multiplicité de stratégies décisionnelles selon les objectifs poursuivis. Pour aider à une telle reformulation, nous avons procédé par la combinaison des approches analytique et synthétique. L'approche analytique identifie les composantes élémentaires des différentes stratégies telles que les réponses visant à minimiser les risques (éléments défensifs) ou visant un objectif d'accumulation (éléments offensifs) (Yung et Zaslavski, 1992). L'approche synthétique prend en compte les groupes de producteurs les plus significatifs du point de vue de la situation économique, de l'origine et de l'effectif. Cette approche tient compte également des stratégies endogènes, les plus porteuses d'avenir.

Dans la pratique, nous avons construit une typologie reliée à des questions d'ordre social et historique. A savoir des stratégies de sécurisation des facteurs de production et de diversification des revenus. Cette typologie se fonde sur des critères que nous avons déterminés en fonction des objectifs poursuivis, des risques et des défis propres aux différents groupes ethniques (Bakwé, Baoulé, Burkinabè). A savoir : l'horizon visé (court/long terme), le caractère défensif ou offensif, la relation sociale (autarcie/ouverture) qui reste limitée soit aux membres de la communauté ou de la famille, soit s'étend aux autres communautés et enfin la forme d'accumulation (agricole/extra-agricole) qui concerne la diversification des revenus.

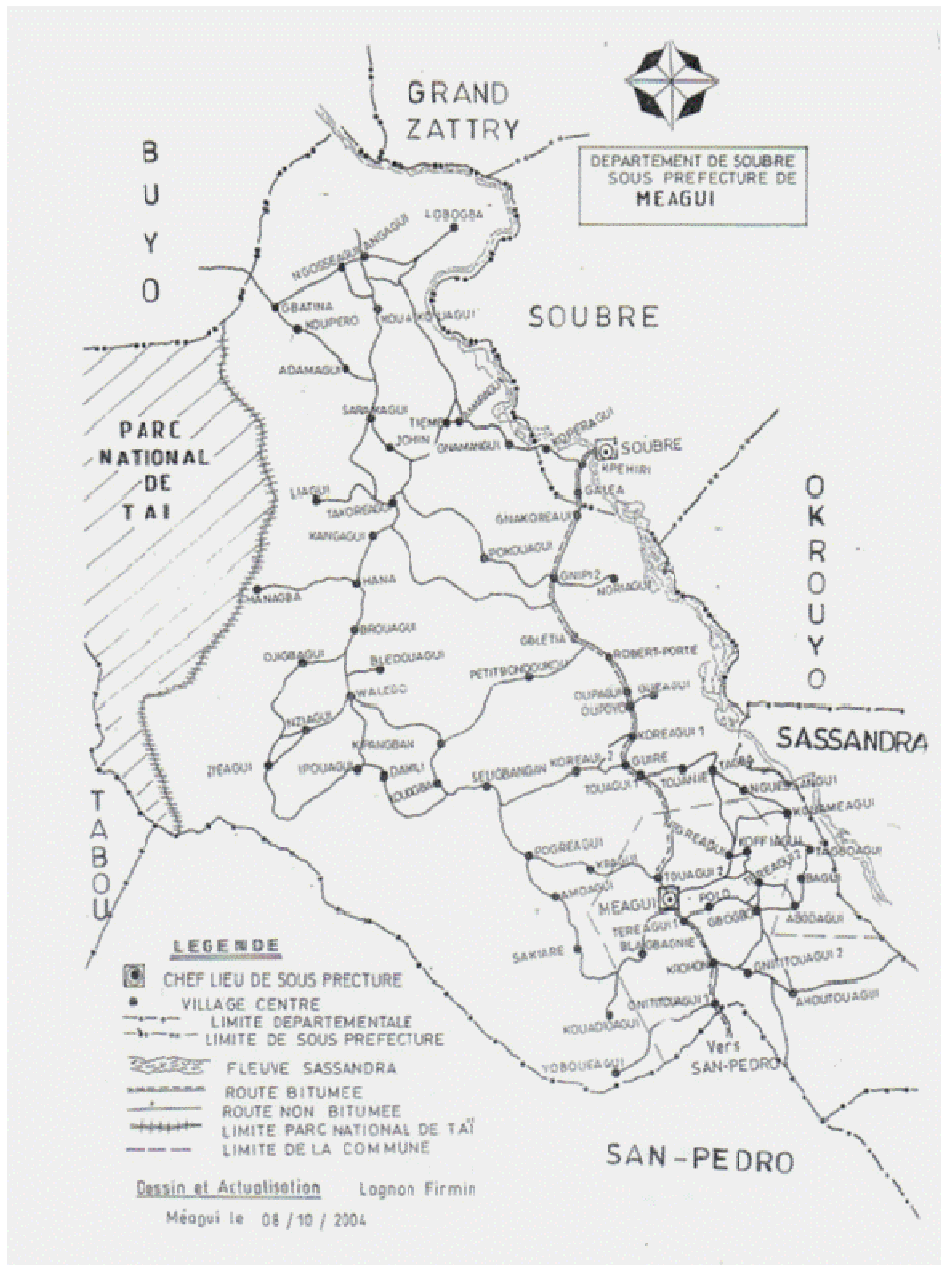
Pour déterminer l'ensemble de ces variables et appréhender les pratiques paysannes en lien avec les défis auxquels ils font face, un protocole de recueil de données a été mis en place. Ce protocole s'est traduit par une enquête de terrain auprès des cacaoculteurs de la sous-préfecture de Méadji, au Sud-Ouest ivoirien. Au préalable, une stratification du milieu physique et humain (grâce aux travaux de l'ENSEA, 2002) a permis de construire un échantillon raisonné de villages et d'exploitations agricoles dont on étudie le fonctionnement. L'étude du fonctionnement des exploitations agricoles a permis ensuite de mettre en évidence la diversité et la dynamique des pratiques paysannes. Elle a également fourni les clés de compréhension du comportement des producteurs de cacao lorsqu'un évènement proche ou lointain (contraintes économiques : baisse des prix et des revenus ; contraintes écologiques : vieillissement des vergers, prolifération des maladies ; contraintes sociales : vieillissement des planteurs) intervient dans les systèmes d'exploitation agricoles de la région considérée.

2. LE CHOIX DE LA ZONE D'ÉTUDE

Vaste de 25.800 km², le Sud-Ouest ivoirien est le quatrième plus grand ensemble régional après la région des savanes au Nord, celles du zanzan au Centre-Nord et de la vallée du bandama au Nord-Est. Le Sud-Ouest représente aussi 8,9 % du territoire nationale et renferme 9,1 % de la population nationale (N'guessan N'gotta, 2010). C'est le second plus vaste ensemble démographique après la région des lagunes, au Sud. Localisée au Sud-Ouest, dans la région du Bas-Sassandra, la sous-préfecture de Méadji constitue l'un des cantons⁴¹ de la subdivision de Soubré, qui est composée des cantons Brokoua, Akuya, Bogouo, Lobre, Kousier, Guibouao et le canton bakwé qui a pris le nom de Méadji. Méadji signifie les

⁴¹ Le canton, aussi appelé tribu est une division territoriale caractérisée par un peuple uni par la même histoire et les mêmes traditions. Par exemple, le pays baoulé est composé de plusieurs sous-groupes : les Agba, les Walèbo, les Nanafoué et les Fafoué. Chaque sous-groupe occupe un territoire bien délimité qui est le canton.

descendants de ME, l'ancêtre qui a découvert pour la première fois le site. Le pays bakwé part de la rive droite du fleuve Sassandra, de Soubré au pays neyo (à l'embouchure du fleuve Sassandra) et s'étend sur une profondeur de 70 km (voir carte 3).



Carte 3: Localisation du pays bakwé, à l'échelle de la Côte d'Ivoire

Source : Mairie de Méadji

2.1. Localisation de la sous-préfecture de Méadji

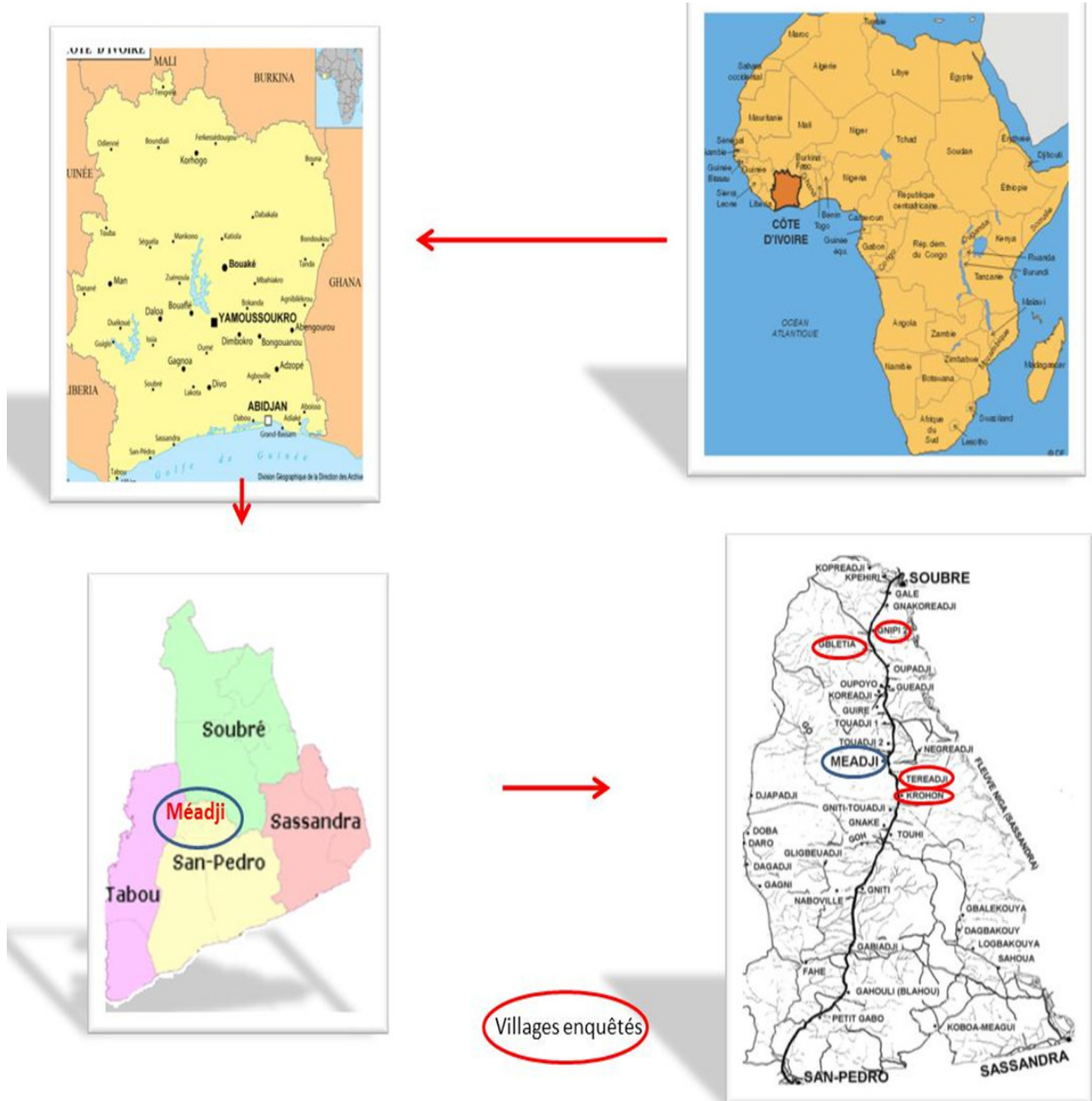
La sous-préfecture de Méadji a été érigée en chef-lieu de Sous-Préfecture en 1986. Méadji est limitée par les sous-préfectures de San-Pedro au Sud, d'Okrouyo et de Sassandra à l'Est et de Grabo et de Tai à l'Ouest. La commune de Méadji est située à environ 440 km d'Abidjan, la capitale économique, à 270 km de Yamoussoukro, la capitale politique et à 80 km de San-Pedro, ville abritant le premier port mondial d'exportation de cacao. La région de Méadji a connu un boom démographique en l'espace de quelques années. De 7.684 habitants en 1988, la population de Méadji est passée à 15.998 habitants en 1994 (INS, 1998). On constate donc une hausse de plus de 100 % en l'espace de 6 années. D'après le recensement général de la population et de l'habitat, la population de la sous-préfecture de Méadji s'établissait en 1998 à 211.917 habitants pour une superficie de 2.562 km² soit une densité de 82 habitants au km² (*Idem, 1998*). De cette population, les autochtones bakwé ne représentaient que 2 %.

La région de Méadji se trouve dans une zone équatoriale. Cette zone connaît deux saisons sèches et deux saisons humides. La grande saison sèche et chaude s'étend du mois de décembre au mois d'avril. La petite saison sèche couvre les mois d'août et de septembre. Quant aux saisons de pluie, elles s'échelonnent de mai à juillet pour la grande et d'octobre à novembre pour la petite. Pour ce qui est du relief, la région se caractérise par la présence de nombreux vallons (bas-fonds). La forêt dense a fait place aux jachères suite à l'arrivée des migrants, avec l'ouverture de vastes exploitations agricoles. C'est dans cette zone, essentiellement dominée par la culture du cacao, que nous avons entrepris notre étude de terrain.

Le choix de la sous-préfecture de Méadji repose sur un constat généralement admis par l'ensemble des acteurs de la filière cacao et des hypothèses à tester. Ce constat est lié à la part de la région du Sud-Ouest dans la production nationale. La zone forestière du Sud-Ouest est la nouvelle boucle du cacao. En effet, après un premier développement embryonnaire des cultures du café et du cacao dans les années 1890, le front pionnier a traversé toute la zone forestière d'Est en Ouest. Occupant la zone forestière du Sud-Est, le front pionnier a d'abord touché le pays agni au début du siècle avant d'atteindre le pays Abron à partir des années 1930. Un peu plus tard vers 1960, la zone forestière de l'Ouest est gagnée d'abord à partir de l'Ouest puis en pays bété au Centre-Ouest. La construction du pont de Soubré sur le fleuve Sassandra a levé le dernier obstacle à la mise en valeur du Sud-Ouest à partir des années 1970. Depuis cette date,

le pays bakwé constitue la nouvelle boucle du cacao. Cette boucle fournit à elle seule environ 36 % de la production nationale (396.000 tonnes) soit 15 % de la production mondiale. Sa part dans la production mondiale est plus importante que celle du Cameroun ; 5^{ème} producteur mondial de cacao avec une production de 150.000 tonnes en moyenne par an. D'après un classement de l'Institut National de la Statistique (INS, 1998), le département de Soubré qui comporte notre zone d'étude, occupe le premier rang national sur un ensemble de vingt (20) départements, en termes de quantité de production.

De plus, la zone ciblée abrite 43 % de l'ensemble des producteurs de cacao de Côte d'Ivoire (ENSEA, 2002). L'importante vague de migration de population en provenance des autres régions ivoiriennes et à sa frontière nord, met en évidence une diversité de producteurs (autochtones et allochtones) dont l'analyse des objectifs peut permettre de restituer, autant que faire se peut, la diversité des stratégies mises en place. Ces populations sont réparties dans plusieurs villages. On a opté pour quatre d'entre eux auxquels s'ajoute un campement. Il s'agit de Krohon, Tériadji, Gnipi 2, Gblétia et Renékro (Voir carte 4). Le choix de ces sites a obéi à un critère principal : la sécurité et la facilité d'accès. En effet, si la construction du pont de Soubré a permis de relier la zone de Méadji aux autres régions de la Côte d'Ivoire, la mise en place de l'axe routier Soubré-San-Pedro en passant par Méadji permet un accès facile des villages situés sur cet axe. Etant proche de la commune de Méadji, la proximité des infrastructures sanitaires et policières constitue une garantie sécuritaire pour l'enquêteur dans la mesure où la crise politico-militaire qu'a traversée la Côte d'Ivoire a plongé tout l'Ouest forestier dans un climat d'insécurité profonde. De plus, l'absence de moyens logistiques (moto) ne permettait pas de parcourir les autres localités dépourvues d'infrastructures routières.



Carte 4: Localisation de la zone d'étude

Source : Communauté Web Bakwé

2.2. Le "repeuplement" de la sous-préfecture de Méadji

Jusqu'au début des années 1960, le canton bakwé ne comptait que 0,5 habitant au km² (Colette Vallat, 1979). Après l'indépendance, la volonté des autorités ivoiriennes de désenclaver la région forestière du Sud-Ouest longtemps restée en marge du développement a constitué le facteur déclencheur du peuplement de la région, particulièrement la sous-préfecture de Méadji. En effet, la construction du pont de Soubré sur le fleuve Sassandra (en 1965) reliant le département de Soubré aux autres réseaux du pays a facilité l'accès à la région de Méadji. Par la suite, des sociétés d'exploitation forestière telles que IVOBOUA, EFACI, LBS, etc. ont fait leur installation. Ces exploitants qui ont ouvert de vastes pistes à travers les forêts, ont facilité la pénétration des planteurs. Aussi, la mise en place d'infrastructures sociales (écoles et dispensaires) nécessitait selon les autorités ivoiriennes "un repeuplement" de la région de Méadji. Pour ce faire, l'Etat a encouragé l'arrivée d'autres populations en provenance d'autres régions de la Côte d'Ivoire et à sa frontière Nord. Ces populations ont été accueillies et installées par les Bakwé conformément à leur tradition mais quelquefois selon la volonté des autorités administratives aux dépens des autochtones.

En effet, certains facteurs d'ordre politique qui ont eu des impacts psychologiques sur la population bakwé, ont incité ces derniers à se conformer aux décisions de l'administration publique en matière d'accueil et d'installation des migrants. Il s'agit entre autre du complot de 1963 contre le président Houphouët et l'affaire Guébié en 1970. En fait, Félix Houphouët Boigny avait profité d'un putsch réalisé au Togo et qui a ébranlé toute l'Afrique francophone, pour faire arrêter les dirigeants des Jeunesses du Rassemblement Démocratique Africain de Côte d'Ivoire (JRDACI), en janvier 1963. Il accusait ces derniers de comploter contre son régime. Pour ce faire, il fit prisonnier trois ministres, sept députés et 129 autres personnes issues des JRDACI. En avril 1963, parmi les inculpés, 89 sont jugés par la cour de sûreté de l'Etat qui a prononcé cinq condamnations à mort. Mais les peines n'ont pas été exécutées (officiellement). Cette situation a créé un climat de terreur au sein de la population ivoirienne.

De plus, en 1970, dans le Guébié, un canton situé à l'Ouest, près de la ville de Gagnoa, une révolte en réponse à l'interdiction d'un nouveau parti politique (le PANA : Parti National Africain) a été sévèrement réprimée et aurait fait environ 4.000 morts. Un étudiant bété⁴², Gnagbé Kragbé, créateur de ce nouveau parti avec quelques centaines de paysans va occuper Gagnoa, capitale régionale, et proclamer une République d'Éburnie. Ce dernier fut mortellement blessé dans les affrontements qui ont suivi. La crainte éprouvée par les Bakwé vis-à-vis de l'autorité politique s'explique ici par le fait qu'ils sont proches des Bétés qui ont toujours exprimé une certaine antipathie envers le régime d'Houphouët. C'est d'ailleurs ce qui avait conduit les Bakwé à coopérer avec le régime. Dès lors, les Bakwé n'avaient plus d'autre choix que d'accepter et de faciliter l'installation des migrants, principalement des Baoulé, dans leur région. Mais quelles sont les caractéristiques de ces groupes ethniques ?

La société bakwé est de type lignager, à filiation patrilinéaire. La parenté y joue un rôle capital. Sur le plan social, le mariage en tant que créateur d'alliances et l'existence de la compensation matrimoniale (la dot) a une importance dans l'organisation sociale. Les rapports sociaux se fondent encore sur la dépendance du cadet vis-à-vis de l'aîné. La transmission de l'héritage obéit à la règle de la filiation directe. Peu enclins aux activités agricoles, les Bakwé avaient développé une économie de petite plantation et auraient maintenu un rapport assez faible au travail et à la terre. La chasse et la cueillette constituaient les principales activités économiques. Si la première était exclusivement réservée aux hommes, les femmes se reconnaissaient dans les activités de cueillette, organisées autour de la collecte de produits végétaux et animaux. Il s'agit des féculents (manioc, banane, taro, etc.) et des agrumes sauvages, des feuilles, des graines, des escargots, des larves de chenilles, des fruits, etc. Ces produits qui constituaient la base de l'alimentation, étaient complétés par une activité subsidiaire de production de riz. Cette situation a d'ailleurs favorisé l'installation des populations étrangères.

⁴² Le pays bété se trouve dans la région Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire entre les fleuves Bandama et Sassandra et couvre un territoire d'environ 15.000 km².

Les Baoulé sont originaires du centre ivoirien, principalement des régions de Bouaké et de Yamoussoukro. Ce peuple doit son nom de l'expression "*baouli*" qui veut dire "l'enfant est mort". Ce nom se réfère au sacrifice du fils de la reine Abla Pokou⁴³ pour passer le fleuve Comoé⁴⁴. La société baoulé est relativement démocratique. En effet, toutes les décisions importantes se prennent en présence de tous, et chaque habitant peut s'exprimer librement sur toutes les questions relatives à la vie de la communauté. L'autorité est héréditaire et exercée par le chef de village qui est généralement un descendant de l'ancêtre fondateur du village. La cohésion sociale est maintenue grâce au respect des coutumes, des croyances, des tabous et des interdits. L'agriculture est la principale activité et l'exploitation agricole repose majoritairement sur une main-d'œuvre temporaire et familiale.

Les Burkinabè étaient organisés en différents royaumes et empires, particulièrement le Yatenga (capitale : Ouahigouya) et son grand rival méridional le Mogho. La société burkinabè était caractérisée par une organisation sociale traditionnellement binaire, comprenant "les gens de la terre" d'une part, nommés Nioniose, autochtones, titulaires du pouvoir de communication avec les forces occultes, prêtres de la terre, maîtres des vents et d'autre part les "gens du pouvoir", nommés Nakomse, titulaires de la force (*panga*) et du pouvoir politique et militaire (*naam*). Ils ont à leur tête un *Morho Naba* (« roi du monde »). Aujourd'hui, les *Moro Naaba* ont le statut de chefs coutumiers. L'organisation familiale et la production agricole étaient sous le contrôle d'un chef de lignage. Celui-ci avait sous son autorité tous les membres de son lignage qui vivaient et qui travaillaient dans sa concession-exploitation : la *zaka*. L'aîné restait le chef de terre. La possibilité pour les cadets de fonder leur propre exploitation passait nécessairement par lui. Cette contrainte renforçait la dépendance des jeunes vis-à-vis des aînés qui les employaient comme main d'œuvre familiale aussi longtemps qu'ils le voulaient. Connaissant maintenant les caractéristiques des différents groupes ethniques à enquêter, nous présentons à présent la méthodologie de l'enquête de terrain.

⁴³ Abla Pokou est une reine qui a mené le peuple baoulé du Ghana vers la Côte d'Ivoire. La légende raconte qu'elle aurait sacrifié son fils pour traverser le fleuve Comoé.

⁴⁴ Long de 900 km, la Comoé est le plus long fleuve du pays. Il vient du Burkina Faso où il prend naissance dans la région de Banfora.

3. L'ENQUÊTE DE TERRAIN

L'enquête de terrain est structurée en deux phases : la préparation théorique de l'enquête qui vise à déterminer la zone de recherche et l'implication pratique du chercheur. La préparation théorique de l'enquête concerne la définition des observations, la délimitation de l'enquête, la détermination de la taille de l'échantillon et le choix d'une méthode de collecte de données. L'implication pratique du chercheur se réfère à l'enquête proprement dite par la mise en pratique des techniques de collecte de données. L'enquête de terrain a concerné trois principaux groupes ethniques (les autochtones bakwé et les allochtones: les Baoulé et les Burkinabè). Mais l'accès à l'information vis-à-vis des deux dernières catégories de producteurs a été délicat du fait du contexte social lié à la crise militaro-politique que la Côte d'Ivoire connaît depuis la fin de l'année 1999.

Cette crise a fragilisé les relations intercommunautaires et installé un climat de méfiance tant au sein des communautés mais surtout vis-à-vis de l'enquêteur. Certes, les populations étaient accueillantes, mais elles sont restées réservées et réticentes quand il fallait se soumettre à des interrogations. Les allochtones nous ont assimilé à un espion envoyé par l'Etat pour recenser leurs ressources en vue de procéder plus tard à leur spoliation. De même, la méfiance des producteurs face à la question du travail des enfants a accentué leur réticence. Car les autorités ivoiriennes réprimaient toutes personnes impliquées dans le trafic ou les travaux dangereux pour la santé et l'épanouissement des enfants. Notons également qu'au niveau régional, l'Ouest et le Sud-Ouest ivoirien étaient considérés (ils le sont encore) comme une zone de grande instabilité renfermant miliciens et groupes rebelles armés. Par conséquent, les attaques à main armée, les enlèvements et les agressions ont été et sont encore assez fréquents. Nous avons-nous-mêmes payé le prix de cette anarchie lorsque le mini car qui nous ramenait de Méadji après un séjour de trois semaines (dans le cadre de nos enquêtes), a été pris pour cible par un groupe de coupeurs de route armés et cagoulés. Cette situation nous a évidemment plongé dans un état de détresse, de crainte et de peur, mais cela n'a pas pour autant freiné notre détermination à poursuivre notre recherche.

Ainsi, à partir d'une étude menée par l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA, 2002) sur la production cacaoyère en Côte d'Ivoire, nous avons estimé à 174 (N = 174) la population parentale de la zone d'étude. L'unité de sondage⁴⁵ est le ménage cacaoculteur représenté par le chef de ménage. Pour des contraintes d'ordre financier et de temps, il n'a pas été possible d'interroger l'ensemble des individus de la population parentale. Nous avons donc procédé par échantillonnage. Cette procédure consiste à observer seulement une partie des individus de la population parentale afin de lever les contraintes évoquées ci-dessus et de réduire l'importance du travail de collecte des données (voir en annexe 2, encadré 4 pour la méthode expliquant la détermination de la taille de l'échantillon). La technique de l'échantillonnage nous a permis de limiter à 105 producteurs la taille de l'échantillon.

Le choix des cacaoculteurs renfermant cet échantillon peut obéir à deux méthodes d'échantillonnage : les méthodes probabilistes ou aléatoires et les méthodes non probabilistes ou empiriques. Nous avons opté pour la méthode non probabiliste parce que le prélèvement des individus d'un échantillon par le biais des méthodes non probabilistes se fait de façon raisonnée et non aléatoire. De plus, ces méthodes n'obéissent à aucune justification théorique ni à aucune rigueur statistique. Aussi, les méthodes non probabilistes ne font pas l'objet d'un calcul d'intervalle de confiance. Ainsi, c'est pour pouvoir restituer autant que faire se peut, la diversité des stratégies mises en œuvre que nous avons opté pour la méthode non probabiliste. Le choix des producteurs interrogés a donc été raisonné. Le rapport d'enquête de l'ENSEA évoqué plus haut fournit le nombre de producteurs par zone selon leur origine. On a donc estimé (à partir de la population parentale : N=174) à 21,31 % la proportion de producteurs bakwé à interroger et 27,32 % et 28,69 % respectivement celle des Baoulé et des Burkinabè. La figure 8 est une représentation schématique de ces rapports.

⁴⁵ L'unité de sondage est l'élément de base de la population parentale. Il constitue la plus petite unité homogène à interroger dans la population parentale.

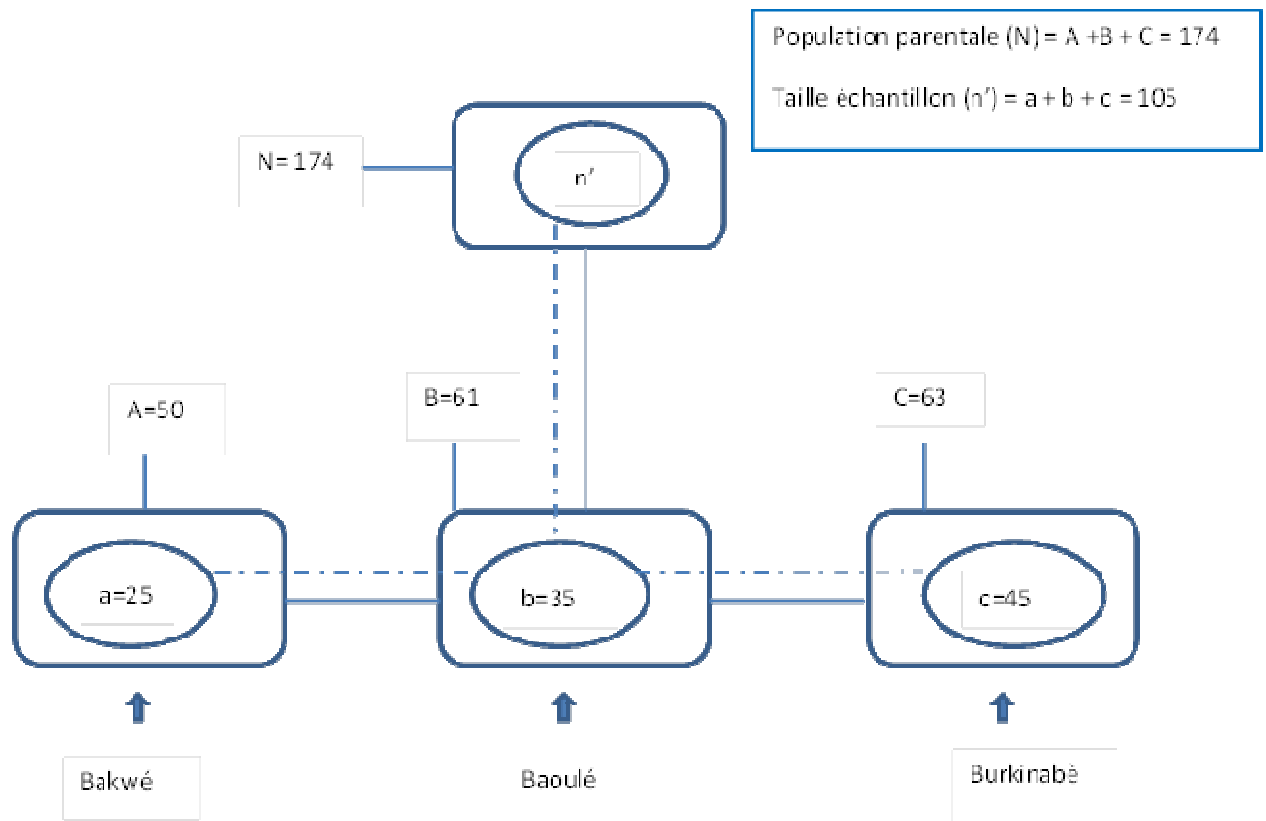


Figure 8: Représentation schématique des producteurs interrogés selon l'origine

Source : Enquête, mars 2008

L'enquête a été réalisée dans des villages. Le village est constitué d'un ensemble d'habitations permanentes dont les membres sont en majorité des agriculteurs (producteurs de cultures pérennes, de cultures vivrières, etc.). Le village est entendu ici au sens large du terme, c'est-à-dire qu'il renferme le village-noyau ou village-mère et les campements qui y sont rattachés. Le campement est un lieu de résidence attaché à au village-noyau où le producteur se retire soit temporairement soit définitivement pour ses activités agricoles.

La méthode proposée consiste à recueillir des informations sur des faits mais surtout le point de vue de l'interviewé sur ses propres pratiques. Autrement dit, il ne s'agissait pas seulement d'un questionnaire qui provoque une réponse, mais bien entendu d'un entretien qui fait construire un discours. L'objectif est de comprendre les pratiques des agriculteurs, les adaptations mises en œuvre pour faire face aux aléas, mais aussi la façon dont ceux-ci les justifient par leur propre situation. Cependant, cette technique ne s'est pas limitée à des entretiens oraux avec les producteurs, la technique a été complétée par des observations directes.

Ainsi, on a recouru à trois méthodes de travail : l'observation directe, la fiche questionnaire et l'entretien. L'observation directe consiste à noter au jour le jour, tout ce qui se passe devant nos yeux, de la manière dont cela se produit, de tout ce qui se dit et ce qui est fait. L'observation a été de type participant car nous nous sommes imprégnés des activités quotidiennes des populations villageoises⁴⁶. Le questionnaire a porté sur la perception des producteurs de la crise cacaoyère qui sévit depuis 1980 et les stratégies d'adaptation pour faire face aux contraintes liées à l'épuisement de la forêt, aux tensions communautaires, à la dégradation climatique et à l'instabilité des revenus. Nous nous sommes également intéressés aux caractéristiques techniques des exploitations cacaoyères (rendement, âge, niveau d'utilisation des intrants, etc.) et aux caractéristiques sociodémographiques et économiques des producteurs (voir annexe 1). Pour ce qui est des entretiens individuels, ils nous ont permis de collecter des informations sur les modes d'accès aux facteurs de production (mobilisation de la main d'œuvre, accès au foncier, disponibilité des équipements), les relations avec les autres groupes ethniques et au sein d'un même groupe, les comportements des producteurs face aux conflits fonciers, etc. ; lesquelles données sont nécessaires pour expliquer les stratégies des producteurs.



Photo 2: Entretien avec des cacaoculteurs à Lavéritékro, sous-préfecture de Méadji

Source : Enquête, février 2010

⁴⁶ Nous avons participé aux activités champêtres d'un producteur de Krohon, partage de repas, à une cérémonie de mariage et plusieurs cérémonies funéraires.

Conclusion

Le Sud-Ouest ivoirien se présente comme une région renfermant une multiplicité de groupes ethniques en provenance d'autres régions du pays mais aussi à la frontière nord (Burkina Faso principalement). La diversité des groupes ethniques a permis de mettre en évidence autant que faire se peut la diversité des stratégies des producteurs. Les stratégies des producteurs se réfèrent à leur manière concrète d'agir en tenant compte de l'environnement social, politique, économique et écologique. L'analyse des stratégies revient donc à examiner une question fondamentale, à savoir la compréhension des conditions et des déterminants de la mise en œuvre des techniques par les agriculteurs. L'analyse renvoie au fonctionnement global de l'exploitation agricole. Cette approche permet de rendre compte des objectifs et des projets de l'agriculteur et d'apprécier la nature et l'impact des contraintes qui limitent les possibilités de production. En effet, avec la crise cacaoyère, l'environnement économique, social et écologique des producteurs, et particulièrement des pauvres, s'est dégradé. La dégradation du régime climatique a provoqué la prolifération des maladies auxquelles les revenus tirés de la vente du cacao ne permettent plus de faire face.

De même, la faiblesse des revenus limite la prise en charge des frais sociaux notamment l'éducation et la santé. Il en résulte une baisse du taux de scolarisation familiale ; où les enfants "apparentés" ne sont plus scolarisés comme auparavant mais utilisés comme main d'œuvre dans les exploitations agricoles. Cette situation accentue la vulnérabilité des enfants, mais aussi celle des paysans dont la responsabilité sociale reste liée au phénomène du travail des enfants, et celle des jeunes hommes et femmes vivant sous la dépendance des aînés. A partir de l'approche économique de la pauvreté basée sur le revenu monétaire et le seuil de pauvreté, nous allons apprécier dans le chapitre qui suit, le phénomène de la pauvreté des producteurs de Méadji.

**CHAPITRE 4 : LES CONSEQUENCES DE LA CRISE
CACAOYERE POUR LES PRODUCTEURS**

La crise cacaoyère a déstructuré les rapports familiaux en modifiant d'une part les règles de la transmission de l'héritage et en confinant, d'autre part, les jeunes hommes dans une situation de dépendance vis-à-vis des aînés qui retardaient leur épanouissement. Les aînés, en limitant les possibilités d'émancipation des jeunes et des héritiers, construisaient par le biais de la dépendance de ces derniers à leur égard, une main d'œuvre mobilisable et bon marché. On a également assisté au dépérissement des solidarités locales, consécutif au démantèlement des communautés traditionnelles. Ce fait s'observe au niveau des familles à travers les discriminations dans la scolarisation des enfants où la priorité est désormais accordée aux enfants biologiques. Par ailleurs, on observe une marginalisation des jeunes femmes et épouses dans la répartition des ressources et la limitation de leur autonomie financière. La crise s'est aussi traduite par une baisse du revenu des producteurs, en affectant leur capacité à entretenir les vergers. Leurs difficultés se sont accentuées avec la limitation des moyens de financement et de crédit. Face à ces situations, que peuvent faire les producteurs ?

Du fait de la diversité des groupes ethniques et des situations individuelles, on assiste nécessairement à une multiplicité des capacités à affronter ces difficultés. Autrement dit, tous les producteurs n'ont pas les mêmes niveaux de vulnérabilité. Ainsi, hormis les individus dont le niveau de vie s'est considérablement dégradé du fait de la crise cacaoyère, c'est-à-dire ceux qu'on pourrait appeler "pauvres", il existe une catégorie intermédiaire entre ces individus (les pauvres) et les richesses dont la situation peut basculer d'un état à un autre, c'est-à-dire les vulnérables. Que revêtent ces deux concepts (pauvreté et vulnérabilité) ? L'objet de ce chapitre est donc d'appréhender les concepts de pauvreté et de vulnérabilité et d'analyser la situation économique des producteurs de cacao face à la crise.

1. ESSAI DE DÉFINITION : PAUVRETÉ ET VULNÉRABILITÉ

La situation économique des producteurs peut se définir à travers les phénomènes de pauvreté et de vulnérabilité. Les politiques mises en œuvre pour lutter contre ces phénomènes sont confrontées à de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci, la question de leur définition n'est pas le moins important. Les travaux du sommet social de Copenhague en 1995 (Danemark) ont tenté de clarifier et d'unifier le concept de pauvreté. Les principes d'action et objectifs de ce sommet relatif à l'élimination de la pauvreté, insistaient sur le caractère multidimensionnel du phénomène « *La pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence*

de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viables ; faim et malnutrition ; mauvaise santé ; morbidité et mortalité accrues du fait des maladies ; absence ou insuffisance de logements ; environnement insalubre ; discrimination sociale et exclusion. » De plus, en tenant compte des relations sociales, pauvreté et vulnérabilité ont tendance à se confondre. Mais que revêtent ces deux concepts ?

1.1. Notion de pauvreté

La notion de pauvreté humaine développée dans le cadre du sommet social de Copenhague s'appuie sur les acquis des définitions antérieures en mettant l'accent sur le concept de « privation de capacité ». Etant donné qu'un dénuement relatif peut conduire à une privation absolue sur le plan des capacités fonctionnelles élémentaires, l'approche par les capacités concilie donc les approches relatives et absolues de la pauvreté. Autrement dit, la pauvreté humaine revêt tant un caractère monétaire que des aspects liés à l'accessibilité aux besoins essentiels et à la pénurie de capacité. Cette conception de la pauvreté définie autour de l'être humain a été élaborée pour la première fois par Mahbub ul Haq (1998) et vise à élargir les choix des individus pour qu'ils puissent « jouir longtemps d'une bonne santé et mener une vie enrichissante ». En s'inspirant des travaux de Mahbub, Amartya Sen (2000) a défini la pauvreté comme une « absence de libertés réelles », c'est-à-dire la privation d'un ensemble de libertés élémentaires (liberté d'échapper à la famine et à une morbidité évitable, d'avoir accès à une vie sanitaire digne, etc.) dont doivent jouir les individus. L'effort de conceptualisation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en faveur d'une appréhension globale de la pauvreté a permis de déboucher sur une définition consensuelle. Ainsi, la pauvreté se définit comme « *un état de dénuement ou de privation tant des besoins fondamentaux de l'existence nécessaires pour vivre une vie décente, saine, longue et constructive que des opportunités et perspectives liées à la participation des individus à la vie active, socio-politique et culturelle de la société.* »

Abondant dans le même sens, Gérard Winter (2002) définit la pauvreté comme une détérioration des liens communautaires avant qu'elle soit manque d'argent ou de ressources économiques. Autrement dit, la pauvreté se réfère à « l'interaction existant entre le pauvre et son groupe » (Bernard Charlery, 2001). De même, Alain Marie (1995) et Rahnama (2003) établissent une représentation sociale du pauvre. Selon ces auteurs, le pauvre est menacé d'exclusion parce que porteur d'un « parasite dangereux et contagieux ». Cet état de fait met en

péril les fondements de la solidarité africaine qui fonctionne comme un « placement social » parce que « tout acte de solidarité consiste en fait en un placement dont on attend un rapport ultérieur » (Alain Marie, 1995).

Le phénomène de la pauvreté est différemment appréhendé selon que l'on tienne compte du milieu familial et au niveau collectif. Au niveau familial, c'est la dimension économique, psychologique et la non-satisfaction des besoins vitaux qui sont mises en exergue. Ainsi au plan monétaire, le pauvre s'apparente à celui « qui n'a pas de biens (habitation moderne), peu d'argent ou de ressources (taille de l'exploitation agricole, niveau du rendement) ». Au niveau de la satisfaction des besoins vitaux, le pauvre est celui « qui est incapable de nourrir sa famille trois fois par jour ou de la soigner quand elle est malade » ; c'est également « celui qui ne peut pas réagir immédiatement à une situation donnée (maladie, décès) sans solliciter de l'aide » et « qui laisse Dieu décider s'il doit ou non guérir ». C'est la dimension monétaire qui est souvent mise en avant : « sans argent, on ne peut pas manger ni se soigner encore moins envoyer nos enfants à l'école ». La pauvreté est aussi vécue sur le plan psychologique. De ce point de vue, elle se rapporte à un sentiment d'indignité ou de turpitude d'appartenir à un village ou un campement dépourvu d'eau courante, d'électricité, d'infrastructures scolaires et de santé, etc. Au niveau collectif, la pauvreté se rapporte à la situation d'une personne morale (village, campement) qui n'arrive pas à satisfaire les besoins de base de ses populations. Elle est liée à la disponibilité et à l'état des infrastructures socioéconomiques : école, centre de santé, route, etc.

La pauvreté touche des catégories diversifiées de population en fonction du sexe, de l'âge, de l'origine mais surtout du statut social (Bonnassieux, 2004). Ainsi, elle concerne les jeunes, les femmes, les enfants, les familles nombreuses, les exploitations de faibles superficies, les ménages à faible revenu. Les cadets, les femmes et les aînés ne poursuivent pas les mêmes objectifs au sein d'une même exploitation. La position statutaire dans la hiérarchie sociale de chacun des individus au sein du groupe familial suscite des intérêts différents qui peuvent se répercuter sur leur appréhension de la pauvreté. Pour le jeune, la recherche d'une autonomie financière prime sur la reproduction sociale du groupe et la redistribution des ressources que prône l'aîné. Aussi, la femme cherche à privilégier la régularité des revenus et les recettes monétaires.

En citant une enquête de Salamatou Sow (1998) sur la pauvreté dans la société peule au Niger, Bonnassieux (2004) a noté que le pauvre, selon les femmes, c'est celui qui manque de vache, qui n'a pas reçu une bonne éducation familiale, qui manque d'instruction, etc. Dans la plupart des sociétés ivoiriennes notamment en pays bakwé, le pauvre est celui qui ne dispose pas de sa propre exploitation. Chez les jeunes, cette contrainte limite toute possibilité d'autonomie qui passe nécessairement par le paiement de la dot et la constitution d'une unité familiale. Chez les femmes, le manque de terre accentue leur vulnérabilité en limitant leur autonomie financière. Chez les aînés, la limitation des possibilités d'investissement notamment la diversification agricole est souvent mise en avant.

Le caractère multiforme et complexe de la pauvreté exige l'utilisation d'une gamme étendue d'outils afin d'élaborer au mieux une mesure de ce phénomène. Cette mesure nécessite la prise en compte des indicateurs monétaire et non monétaire. L'évaluation non monétaire de la pauvreté vise à comparer des indicateurs tels que la santé, l'alimentation et l'alphabétisation. L'évaluation monétaire de la pauvreté se base sur deux éléments à savoir un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté.

L'indicateur de bien-être retenu est la dépense de consommation des ménages. Quant au seuil de pauvreté, il permet de classer les populations en deux groupes : les "pauvres" et les "non-pauvres". Les populations classées pauvres sont celles dont la dépense de consommation est en dessous du seuil de pauvreté tandis que celles dont la consommation est au-dessus du seuil sont dites "non pauvres". Le seuil de pauvreté peut être déterminé à partir de deux méthodes : la méthode du seuil de pauvreté absolu qui correspond à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire auquel s'ajoute un panier de biens non alimentaires essentiels. La méthode du seuil de pauvreté relatif est déterminée par le montant le plus élevé des dépenses de consommation d'une proportion de la population choisie au hasard. Il s'agit du pouvoir d'achat que procure une certaine somme durant une année donnée. C'est autour du seuil de pauvreté relatif que l'analyse de la pauvreté se fonde en Côte d'Ivoire. Cependant, le mode de calcul présente quelques insuffisances qui peuvent mettre en cause la pertinence de cet indicateur. Cette limite résulte du fait que l'indicateur ne tient pas compte dans le calcul du pouvoir d'achat de l'ensemble des activités d'autoconsommation qui assurent l'essentiel des besoins des populations en milieu rural.

Les données de l'enquête permanente auprès des ménages (EPAM) de 1985 a permis d'évaluer le seuil de pauvreté relatif qui s'établissait à 75.000 Fcfa par tête et par an (soit 115 euros). Ce montant a été déterminé en fonction des prix à la consommation relevés sur les marchés de la ville d'Abidjan, de février 1985 à janvier 1986. Il correspondait au montant le plus élevé des dépenses de consommation de cette année, des 10 % des ménages les plus pauvres. Pour tenir compte des différences de prix entre les autres pôles de développement du pays et la ville d'Abidjan, un déflateur⁴⁷ est appliqué aux dépenses de consommation. Ce seuil de pauvreté relatif est réévalué à chaque nouvelle enquête. Ainsi, les seuils obtenus sont : 101.340 Fcfa (154,50 euros) en 1993, 144.800 Fcfa (220,74 euros) en 1995, 162.800 Fcfa (248,18 euros) en 1998, 183.450 Fcfa (279,66 euros) en 2002 et 241.145 Fcfa (367,62 euros) en 2008. En définitive, est pauvre en 2008, celui qui a une dépense de consommation inférieure à 241.145 Fcfa (367,62 euros) par an (DSRP, 2008).

*** Evolution de la pauvreté en Côte d'Ivoire et son impact sur les producteurs de cacao**

Concrètement, l'évolution du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire de 1985 à 2008 est caractérisée par trois périodes principales à savoir une période d'accroissement de la pauvreté de 1985 à 1995, une autre de légère inflexion de 1995 à 1998 et la reprise de l'accroissement à partir de 1998 (Figure 9).

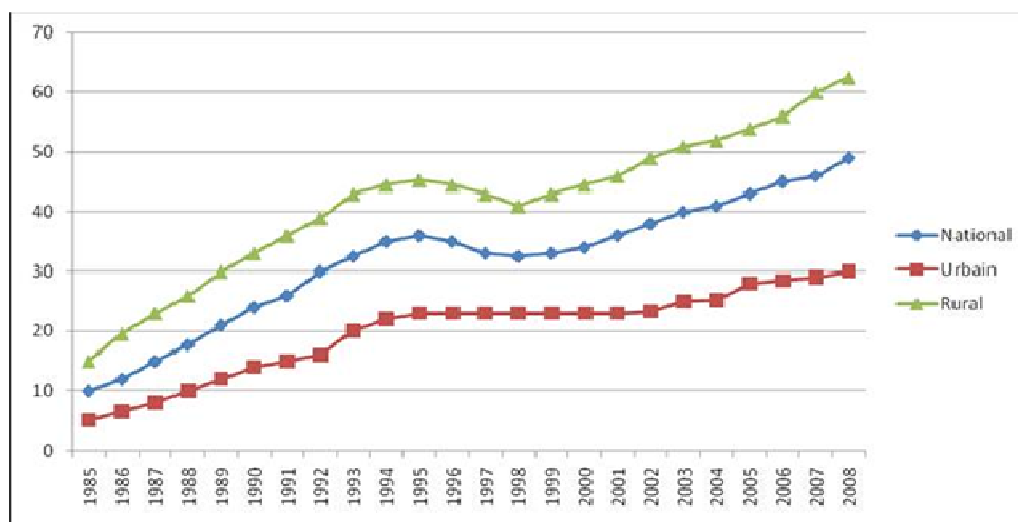


Figure 9: Evolution du taux de pauvreté de 1985 à 2008

Source : DSRP, 2008

⁴⁷ Le déflateur est un indicateur économique permettant de corriger une grandeur économique (l'indice des prix à la consommation dans notre cas) des effets de l'inflation (l'augmentation général des prix).

Ainsi, le niveau de pauvreté qui était passé de 10 % en 1985 à 36,8 % en 1995 soit une augmentation moyenne de 2,7 points par an, est le résultat de la mauvaise conjoncture économique qui s'est amorcée dès 1979 avec la chute des cours du café et du cacao. Cette période est marquée par la baisse des cours mondiaux du cacao entre 1990/1993. Le revenu par tête baissait de l'ordre de 3,2 % par an et le PIB par habitant en 1993 était de 20 points inférieur à celui de 1986 et de 44 points à celui de 1978 (Denis Cogneau et al, 1999). Le taux de croissance réel qui stagnait autour de 0,8 % par an n'était pas suffisant pour compenser la forte croissance démographique de 3,8 % (DSRP, 2008). De plus, la dévaluation de 50 % du Fcfa en janvier 1994 a accentué la réduction du pouvoir d'achat des ménages.

La deuxième phase de l'évolution du niveau de la pauvreté est caractérisée par une légère inflexion de la pauvreté dont l'incidence est passée de 36,8 % en 1995 à 33,6 % en 1998. Ce résultat est imputable aux effets positifs de la dévaluation en 1994 du Fcfa, conjugués notamment avec l'amélioration des termes de l'échange et la reprise des investissements. La dévaluation s'est accompagnée d'un retour important du financement extérieur (Denis Cogneau et al, 1999). De même, la pauvreté a diminué à Abidjan et en zone cacaoyère, où les prix aux producteurs ont été réévalués. Le taux de croissance économique qui se situait entre 5 et 7 %, était supérieur au taux de croissance démographique de 3,3 %.

La dernière phase de l'évolution de la pauvreté est caractérisée par la reprise de l'accroissement de la pauvreté dont le taux est passé de 33,6 % en 1998 à 38,4 % en 2002, puis à 48,9 % en 2008. Cette période est marquée par une instabilité sociopolitique qui s'est traduite depuis septembre 2002 en affrontement militaire. Cette crise avait conduit à la partition de fait de la Côte d'Ivoire avec une zone gouvernementale au Sud et une zone sous contrôle rebelle au Nord. Ainsi, en 2008, une personne sur deux était pauvre contre une personne sur dix en 1985. Autrement dit, le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération. Le taux de pauvreté est passé de 10 % en 1985 à 48,9 % en 2008 ; ce qui correspond à un effectif de pauvres estimé à 974.000 en 1985 et à 10.174.000 en 2008. Le gap de pauvreté⁴⁸ est aussi passé de 12,9 % en 2002 à 18,19 % en 2008, ce qui implique qu'il faut plus d'investissements (matériels, financiers, intellectuels, etc.) en 2008 pour sortir les populations de la pauvreté qu'il n'en fallait en 2002. En milieu rural, le gap de pauvreté est passé de 17,1 % en 2002 à 24,53 % en 2008. En milieu urbain, il était de 7,3 % en 2002 et de 9,05 % en 2008 (DSRP, 2008).

⁴⁸ Le gap de pauvreté mesure l'écart moyen en pourcentage entre le niveau de bien-être des populations pauvres et le seuil de pauvreté. Il permet de calculer théoriquement le montant minimal de ressources complémentaires à affecter aux populations pauvres pour les propulser au niveau du seuil de pauvreté monétaire.

L'analyse de la courbe décrivant l'évolution de la pauvreté en milieu rural rappelle l'ampleur du phénomène dans la zone et la vulnérabilité des activités assurant la survie de la majorité des populations. L'agriculture est la principale activité des populations vivant en zone rurale. Eleveurs, producteurs de produits vivriers ou d'exportation sont tous concernés par le phénomène de la pauvreté.

L'analyse de la pauvreté en Côte d'Ivoire a montré que de tout temps, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain (INS, 1998). Par exemple, du point de vue de la consommation, en 2008, on dénombrait 45,5 % de pauvres dans la zone cacaoyère du Sud-Ouest contre 41,3 % en 2002 soit une hausse d'environ 4 points. En 2008, 12 personnes du milieu rural sur 20 étaient pauvres contre 6 en milieu urbain. En 1985, le rapport était de 3 pauvres en milieu rural sur 20 contre une personne pauvre sur 20 en milieu urbain. Le taux de pauvreté en milieu rural s'est particulièrement aggravé dans la période récente qui a coïncidé avec celle de la crise militaro-politique. Il est ainsi passé de 49 % en 2002 à 62,45 % en 2008, soit une augmentation de plus de 13 points alors que cette progression n'est que de 4 points en milieu urbain (DSRP, 2008).

Ainsi, la plupart des pauvres sont issus du milieu rural et leur survie dépend de la vente des produits d'exportation notamment le cacao et le café pour la zone forestière du Sud. De même, l'importance de la pauvreté en zone de savane confirme l'hypothèse selon laquelle l'instabilité du prix des matières premières entrave tout investissement productif nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des producteurs.

Tableau 1: L'importance relative de la pauvreté selon les régions en % de la population totale

Régions	1985	1993	1995	2002	2008
Abidjan	0,7	4,8	20,2	14,9	21,02
Autres villes	8	31,3	28,6	31,9	38,06
Sud-Est	15,2	37,3	41	-	-
Sud-Ouest	1,6	35,6	50,1	41,3	45,5
Savane (Nord)	25,9	48,5	49,4	40,7	77,3

NB : Les données des années 2002 et 2008 sont tirées du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) avec pour chef-lieu Korhogo, San-Pedro et Abengourou respectivement pour les régions des savanes, du Sud-Ouest et du Sud-Est.

Source : Banque Mondiale, 1997 et DSRP, 2008

Même si les données de la Banque Mondiale ne nous permettent pas de déterminer avec exactitude le nombre de cacaoculteurs atteints par la pauvreté, l'analyse des résultats du tableau ci-dessus montre que la plupart des pauvres sont issus des zones cacaoyères (Sud-Est et le Sud-Ouest). La crise cacaoyère a donc provoqué une augmentation de la pauvreté dans les zones rurales forestières notamment dans les zones cacaoyères. Toutefois, la zone de savane au Nord connaît aussi un accroissement de la pauvreté, qui s'établissait à 77,3 % en 2008.

Du fait de la pauvreté monétaire des parents, des enfants sont contraints d'abandonner l'école. Par exemple, à Renékro, 4 enfants de deux familles différentes qui fréquentaient l'école primaire Krohon 1, ont été obligés de l'abandonner parce que leurs parents ne pouvaient plus assurer les frais de scolarité qui s'établissaient à 30.000 Fcfa soit 46 euros pour chacun des enfants et leur alimentation à l'école. L'importance des frais de scolarisation et la baisse des revenus monétaires ont provoqué une forte déscolarisation. Ces mesures se sont traduites par la réduction du nombre d'enfants scolarisés (bien qu'ayant atteint l'âge de la scolarisation), des scolarités inachevées et la mise à l'écart des enfants de sexe féminin. Parallèlement, il était devenu presque impossible pour les jeunes scolarisés en milieu urbain de s'insérer dans le circuit économique du fait des vagues de licenciements dans les entreprises publiques.

Les licenciements de salariés et de fonctionnaires ont rendu précaire la situation des parents de familles vivant en ville. Cette situation a conduit à un « nouveau transfert de charges sur les sociétés villageoises » (Eric Léonard et Patric Vimard, 2005). Le modèle ancien de mobilité des familles et des enfants des zones rurales vers les milieux urbains a donc été inversé. Les zones rurales ont accueilli des jeunes en échec scolaire ou qui ne trouvaient plus à s'employer en ville et qui pouvaient compter en zone rurale sur de meilleures conditions de sécurité, au moins alimentaire ou s'adonner à la cacaoculture

Par ailleurs, les difficultés financières des producteurs se sont renforcées avec la diminution des dépenses de l'Etat. En effet, pour faire face à la crise économique que connaît le pays, les bailleurs de fonds (FMI, BM) ont imposé à la Côte d'Ivoire, des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Le pays s'est vu soumettre à partir de 1981 à des mesures d'austérité budgétaire qu'il a répercutées sur les producteurs. Les producteurs ont donc été les premières victimes des politiques d'ajustement avec la faillite de la caisse de stabilisation (Pierre Janin, 1996). En effet, certains investissements tels que la construction d'infrastructures sanitaires et éducatives sont désormais l'apanage des collectivités villageoises et des familles productrices de cacao. Dès lors, les familles rurales font face à une augmentation des charges sociales alors que leurs revenus subissent continuellement une baisse. Les politiques de la gratuité de l'école et de la décentralisation prônées par les autorités ivoiriennes devaient en principe accorder aux autorités communales et départementales, les moyens nécessaires (financiers, matériels, etc.) pour la prise en charge des frais d'écologie et de la construction des infrastructures scolaires et sanitaires. Cependant, leur mise en œuvre n'est pas encore effective du fait des différentes crises (crise économique de 1980 et crise politique et militaire de décembre 1999 et septembre 2002). Les populations rurales continuent donc de supporter les charges scolaires malgré la baisse de leur revenu. A Krohon par exemple, toutes les communautés (bakwé, baoulé, burkinabè) ont contribué avec l'appui de l'autorité municipale, au financement de la construction d'une école primaire de 4 classes (EPP Krohon 2).

Les familles rurales doivent aussi prendre en charge les frais scolaires (frais d'inscription et les fournitures scolaires, etc.) qui évoluent selon le niveau d'instruction et le nombre d'enfants scolarisés mais aussi selon le statut de l'établissement fréquenté (privé ou public) et selon le lieu de résidence. D'après nos enquêtes, le coût moyen minimum annuel de scolarisation d'un enfant du primaire est estimé à 21.000 Fcfa (32 euros). Celui du secondaire

et du supérieur s'élève respectivement à 98.500 Fcfa (150 euros) et 300.000 Fcfa (457 euros) (Figure 10).

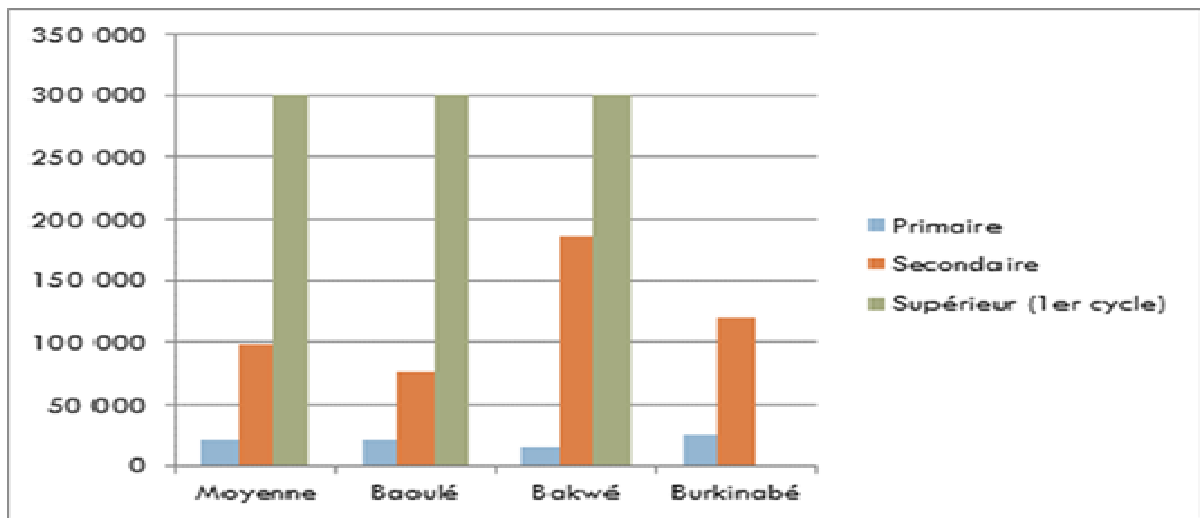


Figure 10: Evolution des dépenses de scolarisation selon les groupes ethniques en Fcfa
Source : Enquête, mars 2008

Face à la paupérisation grandissante dans les zones rurales, les besoins des producteurs en crédit se sont accrus avec la liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA). Le désir de disposer d'un revenu suffisant ou de bénéficier d'un prêt pour la replantation est une nécessité en même temps que la scolarisation et la santé qui ont été longtemps ignorées par le crédit rural. La majorité d'entre eux n'a pas accès aux sources de financements formels pour satisfaire les besoins, à l'exception des "grands producteurs". En effet, pour bénéficier d'un prêt auprès d'une banque, le producteur doit préalablement détenir un compte dans cet établissement financier. Or la plupart n'en disposent pas. Pour ce faire, ils se tournent vers leurs connaissances (amis et parents) pour obtenir un financement (25% des producteurs interrogés). Les crédits émanant de ces derniers ne sont assortis d'aucun intérêt et sont remboursables la campagne suivante (Figure 11). Mais, compte tenu de leur irrégularité et de leur insuffisance, ces emprunts ne répondent pas pleinement à leurs attentes.

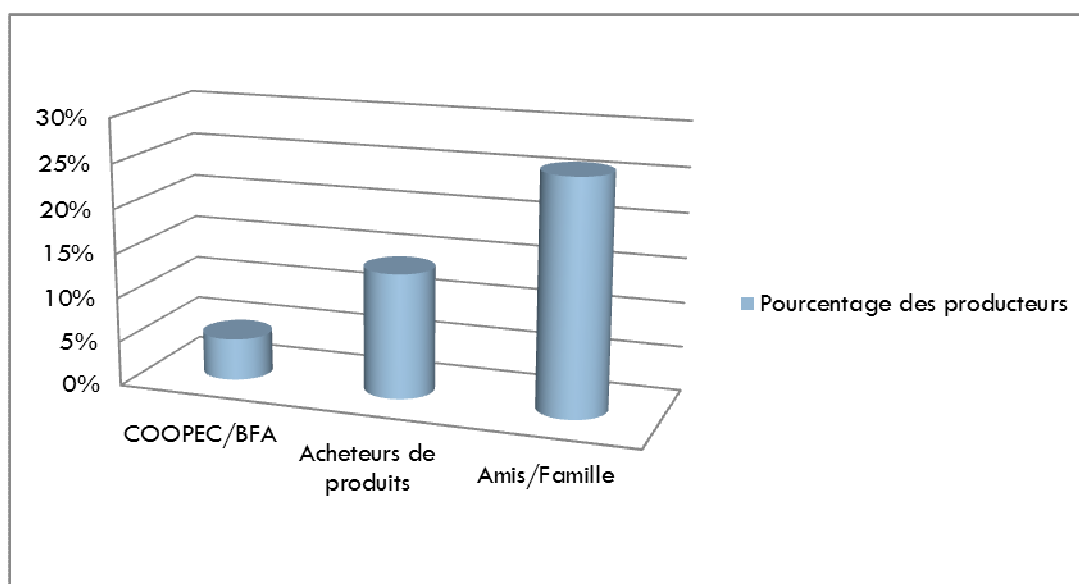


Figure 11: Les différentes sources de crédits aux producteurs (en pourcentage)

Source : Enquête, janvier 2008

D'après nos investigations, un seul producteur bakwé a bénéficié d'un crédit auprès de la Coopérative d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire (COOPEC) en tant que hévéculteur (et non cacaoculteur). Certains producteurs ont aussi bénéficié de prêts auprès de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) avec un statut autre que celui de cacaoculteur. Ainsi, compte tenu des incertitudes introduites par la crise cacaoyère, l'accès au crédit formel est limité pour les producteurs de cacao.

1.2. Conceptualisation de la notion de vulnérabilité

D'après le DSRP (2008), la pauvreté en Côte d'Ivoire, plus particulièrement en milieu rural, s'est aggravé dans la période récente qui a coïncidé avec celle de la crise militaro-politique. De 49 % en 2002, il s'établissait à 62,45 % en 2008. S'il y a eu augmentation du nombre de personnes atteintes par la pauvreté, cela suppose qu'auparavant, ces individus avaient un niveau de vie nettement meilleure que celle qu'ils connaissent depuis 2008. Autrement dit, il y a eu un basculement de la situation de ces individus d'un état à un autre. Ces individus que le DSRP a classé parmi les pauvres, avaient auparavant une forte probabilité de tomber dans la pauvreté, c'est-à-dire qu'ils étaient auparavant vulnérables. Au sens général, la vulnérabilité se définit donc comme la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader ou s'enfoncer, quel que soit son niveau de richesse, face aux fluctuations de la vie. Telle que définie, la vulnérabilité peut être considérée comme un phénomène dynamique,

c'est-à-dire une situation non définitivement acquise donc susceptible de basculer d'un stade à un autre moins favorable (Amoukou Adamou, 2004).

En considérant avec Valérie Cohen (1997) que l'insertion d'un individu dépend à la fois de son inscription dans la famille et dans un réseau relationnel plus large, la vulnérabilité peut aussi s'envisager dans un sens relationnel. Selon l'auteur, la vulnérabilité rend compte de la dégradation des liens sociaux et se réfère à une zone intermédiaire située entre l'intégration et la désaffiliation. Autrement dit, elle renvoie aux relations primaires et rend compte de la dégradation des liens sociaux. En ce sens, les individus vulnérables auraient non seulement peu de relations mais aussi des relations non susceptibles d'offrir un véritable système d'échange de biens et de services variés. Ainsi, sont considérés comme vulnérables, les individus qui ont une « faible sociabilité », ceux qui sont moins intégrés dans le circuit familial, social et économique.

Un individu vulnérable est prédisposé aux risques (Claire Gondard-Delcroix et Sophie Rousseau, 2004). L'analyse de la vulnérabilité nécessite donc l'identification des risques encourus, c'est-à-dire l'ensemble des contraintes auxquelles les ménages sont soumis, mais aussi leur capacité de réaction, autrement dit l'ensemble des « capacités » qu'ils possèdent et qui leur permet de tirer profit des possibilités qui s'offrent de résister aux effets néfastes de la dégradation de leurs conditions de vie. Dans ce contexte, l'approche des « capacités » de Sen constitue le cadre théorique de référence. L'approche de Sen propose de réduire la pauvreté c'est-à-dire de rendre les individus moins vulnérables vis-à-vis des risques auxquels ils sont exposés en améliorant leurs « capacités » à long terme, c'est-à-dire leur liberté de choix et d'action. L'importance de la liberté d'être et d'agir au niveau personnel comme au niveau social, permet de réduire la vulnérabilité face aux difficultés de la vie et donc de mener une vie plus épanouissante.

L'amélioration des « capacités » permet un meilleur accès aux services de santé, à l'éducation, à une bonne alimentation, autrement dit à un développement du capital humain. Ainsi, un individu est vulnérable s'il n'a pas la capacité personnelle (doing) de réaliser les ajustements nécessaires et s'il n'existe pas d'opportunités sociales⁴⁹ pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des événements externes défavorables. Un individu est aussi vulnérable

⁴⁹ Les opportunités sociales sont les dispositions prises par une société en faveur de l'éducation, de la santé, de l'alimentation et qui accroissent la liberté substantielle qu'on les individus de vivre mieux.

s'il ne dispose pas des potentialités, c'est-à-dire des moyens (being), au travers des dotations en capital (capital humain, physique et financier)⁵⁰. Ainsi, la capacité d'agir des individus face aux risques dépend non seulement des ressources dont ils disposent mais aussi de l'accessibilité et de leur aptitude à utiliser efficacement ces ressources pour améliorer leur revenu, pour se nourrir et pour la satisfaction d'autres besoins essentiels. Il revient maintenant de tester ce cadre logique à la situation des producteurs enquêtés.

*** Analyse de la vulnérabilité des producteurs de cacao face aux risques**

Certes, il n'est pas aisé de mesurer la probabilité de s'enfoncer dans la pauvreté (Aline Coudouel et al, 2002). Cependant, les éléments qui agissent pour déterminer la vulnérabilité peuvent être répertoriés à travers la situation environnementale, économique et sociopolitique. La vulnérabilité étant la conséquence du risque, il importe, après avoir défini la notion de risque, de déterminer les facteurs de risques qui sont susceptibles de dégrader la situation des producteurs. La définition usuelle donnée du risque est la confrontation d'un phénomène naturel dangereux et d'une zone géographique où existent des enjeux qui peuvent être humains, économiques ou environnementaux. Au cours de nos investigations, les principaux types de risques que nous avons répertoriés peuvent être regroupés en trois catégories : les risques environnementaux, économiques, socio-culturels et politiques. Les risques environnementaux se composent de l'ensemble des contraintes susceptibles d'affecter l'environnement immédiat des producteurs. Il s'agit de l'épuisement de la forêt, de la baisse des précipitations, etc. Les risques économiques se réfèrent à l'instabilité des marchés qui conduisent à une instabilité des prix, à la baisse des revenus via la baisse du prix d'achat, la limitation du crédit rural qui entrave les projets d'investissement et l'entretien des vergers, la déstructuration de la filière cacao avec l'affaiblissement des coopératives, etc. Les risques socio-culturels sont liés à la dégradation des rapports au sein des familles et au niveau des groupes ethniques. Ils se manifestent à travers les conflits fonciers, certaines normes sociales telles que les dépenses ostentatoires effectuées au cours des cérémonies funéraires, le travail des enfants qui ne favorise pas le développement du capital humain, etc. Et enfin les risques politiques concernent les conflits armés, l'instabilité politique, etc.

⁵⁰ Le capital humain est le stock de ressources personnelles économiquement productives. Ce stock s'accroît avec des investissements dans l'éducation, la santé, l'alimentation, le logement, etc. Le capital physique désigne l'ensemble des actifs productifs détenus. Il ne s'agit pas d'épargne, de réserves de valeurs, etc. Le capital financier se réfère à l'ensemble des ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt et destiné à acquérir des actifs réels (achat d'équipement et de matériels productifs, etc.).

Tableau 2 : Typologie des risques détectés dans la sous-préfecture de Méadji

Risques	Eléments de risque
Risques environnementaux	- l'épuisement de la forêt, - la baisse des précipitations
Risques économiques	- l'instabilité des marchés - baisse des revenus - la limitation du crédit rural
Risques socio-culturels	- Conflits foncier, - normes sociales (dépenses ostentatoires, le travail des enfants, etc.)
Risques politiques	- Conflits armés, - instabilité politique

Source : Enquête, mars 2008

L'identification des risques encourus par les producteurs de cacao peut nous permettre d'analyser leur vulnérabilité. Ainsi en tenant compte des risques environnementaux, notamment l'épuisement de la forêt et la baisse des précipitations, la vulnérabilité des producteurs s'exprime à travers les difficultés d'extension des vergers, le vieillissement des plantations et leur sensibilité au feu de brousse du fait des faibles précipitations. De même, les vieilles plantations sont vulnérables à la prolifération des maladies végétales et aux ravageurs de cultures qui provoquent la baisse des rendements.

Au niveau des risques économiques, la baisse des revenus et la limitation du crédit rural est mis en cause. La faiblesse des revenus affecte les dépenses liées à la santé, l'alimentation et l'éducation. La diminution du crédit rural ne permet pas aussi l'entretien des vergers qui nécessite une intensification en intrants. Cependant, les emprunts informels auprès des membres de sa communauté ou de ses amis accentuent la vulnérabilité des producteurs du fait que ces crédits peuvent conduire à l'endettement. La combinaison de ces éléments de risque accentue la vulnérabilité des producteurs.

Les conflits fonciers qui représentent les risques socio-culturels entravent tous projets d'investissement agricole, par exemple la limitation de la diversification agricole telle que la conversion de vieux vergers cacaoyers en hévéaculture. De même, la vulnérabilité des producteurs dépend aussi de la nature des liens qu'ils entretiennent au sein des communautés ethniques. En effet, une relation établie sur la base de la solidarité, de l'entraide et de

l'assistance mutuelle conduit nécessairement à l'amélioration des conditions de vie à travers l'établissement d'un climat social propice aux investissements.

Les dépenses ostentatoires apparaissent dans certaines situations comme un facteur de vulnérabilité. Il s'agit des charges liées à l'organisation des funérailles, des baptêmes ou des mariages. Ces cérémonies qui traditionnellement constituaient des occasions d'échange, de rencontre et de renforcement des relations familiales sont aujourd'hui vidées de leur signification symbolique. Elles se sont progressivement transformées en des opérations où dominant le souci de l'intérêt économique et le goût de l'ostentation.

Puisque les rôles s'établissent en fonction du statut social, le degré d'autonomie des individus en dépend. Ainsi, les jeunes hommes dont la survie dépend des aînés (qui retardent leur mariage en vue de les utiliser comme main d'œuvre familiale) voient leur vulnérabilité se renforcer du fait qu'ils ne disposent pas de ressources (terre, équipement, etc.) pouvant leur permettre d'assurer leur épanouissement. La limitation de l'accès à la terre aux jeunes femmes et épouses accentue leur vulnérabilité dans la mesure où elles sont privées de ressources pouvant assurer leur propre autonomie. A défaut, les jeunes exercent leurs activités sur des terres peu fertiles qui ne favorisent pas souvent la production vivrière en quantité et en qualité. L'ensemble de ces facteurs peuvent compromettre la reproduction sociale et économique des exploitations agricoles.

L'instabilité socio-politique que connaît la Côte d'Ivoire depuis la fin de la décennie 1990 a provoqué un déplacement massif des populations étrangères pourvoyeuses de main d'œuvre dans leur région d'origine. Pour faire face au déficit de main d'œuvre étrangère, les producteurs ont souvent mobilisé le travail familial notamment celui des enfants. Cette évolution pose la question de la responsabilité sociale à savoir le travail des enfants dans la cacaoculture. Cet aspect est d'autant plus important que la Côte d'Ivoire était accusée de fournir plus de 90 % de sa production par le travail des enfants (esclaves) et risquait de ce fait se voir interdire l'accès au marché américain. Les campagnes de sensibilisation menées par les autorités gouvernementales dans les zones cacaoyères ont permis de lever cette interdiction.

Les conflits armés ne favorisent pas l'épanouissement des producteurs. Ces risques politiques déstructurent les relations sociales et détruisent les ressources productives (terre, équipement et travail). Les affrontements armés qui sont généralement le fait de manipulations politiques, créent des suspicions au sein des différentes communautés. A ce niveau, les populations étrangères, les jeunes et les enfants voient leur vulnérabilité s'accroître.

Toutefois, tous les producteurs sont vulnérables mais tous n'ont pas les mêmes réactions face aux risques. La capacité de réaction des producteurs dépend non seulement de leurs caractéristiques personnelles (disponibilité en ressources : travail, terre, équipement, etc.) mais aussi de la robustesse des actions mises en œuvre pour faire face au risque, à savoir si ses actions ont des effets durables ou transitoires. Une étude de cas sur la capacité de réaction des producteurs face à l'incidence de la pauvreté peut nous permettre d'analyser la situation des producteurs.

2. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES PRODUCTEURS

Nous analysons, ci-dessous, la situation familiale et économique de deux producteurs de cacao, tirés de notre échantillon. Compte tenu de la diversité des acteurs et de leurs caractéristiques personnelles, l'étude a été simplifiée en tenant compte d'une seule caractéristique à savoir la taille de l'exploitation. Il s'agit d'analyser l'impact des superficies cultivées sur l'accroissement des revenus et la satisfaction des besoins essentiels (alimentation, santé, éducation).

Le premier exemple traite de la situation d'un producteur qui ne parvient pas à survenir à l'ensemble des besoins familiaux à partir des revenus du cacao. Le second présente la situation d'un autre producteur dont les revenus du cacao permettent la satisfaction des besoins familiaux. Le choix des producteurs a été raisonné. Par conséquent, il n'obéit à aucune rigueur statistique. Les critères retenus se réfèrent à la taille des exploitations, le revenu de l'année 2006-2007 (l'enquête a été menée en mars 2008), la taille du ménage, la disponibilité des facteurs de production (travail, équipements, etc.) et l'origine du producteur. Ces deux exemples ne sont peut-être pas représentatifs de la situation de l'ensemble des producteurs enquêtés, mais ils mettent en exergue la coïncidence de deux niveaux de vie divergents dans un contexte similaire : la crise cacaoyère. L'objectif est donc non seulement de montrer que la crise cacaoyère a affecté différemment les producteurs de la sous-préfecture de Méadji mais

aussi d'expliquer que l'impact de la récession cacaoyère sur les producteurs dépend certes des stratégies de survie propre à chaque exploitation mais aussi de la taille des exploitations.

***Première situation : le cas de Mr G.K.**

Le premier exemple relate la situation de Mr G.K., producteur bakwé, né en 1968 à Krohon. Il a reçu de son père trois hectares de cacao en production après son mariage et hérité de deux autres hectares après le décès de celui-ci. Jusqu'en 2008, il disposait encore de 5 hectares de plantation de cacao en production. La production totale s'était élevée à 2,725 tonnes, soit 545 kg/hectare en 2007. Il a deux femmes et huit enfants à sa charge dont un seul fréquente l'école primaire, deux autres le secondaire, deux en bas âge et les trois autres âgés de plus de vingt ans ne fréquentent plus l'école. Nous limitons ses besoins à l'alimentation, la santé, l'éducation, la rémunération de la main d'œuvre et les dépenses funéraires. Mr G.K. a vendu toute sa production à 300 Fcfa/kg (0,45 euro) et il a perçu au total la somme de 817.500 Fcfa (1.246 euros) en janvier 2007.

Pour l'exploitation de ses plantations, Mr G.K. a fait appel à un travailleur agricole à qui il a confié deux hectares et les trois autres aux membres de sa famille (ses femmes et ses deux enfants qui ne sont plus scolarisés). Les deux hectares du manœuvre ont rapporté la somme de 327.000 Fcfa ($2 \times 545 \text{ kg} \times 300 \text{ Fcfa/kg}$), soit 498,50 euros. Il est rémunéré à 109.000 Fcfa, soit 166,17 euros (partage en trois). Les trois autres hectares exploités par la main d'œuvre familiale lui ont rapporté la somme de 126.750 Fcfa, soit 193 euros. Le revenu net du producteur s'est établi à 708.500 Fcfa ($490.500 + 2 \times 109.000$), soit 1.080 euros qui a servi à satisfaire l'ensemble de ses besoins.

Au cours de l'année 2007, le revenu de Mr G.K. a été affecté à la satisfaction de ses besoins et à ceux de sa famille. D'après son témoignage, nous avons estimé à 400.000 Fcfa (609,8 euros) les dépenses en nourriture composée de protéines (viande, poisson), de riz et de condiments. Pour ce qui est de la santé, elle s'est établie à 30.000 Fcfa, soit 54,75 euros. Mr G.K. dit qu'il fait confiance à Dieu qui veille sur sa famille et la guérit en cas de maladie. Il fait le plus souvent usage des plantes médicinales pour satisfaire ses besoins de santé (c'est ce qui explique la faiblesse de ses dépenses de santé). Sa contribution aux cérémonies funéraires s'est établie à 150.000 Fcfa environ, soit 228,67 euros. Les frais de scolarisation de ses enfants sont estimés à 100.000 Fcfa (152,45 euros).

Tableau 3: Estimations des dépenses de Mr G.K. en fonction des besoins (année 2007)

Types de besoins	Estimation du montant dépensé en FCFA
Alimentaire	400.000 (609 €)
Santé	30.000 (46 €)
Education	100.000 (152 €)
Funéraires	150.000 (228 €)
Total	680.000 (1 036 €)
Epargne ?	28.500 (43 €)

Source : Enquête, mars 2008

Après avoir assuré l'ensemble de ses charges, on peut penser que Mr G.K. a réalisé une épargne de 28.500 Fcfa (43 euros) en 2007. En réalité, il n'est pas aisé de réaliser une telle épargne. En effet, la disparition de la forêt et son éloignement du village obligent les producteurs de cacao à acquérir une partie de leur nourriture sur le marché du village. De plus, le caractère périssable des produits vivriers ne facilite pas leur conservation, d'autant plus que le producteur ne dispose pas de moyens techniques pour les stocker longtemps.

De plus, le mauvais état des pistes et des routes accentue la dégradation des produits vivriers. L'ensemble de ces contraintes ont une incidence directe sur les dépenses alimentaires du producteur. En cas de maladie, le producteur se réfère en priorité au secteur de la médecine traditionnelle. C'est seulement en cas de nécessité (si la maladie persiste) qu'il envisage de consulter un infirmier ou un médecin. La médecine traditionnelle peut donc se révéler insuffisante face à certaines maladies tels que les troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux gestes répétitifs, au port de charges lourdes, des intoxications aiguës ou des affections cancéreuses dues aux manipulations des produits phytosanitaires. Dans de telles situations, il va dépenser plus que 30.000 Fcfa (46 euros) pour s'offrir une bonne santé.

Concernant les dépenses funéraires, même s'il n'est pas directement touché par le décès, il est moralement obligé de soutenir financièrement une famille éplorée. Les frais funéraires varient selon le rapport entretenu avec le défunt et selon les coutumes. Chez les Bakwé, au décès de sa femme, l'époux doit acheter quatre lots de pagnes, un bouc, deux sacs de riz, deux casiers de vin et de liqueur et se charger des frais de transport des beaux parents qui effectueront le déplacement depuis les villages environnants. Les dépenses funéraires augmentent également avec le nombre de décès qui peut atteindre vingt par année. À Tériadji par exemple, il y a eu onze décès entre décembre et janvier 2008. Selon les témoignages recueillis, ces décès font suite à de longues maladies qui nécessitaient pour certains cas des soins intensifs. Par conséquent, ces maladies exigeaient d'importantes sommes d'argent que personne (ni les malades ni leurs parents) n'avait pu mobiliser au moment opportun. La faiblesse des revenus ne favorise donc pas une véritable prise en charge médicale. Les producteurs reconnaissent que les funérailles coûtent chère. Mais pour l'honneur de la famille éplorée et pour la mémoire du défunt, ils ne lésinent pas sur les dépenses au risque de "faire honte" à la famille. Compte tenu de tous ces facteurs, les dépenses funéraires peuvent aller au-delà de 150.000 Fcfa (228 euros) par année.

Par ailleurs, Mr G.K. doit prendre en charge l'achat des produits phytosanitaires puisqu'il ne bénéficie plus de subventions émanant de l'Etat. D'après nos enquêtes, l'entretien d'une exploitation de cinq hectares par pompage coûte environ 150.000 Fcfa (228 euros) et 800.000 Fcfa (1.220 euros) l'entretien par engrais. On remarque que si Mr G.K. veut améliorer son rendement, il doit engager des dépenses supplémentaires que le niveau de son revenu ne peut couvrir.

***Deuxième situation : le cas de Mr N.A.**

Le second exemple traite de la situation de Mr N.A., Baoulé, originaire de Bouaké, au Centre du pays. Il s'est d'abord installé à Tériadji en 1965 où il s'était engagé comme "aboussantier" durant sept années dans l'exploitation d'un de ses compatriotes et chez un Bakwé par la suite. Cinq années après, il s'est acheté une parcelle de neuf hectares mise en jachère (durant plusieurs années) qu'il a étendue à 19 hectares quelques années plus tard. En 2007, il a récolté douze tonnes de cacao soit 632 kg/hectare. Mr N.A. a une femme et dix enfants à sa charge dont deux fréquentent l'école primaire et deux le secondaire ainsi que trois en bas âge et les trois autres âgés de plus de vingt ans ne fréquentent plus l'école. Ses besoins

se résumant à l'alimentation, la santé, l'éducation, la rémunération de la main d'œuvre, les dépenses funéraires et l'entretien des vergers. En 2007, il a vendu toute sa production à 400 Fcfa/kg et a perçu au total la somme de 4.800.000 Fcfa (7.318 euros). Pour exploiter ses vergers de cacao, Mr N.A. a fait appel à deux manœuvres agricoles à qui il a confié quatre hectares. Il a aussi engagé un travailleur annuel qui s'est chargé de trois hectares et le reste de la parcelle a été exploitée avec ces trois enfants et un travailleur contractuel (un "six-mois"). Les quatre hectares des manœuvres ont rapporté la somme de 1.011.200 Fcfa ($4 \times 632 \text{kg} \times 400 \text{Fcfa/kg}$), soit 1.542 euros. Ils ont été rétribués à hauteur 337.000 Fcfa (514 euros), soit 168.500 Fcfa (257 euros) chacun (partage en trois). Quant au travailleur annuel, il a reçu un salaire fixe de 150.000 Fcfa (229 euros). Le "six-mois" a reçu 75.000 Fcfa (114 euro). Les parcelles exploitées par la main d'œuvre familiale et les "six-mois" ont rapporté la somme de 3.033.600 Fcfa ($12 \times 632 \text{kg} \times 400 \text{Fcfa/kg}$), soit 4.625 euros. Le revenu net du producteur s'est établi à $3.033.600 - 75000 + 4 \times 168.500$ soit 3.632.600 Fcfa (5.538 euros) qui a servi à satisfaire ses besoins.

Au cours de l'année 2007, Mr N.A. a dépensé environ 100.000 Fcfa (153 euros) en nourriture. Il dispose de deux hectares de production vivrière (igname, manioc, taro, maïs, condiments : piments, tomates, gombo, aubergines). Sa dépense en nourriture se résume essentiellement à l'achat de protéine (viande et poisson). Pour ce qui est de la santé, il a fait usage de la médecine traditionnelle et compte sur la protection divine pour garder sa maison de toutes maladies. En 2007, il a dépensé environ 50.000 Fcfa (76 euros) en frais de santé. Puisqu'il est éloigné de son village d'origine, il est moins sollicité pour les funérailles. Il n'est pas obligé de contribuer aux dépenses liées au décès d'un parent éloigné.

Cependant, au nom de la solidarité communautaire, il a contribué à hauteur de 10.000 Fcfa (15,24 euros) aux funérailles de l'épouse d'un de ses anciens tuteurs bakwé. C'est une somme forfaitaire qui a été imposée à tous les immigrés proches de la famille endeuillée. Les frais de scolarisation de ses enfants sont estimés à 300.000 Fcfa (152,45 euros). Mr N.A. a engagé des frais pour entretenir son exploitation par pompage. Les deux passages (janvier pour la petite traite et juillet pour la grande) lui ont coûté 570.000 Fcfa (549 euros) en raison de 285.000 Fcfa (434 euros) par pompage. Après avoir assuré l'ensemble de ses charges, Mr N.A. a réalisé une épargne de 2.602.600 (3.968 €) en 2007.

Tableau 4: Récapitulatif des dépenses de Mr N.A. en fonction des besoins, par année

Types de besoins	Estimation du montant dépensé en Fcfa
Alimentaire	100.000 (53 €)
Santé	50.000 (76 €)
Education	300.000 (152,45 €)
Funéraires	10.000 (15,24 €)
Entretien des vergers par pompage	570.000 (549 €)
Total	1.030.000 (1.570 €)
Epargne	2.602.600 (3.968 €)

Source : Enquête, mars 2008

Au regard des études de cas présentées ci-dessus, on peut d'ores et déjà noter que la satisfaction des besoins familiaux est liée de la situation de chaque producteur. La vulnérabilité des producteurs à la pauvreté dépend en partie de la capacité du revenu du cacao à couvrir l'ensemble des besoins de la famille. Les difficultés liées au vieillissement des vergers, à la déforestation et à la propagation des ravageurs et des plantes adventices, ont contribué à accentuer les disparités sociales et à creuser un fossé entre les différentes catégories de producteurs. Une catégorisation de ces derniers peut être établie en tenant compte du niveau d'équipements, du nombre d'actifs et de la taille des exploitations. Ainsi, on a distingué les "grands producteurs", les "producteurs moyens" et les "petits producteurs".

Les "grands producteurs" sont ceux dont le pouvoir d'achat est suffisamment élevé pour assurer l'essentiel des besoins familiaux. Il s'agit des producteurs disposant d'importantes superficies d'exploitation agricole (plus de 30 hectares) et qui se sont engagés dans une logique de reconversion et de diversification des revenus. Par exemple, en investissant dans l'hévéaculture, ils disposent de revenus mensuels et continus et d'une facilité d'accès au crédit bancaire leur permettant d'assurer l'entretien de leurs exploitations, notamment à travers l'usage d'herbicides et d'insecticides. Ces "grands producteurs", qui ont généralement le statut de chef de communauté ou de village, emploient des salariés temporaires et permanents qui travaillent avec des équipements importants (pulvérisateur à dos et le pulvérisateur à moteur, etc.). Bien que disposant de ressources matérielles et financières pouvant leur permettre de mobiliser le facteur travail au moment voulu, leur aisance provient surtout de l'extension

considérable des surfaces exploitées. Cette stratégie de capitalisation est mise en œuvre par l'acquisition de contrats de garantie qui assurent le contrôle d'une ou de plusieurs exploitations à superficie variable, durant plusieurs années avant de les céder au propriétaire. Les stratégies de reconversion des "grands producteurs" ont ouvert des perspectives d'enrichissement individuel sans pour autant bouleverser les rapports de dépendance entre aînés et jeunes. Ces cadets sociaux représentent la main d'œuvre familiale aisément mobilisable.

Il y a aussi les "producteurs moyens" qui disposent d'exploitations de 10 hectares en moyenne. Ces exploitants, qui emploient également des travailleurs permanents et temporaires, travaillent dans leurs propres exploitations. Leur possibilité de crédit est conditionnée par la détention d'une exploitation d'hévéaculture ; laquelle exploitation leur permet de disposer de revenus nécessaires à l'entretien des exploitations cacaoyères. Les "producteurs moyens" disposent aussi de leurs propres équipements. Mais, il n'est pas exclu qu'ils procèdent par location de matériels auprès des "grands producteurs" en cas de besoin. Leur stratégie de capitalisation foncière se limite à des exploitations de petites tailles, dont ils assurent le procès de production sur une ou deux années.

Enfin, il y a les "petits producteurs", ceux dont le pouvoir d'achat ne permet pas d'assurer la satisfaction des besoins familiaux. Cette catégorie de planteurs concerne les producteurs disposant non seulement de faibles unités de production (2 hectares en moyenne) mais aussi de faibles moyens financiers pour procéder au renouvellement de leurs activités agricoles. Les "petits producteurs" travaillent souvent avec les membres de leur famille dans leur propre exploitation. L'usage d'intrants chimiques et les possibilités de crédits sont quasiment nuls. Du fait de leur vulnérabilité et leur pauvreté, ils n'ont pas suffisamment de moyens financiers pour acquérir les intrants et les équipements modernes nécessaires à l'accroissement de la productivité du travail et à l'amélioration du pouvoir d'achat. Les emprunts d'argent auprès des membres de leur communauté ou de leurs amis, leur permettent de subvenir aux besoins urgents tels que les funérailles, la scolarisation, la santé, etc. Ces producteurs ont intérêt à travailler intensément les maigres surfaces dont ils disposent et à diversifier leur culture, en vue de disposer des ressources nécessaires à la survie.

Ce schéma ne saurait, toutefois, rendre compte de la diversité des exploitations agricoles de la sous-préfecture de Méadji. Le niveau d'équipements, le nombre d'actifs et la taille des exploitations ne suffisent pas à catégoriser les exploitations agricoles dans le contexte de crise cacaoyère. Par conséquent, il n'est pas aisé d'appliquer les résultats de l'analyse de la situation économique des producteurs (présentée à travers les études de cas ci-dessus) à l'ensemble des producteurs de Méadji compte tenu de la diversité des situations individuelles et de la multiplicité de la notion de pauvreté.

La crise cacaoyère, en affectant le revenu des producteurs a révélé la présence d'enfants travailleurs dans les exploitations de cacao. Toutefois, ce phénomène n'est pas nouveau dans les sociétés ivoiriennes particulièrement celles de la sous-préfecture de Méadji où le travail fait partie intégrante de la socialisation des enfants. La crise cacaoyère a-t-elle modifié ou non la nature du travail des enfants en les confinant dans l'exploitation ? Dans quelle condition le travail des enfants peut-il revêtir le caractère de socialisation ?

3. LE TRAVAIL DES ENFANTS : FACTEUR DE SOCIALISATION OU D'EXPLOITATION ?

Les Nations Unies ont élaboré une définition de l'enfant pour que tous les pays qui ont ratifié la Convention internationale des Droits de l'enfant partagent la même référence. Ainsi, l'article n° 1 de la Convention entend par enfant, « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la loi de son pays lui accorde la majorité plus tôt »⁵¹ ; ce qui n'est pas le cas en Côte d'Ivoire. Concernant le travail des enfants, c'est un phénomène mondial présent dans tous les secteurs d'activités. Par conséquent, il n'existe pas encore de définition universellement admise du concept. Le phénomène est généralement appréhendé au regard des dispositions légales en vigueur régissant la mise au travail des enfants dans chaque pays. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la loi portant sur le code du travail précise en son article 23.8 que « les enfants ne peuvent être employés dans une entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de 14 ans, sauf dérogation édictée par voie réglementaire »⁵².

⁵¹ "Convention internationale des droits des enfants", disponible sur le world wide web : <http://droitsenfant.com/cide.htm>, consulté le 22-02-2012.

⁵² Journal officiel, 23 février 1995, n° 8, pp. 153-177

3.1. Les déterminants du travail des enfants

Dans la présente étude, la notion de travail des enfants recouvre les activités agricoles effectuées régulièrement ou à une période précise de l'année (durant les vacances scolaires par exemple) par une personne de moins de 18 ans à l'intérieur de la famille ou en dehors de celle-ci. Les théories et modèles sur le travail des enfants, se référant à la pauvreté et aux normes sociales, établissent un lien entre travail des enfants et scolarisation. Cela suppose que la situation familiale des ménages (les contraintes budgétaires et communautaires) influe sur le travail des enfants. Ainsi, la famille est amenée à réaliser des arbitrages entre la formation scolaire et l'apprentissage dans les unités informelles d'une part et entre les activités productives et les activités scolaires d'autre part.

L'impact de la pauvreté sur le travail des enfants peut s'analyser à travers le revenu des parents dont la faiblesse ne permet pas d'assurer les frais de scolarisation. De même, la méfiance des parents vis-à-vis de l'éducation formelle du fait des nombreux cas d'échecs et de l'inadéquation entre la formation et le marché du travail formel⁵³ dissuadent les ménages pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école. Par exemple, face à la diminution des revenus, les producteurs ne sont plus en mesure d'employer la main d'œuvre adulte. Pour ce faire, la main d'œuvre familiale gratuite, notamment celle des enfants, se substitue à la main d'œuvre adulte salariée. En prenant en charge une partie des travaux agricoles, les enfants rendent disponibles leurs parents pour d'autres activités rémunérées (tenue d'un commerce, etc.). Ainsi, selon leur compétence et leur disponibilité, les enfants contribuent à la survie de la famille. Par leur mise au travail, ils favorisent l'accroissement de la production et par ricochet l'augmentation du revenu familial. La pauvreté des parents constitue donc un déterminant du travail des enfants. La pauvreté est à la fois cause et conséquence du travail des enfants (Bernard Schlemmer, 1996).

⁵³ C'est le cas des jeunes déscolarisés retournés au village après des recherches infructueuses de travail en ville.

L'emploi précoce des enfants s'inscrit aussi dans le cadre des droits et obligations entre membres d'une même communauté. C'est Rodgers et Standing (1981b)⁵⁴ qui ont mis en œuvre la relation entre le travail des enfants et les normes socioculturelles définies comme une influence sociale qui se répercutent sur les préférences des individus. Cette relation stipule que la mise au travail des enfants est socialement désapprouvée dans une société dans laquelle très peu de parents envoient leurs enfants au travail. L'approche de Rodgers et Standing peut être adaptée au contexte africain en tenant compte de certains facteurs tels que les contraintes communautaires définies par Mamadou Koulibaly (1997). En effet, en Côte d'Ivoire particulièrement dans les zones cacaoyères, le travail des enfants constitue un canal de socialisation et d'éducation. La mise au travail des enfants vise à les préparer à la vie future d'adulte, c'est-à-dire à les initier aux techniques de production, à la gestion et à la prise en charge de leur propre unité familiale et de production. Ainsi, pour la jeune fille, le travail des enfants lui permet de se préparer au futur rôle d'épouse et de mère. Pour ce faire, ses activités sont généralement orientées vers les tâches domestiques telles que la préparation des repas, l'entretien de la concession et la production vivrière. Cette définition du travail de la jeune fille présente une vision restrictive du rôle de la fille ou de la femme en général. Il est donc nécessaire de noter que la place de la femme ne se limite seulement à la simple fonction de production de nourriture. La femme, par le biais de l'éducation formelle est appelée à jouer un rôle essentiel dans les domaines de la politique, de l'éducation, la sante, etc.

En tenant compte des relations entre les générations, l'âge détermine le statut social des individus en fonction duquel se définissent les rôles. Ainsi, les adultes se chargent de la morale, du droit et de la politique tandis que les jeunes s'occupent des tâches domestiques et sociales. Ces pratiques communautaires confèrent à chacun des règles de conduite obligatoire. Ainsi, plus on est âgé, plus on a des droits sur les enfants et les obligations de ces derniers dans le présent leur garantissent des droits dans le futur (Yacouba Diallo, 2001). La répartition des droits et obligations amène les enfants à travailler sur les terres des parents. En contrepartie, les parents leur garantissent la protection, l'obtention d'une épouse en payant la dot, un logement et une terre à cultiver pour leur propre compte. En fait, il s'agit d'une sorte de « processus de négociations » entre enfants et parents pour la répartition des droits et des obligations (Mamadou Koulibaly, 1997). Dans ce même ordre d'idée, Cox et Stark (1994)⁵⁵ ont utilisé la notion de « comportement d'imitation ou effets de démonstration ». Ces auteurs considèrent

⁵⁴ Cité par Yacouba Diallo, 2001

⁵⁵ Cité par Yacouba Diallo, 2001.

qu'un individu aide ses parents afin de servir d'exemple à ses propres enfants et de modifier leurs comportements futurs ; lequel comportement est aussi influencé par les éducateurs scolaires.

En effet, les fonctionnaires en poste dans les zones rurales, en particulier les enseignants bénéficient du travail des enfants. Leurs élèves sont souvent utilisés comme main d'œuvre dans les exploitations mises à leur disposition par les parents d'élèves. Dans ces exploitations, généralement de petites tailles et composées de cultures vivrières, les enfants sont chargés du ramassage des herbes mortes, du défrichage et de la corvée du bois. Le comportement des enseignants est généralement toléré et encouragé par les parents d'élèves qui y voient une autre forme d'apprentissage qui contribue à l'initiation des enfants aux activités agricoles. Pour ce faire, ils n'hésitent pas non plus à employer les enfants dans leur propre exploitation.

3.2. Le travail des enfants : socialisation ou exploitation ?

Puisque le travail contribue à l'épanouissement futur de l'enfant, ce n'est pas le travail en lui-même qui est mis en cause par la plupart des organisations internationales mais les conditions dans lesquelles il s'effectue. A ce sujet, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) constituent un dispositif normatif permettant d'établir une distinction entre le travail des enfants à caractère socialisant et le travail des enfants de type exploitation. Ainsi, la convention n°182 de l'OIT relative à l'interdiction des pires formes de travail des enfants désigne par l'expression "les pires formes de travail des enfants" toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés. Les activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants tels que les définissent les conventions internationales pertinentes et les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant revêtent le caractère de pires formes du travail des enfants⁵⁶. Autrement dit, doivent être proscrites du travail des enfants, toutes activités susceptibles de nuire au développement moral, psychologique, physique et intellectuel des enfants.

⁵⁶ OIT (1999) C182 : Convention sur les pires formes de travail des enfants, Genève, disponible sur le <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?C182>, consulté le 18 janvier 2011.

Etant donné que le travail des enfants renferme autant les activités économiques auxquels ils s'adonnent sans grand danger que les activités économiques qui leur sont dommageables, il peut donc refléter un caractère socialisant ou d'exploitation. La socialisation est un processus d'adaptation de l'enfant à la vie en société. Elle relève en général de la compétence de la famille. Chez les Bakwé par exemple, la socialisation de l'enfant dans le domaine de la cacaoculture n'est pas un apprentissage statique, ponctuel ou initiatique qui est marqué par des rituels. C'est un processus graduel, continu dont la limite est fonction des savoirs et savoir-faire acquis. La plupart des enfants qui sont nés et qui grandissent dans les villages s'accoutument dès le bas âge à l'activité agricole, à l'outillage, au parfum des fèves de cacao. La familiarité avec ces ressources développe des relations d'intimité entre l'enfant et ces dernières mais aussi avec les autres membres de la famille attachés aux mêmes richesses, et qui l'accompagnent dans le processus d'initiation.

L'enfant peut bénéficier d'une rémunération dans le cadre de son travail. Dans ce cas, le revenu ne doit pas représenter un élément fondamental du revenu familial. Autrement dit, pour que son activité puisse jouir du caractère socialisant, sa rétribution doit lui servir d'argent de poche (Michaël Lavalette, 1996). L'enfant doit donc bénéficier d'une autonomie dans la gestion de son travail et de son revenu.

Par ailleurs, la plupart des rapports concernant le travail des enfants dans les zones cacaoyères ivoiriennes⁵⁷ ont montré que l'utilisation des enfants de moins de 18 ans dans les plantations de cacao est fréquente mais qu'elle était liée au statut des enfants et à leur niveau d'instruction. En effet, les enfants biologiques sont généralement scolarisés. Ils n'interviennent dans les activités agricoles qu'en dehors des heures de cours (pendant les vacances scolaires et les week-ends). Les enfants apparentés par contre (qui ne sont pas généralement scolarisés) sont utilisés comme aide familiale dans les exploitations agricoles de cacao.

De même, les enfants déscolarisés travaillent à temps plein dans les exploitations familiales. Ils exercent des travaux qui requièrent des efforts physiques et souvent dangereux pour la santé. Plus de 80 % des enfants interrogés⁵⁸ dans le cadre de nos enquêtes effectuent des travaux de nettoyage dans les exploitations familiales et plus de la moitié d'entre eux (75

⁵⁷ Le projet pilote système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture (PPSSTE) : Rapport bilan de l'unité centrale de la coordination" en 2005 et le " Séminaire international sur la certification du cacao en Côte d'Ivoire : Recommandation" en 2004.

⁵⁸ Notre enquête (mars 2008) auprès d'un échantillon de 20 enfants dont l'âge varie entre 10 et 18 ans dont les parents sont des producteurs de cacao à Méadji.

%) se sont déjà blessés à la machette. Il s'agit d'une des pires formes de travail des enfants au regard de la convention 182 de l'OIT. Le nettoyage, le port de charge, l'écabossage, la récolte, le ramassage des cabosses et l'épandage de produits phytosanitaires sont les principales tâches effectuées par les enfants (Figure 12).

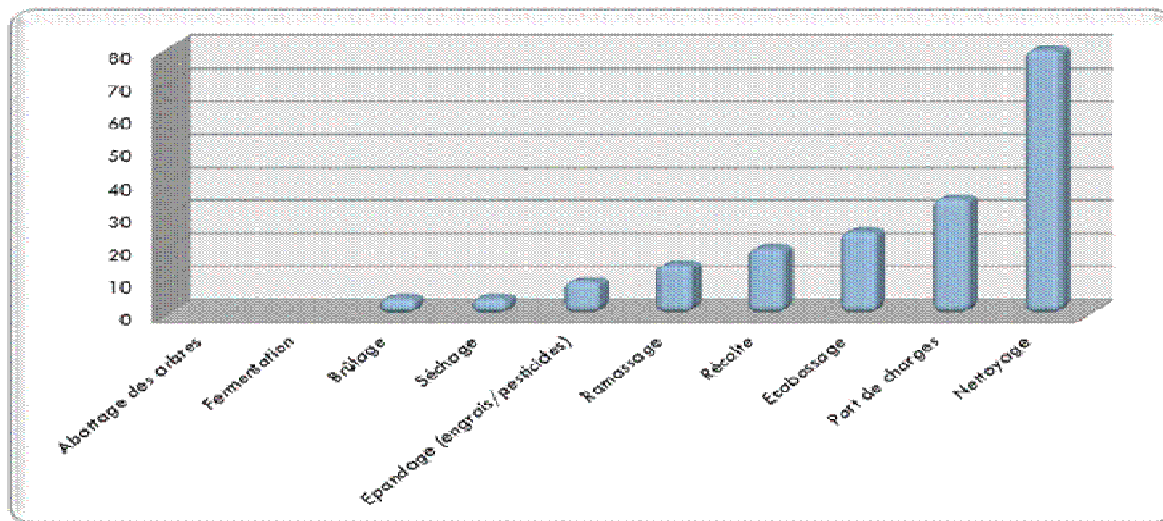


Figure 12: Les différents types de tâches accomplies par les enfants en pourcentage du nombre d'enfants interrogés

Source : Enquête, mars 2008

Conclusion

La crise cacaoyère a accentué le niveau de pauvreté et la vulnérabilité des producteurs parce qu'ils ne disposent plus suffisamment de revenu pouvant leur assurer une meilleure condition de vie. Cette situation a une incidence sur le nombre de dépendants économiques en raison de la petite taille des exploitations (4,96 hectares) face à la poussée démographique et le retour aux villages des jeunes autochtones partis à l'extérieur. Toutefois, la diversité des groupes ethniques, la prise en compte du statut social, de l'âge et des sexes conduisent nécessairement à une diversité des représentations de la pauvreté. Par conséquent, pour que les programmes de lutte contre la pauvreté fassent sens, il convient de tenir compte de la diversité des catégories d'acteurs (enfants, jeunes, femmes, aînés) en partant de leurs appréhensions de la pauvreté. De plus, la prise en compte de la dimension dynamique de la pauvreté ne doit pas être occultée. C'est d'ailleurs cette caractéristique de la pauvreté qui permet de mesurer le passage d'un individu d'une situation de pauvreté relative à une situation d'extrême pauvreté ou à une situation d'amélioration des conditions de vie. Ainsi, la pauvreté n'est pas une

situation définitivement acquise. Cette situation peut s'améliorer ou se détériorer. Aussi, la prise en compte du niveau des revenus peut permettre de mesurer la situation économique des producteurs de cacao. C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 5 : LA DETERMINATION DU REVENU DES PRODUCTEURS

Le revenu des producteurs correspond à la part de richesse produite essentiellement par la combinaison des facteurs travail et terre, dont la valeur monétaire est déterminée par le prix auquel la production est cédée. Le cacao assure l'essentiel du revenu monétaire des ménages ruraux. Le revenu des producteurs de cacao est influencé tant par l'environnement national que par des facteurs exogènes. Par exemple, l'entretien du potentiel de production (terre, main d'œuvre, équipement) influe sur les rendements, la qualité des fèves et donc sur les revenus. Cependant, le niveau de production n'est pas le seul déterminant du revenu. D'autres variables telles que la libéralisation de la filière cacao peuvent affecter le niveau des revenus. En effet, en abandonnant le principe du prix garanti aux producteurs et en favorisant l'émergence d'opérateurs privés, la libéralisation de la filière cacao en 1999 devait en principe conduire à l'augmentation du revenu des producteurs après une augmentation du prix mondial du cacao. Mais, elle n'a pas atteint l'objectif escompté car les différentes structures mises en place (la Bourse du Café et du Cacao : BCC, le Fonds de Régulation du Café et du Cacao : FRC et l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao : ARCC, etc.) pour remplacer la défunte CAISTAB n'ont rempli que partiellement leur rôle d'appui aux planteurs. Ainsi, au moment où les cours du cacao s'effondraient en juin 2003, le FRC qui est chargé de venir en aide aux producteurs n'a débloqué que 30 millions d'euros sur les 200 millions collectés (Pascal Airault, 2005). Cette somme n'a pas suffi à assurer les charges de production à savoir le paiement de la main d'œuvre, l'entretien des vergers et la satisfaction des besoins alimentaires et sociaux des producteurs.

De plus, les charges excessives (droit unique de sortie, une taxe d'enregistrement et différents prélèvements pour financer les structures d'encadrement de la filière) qui pèsent sur les activités cacaoyères poussent les producteurs à vendre leur récolte au Ghana et en Guinée pour échapper aux ponctions fiscales. Mais, il n'y a pas que les facteurs endogènes qui influent sur le revenu des producteurs. L'environnement extérieur constitue également un déterminant important du revenu. Il s'agit des frais douaniers appliqués par les pays importateurs de produits chocolatés et les spéculations sur les marchés des produits de base. Le prix étant un déterminant essentiel du revenu, nous avons choisi au cours de ce chapitre de présenter le mécanisme de détermination du prix au producteur. L'objet de ce chapitre est ainsi de mettre en évidence les facteurs déterminant le revenu des producteurs.

1. INCIDENCE DES FACTEURS EXOGÈNES SUR LES PRIX AUX PRODUCTEURS

Le prix du cacao sur le marché mondial est fixé dans les bourses de matières premières, principalement celles de Londres et de New York. A court terme, les producteurs ont peu de marge de manœuvre pour adapter leur offre à la demande, la production étant caractérisée par son manque d'élasticité. Dès lors, le marché reste soumis à la spéculation. L'instabilité des prix mondiaux avec la tendance à la baisse sur le long terme entraîne une instabilité du prix et du revenu. Cependant, les spéculations ne sont pas les seules variables responsables des prix spéculatifs et instables. La directive de l'Union Européenne sur le cacao et l'importance des droits de douane liés à l'exportation des produits transformés affectent profondément le revenu des producteurs et, de ce fait, leur niveau de vie.

Le revenu monétaire constitue un enjeu important de la cacaoculture. Pour ce faire, les prix doivent être suffisamment rémunérateurs pour les producteurs afin de leur garantir un revenu décent. Le prix au producteur est déterminé en fonction des cours mondiaux qui résultent de la confrontation de l'offre et de la demande. Mais, la relation entre l'offre et le prix mondial n'explique pas toujours le mécanisme d'ajustement des marchés. Par exemple, au cours de la décennie 1970, le niveau élevé des cours mondiaux (2.271,8 £/tonne en 1977) et du prix au producteur, a incité les paysans à accroître leur production. L'offre qui répond toujours avec retard à l'augmentation des prix⁵⁹ s'est établie à 1.735.292 tonnes en 1981, soit une hausse de 19,4 % par rapport au niveau de l'année 1977. « *Toutes choses étant égales par ailleurs* », l'augmentation de l'offre a provoqué à une certaine période durant la décennie 1980 (notamment entre 1980 et 1983), une diminution des prix mondiaux qui s'est répercutée sur le prix au producteur. Cette évolution a conduit à un processus de décapitalisation au niveau des exploitations. Cela a provoqué une baisse de la production à partir de 1990 jusqu'en 1992.

⁵⁹ L'offre répond généralement avec retard à l'augmentation des prix parce que les paysans qui connaissent une augmentation de leur revenu suite à la hausse des prix vont adopter des stratégies de capitalisation en augmentant par exemple l'entretien du potentiel de production. Les effets de ces mesures sont perceptibles les années suivantes et se mesurent à travers la hausse des rendements et l'augmentation de la production.

On aurait pu s'attendre au cours de cette période à une hausse systématique des prix mondiaux, mais la réalité a été tout autre. Parce que les négociants en cacao, les industries de transformation et les fabricants de chocolat ont profité de la faiblesse des prix de la décennie précédente (entre 1980 et 1983) pour acheter le cacao et le stocker. Ces stocks ont servi à compenser le déficit d'offre intervenu à partir de 1985, ce qui a empêché les prix d'augmenter (Figure 13).

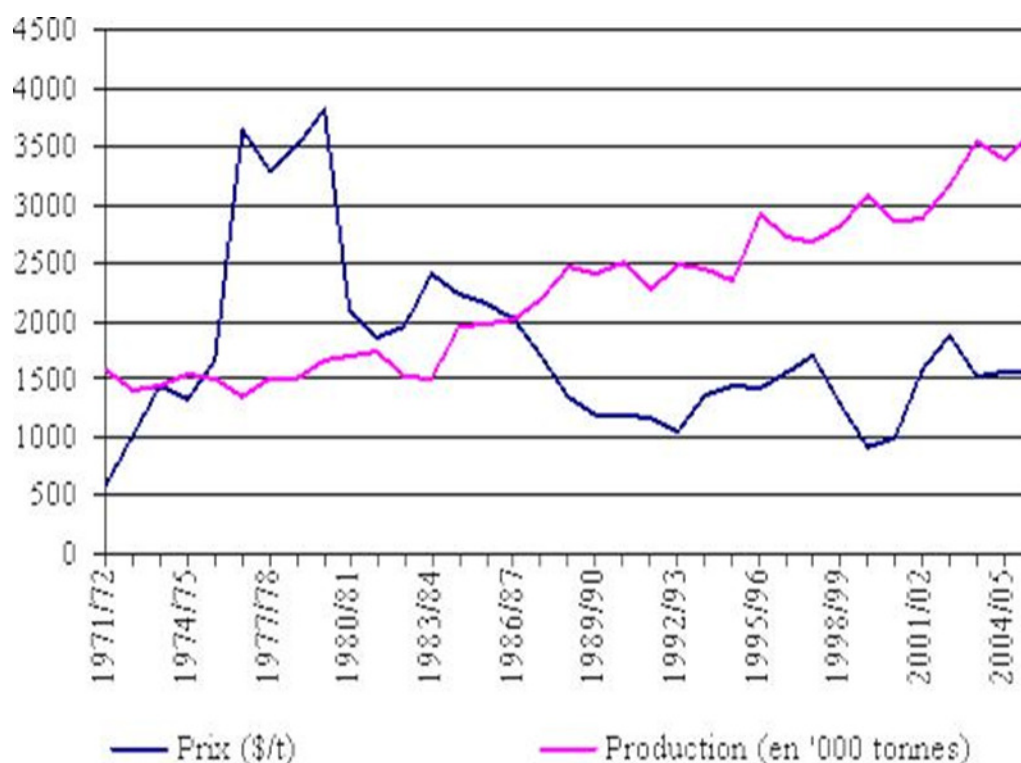


Figure 13: Prix mondiaux et production de cacao de 1971 à 2006

Source : CNUCED

Cette relation fondamentale entre stocks et prix révèle aussi un mécanisme d'ajustement de marché par les prix et les stocks. Ainsi, on peut noter que la détermination des prix mondiaux de cacao qui repose sur des hypothèses microéconomiques implicites (confrontation de l'offre et de la demande) peut être en contradiction avec les observations empiriques. Dès lors, la question fondamentale qui se pose est de savoir s'il n'y a pas d'interventions stratégiques sur la gestion de l'équilibre entre production et consommation ou entre offre et demande. L'analyse des principes de l'Accord International pour le Cacao (ICCO) nous offre quelques éléments de réponse.

***L'ICCO : l'échec**

L'ICCO a été créé sous l'égide de la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) en 1972 pour trouver une réponse à l'instabilité des cours mondiaux du cacao. Cet accord a rassemblé les représentants des pays importateurs et exportateurs, les organisations internationales actives dans le domaine des produits de base et les principaux acteurs de l'industrie cacaoyère. L'accord reposait sur les principes de la fixation d'une fourchette de prix indicatifs et de la constitution cofinancée de « *stocks tampons* ». Cependant, l'accord n'a pas pleinement fonctionné dans la pratique. En effet, les fourchettes de prix indicatifs fixés en 1972 et 1975 n'ont pas été respectées du fait de la flambée des cours à la fin des années 1970. De plus, les niveaux fixés par l'accord de 1980 puis celui de 1986 n'ont pu être garantis face à la baisse des cours qui s'opéra jusqu'en 1993, malgré la constitution de 250.000 tonnes de stocks (Françoise Jarrige, 1995).

Pour y remédier, l'article 34, paragraphe 1 du 6^{ème} accord⁶⁰, suggérait en premier lieu la mise en place d'un comité de marché chargé d'analyser les tendances et les perspectives de développement dans les secteurs de la production et de la consommation du cacao. Ensuite l'évolution des stocks et des prix devaient être examinées. Enfin, l'accord envisageait d'identifier les déséquilibres du marché à un stade précoce. Mais les difficultés liées à la collecte d'informations sur les broyages, la consommation, la production, les exportations (y compris les réexportations), les importations de cacao et de produits à base de cacao ainsi que sur les stocks des membres n'ont pas permis au comité de fonctionner correctement et d'assurer la transparence du marché.

L'échec de la tentative de stabilisation prônée par l'ICCO à travers cet accord relève donc de plusieurs facteurs. Il s'agit entre autres des spéculations sur les marchés boursiers de cacao avec le développement de pratiques multiples de transferts de contrats à terme, le manque d'informations sur la constitution des stocks des spéculateurs boursiers : leur quantité, leur localisation, leur qualité, leurs détenteurs.

⁶⁰ CNUCED (2001) Accord international de 2001 sur le cacao, deuxième session, Genève, 26 février, disponible sur le <http://www.icco.org/pdf/agree01french.pdf>, consulté le 18/12/2010

Les spéculateurs ont pour objectif d'enregistrer le maximum de profits en pariant sur des hausses ou des baisses futures des prix. Ils achètent et revendent virtuellement des fèves de cacao sur le marché à terme. Un achat à terme est un achat différé dont les conditions (prix, date, etc.) sont fixées dès la création de cet achat. Le paiement et la prise de livraison interviennent « au terme », c'est-à-dire à une date ultérieure connue d'avance.

Encadré : Notion de marché à terme

Une vente à terme est une vente différée dont les conditions sont fixées tout de suite. Pour qu'un individu puisse acheter à terme, il faut qu'un autre veuille bien vendre à terme. Si tel est le cas, l'engagement qui lie acheteur et vendeur est appelé « contrat à terme ». Dans le contrat à terme, la quantité de l'actif sous-jacent¹ à livrer est connue, de même que la date d'échéance (ou date de livraison) et le prix de la transaction (le prix à terme). On dit de l'individu qui s'engage à vendre qu'il prend une position courte alors que celui qui s'engage à acheter prend une position longue. Le prix à terme est le prix auquel l'actif sous-jacent sera échangé à l'échéance du contrat. Le prix spot, quant à lui, est le prix en vigueur sur le marché à un moment donné.

Les spéculateurs prévoient l'évolution de la production en tenant compte de facteurs tels que les conditions climatiques, la situation sociopolitique des pays producteurs, la production et le prix d'achat bord champ de l'année précédente, etc. Leurs actions ont un impact sur les cours mondiaux et par conséquent sur les prix aux producteurs. Par exemple Anthony Ward, co-fondateur d'Armajero⁶¹, s'est fait livrer en 2010, 241.000 tonnes de cacao l'équivalent de l'approvisionnement annuel de l'Europe⁶². Une information à propos d'un tel stock et la spéculation sur ce qu'il compte en faire peuvent renforcer l'instabilité des prix. Cette instabilité peut avoir une incidence sur les prix aux producteurs. Ainsi, la plus petite rumeur de rupture de stocks ou de surplus peut fortement influencer le prix mondial du cacao. De même, les spéculations sur la qualité de la récolte 2007-2008 et les craintes suscitées par les agitations dans la filière cacao (les responsables de la filière cacao ont été inculpés à Abidjan pour détournements de fonds) ont entraîné une hausse des cours mondiaux à plus de 3.000 dollars la

⁶¹ Une société londonienne de services financiers spécialisée dans les investissements en matières premières

⁶² Maucourt Remy (2010) Razzia sur les stocks mondiaux de cacao <http://www.usinenouvelle.com/article/razzia-sur-les-stocks-mondiaux-de-cacao.N135793>, vu le 27/11/2010

tonne soit 1.350 Fcfa/kg (2,058 euros) sur le marché de New York. Un prix jamais atteint depuis 28 ans.

Les législations sur le cacao dans les pays développés influent aussi sur les prix aux producteurs. Il en est ainsi de la directive N°CE2000/36 de l'Union Européenne (UE) votée en juin 2000, qui autorise l'utilisation de matières grasses végétales (MGV) (beurre de karité, beurre de sal, huile d'illipé, huile de kokrum gurgi, noyaux de mangue, huile de palme) dans la fabrication du chocolat comme substituts au beurre de cacao jusqu'à concurrence de 5 % du poids total du chocolat. L'UE constitue la principale destination des fèves ivoiriennes avec plus de 66 % des exportations. Au-delà de l'objectif de laisser circuler librement dans l'Union tous les produits quelles que soient leurs compositions, la directive pourrait avoir des répercussions sur les recettes d'exportation des pays producteurs et sur le revenu des cacaoculteurs.

En effet, dans une étude menée sur l'impact de cette directive sur l'économie des pays producteurs de cacao, l'Organisation Internationale du Cacao (OIC) a révélé que la nouvelle politique européenne pourrait engendrer une réduction de la demande de 200.000 tonnes de cacao par année et que pour chaque réduction de 10.000 tonnes, les producteurs dont le revenu dépend essentiellement du cacao, subiront une perte de 1 % de leur revenu. Ces revenus chuteront de 12,5 à 20 % si l'Union Européenne dans son ensemble adoptait cette directive. Cette norme communautaire appliquée dans 11 pays de l'UE a entraîné une baisse des recettes ivoiriennes d'environ 400 milliards de Fcfa (609.796.069 euros) selon les autorités ivoiriennes.

Ainsi, les petits producteurs risquent de devenir encore plus dépendants de la fluctuation des prix et de l'emprise des transnationales. Si tous les pays consommateurs étaient autorisés à appliquer la directive, la demande mondiale en fèves de cacao connaîtrait une baisse comprise entre 124.610 et 200.000 tonnes par an. De même, si les Etats-Unis d'Amérique en venaient eux aussi à adopter une directive semblable à celle de l'UE, les pertes pour les pays producteurs s'établiraient entre 208.410 et 325.000 tonnes par an. Car les Américains, grands consommateurs de chocolat, absorbent 27 % des exportations ivoiriennes et 20 % de la consommation mondiale de cacao⁶³.

⁶³ Anonyme (2003) « Café Cacao : La longue marche », *Spécial Agri*, édition Fraternité Matin, novembre, pp. 25-31.

Tableau 5: Principales destinations de la production cacaoyère ivoirienne

Continents	2003-2004	2004-2005	Pourcentage
Europe	1 017 596	815 668	66,6
Amérique	317 120	339 131	27,7
Asie	83 147	64 540	5,3
Océanie	-	5 309	-
Production nationale	1 417 864	1 224 648	

Source : Bourse Café-Cacao, Côte d'Ivoire

De même, les barrières douanières à l'importation des pays industrialisés augmentent avec le degré de transformation des matières premières (Figure 14). Selon la FAO, les frais douaniers sont estimés à plus de 20 % pour les exportations de chocolat, à plus de 10 % pour la pâte de cacao et à moins de 2,5 % pour les exportations de fèves de cacao soit le huitième de la taxe payée à l'exportation de chocolat. Ainsi, les marchés des pays développés sont fermés à l'importation des produits transformés des pays producteurs par crainte que cette activité conduise à la fermeture des industries locales transformatrices et par conséquent engendre une augmentation du chômage.

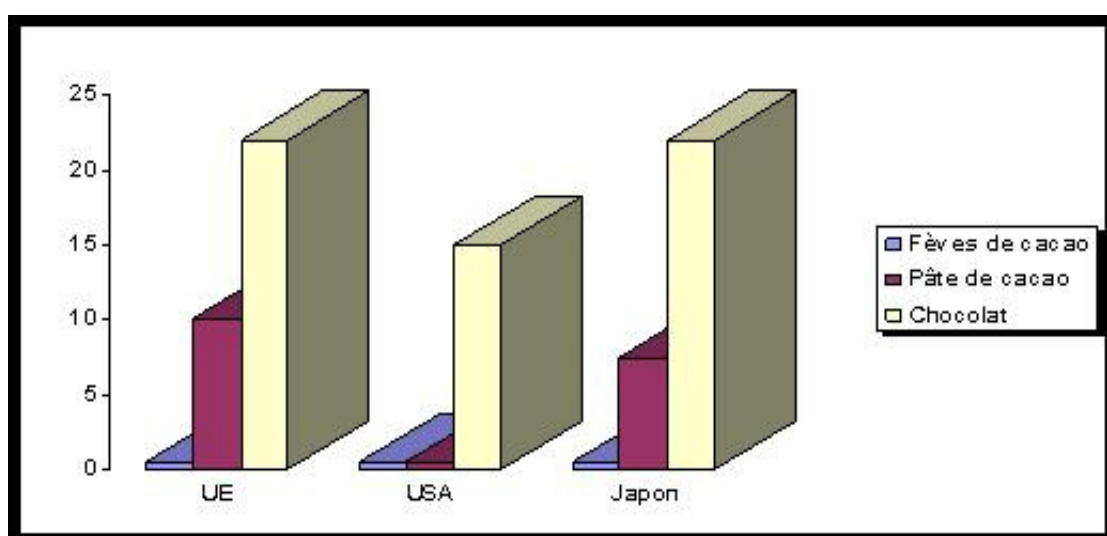


Figure 14: La progressivité des droits de douane dans trois pays développés (en %)

Source : FAO, 2004.

Les politiques tarifaires qui protègent les industries de transformation dans les pays développés favorisent non seulement le transfert de la valeur ajoutée des pays pauvres vers les pays riches mais également confinent les pays pauvres dans un rôle exclusif de fournisseurs de produits de base, limitant ainsi toute possibilité d'industrialisation. Bien que dépendant d'importants investissements, l'activité de transformation locale est incontournable parce qu'elle favorise l'industrialisation par la création d'emplois, la réalisation de valeur ajoutée et bien évidemment l'amélioration du revenu des producteurs qui, par ailleurs, nécessite aussi la prise en compte d'autres variables telles que les techniques de séchage qui ont un impact sur la qualité des fèves. Ainsi, des variables endogènes telles que les paramètres de tonnage et de qualité, la libéralisation de la filière cacao et les prélèvements publics ont une incidence sur les prix réels et le pouvoir d'achat des producteurs.

2. INCIDENCE FACTEURS ENDOGÈNES SUR LE REVENU

Alors que le marché international du cacao demande une qualité standard conforme, c'est-à-dire un cacao bien fermenté, bien séché et exporté dans de bonnes conditions, le cacao ivoirien est de mauvaise qualité et se dégrade chaque année. Selon le président du Comité de gestion de la filière café cacao, les pertes dues à la mauvaise qualité de la fève sont évaluées à 150 milliards de FCFA par an (228.673.525,86 euros). Or « *si la qualité n'y est pas, il n'y a pas de bons prix* » et cela affecte directement les revenus. Hormis l'influence de cette caractéristique technique des fèves sur le revenu, la libéralisation de la filière cacao et les prélèvements publics sur la production affectent aussi les conditions de vie des producteurs.

2.1. Les paramètres de qualité et de tonnage

La notion de qualité ne peut se comprendre que par son opposition à la notion de "cacao moisi" qui signifie que les fèves commencent à s'altérer et à être avariées. La qualité se réfère aux défauts qui affectent le goût du cacao. Ces défauts concernent le grainage, le taux d'humidité, le taux de moisissure, le taux de fèves ardoisées et les autres défauts remarquées dans la fève. Le grainage est relatif au nombre de fèves de cacao pour 100 grammes de cacao. Selon la norme commerciale, le grainage doit s'établir à 100 fèves. Cependant, une tolérance allant jusqu'à 105 fèves est admise. Le taux d'humidité concerne la quantité d'eau contenue dans les fèves. Un bon séchage doit permettre de ramener le taux initial de 85 % entre 7,5 et 8 %. Les fèves moisies correspondent aux fèves montrant en coupe

longitudinale, un développement de moisissures visibles à l'œil nu. Quant aux fèves ardoisées, elles présentent une texture compacte ou non avec des cotylédons de couleur ardoisée sur la moitié. Les autres défauts concernent les fèves mitées ou charançonnées dont l'intérieur renferme des insectes ou larves d'insectes ou présentant des signes de dommages causés par des insectes.

Le cacao est classé en trois types commerciaux. Il s'agit du cacao de grade 1 (bon cacao), de grade 2 (assez bon cacao) et le sous-grade (mauvais cacao). Le cacao de grade 1 est composé de lots de fèves uniformes de couleur et de dimension. Seulement 10 % des fèves pourront avoir un poids s'écartant de plus de 1/3 en plus ou en moins du poids moyen des fèves. Le cacao de ce type ne doit pas renfermer plus de 3 % de fèves moisies ; 3 % de fèves ardoisées et 3 % de fèves présentant d'autres défauts. Le cacao de grade 2 se réfère au type composé de lots d'aspect général homogène de couleur. Le grade 2 ne doit pas renfermer plus de 4 % de fèves moisies ; 8 % de fèves ardoisées et 6 % de fèves présentant d'autres défauts. Le cacao sous-grade quant à lui relève de celui qui ne correspond pas aux caractéristiques du grade 2. Le mauvais cacao est destiné en priorité à l'approvisionnement des usines locales de transformation.

Les grades sont homologués auprès de tous les exportateurs. Cependant, le prix d'achat appliqué par grade varie d'un exportateur à un autre en raison de la fluctuation des cours sur le marché international et des spécificités relevant de l'analyse du produit. Cette analyse est liée aux paramètres de tonnage et de qualité qui constituent les éléments essentiels dans la négociation du prix d'achat au producteur.

Des réfractions sont effectuées sur le tonnage c'est-à-dire sur le poids total des fèves. Ainsi, après analyse, si par exemple 10 fèves noires sont découvertes dans un sac de cacao, l'acheteur déduit que chaque sac contient au moins 10 fèves noires. Ce nombre est multiplié par le nombre total de sacs fournis par la coopérative (ou par le producteur) et le poids total de la production livrée est recalculé. La baisse du tonnage correspond aussi à une baisse des revenus. Selon Tapé Do Lucien, ex-président du conseil d'administration de la Bourse du Café et du Cacao (BCC), les pertes de revenu émanant des réfractions faites sur la qualité et le tonnage peuvent être estimées à plus de 20 milliards Fcfa par an (30.489.803 euros). Pour l'Agence de Régulation de la filière café cacao (ARCC), c'est une décote qui va jusqu'à 50

Fcfa/kg soit 50 milliards de Fcfa (76.224.509 euros) de perte que subit chaque année l'économie ivoirienne sur le marché mondial pour 1 million de tonne de cacao produit.

Si le tonnage se mesure facilement par une simple pesée, la mesure de la qualité des fèves est abstraite et les acteurs ne sont pas toujours d'accord sur les résultats issus des laboratoires des analystes. Relevant de l'aspect physico-technique des fèves de cacao, les résultats des analyses des acheteurs de produits sont souvent contestés. Les producteurs et les coopératives les accusent de profiter de leur ignorance pour les priver du fruit de leur travail. C'est d'ailleurs ce qui ressort des témoignages ci-dessous. Le premier est celui d'un producteur de Krohon, ex-comptable d'une coopérative. Il explique comment les paramètres de qualité et de tonnage ont conduit au démantèlement de leur coopérative.

« J'ai été membre d'un Groupement à Vocation Coopérative (GVC) en tant que comptable entre 1984-1995. Notre groupement recevait quelques fois des produits phytosanitaires et l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER) assurait la formation de nos membres. Les membres livraient à crédit leurs produits. La coopérative achetait au prix fixé par les autorités de la filière. Après quelques années de fonctionnement, notre GVC est tombé en faillite. On a connu beaucoup de problèmes. En effet, lorsque le prix d'achat est fixé à 400 Fcfa/kg par exemple (0,6 euro), le membre qui a livré une tonne de cacao s'attend évidemment à percevoir 400.000 Fcfa (609, 8 euros). Au port, nous sommes informés par nos partenaires que le prix des fèves au kilogramme a chuté de 50 % par exemple. Nous ne sommes pas assez forts pour le contester. Nos partenaires nous reprochent que les fèves ne sont pas bien séchées, il y a des matières étrangères, etc. Vrai ou faux ? Nous n'en savons rien. On n'a pas de moyens pour vérifier toutes ces informations. Pourtant, les membres étaient sensibilisés sur la qualité, et la durée de séchage était respectée. Comment expliquer à celui qui a initialement livré une tonne de cacao que le tonnage a baissé et qu'il doit par conséquent s'attendre à percevoir 200.000 Fcfa (305 euro) au lieu de 400.000 Fcfa (609, 8 euros). Difficiles équations à résoudre vu que la plupart sont analphabètes. C'est difficile de les convaincre, même en parlant dans leur langue maternelle. Ils n'ont jamais accepté cette situation. On était accusé de détournement. Beaucoup ont quitté la coopérative et ont dissuadé d'autres producteurs de

l'intégrer. C'est tous ces problèmes qui ont "tué" notre coopérative. Nous n'avions pas été les seuls à les connaître. Beaucoup d'autres GVC ont subi le même sort... »

Le second témoignage raconte comment la qualité et le tonnage sont souvent sous-évalués à la livraison.

« Pour ce qui est du tonnage, nous n'avons pas beaucoup de soucis car une simple pesée nous situe sur le poids à livrer. Par contre, c'est au niveau de la qualité que les acheteurs nous spolient du fruit de notre labeur sur la base des résultats de « leurs » analyses dont nous ne comprenons rien du tout. Et dans la négociation commerciale qui s'en suit, nous perdons des milliards. A l'usine, le prix indicatif n'est pas mécaniquement respecté ; j'ai déchargé 17 tonnes de cacao, à 450 Fcfa/kg (0,68 euro), mes 17 tonnes devraient normalement me rapporter 7.650.000 Fcfa (11.662 euros). Mais à cause de la fameuse qualité, l'exportateur m'a fait une (énorme) réfraction de 5 tonnes ; soit 2.250.000 Fcfa de perte (3.430 euros) ». La plainte des producteurs se fait plus retentissante quand ils parlent des traitants, ces acheteurs bord champ : « Avec leurs balances pipées, ils nous volent en poids ; de façon empirique, ils déclarent le bon cacao « mauvais » et le paie à vil prix... »⁶⁴

La qualité commerciale du cacao dépend de la maîtrise de deux opérations cruciales que sont la fermentation et le séchage. La fermentation permet de développer les précurseurs de l'arôme chocolat. Les fèves sont mises en fermentation dans des bacs en bois ou sous des feuilles de bananier au plus tard 5 à 6 heures après la récolte pendant 6 jours. Le non-respect de ce délai joue sur la qualité du produit final. En effet, une prolongation de cette phase entraîne des réactions chimiques indésirables qui altèrent le goût final du produit.

⁶⁴ Dosso Abdoulaye « Mauvaise qualité du cacao : les producteurs perdent 30 milliards par an », L'expression, disponible sur <http://www.news225.net/205050.html>, consulté le 29/11/2010

Si la fermentation⁶⁵ n'a pas constitué un facteur limitant de la qualité, au regard des témoignages ci-dessus, certaines techniques de séchage laissent toutefois à désirer. Avant de les analyser, il importe d'explicitier la notion de séchage. Dans le domaine de la cacaoculture, le séchage consiste à réduire la teneur en eau des fèves pour assurer leur conservation. L'un des éléments importants à prendre en compte relève de sa durée qui doit normalement s'établir entre 5 et 7 jours en période de forte chaleur ou 2 semaines si les conditions climatiques ne le permettent pas. C'est une étape nécessaire pour garantir une meilleure qualité des fèves. Pourtant, elle n'est pas respectée par nombre de producteurs. En effet, la nécessité de vendre rapidement pour disposer de la liquidité pour faire face aux dépenses urgentes de la famille, notamment celles liées à la scolarisation des enfants, explique cette négligence. Les producteurs n'attendent pas toujours le passage de l'acheteur pour vendre leur production. En cas de besoin urgent de liquidité, ils téléphonent à ce dernier qui vient récupérer le produit. Ainsi, les réfractions effectuées dans les ports d'embarquement sur le tonnage et la qualité s'expliquent donc en partie par le non-respect de la durée de séchage qui ne permet pas de ramener le taux d'humidité de 85 % à 7,5 ou 8 %. Cette pratique détourne les producteurs de la prime de qualité.

De plus, il est recommandé d'effectuer le séchage sur des claies construites avec des tiges de raphia⁶⁶. Les claies sont placées à mi-hauteur au-dessus du sol afin d'éviter tout contact des fèves avec des matières étrangères (poussières, cailloux, etc.). Cependant, la disparition du raphia a amené les producteurs à pratiquer la méthode du séchage sur bâche au sol (photo 3).

⁶⁵ La procédure fermentation est respectée par les producteurs enquêtés tant en ce qui concerne la durée qu'au niveau des outils utilisés.

⁶⁶ Le raphia est une fibre provenant des feuilles d'un palmier (le *Raphia ruffia*) originaire de Madagascar.



Photo 3: Séchage du cacao sur une bâche au sol

Source : Enquête, février 2010

Cette méthode de séchage, qui n'est pas conseillée parce qu'elle induit un risque de surchauffe, est pourtant pratiquée par la plupart des producteurs. En effet, le séchage sur bâche au sol est pratiqué par 87 % des producteurs interrogés dans le cadre de nos enquêtes (Figure 15). Aussi, certaines méthodes de séchage telles que le séchage des fèves sur le bitume (moins pratiqué par les producteurs enquêtés : 6,25 %) ne garantissent pas non plus une meilleure qualité des fèves.

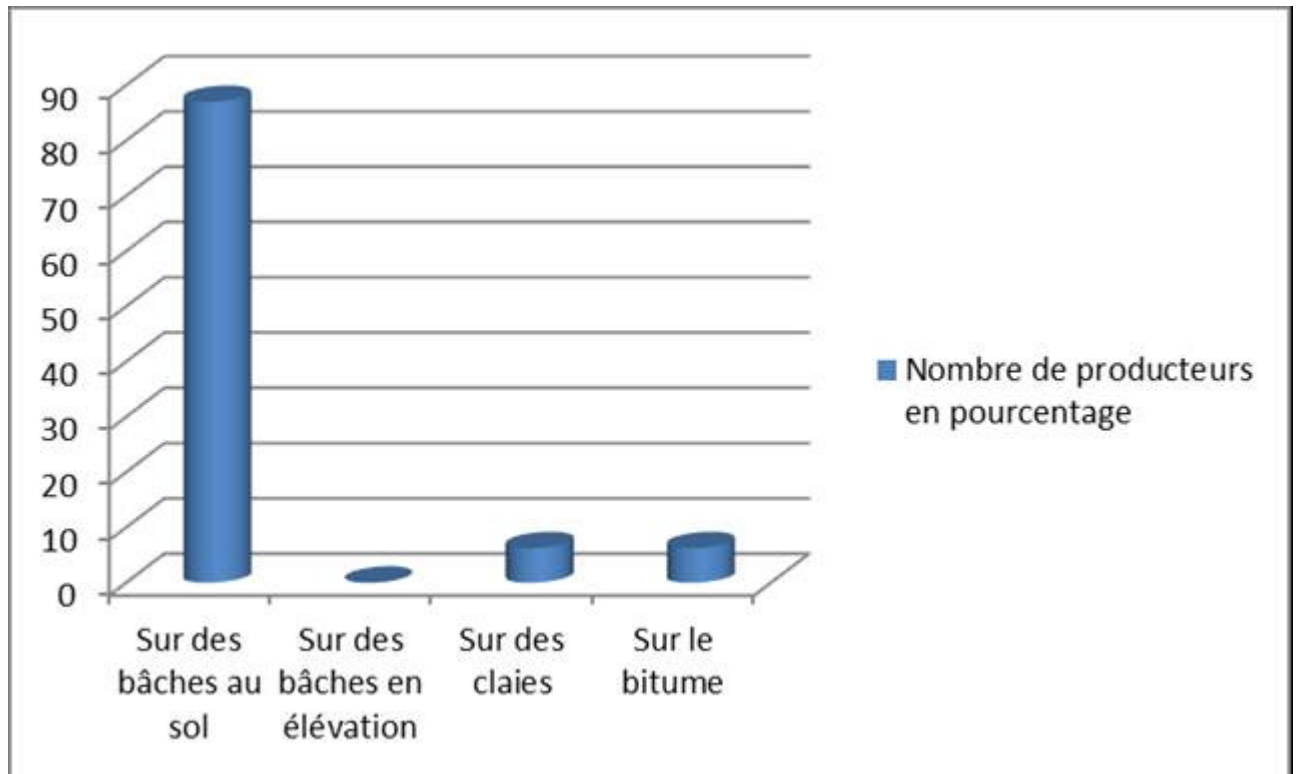


Figure 15: Les différentes méthodes de séchage des producteurs enquêtés

Source : Enquête, mars 2010

Tout autant que les paramètres de qualité et de tonnage, la libéralisation de la filière cacao a également influé sur le revenu des producteurs.

2.2. L'impact de la libéralisation de la filière cacao

Traditionnellement, le mécanisme de stabilisation des prix aux producteurs était assuré par une structure étatique nommée CAISTAB. Cette structure qui reposait sur le principe de barème, garantissait aux producteurs de café et de cacao un prix stable et identique sur l'ensemble du territoire. La caisse assurait aussi la commercialisation externe du produit par la distribution de quotas d'exportation aux exportateurs agréés. La CAISTAB a su remplir sa fonction toutes les fois que les chocs de prix ont été de courte durée. Mais, à la fin de la décennie 1970, la baisse drastique et durable des cours mondiaux du café et du cacao a mis en cause l'efficacité de la caisse et a affecté profondément les recettes de l'Etat et le niveau de vie des producteurs. Ainsi, dès la fin de l'année 1980, les bailleurs de fonds (la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International) ont prôné la libéralisation de la filière cacao en l'inscrivant dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA).

A la fin du mois d'août 1999, la filière cacao a été complètement libéralisée avec l'abandon du principe du barème, des quotas d'exportation, de la commercialisation externe et du prix minimum garanti. De nouvelles structures constituées de représentants des secteurs public et privé étaient chargées de la gestion de la filière. La libéralisation avait décidé de la séparation des trois fonctions que cumulait la CAISTAB. La fonction d'administration revenait à l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), la fonction commerciale à la Bourse du Café et du Cacao (BCC) et la régulation financière au Fonds de Régulation et de Contrôle du café et du cacao (FRC). Le secteur privé était représenté par deux structures principales que sont la BCC et le FRC. La réforme de filière cacao visait l'allègement des charges de l'Etat. Il n'était donc pas question pour le pouvoir public d'abandonner ses prérogatives vis-à-vis d'un secteur stratégique, la principale source des recettes publiques et privées. Ainsi, l'Etat s'identifiait en deux organes principaux à savoir le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP) et l'ARCC (voir encadré ci-dessous concernant les missions de chacune de ces structures).

La libéralisation devait favoriser le désengagement de l'Etat de la commercialisation des produits de base et l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Il fallait aussi garantir un fonctionnement transparent et autonome de la filière et assurer la promotion des petites et moyennes entreprises et des coopératives exportatrices. La libéralisation de la filière cacao devait assurer aux producteurs un revenu minimal et obtenir un prix rémunérateur compte tenu de l'évolution des cours mondiaux. Ainsi, d'un système de prix garanti fixé par la CAISTAB, on a abouti à un prix bord champ déterminé à partir d'un prix indicatif fixé en début de campagne.

Encadré : Missions des structures de gestion de la filière cacao dans le système libéralisé

La CIMP

Institué par le décret N° 99-44 du 20 janvier 1999, le CIMP est composé des ministres de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie et du développement du secteur privé. Il a pour vocation de définir et de suivre la politique générale de la filière et de veiller à la coordination et au respect des objectifs fixés par le gouvernement. En matière économique, sociale et fiscale, le CIMP est appelé à jouer un rôle régalién et à exercer à titre exceptionnel des missions de régulation et de contrôle lorsque la situation de la filière l'exige. Le CIMP est sous l'autorité et la présidence du premier ministre. Ses insuffisances et ses carences concernent les missions et les situations liées au mode de recrutement des instances dirigeantes et des structures de la filière qui ne met pas au premier plan les considérations de compétence et de mérite. Le CIMP opère en qualité de tuteur permanent des trois organes régulateurs (ARCC, BCC, FRC).

L'ARCC

L'ARCC est une société d'Etat régie par l'ordonnance 2000-583 du 17 août 2000. Dans le cadre de ses fonctions relatives au contrôle des opérateurs de la filière, elle se charge de veiller à la bonne application par les opérateurs de la filière et par les entreprises prestataires de services, les dispositions qui la régissent. Elle se charge aussi d'instruire les dossiers d'agrément d'exportation. Durant la campagne 2007-2008, l'ARCC a instruit 95 agréments d'exportation contre 40 lors de la campagne 2000-2001. En fait, le droit d'exporter le cacao nécessite au préalable la satisfaction de certaines conditions à savoir : être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et de l'administration douanière et payer une caution de 200 millions de Fcfa (304.898 euros) pour les sociétés anonymes et de 25 millions de Fcfa (3.812 euros) pour les coopératives. L'ARCC est aussi chargée d'agréer directement les acheteurs de produits. Lors de la campagne 2007-2008, elle a agréé 229 acheteurs de produits contre 525 lors de la campagne 2000-2001. Au titre des ses fonctions relatives à la régulation des activités, l'ARCC a pour mission d'assurer le contrôle des usines de transformation. Elle autorise les usines de transformation à aller s'approvisionner jusqu' au "bord du champ" parce que les opérateurs ne doivent pas avoir de ruptures dans leurs approvisionnements. L'ARCC est mandatée pour apporter un appui et participer aux négociations de tous les accords et arrangements internationaux.

La BCC

Créée en 2001, la BCC est considérée comme la structure clé de la filière par son rôle de centralisation et de coordination des opérations d'exportation de l'ensemble café-cacao. Elle est gérée par les producteurs et les exportateurs. L'article 2 nouveau du décret 2001-667 du 24 octobre 2001 spécifie que la BCC a pour mission de centraliser et de coordonner les opérations d'exportation de l'ensemble de la filière cacao/café. En outre, elle exerce toutes missions et attributions administratives et commerciales concernant des opérations d'achat ou d'exportation qui ne relèvent pas de l'ARCC en charge de la régulation administrative ni du FRC en charge de la régulation financière. En liaison avec l'ARCC et le FRC, elle se charge de la mise en œuvre d'un mécanisme de garantie d'un revenu minimal et d'un prix rémunérateur aux producteurs. Avec l'ARCC, elle veille à la prévision des récoltes et la tenue des statistiques. Conjointement avec le FRC et l'ARCC, elle se charge du suivi des stocks et des déclarations d'achat, de la promotion du label « ivoire » et des produits de la filière cacao et café sur le marché international.

Le FRC

Mis en place en 2002, le FRC est une personne morale du droit privé de type particulier. Le FRC regroupe les opérateurs de la filière que sont les banquiers, les producteurs, les assureurs et les exportateurs. Il se charge de la régulation financière et du contrôle des opérations d'exportation du café et du cacao. Il s'agit du contrôle de la situation financière des exportateurs et le suivi de leurs engagements à l'égard de la BCC. Comme du FRC, il prend à son compte l'établissement et la publication d'un barème qui permet de définir à partir du prix Coût-Assurance Frêt (CAF) de référence, le prix indicatif bord-champ. Le FRC se chargeait jusqu'en février 2008 de la gestion de la trésorerie de la filière café cacao et de la centralisation des prélèvements effectués à leur profit. En matière de redevance percevait pour son compte, pour celui de l'ARCC et de la BCC, les redevances prélevées sur les produits de la filière cacao-café, dans les mêmes conditions que le Droit Unique de Sortie (DUS). Par ailleurs, il poursuit par toutes voies de droit, le recouvrement des sommes, qui lui sont dues, au titre des engagements d'exportation. Les modalités de perception et de répartition de ces redevances sont fixées par arrêté conjoint des ministres membres du CIMP. Un arrêté pris par le ministre de l'agriculture et le ministre de l'économie et des finances fixe le niveau des redevances.

A ces structures, on peut ajouter le Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC) et le Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC).

Le FGCCC et le FDPCC

Ex-projet de l'Union Européenne (UE) pour organiser et assurer le développement des coopératives, le FGCCC permet aux coopératives de bénéficier des crédits bancaires auxquels elles n'avaient pas accès auparavant. Il sert aussi à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des coopératives surtout dans le domaine de la gestion et de les évaluer de façon permanente. Quant au FDPCC, il est à l'initiative et à la demande de l'association Nationale des Producteurs de Côte d'Ivoire (ANAPROCI). Sa mission est de promouvoir et de développer les activités des producteurs. Pour ce faire, la sécurisation des revenus est un défi à relever. Le FDPCC mène également des actions en faveur du développement rural et de l'amélioration du cadre de vie des producteurs.

Source : Amiri Sid et Gourdon Alain, 2005 et Anonyme (2003) « Café Cacao : La longue marche », Spécial Agri, édition Fraternité Matin, novembre, quotidien ivoirien, pp. 25-3.

La plupart des producteurs avaient une connaissance limitée du fonctionnement de la filière libéralisée. Généralement, ils ne faisaient pas de distinction entre le prix unique garanti que leur fixait la CAISTAB et le prix indicatif calculé dans le contexte de la libéralisation. Leur ignorance peut s'expliquer par la limitation de l'information ou le manque de communication. Les médias (télévision, radio, journaux, etc.) ne sont pas accessibles pour bon nombre d'entre eux, soit parce que les villages sont dépourvus de structures capables de les accueillir (routes, électricité, etc.), soit parce que les paysans, généralement analphabètes, ne

sont pas capables de comprendre l'information diffusée⁶⁷. De plus, les radios rurales qui relayent l'information en langue locale se contentaient de diffuser le niveau du prix indicatif fixé sans autre précision concernant par exemple son rôle et le mode de fixation. Le prix indicatif était fixé chaque semaine par la BCC. Le prix résulte du prix mondial auquel sont retranchés les différents coûts de commercialisation. C'est une indication par rapport au marché. Il permet au producteur de négocier le prix bord champ c'est-à-dire le prix auquel il compte céder sa production.

Les barrages routiers et les risques encourus par les transporteurs grèvent lourdement les prix au producteur et le bénéfice du paysan en est d'autant réduit. En effet, au fin fond de la crise militaro-politique qu'a traversée la Côte d'Ivoire, les forces de l'ordre imposaient un certain nombre de taxes à chaque barrage routier. Ils délivraient des laissez-passer à hauteur de 15.000 Fcfa (23 euros) à chaque véhicule transportant des fèves de cacao et exigeaient une somme de 2.000 Fcfa (3 euros) à chaque traversée de barrage de Méadji à San-Pedro. Les frais routiers variaient d'une région à une autre et les acheteurs de produits en tenaient compte lors des négociations des prix d'achat aux producteurs.

L'analyse du tableau 6 permet d'analyser l'incidence du pouvoir de négociation et des frais routiers sur les prix aux producteurs. On remarque que dans l'ensemble, le prix bord champ est resté en dessous du prix indicatif durant la campagne cacaoyère 2006-2007. Cependant, dans certaines zones de production, les producteurs ont su négocier un prix bord champ supérieur à la moyenne nationale (515 Fcfa/kg, soit 0,78 euro). C'est le cas des régions d'Adzopé, Akoupé, Bongouanou. Remarquons que ces localités sont issues de l'ancienne boucle du cacao au Sud-Est. Leur performance peut s'expliquer par la limitation du nombre de barrages dans cette zone du fait qu'elle a été moins affectée par la crise politico-militaire. De plus, la diversification des cultures fortement développée par les producteurs, offre à ces derniers des revenus supplémentaires tout en évitant des ventes précoces. De même, les producteurs de San-Pedro et de Soubré, au Sud-Ouest, semblent aussi avoir tiré profit des négociations du prix d'achat malgré l'importance des barrages routiers. Le pouvoir de négociation des producteurs de cette région proviendrait de leur capacité de diversification des revenus, notamment l'investissement dans les domaines de l'hévéaculture, du transport, du commerce et de l'immobilier.

⁶⁷ 67 % des producteurs interrogés n'a aucun niveau d'instruction.

Tableau 6: Prix bord champ selon les zones de production, campagne 2006-2007

Régions	Prix minimum	Prix maximum	Prix moyen
Aboisso	460	525	495,2
Adzopé	550	550	550
Akoupé	560	560	560
Bongouanou	500	550	525
Daloa	500	570	535
Daoukro	500	500	500
San-Pedro	515	575	545
Soubré	500	580	540
Toumodi	450	540	495
Niveau National	450	580	515
Prix indicatif Producteur (Oct.Dec 2006)	700 Fcfa/kg		

Source : BCC, Côte d'Ivoire

De même, en tenant compte des groupes ethniques, on observe une différenciation des prix d'achat bord champ. En général, les prix payés aux producteurs sont restés en dessous du prix indicatif pour la plupart des producteurs interrogés. Contrairement aux Bakwé, le prix bord champ perçu par les allochtones est légèrement au-dessus de la moyenne des trois groupes ethniques et correspond à plus de la moitié du prix indicatif fixé (700 Fcfa/kg, soit 1,067 euro). Cela s'explique par le fait que la plupart des allochtones exercent des activités extra-agricoles (commerce, transport et immobilier) qui génèrent des revenus complémentaires. Les revenus tirés des activités extra-agricoles leur permettent de subvenir aux besoins immédiats en attendant de vendre plus cher.

Par exemple, lors la campagne cacaoyère 2008-2009, le kilogramme de cacao était acheté en moyenne à 450 Fcfa (0,69 euro) jusqu'en février 2008, à Krohon. Il s'est établi à 500 Fcfa (0,76 euro) au début du mois de mars. Les producteurs qui disposaient de revenus complémentaires tirés d'autres activités agricoles ou extra-agricoles ont profité de la différence de prix. Certains sont à la fois producteurs et acheteurs de produits. C'est le cas de certains membres de la communauté burkinabè qui proposent à leurs compatriotes un prix d'achat

nettement supérieur à celui négocié avec les producteurs des autres communautés. Ainsi, le prix d'achat peut évoluer selon les affinités, les relations et les origines respectives.

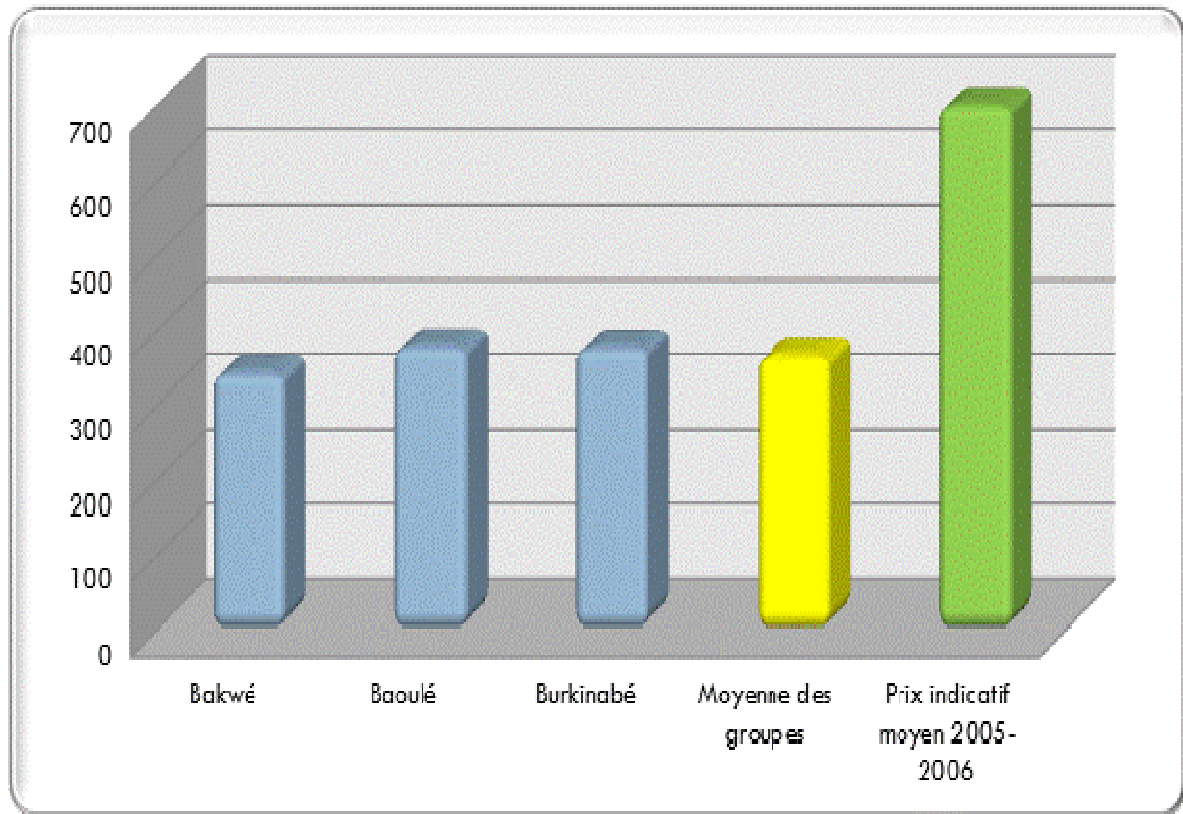


Figure 16: Prix payés aux producteurs selon les groupes ethniques (moyenne des campagnes 2005-2006 et 2006-2007, en Fcfa/kg)

Source : Enquête, janvier 2008

En comparaison avec les prix payés au Ghana voisin, les producteurs ghanéens ont perçu 500 Fcfa/kg (0,76 euro) pendant la campagne cacaoyère 2002-2003, soit une différence de 135 Fcfa (0,2 euro) par rapport au niveau du prix proposé aux producteurs ivoiriens durant la même campagne (365 Fcfa/kg, soit 0,55 euro). Cette disparité de prix provoque souvent des fuites du cacao ivoirien vers le Ghana. La BCC (2003) a évalué cette quantité à environ 300.000 tonnes ce qui représente une perte de 100 milliards de Fcfa (1.524.490 euros) pour l'Etat ivoirien. La différence de prix entre les deux pays producteurs relève non seulement des primes de qualité dont bénéficient les producteurs ghanéens au détriment de leurs homologues ivoiriens mais aussi du niveau des prélèvements publics entre les deux pays. En effet, « l'Etat a imposé un

partage de la valeur ajoutée du secteur qui lui est favorable, aux dépens des producteurs » (Ruf, 2009). L'importance des prélèvements sur la filière a constitué un véritable goulot d'étranglement dans l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Il en résulte donc une diminution des prix d'achat aux producteurs et par ricochet une baisse des revenus.

2.3. Incidence des prélèvements publics sur le revenu des producteurs

Trois prélèvements majeurs étaient effectués au niveau de la filière. Il s'agissait des prélèvements de l'Etat, les prélèvements pour le fonctionnement des structures et ceux servant au financement des activités des producteurs. Sur les exportations de cacao, l'Etat prélève une taxe spécifique connue sous le nom de Droit Unique de Sortie (DUS). C'est la part de la richesse du secteur du cacao destinée à l'Etat. Plus de 200 milliards de FCFA (5.304.898.034 euros) sont perçus chaque année par l'État au seul titre du DUS. Le DUS a été rétabli en 1994 au moment de la dévaluation du Fcfa après 4 années de suppression (entre 1989 et 1993) du fait de la baisse des cours mondiaux. Entre 2001/2009, le DUS s'était établi à 125 Fcfa/kg (0,19 euro). A partir de 2009, il a oscillé entre 200 et 220 Fcfa/kg (0,30 et 0,33 euro).

Aussi, une taxe spécifique (d'environ deux centimes de dollar le kilo) est imposée pour couvrir les frais annuels d'entretien des cacaoyers. L'Etat prélève également une autre taxe dite "taxe d'enregistrement" en fonction du prix CAF d'enregistrement (Coûts Assurance et Fret). Depuis le mois d'août 2008, cette taxe correspond à 10 % du prix CAF d'enregistrement. Exprimé en Fcfa, le prix CAF d'enregistrement est le rapport par deux de la somme du Prix de clôture jour de la veille à la bourse de Londres (PC_{j-1}), du Prix d'ouverture du jour (PO_j) et du Différentiel.

$$P_{CAF_{enr}} = \frac{[(PC_{j-1} + D_{iff}) + (PO_j + D_{iff})] * D_{év}}{2}$$

De plus, un montant de 3,5 Fcfa/kg (0,0053 euro) destiné à couvrir les frais de sacherie est payé par les exportateurs. Ce prélèvement sert à mettre des sacs de brousse à la disposition des coopératives. A la demande des bailleurs de fonds internationaux, le Gouvernement ivoirien a réduit le montant des taxes de la campagne 2009-2010. Ainsi, le DUS est passé de 220 Fcfa à 200 Fcfa le kilo (0,33 à 0,3 euro) et la taxe d'enregistrement de 10 % à 5 % du prix CAF d'enregistrement. S'agissant des exportateurs, ils versent à l'Etat un montant obligatoire

de 1,9 Fcfa/kg (0,0028 euro) pour la certification du produit. Ce versement est la contrepartie des services rendus par l'Etat.

Bien qu'étant directement prélevés au niveau des exportateurs et traitants, ce sont les producteurs qui supportent les différents prélèvements opérés par l'Etat sur la filière cacao. En effet, la rigidité à court terme de l'offre due aux difficultés de stockage oblige souvent les paysans à céder les fèves une fois séchées. Ils sont en position de faiblesse vis-à-vis des autres opérateurs qui leur imputent les différentes taxes que leur impose l'Etat.

De même, des redevances perçues sur les opérateurs de la filière café-cacao composaient les ressources financières des structures de la filière. C'est le ministère de l'agriculture et celui de l'économie qui se chargeaient de fixer le niveau de ces ressources. Le montant global des redevances s'établissait à environ 54 Fcfa/Kg (0,023 euro) à la campagne 2004-2005. Les chèques de redevance était libellés à l'ordre de chaque bénéficiaire (Amiri Sid et Gourdon Alain, 2005). Ainsi, le FDPCC était alimenté par une redevance professionnelle prélevée sur la totalité de la récolte de café et de cacao commercialisée. Elle s'établissait à 25 Fcfa/Kg (0,038 euro), dont 10,65 Fcfa (0,016 euro) pour le fonctionnement et 14,35 Fcfa (0,022 euro) pour l'investissement.

Il était alloué à l'ARCC 6,93 Fcfa/kg (0,01 euro) dont 2 Fcfa (0,003 euro) pour le pesage et 1,5 Fcfa (0,0022 euro) pour le contrôle de qualité. De la campagne 2001-2002 au 30 juin 2004, les redevances collectées et affectées à l'ARCC s'élevaient à 11,845 millions de francs CFA (18.057,58 euros), soit 10,734 millions au titre du cacao (16.363,87euros) et 1,111 millions au titre du café (1.693,7 euros). Alors qu'intervenait la baisse des cours mondiaux et la réduction consécutive des prix indicatifs, entre les campagnes 2001-2002 et 2003-2004, le montant des redevances avait certes subi l'effet de la crise, mais sans pour autant affecter le financement de l'ARCC. Par exemple, on observait en 2004-2005 que le budget de cette structure étatique était pleinement exécuté alors que le budget d'investissement ne l'était qu'à un niveau nettement inférieur (Amiri Sid et Gourdon Alain, 2005). Le budget de l'ARCC est pour l'essentiel financé par une partie de la redevance perçue sur chaque kilogramme de cacao et de café exporté.

La BCC percevait 4,67 Fcfa/Kg (0,007 euro). Son budget s'élaborait et s'exécutait au regard des prélèvements alloués sur les redevances de l'Etat, beaucoup plus qu'en fonction des besoins effectifs qu'exigeaient ses missions. Le montant des ressources disponibles se révélait le plus souvent excédentaire par rapport aux tâches à accomplir. Cela conduit quelquefois à des dépenses contestables ou superflues (*idem*, 2005).

A ces recettes s'ajoutent les ressources fournies par une enveloppe budgétaire complémentaire destinée à financer la participation de la Côte d'Ivoire à la coopération internationale dans le secteur du café et du cacao. Cette enveloppe budgétaire complémentaire servait également à couvrir les dépenses de l'Etat pour le financement des organisations internationales opérant dans le secteur considéré (*Idem*, 2005). Le niveau élevé des prélèvements sur le cacao tend à déséquilibrer la répartition de la valeur ajoutée au détriment des producteurs. Les prélèvements publics dont le niveau est estimé à 37 % du prix mondial alors qu'ils ne devaient pas excéder les 30 % (Charles-Valéry Coffi, 2004), créent une instabilité des prix réels aux producteurs, ce qui affecte le revenu et le pouvoir d'achat. Par exemple, en 2004, alors que le cours mondial retombait, le gouvernement a maintenu la taxation à plus de 300 Fcfa/kg (0,457 euro), écrasant le prix au producteur à environ 350 Fcfa/kg, soit 0,50 euro/kg. L'Union européenne a exigé des autorités ivoiriennes la révision de la politique de taxation, mais en vain. En 2007, la Banque Mondiale a relevé que le planteur ivoirien restait le plus taxé du monde (Ruf, 2009).

Pour mieux apprécier la part des prélèvements publics sur la filière, il convient de tenir compte du prix effectif payé au producteur, du prix de réalisation sur le marché (prix FOB)⁶⁸ et des éventuels reversements sous forme de ristourne ou de prime. Nous avons donc présenté dans la figure 17, le rapport entre le prix que les producteurs nationaux perçoivent après la vente de leur produit et celui qu'ils recevraient si ce produit était librement échangé sur le marché mondial c'est-à-dire s'ils vendaient leur culture au prix mondial diminué des frais de commercialisation. Calculé avec des prix exprimés dans la même unité monétaire (le Fcfa dans notre cas), le coefficient de protection nominale (CPN) est le ratio des prix payés aux producteurs par rapport aux prix paritaires (cours mondiaux) ajustés au niveau des producteurs. Le ratio supérieur à 100 % signifie que les producteurs sont protégés par des mesures gouvernementales influençant les prix tels le système de barème et les subventions. Dans le cas

⁶⁸ Un vendeur qui propose un prix FOB jusqu'à une destination, est responsable de tous les frais de manutention et de transport jusqu'à cette destination. C'est à l'acheteur de payer les frais au-delà de ce lieu.

contraire, il relève que la filière est taxée (action de prélèvement public) et le ratio sera d'autant plus faible que la taxe est importante.

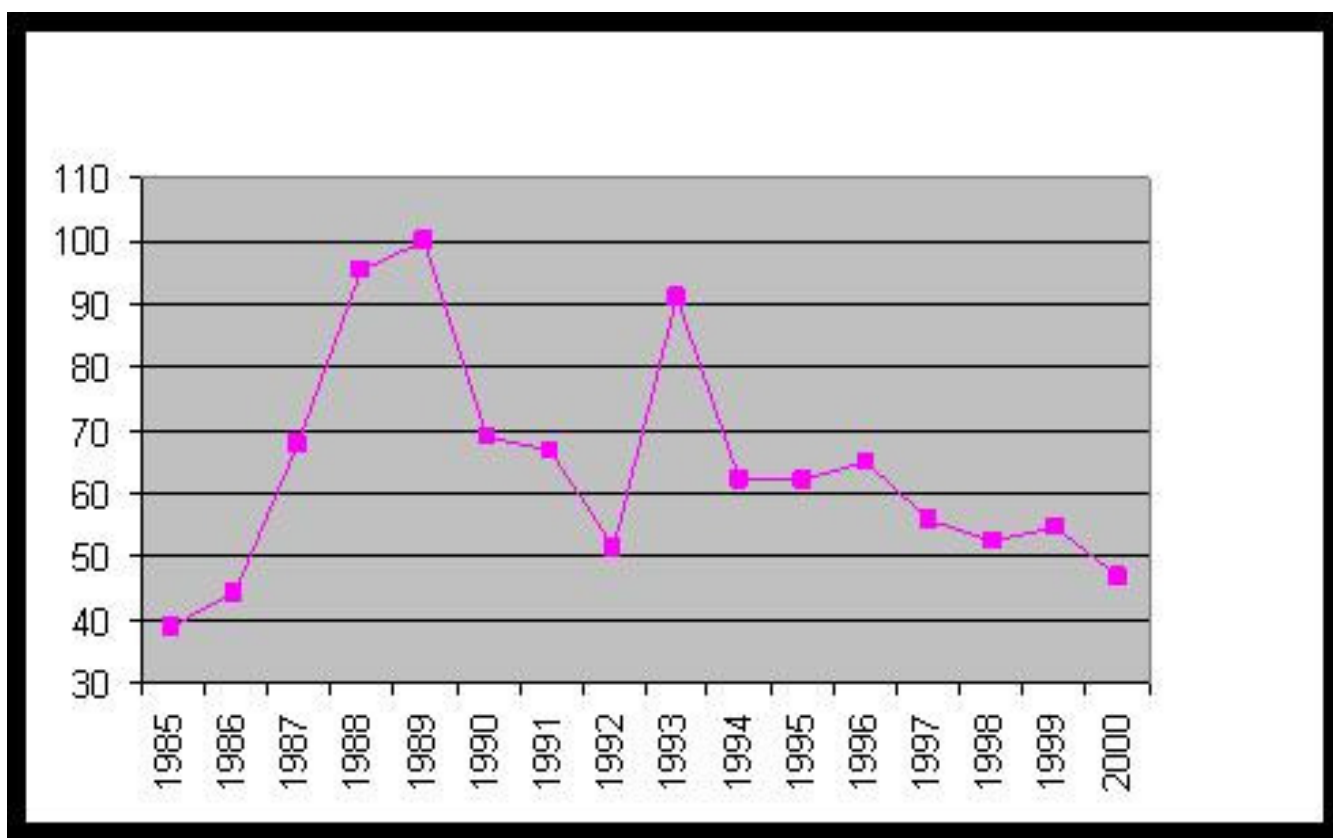


Figure 17: Le ratio entre le prix au producteur et le prix mondial du cacao (en %)

Source : Données de l'ICCO et de Bakayoko M. et Dodo M., 2005.

Exprimé en pourcentage, il est bien établi que le secteur cacao a été fortement taxé durant toute la période considérée (1985-2000). En effet, en dehors des années 1989 et 1993 lors desquelles les producteurs ont perçu plus de 90 % du prix mondial, c'est environ 40 % de leur revenu qui est généralement prélevé. Les années 1989 et 1993 ont été marquées par une baisse drastique du prix au producteur. En effet, « la guerre du cacao » entamée en juillet 1987 par les autorités ivoiriennes et prenant fin en novembre 1989 a abouti au renforcement de la baisse des prix mondiaux et par ricochet la diminution du prix aux producteurs. Les prélèvements publics qui dépendent du prix international ont également connu une diminution pour s'établir à environ 10 % du prix mondial. Ils ont été à nouveau relevés en 1994 avec la dévaluation du Fcfa qui a favorisé une hausse des prix mondiaux.

Ces données traduisent parfaitement la forte dépendance de la Côte d'Ivoire à la cacaoculture (40 % des recettes d'exportation et 10 % du PIB). Les prélèvements sur le cacao sont souvent utilisés pour financer des projets improductifs. Dans leur rapport, Amiri Sid et Gourdon Alain (2005) ont dénoncé le fait que les fonds prélevés par le FRC sont utilisés par le pouvoir public pour financer des achats d'armes. Le rapport fait ainsi mention d'un prêt de 10 milliards de Fcfa (15.244.91 euros) conclu en octobre 2002 au titre de « l'effort de guerre ». En dehors de toute procédure de contrôle public, les acteurs de la filière ont utilisé comme bon leur semble les sommes qui leur sont allouées par l'Etat.

Conclusion

La libéralisation de la filière cacao n'a pas permis d'améliorer les conditions de vie des producteurs. Au contraire, elle a renforcé leur pauvreté (Araujo-Bonjean et al, 2001) et l'importance de la taxation qu'elle a induite a entravé la lutte contre le vieillissement des vergers, et conduit à la stagnation de la production (Ruf, 2009). De plus, la libéralisation a engendré de nouvelles incertitudes de sorte que les questions telles que "à qui et à combien dois-je vendre ma production" ou encore "quel sera le niveau de mon revenu", sont devenues aujourd'hui récurrentes chez les producteurs. La libéralisation de la filière a provoqué une réduction notable du nombre d'exportateurs au détriment des petites et moyennes entreprises. Les exportateurs qui sont liés à des industries multinationales de transformation (SIFCA-ADM et CARGILL) ont donc vu leur part de marché passer de 10 % en 1997-1998 à près de 30 % en 2002-2003. Pour remédier à ces faiblesses, l'Etat ivoirien a procédé depuis mars 2008 au démantèlement de toutes les structures de gestion de la filière café-cacao. La plupart de leurs responsables ont été mis sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA). Les responsables sont soupçonnés de détournement de fonds et de mauvaise gestion. Et pour assurer la continuité de l'activité cacaoyère, deux comités (l'un de réforme et l'autre de gestion) avaient été créés en août 2008 pour réfléchir sur un nouveau mode de fonctionnement de la filière. Ces réformes qui avaient été repoussées à l'après-scrutin présidentiel du 31 octobre 2010, sont effectives depuis janvier 2012. Une nouvelle structure dénommée "Conseil de régulation, de stabilisation et de développement de la filière Café-Cacao" (CCC), est chargée de la gestion de la filière café-cacao. Le CCC est représenté par un président, des administrateurs et un directeur général. Il comprend des représentants de l'Etat, des exportateurs et des producteurs, tous nommé par décret présidentiel.

Le CCC met un terme au système libéral de gestion de la filière cacao et fait de l'Etat, l'acteur principal de la filière cacao. Ainsi, l'Etat se charge désormais du contrôle de la production et de la commercialisation depuis le bord champ jusqu'à l'exportation. Outre un renouvellement des plantations, les réformes incluent un système de vente par anticipation de la récolte. Ce système consiste à vendre par avance sur le marché international la production non encore récoltée de l'année suivante. Il s'agit, avec le produit de la vente anticipée, de garantir aux producteurs un prix rémunérateur fixé entre 50 et 60 % des cours mondiaux. Le retour à un prix garanti et un revenu stable (à terme) peut mettre les producteurs à l'abri des instabilités des marchés ; lesquelles instabilités renforcent leur vulnérabilité.

La vulnérabilité rend compte des pressions extérieures auxquelles sont soumis les producteurs. Cependant, ces derniers ne sont pas démunis de toute capacité de réaction. En effet, bien que contraints par une large variété de risques, les individus agissent sur leur environnement et leurs conditions de vie dans le cadre des stratégies offensives et défensives. Ainsi, pour améliorer leur condition de vie, beaucoup de producteurs ont mis en œuvre des stratégies visant soit à sécuriser les facteurs de production (travail, terre et équipements) soit à accroître l'approvisionnement vivrier, soit à diversifier les sources de revenus. C'est l'ensemble de ces réponses, recueillies dans le cadre de nos enquêtes de terrain, que nous allons présenter et analyser tout au long de la troisième partie de notre recherche.

PARTIE 3 : STRATEGIES DES PRODUCTEURS FACE A LA CRISE

CHAPITRE 6 : LES STRATEGIES DE SECURISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION

La plantation de cacao repose sur des méthodes de production traditionnelles. Toutes les étapes de la production (de la préparation des sols à la plantation des arbres, en passant par l'entretien des vergers, la récolte et le traitement des fèves) se réalisent manuellement. La création d'une plantation suppose donc « *la combinaison agencée* » de plusieurs facteurs de production, notamment le travail, la terre et les équipements, qui sont variables selon les étapes du développement de la plantation (Jean-Marc Gastellu, 1982). Jusqu'à l'épuisement des réserves forestières, la main d'œuvre n'a pas constitué un facteur limitant du développement de la cacaoculture, du fait de la forte migration des populations de la sous-région et du reste de la Côte d'Ivoire. Les producteurs mobilisaient le travail familial et la main d'œuvre extérieure qu'ils rétribuaient, soit en espèce, soit en nature. Tout comme la mobilisation du facteur travail, la disponibilité foncière a influencé l'investissement dans la terre et l'adoption de nouvelles technologies et des innovations prometteuses de la part des agriculteurs. Toutefois, la sécurité foncière n'est pas seulement importante pour prévenir les conflits fonciers. Elle a également permis aux populations pauvres de diversifier leurs moyens de subsistance, en utilisant la terre comme garantie. Cette stratégie foncière qui a pris de l'ampleur avec la crise cacaoyère peut être interpréter comme une pratique visant à relever le défi de l'épuisement des réserves forestières et à prévenir le risque de conflits fonciers. Ce chapitre a donc pour objectif de déterminer et d'analyser les différentes stratégies mises en place par les producteurs de cacao en vue de sécuriser les facteurs de production, dont la mobilisation et la disponibilité dépendent des caractéristiques des exploitations agricoles.

1. CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dans le cadre de notre échantillon, les exploitations cacaoyères sont de petite taille (4,96 hectares). La production annuelle est estimée à 2,21 tonnes et emploient en moyenne 0,89 travailleur agricole. L'âge moyen des vergers est de 23,5 ans. Les rendements s'établissent en moyenne à 447 kg/ha. Plus de la moitié des enquêtés, soit 67 %, n'a aucun niveau d'instruction. Seulement 25 % ont un niveau primaire, 6 % ont le niveau secondaire et 0,9 % le niveau supérieur. Ces résultats s'expliquent par le fait que le secteur agricole a longtemps été considéré comme un secteur d'absorption des populations en échec scolaire ou qui n'ont jamais été scolarisées.

De plus, les zones rurales, et notamment les campements, sont généralement dépourvus d'infrastructures scolaires et sanitaires⁶⁹ et les structures d'encadrement et de coopératives qui assuraient le relais sont aujourd'hui en voie de disparition à cause de la crise cacaoyère. Même si l'impact de l'éducation formelle sur l'accroissement de la production n'est pas encore clairement établi, la connaissance du niveau d'instruction des producteurs est importante dans la mesure où un producteur instruit a plus facilement accès aux informations sur les techniques de production (utilisation des intrants, etc.).

La prise en compte des groupes ethniques montre l'existence de profondes disparités. D'après les données de nos enquêtes, l'exploitation agricole des Baoulé comprend un homme, sa femme, ses enfants, ses neveux et occasionnellement ses frères, qui constituent la main d'œuvre salariée : travailleurs saisonniers et travailleurs annuels. L'exploitation agricole des Baoulé est composée en moyenne 8,03 personnes, dont 2,88 enfants et 5,15 hommes et femmes. Tous les adultes sont actifs dans l'agriculture et l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 50 ans. Le niveau d'instruction est relativement faible. Environ 48 % de personnes interrogées ne savent ni lire ni écrire. La taille des exploitations agricoles s'établit en moyenne à 5,65 hectares et les rendements s'élèvent à 498 kg par hectare, rendements supérieurs à la moyenne de l'ensemble des populations enquêtées. L'âge des vergers est de 22 ans. Le nombre d'aboussantiers⁷⁰ employés est faible ; il est de 0,54 travailleurs salariés.

Chez les Bakwé, l'exploitation agricole rassemble autour du chef d'exploitation, sa ou ses femmes, ses enfants, ses neveux, ses frères, ses beaux-frères et belles-sœurs. Elle est composée d'environ 10,28 personnes dont 3,76 enfants et 6,52 hommes et femmes. L'âge moyen des exploitants est de 54 ans. Le niveau d'instruction est relativement élevé, avec seulement 36 % des enquêtés qui ne savent ni lire ni écrire. La taille des exploitations agricoles est en moyenne de 4,96 hectares et les rendements s'élèvent à 351 kg par hectare, rendements faibles par rapport à la moyenne de l'ensemble des personnes enquêtées. L'âge des vergers est d'environ 25 ans et le nombre moyen d'aboussantiers employés est de 1,4.

⁶⁹ C'est seulement les localités rurales érigées en village qui peuvent bénéficier de ces infrastructures.

⁷⁰ L'aboussantier est un manœuvre agricole qui accepte de vendre sa force de travail moyennant une rétribution. Celle-ci se fait selon les clauses du contrat "aboussan" par le partage de la production en trois. Les deux tiers reviennent au producteur.

Chez les Burkinabè, la taille moyenne des ménages agricoles est de 6,02 personnes dont 1,62 enfants et 4,4 hommes et femmes. L'exploitation agricole est composée d'un chef de ménage, sa femme, ses enfants et de ses frères. L'âge moyen du chef de ménage est de 45 ans. Le niveau d'instruction est très faible. Aucun individu de la population enquêtée ne sait lire ni écrire. Les Burkinabè exploitent en moyenne 4,25 hectares de cacao dont l'âge est d'environ 22 ans. Ils emploient 0,73 aboussantier et les rendements s'établissent à 492 kg par hectare.

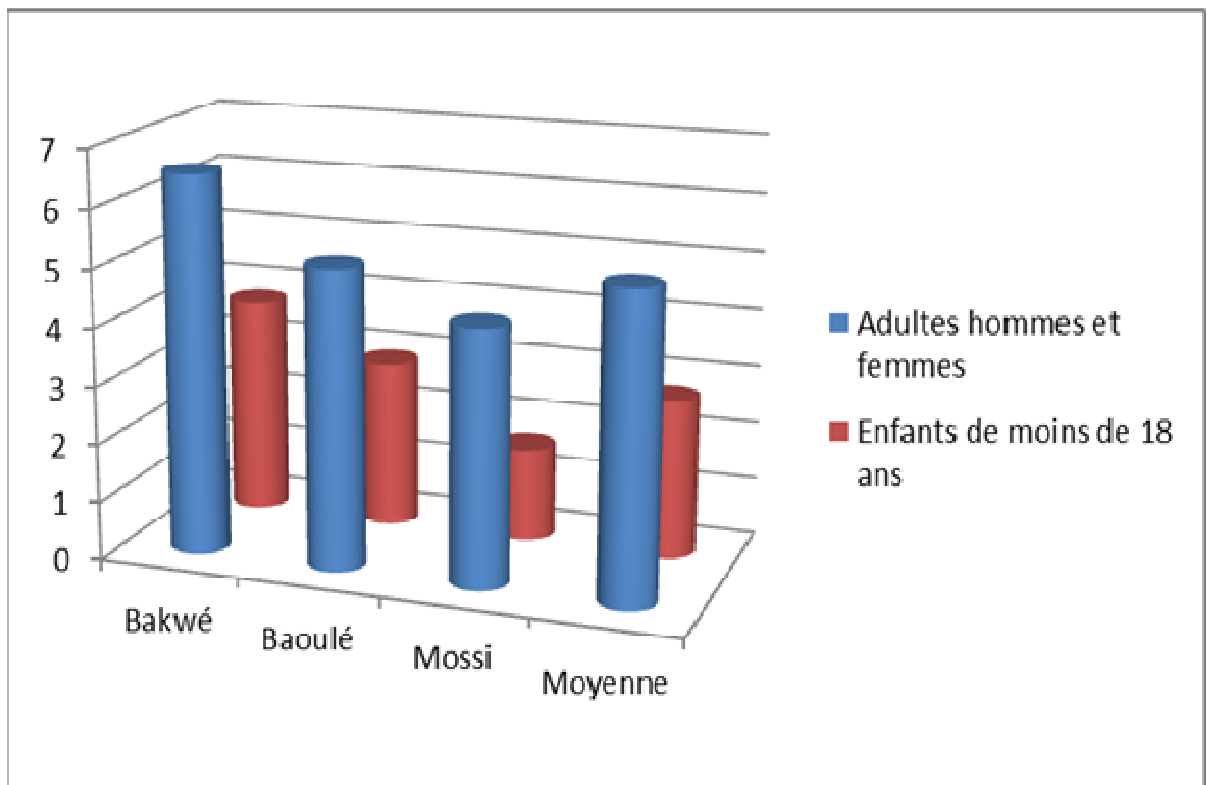


Figure 18: Taille et composition des ménages agricoles selon les groupes ethniques

Source : Enquête, janvier 2008

La faiblesse de la taille des ménages chez les allochtones baoulé et burkinabè résulte du nombre peu important d'enfants de moins de 18 ans. Etant généralement installés dans des campements dépourvus d'infrastructures scolaires, certains enfants fréquentent l'école dans leur village d'origine ou dans les zones urbaines. Ainsi, parallèlement aux migrations de type économique, comme le départ pour la recherche de nouvelles terres, se réalisent aussi des migrations de type social, les départs d'enfants à scolariser par exemple. De plus, le contexte socio-politique de la Côte d'Ivoire n'est pas favorable à l'épanouissement des populations allochtones, particulièrement des enfants. La méfiance des producteurs face à la question du

travail des enfants a conduit ces derniers à laisser leurs enfants dans leur région d'origine ou dans les zones moins hostiles à leur épanouissement.

En tenant compte de l'ensemble des populations enquêtées, ce sont en moyenne 4,63 adultes (hommes et femmes) qui sont actifs dans l'agriculture. Il faut souligner la participation totale des adultes allochtones aux activités agricoles contre en moyenne 4,34 chez les autochtones. La faiblesse du nombre des aboussantiers employés dans les exploitations des Baoulé et des Burkinabè s'explique par le fait que dans la plupart des cas, les allochtones s'auto-emploient dans leur propre exploitation. Compte tenu du fait qu'ils sont moins âgés que les autochtones bakwé, ils disposent des capacités physiques nécessaires pour effectuer le travail agricole. Aussi, la plupart d'entre eux regagnent leur village d'origine lorsque leur état physique (du fait de leur âge ou de la maladie) ne leur permet plus de travailler. En revanche, dans les exploitations bakwé, les aboussantiers se substituent aux personnes âgées ou malades qui ne sont plus aptes à travailler. De plus, les Bakwé qui ont privilégié des stratégies urbaines à travers la scolarisation des enfants et l'emploi en ville, sont dépendants du travail extérieur.

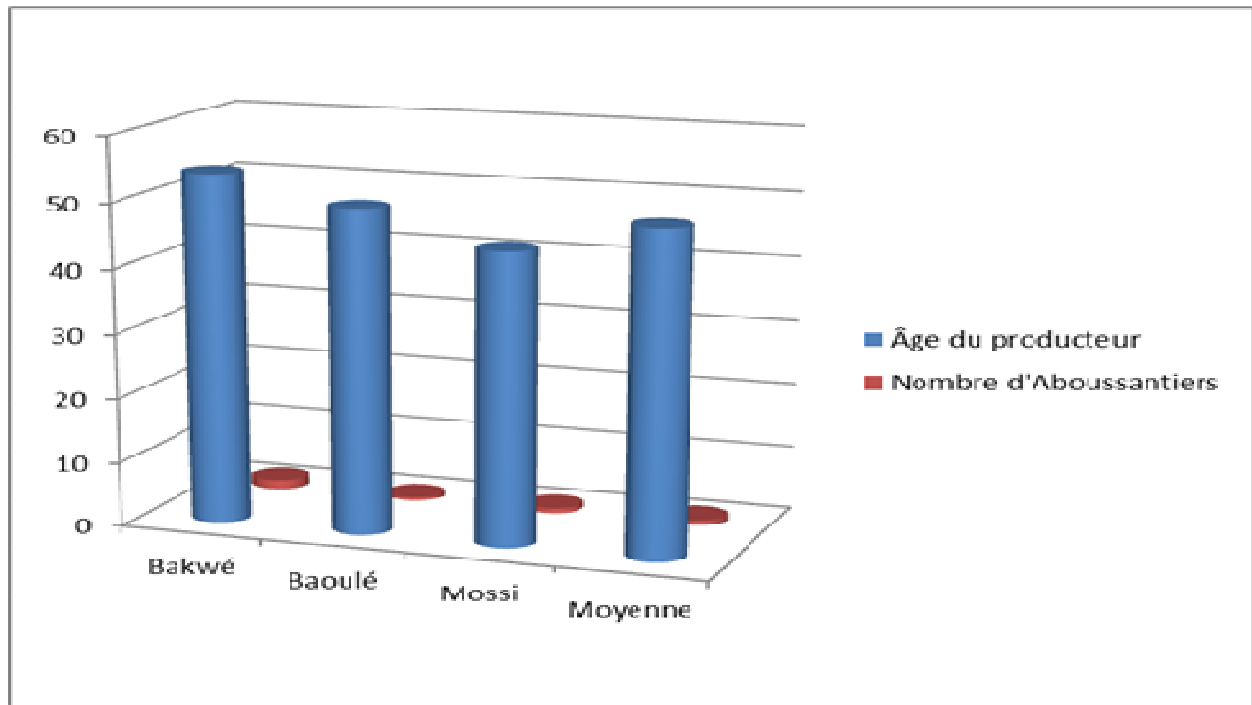


Figure 19: Nombre d'"aboussantiers" en fonction de l'âge des producteurs

Source Enquête, janvier 2008

Les chefs des ménages enquêtés sont essentiellement des hommes. Ce constat ne signifie pas que l'accès au statut de chef d'exploitation est dénié aux femmes, en ce qui concerne la société bakwé notamment. A Tériadji par exemple, beaucoup de femmes sont chef de ménage et gèrent pour leur propre compte d'importantes superficies de cacao. Généralement, les femmes deviennent chefs après le décès de leur époux ou par héritage. En effet, certains chefs de ménage polygames ont concédé à chacune de leurs épouses une exploitation de cacao d'environ deux hectares pour leur permettre de se prendre en charge⁷¹. L'absence des femmes parmi les personnes interrogées est due à leur indisponibilité au moment du passage. Notre guide nous a conseillé d'enquêter deux ménages agricoles dirigés par des femmes mais ceux-ci n'ont pu être interrogés parce que les femmes étaient occupées par les travaux domestiques.

L'analyse des performances agricoles en fonction des origines montre que les producteurs immigrés enregistrent de meilleurs résultats agricoles. D'après la figure 20, les rendements à l'hectare sont plus importants dans les exploitations des migrants que dans celles des autochtones. On pourrait affirmer que l'accroissement des superficies cultivées induit nécessairement une hausse du rendement si on assistait, parallèlement aux exploitations baoulé, à une augmentation des rendements chez les Bakwé. Or, on constate que la superficie cultivée en cacao chez les Bakwé est plus importante (4,96 hectares) que celle des Burkinabè (4,25 hectares) ; pourtant, les Bakwé disposent de faibles rendements par rapport aux Burkinabè.

⁷¹ C'est le cas de l'ancien chef du village de Tériadji, qui a offert à chacune de ses épouses, deux hectares de cacao. Les femmes gèrent de façon autonome leur exploitation.

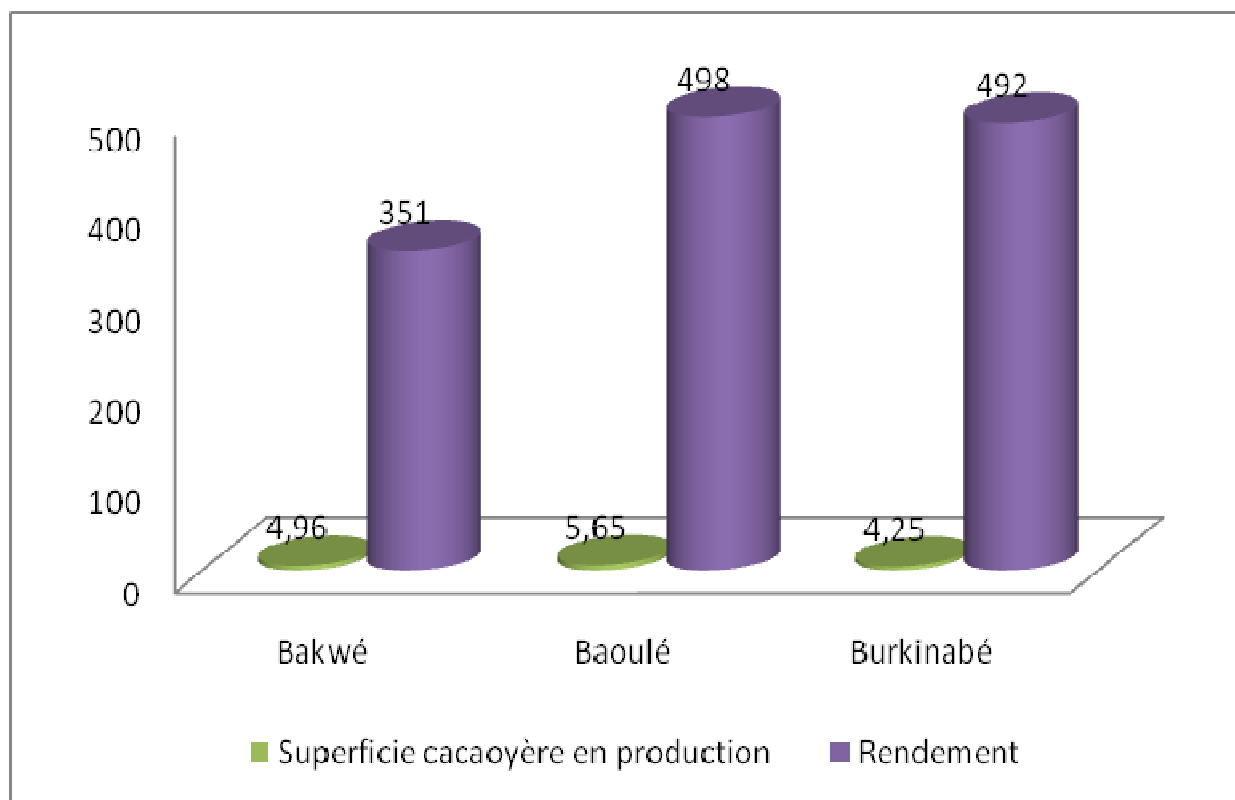


Figure 20: Le niveau des rendements en fonction de la superficie cacaoyère en production selon les groupes ethniques

Source : Enquête, mars 2010

Ce paradoxe pourrait s'expliquer par l'âge des vergers si la différence d'âge (25 et 22 ans en moyenne respectivement pour les autochtones et pour les migrants) était suffisamment importante dans les exploitations des autochtones et des migrants. Car, les vieilles plantations reçoivent moins d'investissement en termes d'entretien ou d'utilisation de produits chimiques. Les vieilles plantations « sont comme une vieille femme qui se meurt, les médicaments coûtent trop cher pour la ramener en vie. »⁷². Cette stratégie de désinvestissement vis-à-vis des vieux vergers affecte impérativement les rendements agricoles. Il importe donc de déterminer d'autres variables susceptibles d'expliquer les différences de niveau de rendement. A ce niveau, le revenu du cacao combiné aux revenus tirés d'autres secteurs d'activités tels que le commerce, le transport et l'immobilier favorise l'investissement agricole, et notamment l'acquisition de matériels de production et l'achat d'intrants. Les immigrés, particulièrement les Burkinabè, qui ont investi les gains issus de la hausse du prix du cacao dans d'autres secteurs d'activités (le commerce, le transport, l'immobilier, etc.) ont disposé au moment de la récession cacaoyère, d'un revenu alternatif, permettant d'entretenir le potentiel de production.

⁷² Un producteur, à l'Ouest, sur "pourquoi il investissait moins dans les anciens vergers" (Ruf, 1991).

Cette pratique a influé sur les rendements et de ce fait sur les revenus agricoles. Toutefois, l'investissement dans la cacaoculture exige la prise en compte du mode d'accès à la terre et des stratégies de sécurisation foncière.

2. LES PRATIQUES DE SECURISATION FONCIÈRE

Dans la région de Méadji, le régime foncier précolonial se caractérisait par l'appropriation collective de la terre. La terre était une ressource commune, inaliénable. Cette ressource se percevait comme un cadre de production et de reproduction des communautés lignagères par la transmission intergénérationnelle. La terre était un héritage légué par les ancêtres donc un objet de culte. En tant que propriété des ancêtres, les individus qui la travaillent disposaient seulement d'un droit d'usage. Le chef de lignage se chargeait de sa distribution aux membres du groupe selon les besoins des familles. Il n'était que le gestionnaire des terres et le détenteur des droits fonciers coutumiers. De ce fait, la propriété foncière n'existait pas et n'avait pas de raison d'être d'autant plus que l'échange marchand n'était pas concevable. En marchandant la terre, on se discréditait aux yeux de la communauté.

En outre, la terre se référait au principe de l'exo-intransmissibilité. Selon ce principe, la terre ne pouvait être cédée à des individus hors de la lignée familiale ou lignagère. Chez les Bakwé par exemple, l'introduction des cultures de rente dans le système d'exploitation a certes modifié les rapports de travail, mais elle n'a pas pour autant affecté le principe de l'exo-intransmissibilité. De même, certaines responsabilités familiales telles que l'éducation, la santé et la scolarisation ont entraîné des cessions de terre à des individus hors de la lignée familiale. Dans la conception des Bakwé, ces cessions de terre ne signifient pas nécessairement "accès à la propriété foncière", parce que les Bakwé ne cèdent qu'un droit d'usage de la terre. Mais comment ce principe d'inaliénabilité a-t-il résisté au régime foncier colonial ? Et comment expliquer le passage de la gestion lignagère de la terre à une gestion de type familial ?

Dans la première phase de la colonisation, la législation foncière coloniale reposait sur le régime « domanial ». Toutes les terres, y compris les terres coutumières, relevaient de la propriété de l'Etat colonial (OCDE, 2007). Les terres de l'Etat ne sont donc pas aliénables tandis que celles du domaine privé sont transférables à des particuliers selon la procédure de l'immatriculation. C'est seulement à partir de 1900, sous la pression des populations

autochtones que le colonisateur a limité son domaine foncier aux terres vacantes ou non immatriculées à travers les décrets du 20 juillet 1900, du 30 août 1900 et du 23 octobre 1904.

Après son indépendance en 1960, l'Etat de Côte d'Ivoire a tenté de revenir sur la législation de 1900 et 1904. Il a fait voter à l'assemblée nationale la loi du 20 mars 1963 qui faisait des terres non immatriculées, c'est-à-dire les terres à usage agricole et pastoral, la propriété de l'Etat. Les droits coutumiers étaient tolérés mais restaient subordonnés à la loi de l'Etat, de sorte qu'en cas de besoin ou de projet de mise en valeur, ils n'étaient pas reconnus (Zongo, 2006). L'Etat a procédé au recensement des terres afin d'immatriculer celles qui étaient vacantes. A travers ce projet, les autorités espéraient dans un premier temps une mise en valeur rationnelle des terres et par la suite, amener la population villageoise à adhérer à l'organisation administrative. Les principes de base de cette loi se résumaient ainsi : « ce qui n'est pas mis en valeur doit revenir à l'Etat... ce qui est mis en valeur doit revenir à celui qui a fondé la valeur »⁷³.

Cette disposition a connu une résistance de la part des propriétaires traditionnels qui dénonçaient une forme de spoliation foncière. Parce que dans la conception des Bakwé, la terre, même inoccupée est une propriété des ancêtres. Par conséquent, elle est inaliénable. On a donc assisté à des mises en valeur superficielles des terres par le biais de techniques destructrices de l'environnement, notamment les feux de brousse (il s'agissait de marquer le foncier pour ne pas être exproprié). Face à l'ampleur des dégâts, l'Etat a été contraint de renoncer aux dispositions de la loi de mars 1963.

Conscient des limites de son projet de loi, et au regard des conflits suscités par ce vide juridique, les autorités ont lancé un programme de sécurisation foncière : le plan foncier rural. Outre ses objectifs sociaux et juridiques, le plan foncier visait aussi la mise en œuvre d'une politique d'aménagement rural en vue de faciliter l'établissement des jeunes dans le cadre des politiques de « retour à la terre » (Yapi Diahou, 1991). Par ailleurs, le plan constituait également une réponse à la demande des bailleurs de fonds (la Banque Mondiale, principalement) en vue de la consolidation des droits fonciers. Laquelle consolidation pourrait éventuellement conduire à la mise en place d'un système de crédit rural ; la terre pouvant servir de garantie (*idem*, 1991).

⁷³ Jacques Baulin, (1982) cité par Ladipo, (1989).

L'élaboration du plan foncier a donc abouti à un projet de loi : la loi du 23 décembre 1998. Cette loi dont les décrets et arrêtés d'application n'ont jamais été mise en œuvre, innovait en quatre points essentiels. Il s'agit de la reconnaissance des droits coutumiers comme préalable à la clarification et à l'identification des droits, du renforcement de l'autochtonie en tant que sources de légitimité des droits coutumiers, l'individualisation des droits fonciers coutumiers par le biais de l'immatriculation et enfin la propriété foncière, exclusivement réservée aux nationaux. Ces innovations ont permis de rompre avec le centralisme juridique hérité du droit foncier colonial.

Ainsi, la loi de décembre 1998 reconnaît à titre transitoire, les droits coutumiers, avant de les transformer entièrement en droits formels. Puisque la législation foncière n'accordait aucune valeur juridique aux transactions foncières coutumières, hormis celles passées devant le notaire (Barbara McCallin et al, 2009). La loi de décembre 1998 est ambitieuse au regard de l'importance et du rôle de la coutume dans la gestion des terres rurales. En effet, à 98 %, la gestion des terres rurales relevait de la coutume, et seulement 1 à 2 % faisait l'objet d'un titre foncier conformément à la loi (*idem*, 2009).

La loi de 1998 a bouleversé le régime foncier traditionnel avec l'apparition de la propriété foncière individuelle, par le biais du certificat d'immatriculation. Elle réservait la propriété foncière rurale aux seuls Ivoiriens. La loi prévoyait une première phase de dix ans durant laquelle tout détenteur de droits fonciers impliquant une appropriation de la terre devait faire reconnaître ses droits pour obtenir un certificat foncier (individuel ou collectif). Au terme d'une seconde période de trois ans, les certificats fonciers donnaient lieu à une immatriculation individuelle et aboutissaient à la délivrance d'un titre de propriété privée définitif (art. 8). Ainsi, l'immatriculation des terres devait être individuelle même si le certificat foncier était collectif. Autrement dit, la terre était immatriculée au nom d'un seul individu et non de tout le groupe.

En faisant de la coutume autochtone une véritable loi, le législateur a tenté de réviser la disposition qui accordait une facilité de propriété foncière aux populations étrangères. En effet, l'article premier (l'alinéa 2) de la loi de 1998 disposait que désormais, « seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à en être propriétaires ». La nationalité fut donc un facteur limitant dans l'obtention du titre foncier. Or, selon les dispositions des articles 6 et 7 de la loi 72-852 du 21/12/1972, la nationalité ivoirienne n'est

obtenue que par le droit du sang et non plus par le droit du sol. De ce fait, tout individu né sur le sol ivoirien de parents non-ivoiriens, ne peut pas prétendre à la propriété foncière, même par héritage.

La loi de décembre 1998 n'a jamais connu de décret d'application, jusqu'à sa modification en janvier 2003⁷⁴. De plus, aucun certificat foncier n'avait encore été accordé jusqu'en juin 2009. Pourtant, la loi a provoqué de profondes mutations dans la gestion foncière, notamment le passage d'une gestion de type lignager à une gestion familiale de la terre. Désormais, c'est au chef de famille, qui devient aussi chef d'exploitation, qu'échoit la gestion foncière. Il se charge de la répartition des facteurs de production et de l'affectation des tâches. Il est le détenteur exclusif de la propriété foncière. A ce titre, il peut procéder en toute liberté à des achats et ventes de terre. La conversion d'importantes superficies de cacao en hévéaculture justifie également la stratégie de conservation du patrimoine forestier familial. Car l'hévéaculture est un marqueur du foncier et son espérance de vie va au-delà de 70 ans.

Le bouleversement du système foncier bakwé avec l'introduction des stratégies foncières est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs. Parmi ces facteurs, il y a la pression démographique qui s'exerçait sur les terres avec le retour des jeunes citadins dans leur village d'origine, et la disparition des réserves forestières conjuguée à la dégradation du régime climatique. Face à cette évolution, comment se sont comportés les acteurs en présence ? Qu'est ce qui a changé dans les contrats "abou" qui ont longtemps permis à beaucoup de manœuvres d'accéder à la terre et de créer leur propre plantation ?

⁷⁴ Les différentes interprétations que la loi a suscitées, ont accentué la tension entre la population autochtone et la population immigrée, et constitué l'une des causes de la crise militaro-politique de septembre 2002. En janvier 2003, les pourparlers de paix à Linas-Marcoussis (France) dans le cadre du règlement du conflit ivoirien ont abouti à un accord de paix. L'une des dispositions de cet accord portait sur « la révision de la loi de 1998 sur la propriété foncière ». Ainsi, elle a fait l'objet d'un amendement le 14 août 2004, en permettant aux héritiers des propriétaires terriens non-ivoiriens de bénéficier des acquis de leurs géniteurs. Il faut également noter que cette disposition ne rejette pas les droits coutumiers. Elle les reconnaît et désire même les transformer en droits de propriété par l'entremise d'une procédure de certification.

2.1. La déstructuration des contrats de cession foncière : les contrats "abou" et de garantie

Le contrat "abou" est un contrat semblable à celui du métayage. Le contrat consiste pour un producteur, de confier l'exploitation d'une partie de sa plantation de cacao ou de café (un ou deux hectares en général) à un manœuvre. La tâche du manœuvre se résume au désherbage, au pompage, à l'épandage d'engrais, à la récolte, au cassage (dans le cas du cacao), au séchage, etc. La rétribution du travailleur agricole se fait par partage de la production d'où l'appellation " abou" qui signifie partage en langue "agni"⁷⁵. Lorsque la production est partagée en trois et que les deux tiers reviennent au producteur, on parle de contrat "aboussan". En cas de partage en deux, on parle de contrat "abougnon". Dans le cas du contrat "aboussan", le manœuvre est nourri et logé par le producteur sur la plantation, alors qu'avec l'"abougnon", il n'est pas nourri mais il peut être logé s'il le désire.

Certes, les cessions de terre ne constituent pas une disposition des contrats "abou". Mais ces contrats ont permis à beaucoup de travailleurs agricoles de disposer de leur propre exploitation. En effet, en guise de reconnaissance pour le travail accompli ou pour maintenir la main d'œuvre, le producteur léguait une partie de son exploitation à son manœuvre qui devenait ainsi propriétaire foncier en offrant en retour quelques présents symboliques (un coq, de la liqueur, etc.) ou en payant en espèce. Mais la disparition de la forêt et la rareté de la terre ne favorisent plus ce mode de cession de terre. Les producteurs ont donc envisagé sa révision pour prévenir les conflits d'une part, et faciliter l'accès au foncier à leur propre descendance d'autre part. Pour ce faire, l'offre de contrat de type "aboussan" pour lequel le produit de la récolte est partagé en trois est privilégié par rapport au contrat de type "abougnon" (partage de la récolte en deux). Les producteurs préfèrent ce type de contrat parce qu'il leur est profitable. L'"aboussantier" est nourri la première année mais le producteur n'est plus obligé de le loger.

⁷⁵ Les Agni sont un groupe ethnique situé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, dans l'ancienne boucle du cacao. Les producteurs agnis ont longtemps employé des manœuvres dans le cadre du contrat "abou". Ce groupe est proche linguistiquement du Twi du Ghana.

Par ailleurs, la mise en gage des plantations qui se soldait souvent par des pertes définitives de terres a complètement disparu avec l'avènement du contrat de garantie. La mise en gage est un acte par lequel une personne remet à son créancier un objet mobilier pour assurer l'exécution de ses engagements, par exemple le remboursement d'un prêt d'argent. Le contrat se forme par la remise de l'objet sur lequel porte le gage. En Sulawesi (en Asie), le contrat de mise en gage connu sous le nom de "gadai", implique la mise à la disposition d'une personne, elle-même planteur ou intermédiaire, d'une plantation en échange d'un prêt d'argent à son propriétaire. Celui qui bénéficie de la mise en gage conserve la plantation et le profit qu'il en tire pendant un délai pouvant aller jusqu'à trois ans, au terme duquel, il restitue la plantation contre le remboursement de son prêt (Ruf et al, 2001). Si ce système a permis à beaucoup de riziculteurs sulawesiens de s'initier à la cacaoculture, il a été, dans le cas de la Côte d'Ivoire, objet de conflit et a accentué la vulnérabilité des producteurs.

En effet, beaucoup de producteurs ont signé des contrats de mise en gage en règlement d'une dette relevant d'un prêt d'argent ou d'un contrat de travail qui n'a pu être payé. Selon Léonard et al (2005), cette stratégie est beaucoup employée par des planteurs baoulé disposant d'importantes exploitations, qui apparaissaient comme plus touchés par l'effondrement des cours du cacao et qui ne pouvaient honorer le paiement des salaires de leurs manœuvres. L'instabilité et la baisse des revenus ne favorisaient pas souvent le remboursement des prêts octroyés, condition nécessaire pour reprendre le contrôle de son exploitation. Les manœuvres garantissent leurs créances par la prise des plantations de leurs chefs. Les plantations sont donc souvent abandonnées au créancier durant plusieurs années. Étant donné que la mise en gage peut porter sur des biens collectifs, l'aliénation de l'exploitation (terre et vergers) engage donc la famille dans un processus de désinvestissement, difficile à enrayer. Lequel processus que certains membres de la famille (incapables de rembourser la somme avancée) n'hésitent pas à remettre en cause.

Le contrat de garantie est une réponse à l'aliénation prolongée de l'exploitation qui pourrait à terme, aboutir à une perte définitive de la plantation et susciter des affrontements intercommunautaires. C'est un contrat de location qui consiste à mettre à la disposition d'un individu (un acheteur de produit, un autre producteur) quelques hectares de plantation de cacao en production (un ou deux en général) moyennant un paiement en espèce, durant quelques années au terme desquelles la plantation est restituée à son propriétaire. Le contrat ne relève pas d'un remboursement d'emprunt. Par conséquent, il ne fait pas intervenir un créancier et un

débiteur. Le propriétaire de la plantation n'est donc pas tenu de rembourser les frais de location au terme du contrat avant de disposer de son exploitation. Le contrat de garantie concerne tous les catégories de producteurs quelle que soit leur origine et leur niveau de revenu. Sa durée est liée au montant de la garantie et à la valeur de la plantation.

Du fait de la rareté du facteur terre, les producteurs ont pris l'initiative de préserver leur bien en précisant les règles du contrat de garantie, en présence d'un témoin clé dont le chef du village et l'établissement d'un document valable. Ainsi, pour éviter toute confusion ou une probable remise en cause du contrat, le document qui précise sa durée, le montant de la garantie, la valeur du champ et sa superficie, est signé par les deux parties en présence du chef du village (qui veille au respect du contrat). La durée du contrat peut être prolongée à la demande de l'un des signataires et le montant de la garantie est négociable.

En prenant de telles dispositions, les producteurs sont certains de reprendre leur terre et leurs vergers au terme du contrat. En contrepartie de la somme d'argent versée au producteur, celui qui accepte la garantie reste responsable du procès de production tout au long de la durée du contrat. Cette personne se rembourse de la somme versée en utilisant à son profit la récolte du fruit de son travail. Elle se charge du recrutement de la main d'œuvre, de la répartition des tâches, de la récolte et de la commercialisation du produit. Elle tire profit de ses investissements en tenant compte des prévisions de production et de prix. Généralement, ce dernier excède le montant de la garantie et le coût de l'entretien combinés. Par exemple, pour deux hectares d'exploitation garantis, le propriétaire perçoit environ 200.000 Fcfa⁷⁶ (305 euros). L'exploitation du verger peut procurer à celui qui l'exploite, deux fois le montant investi (prix de la garantie et dépenses d'entretien compris).

Le recours au contrat de garantie se justifie par la faiblesse des revenus. Par son biais, le producteur peut disposer (immédiatement) d'un revenu suffisant pour répondre à un besoin urgent tel que la scolarisation des enfants, la santé, les dépenses funéraires, etc. La stratégie de mise en garantie constitue aussi une alternative à l'abandon des plantations qui ne peuvent plus être entretenues faute de moyens techniques et financiers. Le contrat de garantie constitue une alternative aux difficultés des petits producteurs d'accéder au crédit formel. En effet, les producteurs dont les revenus ne permettent pas d'employer une main d'œuvre suffisante et d'investir dans l'achat de produits phytosanitaires pour améliorer les rendements des vergers,

⁷⁶ Le montant de la garantie varie selon l'âge du verger et le niveau de la production de l'année précédente.

disposent par le biais du contrat de garantie, du revenu nécessaire pour faire face à l'entretien des vergers qui ne sont pas mis en garantie. Ainsi, un verger peut être mis en garantie pour assurer l'entretien d'un autre. Selon nos enquêtes 5 % des producteurs de cacao ont recouru à la stratégie de mise en garantie pour assurer les dépenses funéraires d'un parent proche, et 7 % d'entre eux pour le financement de leurs propres dépenses de santé et celle des membres de leur famille.

Cependant, la stratégie de garantie présente l'inconvénient de retrouver au terme du contrat, une exploitation mal entretenue. Ce fait pourrait à moyen terme, entraîner une chute de la production et par conséquent, une baisse des revenus. C'est pour prévenir de tels risques que le producteur ne met jamais en garantie toute son exploitation et veille sur celle qui est sous garantie. Dans certains cas, il se fait engager comme "aboussantier" dans sa propre exploitation pour veiller à l'entretien de celle-ci, parce qu'une exploitation mal entretenue génère à terme des frais supplémentaires en matière de traitement phytosanitaire, de main d'œuvre, etc., et donc une augmentation des charges d'entretien.

Les Bakwé, les Burkinabè et les Baoulé interviennent dans le contrat de garantie mais à des niveaux différents. Certains sont situés en amont et leurs stratégies revêtent un caractère offensif. D'autres en aval, présentent une pratique de type défensif. Les Burkinabè interviennent généralement en amont dans la mise en œuvre des contrats de garantie. Ils mènent des stratégies de capitalisation foncière. En effet, grâce aux revenus tirés des activités parallèles (commerces, transports, immobiliers, etc.), ils disposent des moyens financiers nécessaires à la location des exploitations mises en garantie. De par l'importance des réseaux sociaux au sein desquels ils se sont insérés, les moins nantis bénéficient de prêts d'argent à des taux d'intérêt nul. Les sommes d'argent accordées aux membres de leur communauté permettent de répondre aux besoins urgents et constituent aussi une alternative à la faiblesse du crédit rural.

Chez les Bakwé, le contrat de garantie concerne en aval les producteurs dont la cacaoculture constitue la principale source de revenu, et disposant d'exploitation de petites tailles. Ces exploitants mettent généralement en garantie 2 hectares de cacao en production et exploitent les vergers qui sont sous leur contrôle avec les membres de leur famille. Contrairement aux autres groupes ethniques, le revenu tiré du contrat de garantie n'est pas souvent investi (par acquisition de nouvelles variétés de produits, recrutement de travailleurs

salariés, achat de produits phytosanitaires, etc.) dans les exploitations qui sont sous contrôle. Ils servent à répondre à des exigences d'ordre social notamment la santé, la scolarisation et les funérailles. En ce qui concerne les producteurs baoulé, leurs actions se limitent aux niveaux des membres de leur communauté. Le plus souvent, ils se font engager comme "aboussantiers" dans leur propre exploitation mise en garantie pour non seulement veiller sur leurs entretiens mais aussi, pour jouir de la rétribution en tant que manœuvre agricole.

Les femmes et les jeunes interviennent aussi dans la gestion foncière. Cependant, ils ne disposent pas des mêmes droits que les aînés. Leur place est souvent reléguée au second plan et leur accès aux ressources est limité.

2.2. La situation des femmes et des jeunes

Dans une situation de rareté du facteur terre, le système foncier défavorise les femmes au profit des seuls hommes qui s'accaparent de toutes les terres. Leur survie dépend donc des aînés, des parents et des époux. Dans les sociétés patrilineaires à résidence virilocale, comme c'est le cas en pays bakwé, la femme mariée est souvent considérée au sein de l'unité domestique dans laquelle elle vit et travaille comme une étrangère de passage qui doit rejoindre sa famille d'origine à la mort de son époux ou en cas de divorce. Par conséquent, elle n'est pas associée aux prises de décision communautaires. Son rôle se résume à la reproduction familiale. Adjamagbo et Guillaume (2001) parle de « production d'enfants et de nourriture »⁷⁷. Privée à la base de l'héritage foncier, la femme bakwé participe à la production vivrière durant les premières années de la production cacaoyère. Au-delà de cette période, son rôle dans l'exploitation cacaoyère est marginal. Sa tâche se réduit au cassage et au transport des fèves. Elle n'est associée ni aux négociations des prix d'achat ni à la commercialisation des fèves. De plus, l'époux ne lui rend pas compte des revenus tirés de la vente des fèves.

Cependant, la situation de la femme vis-à-vis de la gestion foncière peut être nuancée en tenant compte de certaines mesures prises au niveau familial. Il s'agit de la mise à la disposition (par le père ou l'époux) de la jeune femme d'une exploitation (de cacao) en production pour lui permettre d'assurer sa propre autonomie en cas de décès du père ou en cas de divorce. Les exemples ci-dessous permettent d'illustrer ces cas exceptionnels. Les exemples présentent dans un premier cas, la situation d'une femme originaire de Tériadji, ex-épouse d'un

⁷⁷ Cité par Léonard et Vimard, 2005.

Bakwé vivant à Krohon et le second exemple traite du cas des épouses de l'ancien chef de village de Tériadji.

Dans le premier cas, la femme divorcée avait reçu du vivant de son père, 2 hectares de cacao qu'elle exploitait avec l'aide de son ex-mari. Aujourd'hui, elle gère en toute responsabilité l'exploitation agricole. Elle s'occupe du recrutement et de la rémunération de la main d'œuvre. Elle se charge aussi de la négociation et de la commercialisation des fèves. C'est pour éviter que les femmes divorcées ou célibataires soient livrées à elles-mêmes à défaut de vivre sous la dépendance de leur famille, que les parents, de leur vivant concèdent une partie de leur exploitation aux femmes pour assurer leur survie. Les femmes peuvent effectuer dans ces exploitations, les cultures de leur choix.

Le deuxième exemple présente la situation des (deux) épouses de l'ancien chef du village de Tériadji. Ce dernier a cédé à chacune de ses femmes, deux hectares de cacao en production. Chaque femme gère son exploitation en toute autonomie. A leur demande, l'époux peut leur accorder une assistance dans la négociation et la commercialisation des fèves. Les revenus tirés de la vente des fèves servent à subvenir à leurs propres besoins. Elles ne sont pas tenues d'assister leur époux en cas de nécessité. Ainsi, les parents et les époux altruistes prennent souvent des dispositions qui permettent aux jeunes femmes d'assurer leur autonomie à moyen ou long terme en cas d'événements pouvant renforcer leur vulnérabilité tels que le divorce ou le décès des parents (ou des époux) de qui elles dépendent.

Par ailleurs, des producteurs ont confié la gestion des bas-fonds aux femmes. Ces femmes n'ont pas certes l'entière responsabilité de la gestion des revenus tirés de la vente du riz de bas-fonds ; néanmoins, elles s'occupent du recrutement d'autres femmes pour le semis et la récolte du riz (photo 5). Ces femmes recrutées sont généralement issues de la communauté burkinabè et sont payées 1.500 Fcfa la journée (2,28 euros).



Photo 4 : Femme burkinabè semant le riz dans un bas-fond à Krohon

Source : Enquête, février 2010

Beaucoup de jeunes bakwé ont adopté, avec le soutien de leurs parents, des stratégies qui leur ont permis d'accéder au foncier. En effet, pour prévenir une situation de dépendance de long terme, les jeunes sont employés du vivant de leurs parents comme "aboussantiers" dans l'exploitation de ces derniers. Cette stratégie vise deux objectifs. Le premier est la recherche d'une autonomie financière qui passe nécessairement par le paiement de la compensation matrimoniale et la construction d'une unité familiale. Le second consiste à prévenir les détournements de l'héritage foncier que les personnes chargées du partage accordent souvent à leurs propres enfants. L'héritage peut être constitué d'une exploitation de grande taille mais faible en productivité. C'est le cas de F.K., un producteur de 35 ans (au moment de l'enquête en mars 2010), vivant à Tériadji. Seul garçon d'une famille de 12 enfants, il a hérité d'une plantation de 5 hectares âgée de 25 ans après le décès de son père (il y a 5 ans). Compte tenu de la limitation de son revenu, il a mis en garantie depuis deux ans 2,5 hectares de son héritage foncier. Le revenu de la garantie a servi à l'entretien des superficies restantes. Aussi, il envisage à moyen terme, transformer une partie de son exploitation en production vivrière et en hévéaculture. L'objectif visé est de réduire sa dépendance vis-à-vis du cacao à travers la diversification des sources de revenu. Cependant, cette stratégie nécessite la prise en compte de la disponibilité de la main d'œuvre.

3. LA MOBILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DES MOYENS TECHNIQUES DE PRODUCTION

La création d'une plantation, l'entretien des plants, la cueillette des cabosses, le cassage, la fermentation, le séchage et le transport nécessitent une mobilisation permanente de travail, que le producteur satisfait soit par l'emploi des membres de la cellule familiale, soit par le recrutement d'une main d'œuvre salariée autant que son revenu le lui permet.

Durant la phase pionnière, les stratégies de mobilisation de la main d'œuvre reposaient sur des « arrangements institutionnels » (Chauveau, 200) qui se traduisaient par des contrats d'échange travail contre terre. Ces accords implicites imposaient au manœuvre agricole une période de travail plus ou moins longue chez un producteur déjà installé. La rémunération de celui-ci se faisait sous la forme d'un lopin de terre. Aujourd'hui, dans le contexte de faibles disponibilités foncières, les relations de tutorat et le contrat d'échange travail contre terre n'ont plus de sens parce que cela ne permet plus de réguler l'accès au foncier. Cette fonction est dévolue au contrat d'achat ou de vente de terre qui se fonde sur le principe de l'aliénation. Dans cette situation, la captation de maximum de main d'œuvre possible constitue un enjeu majeur des stratégies des producteurs. La mobilisation de la main d'œuvre repose donc, soit sur la base familiale, soit sur le travail salarié. La main d'œuvre recrutée hors de la cellule familiale est rétribuée, soit en nature (partage de la production), soit en espèce en fonction des arrangements établis entre le producteur et le manœuvre agricole. La main d'œuvre familiale utilisée dans les cacaoyères est majoritairement constituée du chef d'exploitation, sa ou ses femmes, des enfants (enfants biologiques ou enfants confiés) et des autres membres de la famille (cousins, neveux, frères, etc.). Cette main d'œuvre est orientée plutôt vers la production vivrière alors que les manœuvres rémunérés travaillent dans les exploitations de produits d'exportation, notamment la cacaoculture. La majorité des producteurs emploient les membres de leur famille pour la production du riz, de la banane plantain, de l'igname, etc. Cependant, il n'est pas exclu que des travailleurs extérieurs soient sollicités pour le buttage de l'igname comme c'est le cas chez les Baoulé. La plupart des Burkinabè travaillent dans leur propre exploitation vivrière et sollicitent très peu la main d'œuvre extérieure. Ils vendent leur force de travail aux autres producteurs pour le nettoyage des bas-fonds chez les Bakwé, par exemple (Tableau 7).

Tableau 7: Nombre d'actifs familiaux (hors enfants) selon les groupes ethniques

Main d'œuvre familiale		Groupes ethniques		
		Bakwé	Baoulé	Burkinabè
Nombre moyen de résidents	Adultes : hommes et femmes	6,52	5,15	4,4
Nombre moyen des actifs	Adultes : hommes et femmes	4,34	5,15	4,4
Âge moyen		54	50	45

Source : Enquête, janvier 2008

L'analyse du tableau 7 montre que tous les immigrants résidents (qu'ils s'agissent des Baoulé ou des Burkinabè) sont des membres actifs qui travaillent dans leur propre exploitation, comparativement aux autochtones dont seulement 66 % (des résidents) sont actifs dans les exploitations agricoles. Les divergences des niveaux de la main d'œuvre active au niveau des groupes ethniques sont essentiellement liées aux différences d'âge entre producteurs autochtones et producteurs allochtones. En effet, l'activité agricole (la cacaoculture en particulier) étant une activité essentiellement manuelle, elle requiert par conséquent de la force physique qui diminue avec l'âge. Ainsi, plus on est âgé, moins on dispose de la force nécessaire pour effectuer l'abattage des arbres, l'écabossage, le transport des fèves.

La différence des niveaux de main d'œuvre active dans les exploitations cacaoyères s'expliquent aussi par la capacité de chaque groupe ethnique à mobiliser le facteur travail pour mettre en valeur les plantations. Les allochtones ont entretenu des réseaux sociaux et familiaux qui font perdurer leurs capacités de recrutement. En effet, les premiers migrants allochtones ont su mettre en place des réseaux solides, adaptés à leurs besoins et qui soutenaient les nouveaux arrivants durant les premières années de migration en facilitant leur intégration. Ces réseaux sociaux qui s'organisaient sur la base de l'appartenance culturelle (l'ethnie et la religion) ou régionale (origine nationale), étaient à la fois des supports pour la migration et des supports pour l'insertion dans le secteur de la cacaoculture. Ils agissaient comme de puissants outils de recrutement, outils d'accueil et pour la recherche d'emploi. Par exemple, les anciens migrants burkinabè qui avaient une situation stable en Côte d'Ivoire, ont facilité l'installation aux

nouveaux arrivants. Ils leur accordaient gîte, nourriture et travail chez un parent sans percevoir de salaire. L'existence de ces réseaux sociaux et familiaux ont permis aux allochtones, particulièrement aux Burkinabè, d'adopter des stratégies de production intensifs en travail.

Les autochtones par contre ont développé des stratégies urbaines de scolarisation des enfants. C'est pourquoi ils sont longtemps restés dépendants de la main d'œuvre extérieure qu'ils ont maintenue grâce au système d'échange travail contre terre. N'ayant plus de terre à distribuer, les Bakwé se sont attachés le travail des jeunes citadins (retournés au village après des recherches infructueuses de travail en zone urbaine) qu'ils emploient comme main d'œuvre familiale. La mobilisation du travail familial se faisait aussi par la mise au travail des enfants confiés. Certains enfants sont placés comme aides familiales ou comme domestiques dans d'autres familles (Mélodie Jacquemin (2000), Amoakon Anoh et al (2005)), d'autres sont confiés pour des raisons de scolarisation ou pour l'apprentissage d'un métier. Mais le plus souvent, les motifs de la scolarisation et de l'apprentissage sont abandonnés (au bout d'un certain temps) au profit du travail dans les exploitations cacaoyères. En effet, profondément affectées par la baisse des revenus tirés de la vente du cacao, les familles d'accueil ne sont plus aptes à assurer les charges éducatives des enfants qui leur sont confiés. Ainsi, les stratégies de scolarisation concernent de plus en plus les enfants biologiques aux dépens des enfants apparentés, dont la participation (pour les jeunes de 5 à 19 ans) aux activités agricoles s'est accrue de 23 % en 1988 à 43 % en 1993⁷⁸.

Par ailleurs, les autochtones effectuent des recrutements de travailleurs externes, rétribués en nature (partage de production) ou en espèce afin de compenser l'indisponibilité de la main d'œuvre familiale. La main d'œuvre salariale est essentiellement constituée d'adultes. Le statut des travailleurs, la tâche à accomplir, la durée de l'embauche et le niveau de la rémunération varient selon le type de contrat de travail. Ainsi, on a classé les manœuvres agricoles en deux catégories en tenant compte de la durée de l'embauche : les travailleurs temporaires (travailleurs journaliers et "six-mois") et les travailleurs permanents (travailleurs "abou" et les travailleurs annuels).

⁷⁸ Guillaume et Vimard (1997), cité par Eric Léonard et Ronan Balac (2005).

3.1. L'utilisation de la main d'œuvre dans les exploitations cacaoyère

Les travailleurs temporaires sont constitués des travailleurs à la tâche (ou travailleurs journaliers) et des travailleurs saisonniers (les "six-mois"). Il s'agit d'individus sollicités à une période précise du calendrier cultural pour effectuer une tâche donnée dont l'exécution n'excède pas un an. Les travailleurs à la tâche sont généralement embauchés dans les exploitations vivrières (semis du maïs et du riz, nettoyage des bas-fonds, buttage de l'igname). Au niveau de la production cacaoyère, ils se chargent, soit du nettoyage des vergers, soit du cassage des cabosses, soit du pompage des vergers. Le travail à la tâche concerne tant les hommes que les femmes. A ce niveau, les femmes burkinabè sont très actives dans les bas-fonds où elles sont employées pour le semis du riz (photo 5). Les travailleurs à la tâche sont nourris en raison d'un repas par jour. En ce qui concerne leur rétribution, il n'existe aucune base juridique qui régit le salaire du manœuvre en système de contrat à la tâche. Le salaire s'établit par consensus. Ainsi, il varie d'un planteur à un autre et d'une zone de production à une autre. Nos enquêtes nous ont permis d'estimer à 1.000 Fcfa (1,52 euro) le sarclage d'une plantation d'un hectare et à 1.500 Fcfa (2,28 euros) par jour le semis de riz dans un bas-fond d'un hectare.

Les "six-mois" sont des jeunes gens (filles et garçons) venant généralement des régions baoulé pour travailler pendant une durée de 6 mois environ (de juillet-août à décembre-janvier) dans des exploitations agricoles de cacao ou de café. Leur tâche consiste au nettoyage et à la récolte des produits. Toutefois, il n'est pas exclu qu'ils participent à la production vivrière à la demande de leur employeur. Ils se chargent du buttage ou de la récolte d'ignames en décembre-janvier. Les "six-mois" sont rétribués à hauteur de 75.000 Fcfa (114 euros) en fin d'activité. Ils sont nourris, logés et soignés par le producteur.

Les jeunes filles "six-mois" sont employées aux travaux domestiques, aux cultures vivrières et au transport des fèves. Elles sont souvent rémunérées à la moitié du taux dont bénéficient les hommes (Oswald, 1998, cité par Eric Léonard, 2005). De plus, elles sont exclues de toutes les négociations pouvant conduire à un contrat permanent et par ricochet à une cession foncière.

En revanche, un contrat permanent peut être proposé aux jeunes hommes au bout d'une première expérience de six mois, « préalable incontournable d'une cession de terre » (Eric Léonard, 2005). Les "six-mois" ont longtemps été constitués des membres de la famille élargie, notamment les neveux, les frères et cousins. (La présence d'autres catégories d'individus, des Burkinabè par exemple, n'est pas exclue). En associant aux "six-mois" ses neveux, notamment les enfants de sa sœur, les Baoulé voulaient s'assurer que la transmission de l'héritage respecterait les règles de la société matrilineaire à savoir que l'homme devait transmettre ses biens aux enfants de sa sœur. Il ne pouvait les léguer à ses propres enfants car les biens sortiraient du clan étant donné que la société est matrilineaire, c'est-à-dire que l'héritage et la dévolution des biens doivent nécessairement passer par les femmes. Ainsi, la transmission de l'héritage avait lieu dans le cadre de la cellule familiale élargie.

Aujourd'hui, compte tenu de la baisse des disponibilités foncières, les enfants biologiques des Baoulé sont de plus en plus associés aux "six-mois" et ils apparaissent comme les privilégiés des stratégies de cession foncière. Cette évolution marque par ailleurs, la présence des "six-mois" dans les petites exploitations. Parce qu'initialement, leur utilisation était limitée aux grandes exploitations, c'est-à-dire chez les "grands producteurs", ceux qui sont capables de faire face aux coûts salariaux, de transport, d'alimentation et de soins des travailleurs (Eric Léonard et Ronan Balac, 2005). L'utilisation des enfants biologiques comme "six-mois" dans les exploitations familiales permet de réduire les coûts de production du fait que ces derniers ne sont pas directement rétribués. Leur rémunération qui est différée, correspond à la transmission du patrimoine foncier dont ils deviennent les dépositaires légaux.

Chez les Burkinabè, la mobilisation de la main d'œuvre repose sur une structure de type familial et villageois. Les chefs de communauté, de par l'ancienneté de leur installation, assurent au nouveau venu un contrat de travail dans une exploitation autochtone ou au sein de leur propre exploitation. A ce niveau, le manœuvre agricole ne bénéficie pas de salaire comme c'est le cas des "six-mois" baoulé. Mis à la disposition de son tuteur-parent durant plusieurs années, sa rétribution est différée sous forme de terre. Néanmoins, il bénéficie durant cette période, de soins de santé, de nourriture et de gîte. Ainsi, contrairement aux autres groupes ethniques, les producteurs burkinabè ont bénéficié de travailleurs « semi-captifs et bon marché » (Eric Léonard et Patric Vimard, 2005) qui leur a permis de dégager des profits dont une partie a été réinvestie dans d'autres activités productives (immobilier, transport, commerce, etc.).

Il faut toutefois souligner que la proportion de producteurs qui utilise les travailleurs temporaires est faible : 9,52 % de la population enquêtée. Cette proportion concerne essentiellement les producteurs baoulé. La plupart des producteurs emploient au moins un manœuvre permanent qui assure l'ensemble des tâches dans l'exploitation. Ces travailleurs permanents sont les manœuvres agricoles dont l'embauche dure un an, voire plus. Le producteur confie à chaque travailleur permanent l'exploitation d'une parcelle de quatre hectares au plus parce qu'au-delà de cette limite, le travailleur est moins productif. Toutes les mauvaises herbes ne seront pas toutes arrachées. Cela occasionne la régénération des plantes adventices à brève échéance et le calendrier agricole risque de ne pas être respecté. Les travailleurs permanents sont payés en fin de campagne agricole ou en fin de récolte soit en nature soit en espèce. Il s'agit des travailleurs "aboussan" et des travailleurs annuels.

Le terme "aboussa" est d'origine twi⁷⁹ et signifie une division en trois. Autrefois, l'"aboussa" s'appliquait à la production de l'or et du caoutchouc avant de s'orienter vers le cacao. A l'origine, l'"aboussa" était constitué de deux types d'individus : L'"aboussa-tenancier", qui désignait les planteurs étrangers qui versaient un tiers de leur production aux autorités du village d'accueil et l'"aboussa-travailleur", qui recevait un tiers de la production au moment de la récolte. En Côte d'Ivoire, c'est l'"aboussa-travailleur" qui est le plus connu. Il a été introduit par le groupe Akan, au Sud-Est ivoirien et visait à maintenir le manœuvre jusqu'à la fin des travaux afin qu'il n'abandonne pas l'exploitation. Il était ainsi contraint d'attendre la fin des activités pour percevoir son salaire. L'aboussantier est un travailleur permanent qui est sous la surveillance d'un seul employeur. Lorsqu'il est marié, il se fait aider de son épouse et de ses enfants. Aussi, il faut préciser que le contrat "abou" existe également au niveau de la production vivrière. Cependant, c'est le manœuvre qui fournit l'essentiel des facteurs de production (travail, fongicides, etc.). C'est d'ailleurs pourquoi, contrairement à la production cacaoyère, les deux tiers de la production vivrière lui reviennent de droit.

En ce qui concerne le travailleur annuel, il est engagé pour une durée d'un an. Son contrat peut être renouvelé en accord avec le producteur. Il est logé, nourri, soigné et habillé par ce dernier. Généralement, le producteur lui confie l'exploitation d'une parcelle de quatre hectares de cacao. Il se charge du nettoyage, de l'épandage de l'engrais, de la récolte, etc. Contrairement au travailleur "abou", sa rémunération est fixe et connue par avance.

⁷⁹ Le twi est une langue parlée par environ sept millions de personnes au Ghana

Cependant, le salaire varie d'un producteur à un autre, en fonction de l'âge du travailleur et de sa situation familiale. Lorsqu'il est marié, père de famille et âgé de plus de 40 ans, le travailleur annuel perçoit entre 150.000 et 200.000 Fcfa (229 et 305 euros) par an. Les plus jeunes (c'est-à-dire ceux dont l'âge est compris entre 18 et 39) reçoivent en moyenne 100.000 Fcfa/an (150 euros). Cette discrimination salariale est liée au niveau de qualification. Autrement dit, les jeunes travailleurs ne détiennent pas suffisamment d'expérience dans l'activité cacaoyère pour gagner plus. Le travail dans la cacaoculture requiert du savoir et savoir-faire que seuls les travailleurs expérimentés maîtrisent. Toutefois, les manœuvres agricoles sont généralement moins exigeants en matière de rémunération parce qu'ils espèrent accéder plus tard au foncier. De plus, ils se sentent moralement obligés de soutenir financièrement leur employeur en cas d'événements sociaux (funérailles, mariage, baptême, etc.). Leur soutien s'étend aussi à d'autres domaines tels que l'éducation et la santé des enfants de l'employeur.

Il existe aussi des associations de travailleurs dont le rôle est de faire face à l'importance des activités agricoles au moment des gros travaux. Ces innovations dans l'organisation du travail concernent des groupements de divers types (de jeunes, d'"aboussantiers", de producteurs, etc.) qui tentent de mettre au point dans un cadre informel de nouveaux rapports de travail et qui fonctionnent sur la base d'un échange de travail entre les différents membres de l'association. Les membres de l'association sont issus des différentes communautés (bakwé, baoulé et burkinabè) et renferme des jeunes dont la plupart ne disposent pas de leur propre exploitation.



Photo 5 : Association de travailleurs en écabossage du cacao en Côte d'Ivoire

Source : Labey Antoine, 1994

Ces associations de ruraux ou services d'entraide partagent les tâches dans les activités champêtres et vendent aussi des services de main d'œuvre. Les associations de travailleurs permettent de faire face à la coïncidence et l'importance des tâches lors des grands travaux agricoles. Le but est de pouvoir couvrir l'ensemble des besoins en main d'œuvre surtout en période de pointe, au moment du cassage du cacao par exemple (photo 6). Elles servent également à compenser en partie l'absence d'équipements "modernes" dont l'acquisition est limitée, du fait des difficultés d'accès au crédit et à la faiblesse des revenus.

3.2. L'accès aux équipements "modernes" et aux intrants

La faiblesse du crédit limite l'accès aux moyens techniques et chimiques de production qui pourraient contribuer à l'amélioration des rendements à travers la lutte contre les ravageurs et les maladies des vergers. Dans les zones enquêtées, le travail agricole est effectué manuellement (la machette, la daba, etc.) sans emploi de matériel spécifique et les mouvements d'intensification sont limités sauf dans quelques grandes exploitations détenues généralement par les chefs des communautés ethniques. La dotation en équipements agricoles "modernes" est donc très faible au niveau de notre échantillon quelle que soit l'origine du producteur. Seulement 9,5 % de la population interrogée dispose de son propre équipement. Au niveau des groupes ethniques, 20 % des producteurs bakwé disposent d'équipements "modernes" tels que le pulvérisateur à dos et le pulvérisateur à moteur. Ces mêmes équipements sont détenus par 5,71 % des producteurs baoulé et par 6,66 % de producteurs burkinabè. Ces équipements sont en bon état et sont souvent mis à la disposition d'autres producteurs sous forme de location en raison de 5.000 Fcfa (7,60 euros) la journée.

Tableau 8: Dotation en équipements selon les groupes ethniques (en %)

Type d'équipements	Groupes ethniques			Total
	Bakwé	Baoulé	Burkinabè	
Equipements "modernes"	20	5,71	6,66	9,5
Equipements rudimentaires (machettes, daba, pioche, etc.)	100	100	100	100

Source : Enquête, mars 2008

L'amélioration des rendements des vergers passent aussi par la lutte contre les maladies et l'amélioration de la fertilité du sol. Ces projets nécessitent d'importants investissements en matière d'achat de produits chimiques et d'équipements modernes. Puisque le revenu de la plupart des producteurs ne permet pas de tels investissements, ils ont choisi de s'attaquer uniquement aux ravageurs des produits à travers le pompage ; faisant ainsi fi de l'amélioration de la fertilité des sols qui exige d'importantes ressources financières. Par exemple, le prix du sac d'engrais de 50 kg (le Super Cao) est passé de 11.500 Fcfa (17,53 euros) en octobre 2007 à 17.000 Fcfa (26 euros) en novembre 2001. On constate donc une hausse de 47 % en l'espace d'un mois.

Le nombre de passage est normalement de quatre. Il dépend de la fréquence des maladies. Les pompages s'effectuent en décembre, janvier, juillet et août. Cependant, il est possible d'en effectuer seulement deux passages ; le premier en janvier pour la petite traite et le second en juillet pour la grande. C'est la période au cours de laquelle de nouvelles feuilles apparaissent sur les plantes. Cette stratégie vise à freiner l'impact des insectes nuisibles sur la floraison des plantes. Toutefois, il faut noter qu'une surveillance phytosanitaire doit être régulièrement effectuée sur les jeunes plantations car les dégâts d'insectes qui peuvent être sans grand danger sur des arbres adultes, risquent de compromettre gravement le développement des jeunes arbustes (Mossu, 1990). C'est pourquoi le maintien d'une plantation en bon état de production nécessite des traitements phytosanitaires réguliers.

Conclusion

Le contrôle de la main d'œuvre a longtemps constitué un déterminant majeur du développement des exploitations agricoles. Du fait de la limitation des moyens de production (outillages rudimentaires, faible utilisation d'intrants, etc.) le facteur travail a représenté et représente encore l'élément central du processus de production. La mobilisation de la main d'œuvre peut se faire au sein de la cellule familiale où à l'extérieure de celle-ci.

La rémunération de la main d'œuvre salariée s'est longtemps opérée par cession foncière. Mais l'épuisement des fronts pionniers qui a provoqué une pression forte sur les disponibilités foncières ne favorise plus de telles pratiques.

Dans cette situation, l'Etat, auquel il incombe l'élaboration d'une politique foncière, se doit de prendre en compte les préoccupations de nombreux acteurs non étatiques (producteurs, femmes, jeunes, autochtones et étrangers, etc.) et y répondre. Ainsi, l'objectif du système administratif foncier devait être d'une part, de garantir une réelle sécurité des droits sur les terres et les ressources naturelles détenus par les habitants des zones rurales, et d'autre part, d'encourager une gestion foncière durable. Cet objectif doit tenir compte des régimes traditionnels de propriété foncière pour donner la sécurité et la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de subsistance des populations rurales, et en particulier des plus vulnérables à savoir les jeunes hommes et femmes. Enfin, la poursuite de l'intensification de la production par un recours accru aux intrants est tributaire du niveau des revenus et des possibilités d'accès au crédit.

L'intérêt d'une meilleure prise en compte des facteurs de production paraissant donc évident, il convient maintenant de se demander comment les producteurs se sont organisés pour répondre au défi de l'instabilité des revenus. A ce sujet, la diversification des revenus s'est avérée la stratégie la mieux adaptée.

**CHAPITRE 7 : LES STRATEGIES LIEES A LA
DIVERSIFICATION DES REVENUS**

Une "diversification" désigne avant tout une dynamique génératrice de diversité. C'est prendre des caractères ou des aspects divers. Le terme peut s'appliquer à un secteur d'activité, traduisant la différenciation des trajectoires des entreprises de ce secteur. Au sein de l'exploitation agricole, la diversification désigne l'élargissement de l'éventail des productions animales ou végétales (diversification des productions) ou celle de l'élargissement des fonctions par l'offre de services rémunérés (diversification des revenus ou des activités)⁸⁰. Ainsi, diversifier les cultures signifie d'abord rompre avec la structure de l'économie de traite qui donne à une seule culture (l'arachide, le cacao, le coton, etc.) la place prépondérante dans la production, la priorité dans la commercialisation aux dépens des autres cultures en stagnation. La diversification des revenus est favorisée par la nécessité de compenser les mauvaises récoltes, en réponse à une agriculture d'exportation, dépendante des fluctuations des prix mondiaux (Emmanuel Mbétid-Bessane, 2006) ou à la faiblesse du revenu parents.

Certains facteurs incitent à la diversification alors que d'autres contraignent les producteurs à l'a pratiquée. Les facteurs contraignants relèvent en général des conditions naturelles et sont en rapport avec les conditions climatiques. Ainsi, la durée de la saison agricole qui peut se traduire par de faibles pluviométries a une influence sur la fertilité des sols et par conséquent sur les rendements agricoles. Dans ces conditions, les producteurs exercent des activités de saison sèche ou des activités secondaires en plus de leur activité principale. Il peut s'agir d'activité de commerce, de travail agricole saisonnier dont la génération de revenu comble partiellement la faiblesse du revenu des parents. Toutefois, la pluriactivité n'a de sens que lorsque les activités agricoles secondaires sont complémentaires aux occupations principales. Cortes (2000)⁸¹ parle dans ce cas de « retour sur investissement ». Autrement dit, les gains provenant des activités complémentaires servent, soit à assurer la formation des enfants et à améliorer le potentiel de production, soit à investir dans d'autres secteurs d'activités : commerce, transport, etc. Aux difficultés climatiques, s'ajoutent les contraintes foncières qui poussent les producteurs à s'orienter vers d'autres activités économiques indépendantes des dispositions foncières.

⁸⁰ Vaudois J., 1996, cité par Rouget Nicolas, 2008.

⁸¹ Cité par Marc Dufumier, 2006

Les facteurs d'attraction apparaissent avec les conditions favorables à l'exercice d'une ou de plusieurs activités. Ces facteurs qui peuvent provenir d'une hausse de prix, de la découverte de nouveaux marchés, etc., contribuent à l'expansion d'une activité et à l'accroissement des revenus. Selon Bakary Kanté (1992), les facteurs d'attraction proviennent d'une situation de rente où des individus, de par leur situation économique et sociale, sont capables d'entreprendre une activité donnée à partir d'un capital existant. A ce niveau, le cas des entrepreneurs burkinabè évoqués par Eric Léonard et Ronan Balac (2005), et que nous avons étudiés dans le cadre de nos enquêtes, en constitue une illustration. Ces derniers ont su constituer d'importantes épargnes⁸², qu'ils ont réinvesties dans d'autres secteurs d'activités notamment dans les domaines du transport, de l'immobilier et du commerce. Les infrastructures routières, les débouchés, les structures de financement et de crédit et la formation des acteurs constituent entre autres les facteurs d'attraction.

La diversification des revenus, telle que envisagée par les cacaoculteurs de Méadji est une stratégie d'adaptation à la crise cacaoyère. La diversification a touché d'autres sous-secteurs agricoles d'exportation notamment l'hévéaculture et les secteurs de l'immobilier, du commerce et du transport. Le but visé est la minimisation des risques liés à l'instabilité du revenu du cacao, à la faiblesse de l'épargne et du crédit. L'adoption d'une stratégie de diversification relève des objectifs que chaque producteur s'assigne mais surtout des relations entre les groupes ethniques. La plupart des producteurs ont limité les effets du risque de marché en agissant sur l'organisation de leurs systèmes d'activités, en privilégiant les opportunités de débouchés offerts par la croissance urbaine (commerce d'articles divers) et la demande d'autres produits d'exportation notamment l'hévéa. Les Burkinabè et les Bakwé privilégient des stratégies extra-agricoles et agricoles. Les Baoulé se contentent d'investissements immobiliers dans leur région d'origine mais surtout du renforcement des stratégies déjà amorcées depuis plusieurs années, notamment l'accroissement de la production vivrière. La production et le commerce des produits vivriers sont certes antérieurs à la crise cacaoyère, mais la baisse des revenus due à l'effondrement des prix a conduit les producteurs à rechercher des revenus complémentaires aux profits tirés de la vente du cacao. Le commerce vivrier devenu plus fréquent, s'est donné comme une réponse à la faiblesse du revenu des parents. L'objet de ce chapitre est donc de mettre en exergue les pratiques des producteurs en matière de diversification des revenus.

⁸² A partir des gains tirés de la vente du cacao à un moment où les prix étaient élevés.

1. SYSTÈMES DE CULTURE ET DIVERSIFICATION AGRICOLE

Une multiplicité des systèmes de culture peut être mise en œuvre selon que l'on tienne compte d'un certain nombre de facteurs tels que la disponibilité en ressources en eau (par exemple surface irriguée, pluviale, humide), la taille des exploitations, l'intensité de la production (intensive, extensive, dispersée), la principale source de subsistance (cultures racinaires, maïs, arboriculture, pêche artisanale, pâturage, pérenne, etc.), la double culture de subsistance (céréales-racines, riz-blé, etc.), etc. La diversité des systèmes de culture implique une diversité des objectifs poursuivis. Ainsi, l'exploitation agricole peut renfermer des systèmes de culture visant, soit l'autoconsommation (les systèmes de pure culture vivrière), soit le marché (les systèmes de culture d'exportation), soit les deux fonctions (l'association des cultures). Cependant, dans un contexte de récession économique, la diversification agricole vise à minimiser le risque lié à l'instabilité des prix des produits d'exportation. Dans ce cas, les systèmes de culture peuvent accorder la priorité à l'autoconsommation. Le but est d'assurer un approvisionnement régulier en produits vivriers que les revenus issus des produits d'exportation ne permettent plus d'acquiescer et à terme de rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. Mais que revêtent ces concepts ?

L'expression "système de culture" a été employée pour la première fois par le Comte de Gasparin⁸³ dans son cours d'agriculture en fin 1844. L'expression désigne « les choix que fait l'homme des procédés par lesquels il exploitera la nature, soit en la laissant agir, soit en la dirigeant avec plus ou moins d'intensité en différents sens ». Cette définition met en exergue l'ensemble des opérations agricoles et la nature des moyens physiques et mécaniques mis en œuvre pour utiliser les végétaux. Mais la définition de Gasparin s'oppose à celle de Sébillote (1993)⁸⁴ qui met en évidence les aspects extensif et intensif des systèmes. Ces divergences de point de vue constituent deux perceptions différentes des systèmes de culture : l'une économique et l'autre agronomique. La première présente les systèmes de culture comme une composante du « système productif » représenté par la production finale obtenue sur une exploitation et la seconde se réfère à « une surface de terrain traité de façon homogène, par les cultures pratiquées, leur ordre de succession et les itinéraires techniques (combinaison logique et ordonnée des techniques culturales) mis en œuvre »⁸⁵. Un système de culture se définit donc

⁸³ Cité par Jean-Régis Bonneville (1989 : 29).

⁸⁴ Cité par Philippe Jouve. (2003).

⁸⁵ Gras (1990), cité par philie Jouve (2003).

par quatre caractéristiques principales : les espèces cultivées, leur succession dans le temps, leur association éventuelle sur une même parcelle, l'itinéraire technique des cultures pratiquées et éventuellement le but visé (marché et/ou autoconsommation).

La sécurité alimentaire se définit selon la Banque Mondiale (1986), comme l'accès pour tout le monde et à tout moment, à suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et active. Georges Courade (2002) va dans le même sens en mettant l'accent sur les préférences des hommes en matière de nourriture. Pour Ker (1995), la sécurité alimentaire va de pair avec la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires. C'est le FAO (2006) qui a donné une définition complète de la sécurité alimentaire. Pour lui, « la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ». Cette définition, largement consensuelle adoptée lors du sommet mondial de l'alimentation en 1996, met en exergue la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire et inclut les concepts de l'accès à l'alimentation, de disponibilité, d'utilisation de la nourriture et de stabilité.

L'autosuffisance alimentaire se donne comme la satisfaction des besoins alimentaires à partir de ses propres ressources, sans faire appel à l'aide extérieure. En terme monétaire, l'autosuffisance alimentaire pour un pays, selon Peter Temus (1970) se trouve dans le pouvoir d'achat ou le revenu réel. Cela concerne donc la capacité d'un pays à acquérir l'alimentation à partir des devises tirées de la vente d'autres produits tels que le cacao, le café, le coton, etc. Pour Aly Traoré (1983, 1989), cette définition se réfère plutôt à la notion de suffisance alimentaire qui conduit à une logique de dépendance alimentaire préjudiciable pour le pays demandeur. Parce que « le pays demandeur reste sous la menace constante de l'arme alimentaire qui peut être brandie soit pour punir les récalcitrants politiquement soit pour aider les plus dociles ». Pour ce faire, Aly Traoré définit l'autosuffisance alimentaire pour un produit alimentaire donné par la capacité de ce pays à produire suffisamment (ce produit) pour la satisfaction des besoins nationaux. Ainsi, dire par exemple que la Côte d'Ivoire est autosuffisante en riz signifie qu'elle en importe plus.

Toutefois, l'autosuffisance alimentaire pour un pays n'élimine pas *a priori* les déséquilibres régionaux dans la production vivrière. Ces déséquilibres peuvent s'expliquer par des facteurs naturels (climat non favorable, sécheresse, etc.), par un manque de main d'œuvre ou d'équipements, etc. Dans ce cas, l'autosuffisance alimentaire aurait un sens si un transfert d'aliments avait lieu des régions excédentaires vers les régions déficitaires. Aussi, il faut que les populations des régions déficitaires en nourriture disposent de revenus suffisants pour en acquérir. C'est à ces conditions que l'autosuffisance alimentaire pourrait avoir une signification économique, politique et sociale. Soulignons aussi que l'autosuffisance alimentaire peut être définie à une échelle réduite au niveau d'une communauté ou groupe ethnique ou au sein d'une exploitation agricole et pour un produit donné. Par exemple, la plupart des exploitations baoulé enquêtées connaissent une autosuffisance en igname. La production est suffisamment importante pour couvrir l'alimentation familiale durant l'année. Les achats de nourriture concernent d'autres produits vivriers, notamment le riz.

1.1. Les stratégies de diversification agricole : l'hévéaculture et le recours au secteur du vivrier-marchand

Beaucoup de cacaoculteurs bakwé ont converti une partie de leur exploitation en hévéaculture (photo 7). Cette stratégie est fréquemment observée chez les grands planteurs bakwé (chefs de village ou de canton) et burkinabè qui disposent d'importantes superficies cacaoyères présentant l'avantage de fournir des revenus échelonnés tout au long de l'année.



Photo 6: Vieux verger de cacao converti en hévéaculture

Source : Enquête, mars 2010

Les stratégies de diversification chez les populations autochtones sont modelées en fonction des relations qu'ils entretiennent avec les autochtones. Cette hypothèse est observable chez les Baoulé et les Burkinabè. Ainsi, contrairement aux seconds, les Baoulé sont réticents quant à l'investissement dans l'hévéaculture compte tenu de la fragilité des relations entretenues avec les Bakwé. Ces derniers exigent d'eux des garanties qui découragent tout investissement. Par exemple, aux Burkinabè, les Bakwé demandent quelques présents symboliques accompagnés de la somme de 100.000 (152 euros) ou 50.000 Fcfa (76 euros) et une tonne d'engrais pour convertir une vieille exploitation cacaoyère en hévéaculture. Ces exigences tiennent compte des relations Bakwé/Burkinabè qui se traduisent par une reconnaissance mutuelle des services rendus. En fait, en chaque début d'année, les Burkinabè font don d'un gros coq et d'une somme de 5.000 Fcfa (7,62 euros) en guise de remerciement au tuteur bakwé. « Les Burkinabè sont conscients que c'est grâce à toi ou par le biais de ton père qu'ils parviennent à survenir à leur besoin ». ⁸⁶ Pour ce même projet, la renégociation du contrat de cession est mise en avant quand il s'agit des Baoulé. Celle-ci porte sur les frais de conversion (400.000 Fcfa, soit 610 euros beaucoup importants que ceux demandés aux Burkinabè), la garantie de percevoir régulièrement une partie des recettes tirées de la vente du caoutchouc, la garantie que la terre ne lui appartiendra pas. Certes l'attitude des Bakwé vis-à-vis des Baoulé est liée à la nature des relations qu'ils entretiennent avec les Baoulé, mais les rumeurs sur les producteurs d'hévéa et les caractéristiques de l'hévéaculture comptent aussi.

En effet, les Bakwé soutiennent que les producteurs d'hévéa auraient un avocat international commis par des sociétés de caoutchouc qui serait chargé de leur défense. Par conséquent, tout hévéaculteur reconnu par cet avocat ne peut en aucun cas être dépossédé de sa terre, même s'il n'en est pas le propriétaire. Les enquêtes que nous avons menées pour en savoir plus nous ont conduites chez "Exat agriculture", une société de caoutchouc située à Grand Domaine, dans la sous-préfecture de Gabiadji entre Méadji et San-Pedro au Sud-Ouest ivoirien. Les employés de cette entreprise privée nous ont confié qu'il s'agirait d'une rumeur (circulant dans le milieu paysan depuis une dizaine d'années) visant à freiner la percée des populations autochtones et retarder la diversification des revenus.

⁸⁶ Propos de Mr S.A., autochtone, producteur de cacao à Krohon, sous-préfecture de Méadji

Pour ce qui est des caractéristiques de l'hévéaculture, cette activité agricole est définie comme un marqueur du foncier dans une société où les règles d'appropriation foncière ne sont pas clairement définies. Ainsi, l'hévéaculture dont l'espérance de vie peut aller au-delà de 70 ans permet aux producteurs de s'assurer un patrimoine foncier face à la raréfaction des espaces disponibles.

Leur possibilité de diversification étant limitée, notamment en ce qui concerne l'investissement dans l'hévéaculture, on note chez les Baoulé, une forte intégration de diverses activités qui concourent à la satisfaction de besoins immédiats et lointains. En effet, la majorité des Baoulé a renforcé les stratégies de production vivrière en l'occurrence la production d'ignames. Pour ce faire, d'importantes superficies de culture d'ignames sont créées en association avec d'autres produits vivriers. Une partie de la production est commercialisée et les recettes constituent un complément au revenu du cacao.

Le recours au secteur du vivrier-marchand, qu'Amoakon Anoh et al (2005) ont appelé « activités de secours » relève selon ces auteurs, de surplus de récoltes. Par exemple, dans la commune de Méadji, une diversité de produits vivriers a été répertoriée sur le marché de la ville. Ces produits peuvent être classés en 5 catégories. Il s'agit des céréales, des féculents, des oléagineux, des produits maraîchers, des fruits et des produits issus du milieu aquatique (crevettes, poissons, crabes, etc.).

Les céréales sont cultivées pour leurs graines comestibles. Elles sont consommées, soit sous forme de bouillie, soit broyées en farine avant d'être transformés en pains, en galettes ou en pâtes. Les plus commercialisées sont le riz et le maïs. Les féculents renferment l'ensemble des aliments contenant de la fécule (une substance blanche et farineuse composée d'amidon). Ces produits renferment les plantes à racine (la patate douce et le manioc), les tubercules (l'igname et le taro) et la banane plantain. Les oléagineux sont des plantes contenant des graines riches en corps gras. Les plus commercialisés sur le marché de Méadji sont l'arachide, les graines du palmier à huile et la pistache. Les produits maraîchers comprennent la tomate, l'aubergine, le gombo, le piment, le concombre, etc. qui servent à la préparation des sauces. Ils existent également sur le marché, une multiplicité des fruits tels que la banane douce, la mangue, l'ananas, la papaye, l'orange, etc. Les produits issus du milieu aquatique comprennent le poisson, les crevettes, les crabes, etc. A l'ensemble de ces produits, il faut ajouter une quantité non négligeable de viande de volaille, de mouton et de bœuf. Selon certains analystes,

l'importance des produits vivriers provenant du Sud-Ouest en général, fait de cette région, « le grenier de la Côte d'Ivoire » (N'guessan N'gotta, 2010).

La commercialisation de la plupart de ces produits est assurée par les femmes. Toutefois, en fonction des groupes ethniques et de la diversité des produits présentés sur le marché, une spécialisation commerciale peut être établie. Ainsi, les Baoulé commercialisent des féculents constitués pour l'essentiel d'ignames, les Burkinabè optent pour les céréales (riz, maïs) et les Bakwé, la Banane plantain (le riz sert essentiellement à l'autoconsommation de la famille).

Cependant, le commerce des produits vivriers ne doit pas toujours s'interpréter mécaniquement en termes d'apparition de surplus alimentaire. Il peut s'expliquer aussi par la limitation des techniques de transformation et de stockage. En effet, faute de technologie appropriée pouvant permettre une conservation durable et efficace de produits vivriers, les producteurs sont contraints de présenter sur le marché une partie de l'alimentation ; quitte en à racheter plus tard. Cette stratégie commerciale concerne en général les produits maraîchers tels que le piment, la tomate fraîche, l'aubergine, etc. qui connaissent une dégradation rapide. Toutefois notons que les faibles disponibilités foncières, la limitation des infrastructures de communication et les débouchés freinent cette stratégie commerciale en confinant l'activité vivrière dans son rôle d'autoconsommation et accessoirement destinée au marché ou à la rétribution de la main d'œuvre. A ce sujet, le riz de bas-fonds a souvent servi à rétribuer la main d'œuvre agricole.

En pays bakwé, la production du riz de bas-fonds était traditionnellement dominée par les femmes et les étrangers. La méfiance des hommes vis-à-vis de cette culture relève du fait que longtemps, les bas-fonds étaient considérés comme des lieux impropres, sièges des génies renfermant des malédictions. Outre la contrainte sanitaire, l'importance de la boue rendait pénible le travail. De plus, une vieille croyance soutenait que le travail dans les bas-fonds altérait la virilité. Comme les hommes ne voulaient pas se priver de descendance, très peu s'intéressaient à la riziculture de bas-fonds. Seuls les étrangers et les femmes se sont opposés à cette croyance sans que cela n'ait eu un impact sur leur fécondité. C'est d'ailleurs ce que relate O. A., un ressortissant burkinabè, à travers ce témoignage, à Krohon : « J'ai commencé le riz de bas-fonds depuis 1970, j'étais encore célibataire. C'est deux ans après que je me suis marié à une Bakwé avec qui j'ai eu 5 enfants ».

La saturation foncière et les campagnes de sensibilisation menées par les autorités ivoiriennes sur des cas de réussite de riz de bas-fonds ont fini par convaincre la population autochtone. Un technicien d'agriculture a donné l'exemple de la Chine en tant que grand producteur de riz mais aussi le pays le plus peuplé du monde (Ouattara Souleymane, 1995). Les autochtones qui se contentaient de petites surfaces aux flancs des montagnes pour la production de riz s'intéressent depuis lors à la production de riz de bas-fonds. Les systèmes de pures cultures vivrières qu'ils ont mis en place associent riz, maïs, banane plantain, et produits maraîchers (tomate, piment, gombo, etc.).

1.2. Des systèmes de cultures selon les groupes ethniques

Tous les produits vivriers n'ont pas la même importance sur une même exploitation agricole. Leur niveau dépend non seulement de la taille de l'exploitation mais surtout de l'origine du producteur. Ainsi, en fonction des habitudes alimentaires des groupes ethniques, il s'est dégagé des systèmes de pures cultures vivrières, dominés par le riz, des systèmes de pures cultures vivrières dominés par le maïs ainsi que des systèmes de pures cultures vivrières dominés par l'igname (figure 21). Les systèmes de pure culture vivrière renfermant maïs et cultures maraîchères avec une prédominance pour la première sont essentiellement pratiqués par les Burkinabè dont le maïs constitue l'alimentation de base. Ce produit s'est substitué au mil (nourriture de base en pays burkinabè) parce que le climat du Sud-Ouest ivoirien ne favorise pas la production du mil en qualité et en quantité suffisante. Les Burkinabè disposent aussi de système de pure culture vivrière dominé par le riz dans des bas-fonds mis à leur disposition par les autochtones. Les producteurs baoulé pratiquent une polyculture qui associe en nombre variable plusieurs autres cultures à l'igname : le maïs, le manioc, la banane plantain, etc. mais ces produits occupent une position marginale par rapport à l'igname.

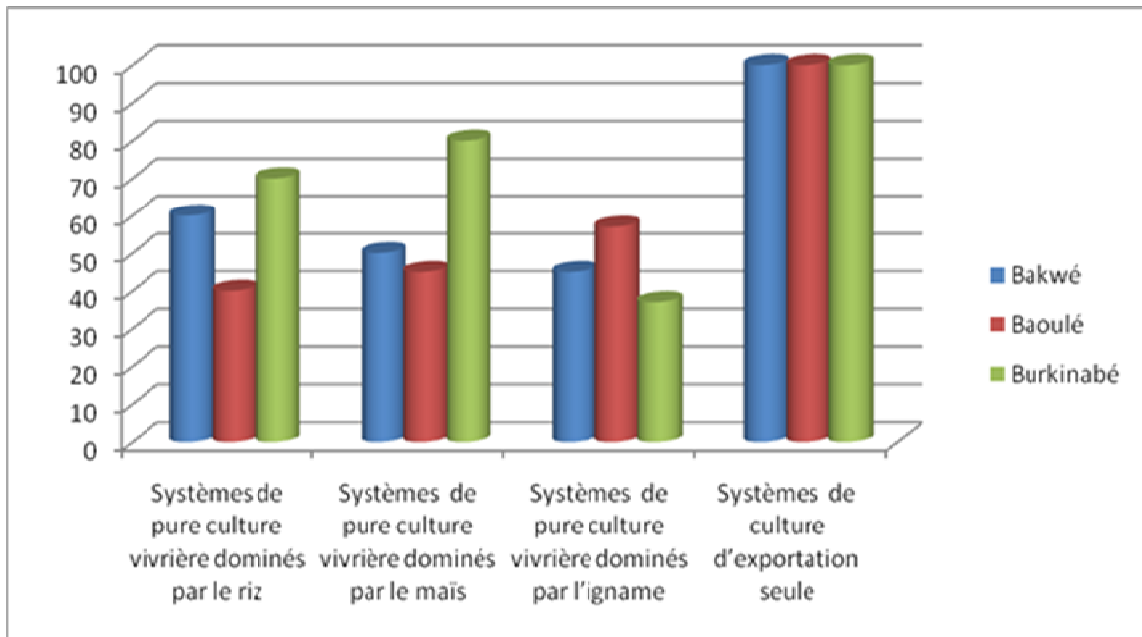


Figure 21: Présentation des systèmes de culture selon les groupes ethniques

Source : Enquête, mars 2010

Les systèmes de culture ont certes subi des modifications qui ont abouti à des bases alimentaires spécifiques telles que le riz chez les Bakwé, l'igname chez les Baoulé et le maïs pour les Burkinabè. Mais ces modèles alimentaires sont-ils l'expression d'identités culturelles ethniques ou des constructions sociales ? Ainsi, comment expliquer l'importance du riz dans le régime alimentaire de l'ensemble des groupes ethniques ? Les réponses à ces interrogations nécessitent la prise en compte des conditions de production (pénibilité du travail, climat, forêt, etc.) dans les premières années de migration à partir de 1970 et les contraintes coloniales (Ruf, 2010). La pénétration des migrants dans les forêts du Sud-Ouest ivoirien a pénalisé la production les toutes premières années de certaines cultures vivrières notamment l'igname, le mil et le maïs base alimentaire des populations allochtones. Le manque de lumière et la pression des animaux sauvages ne permettaient pas le développement de ces produits. Cela a plutôt favorisé la production de manioc.

Défini comme la « culture des sols pauvres par excellence », le manioc est peu exigeant en lumière et ses racines qui se développent en profondeur des sols, réduisent les dégâts causés par les ruminants. Les défrichements forestiers et l'ouverture de vastes exploitations de culture de rente ont limité les dégâts des ruminants. De plus, les associations de culture vivrière dans les exploitations cacaoyères durant les premières années de plantation ont favorisé le développement des produits alimentaires tels que le maïs, l'igname, le riz, etc.

La présence du riz dans l'alimentation de la plupart des groupes ethniques a des fondements historiques et climatiques. En effet, le riz a servi comme moyen de paiement de l'impôt à l'administration coloniale (dans l'Ouest forestier) compte tenu de sa facilité de stockage et de contrôle (Chauveau et al, 1981)⁸⁷. Cette même politique coloniale en faveur du riz a été aussi proposée aux Baoulé dans le Centre ivoirien mais elle s'est heurtée à la résistance des populations qui étaient soumises à des interdits de consommation de riz lancés par les gardiens de la tradition (féticheurs et sorciers)⁸⁸. Les Baoulé sont donc parvenus à maintenir l'igname comme une composante de leur « identité ethnique » (Ruf, 2010). Ainsi, la notion de bases alimentaires liées à chaque groupe ethnique doit être relativisée. Car, ces attributs alimentaires ne relèvent pas forcément de la colonisation. Par exemple, l'adoption du riz en pays bété, au centre-ouest ivoirien, a précédé de peu la colonisation. En effet, déjà à partir de la première moitié du 17^{ème} siècle, le riz faisait objet de commerce avec des commerçants européens (Chauveau et al, 1981)⁸⁹. C'est donc sous ces contraintes bioclimatiques et historiques que le riz a pris de la valeur dans le panier alimentaire de la majorité des populations.

Il faut noter aussi que les modifications alimentaires que connaissaient par les immigrés relèvent de contraintes sociales auxquelles ils étaient exposés en tant que manœuvre et qui les obligeaient à accepter la nourriture que leur tuteur bakwé leur proposait. Par exemple, au moment du cassage du cacao, le tuteur, par le biais de son épouse, assurait l'alimentation des manœuvres agricoles. Le repas qu'elle leur proposait était généralement composé de riz accompagné de sauce. De même, les unions mixtes entre les communautés ont favorisé des transferts de savoir-faire culinaire d'une communauté à une autre ou d'un individu à un autre. Par exemple, pour la satisfaction de son époux burkinabè, la femme bakwé sollicite sa belle-

⁸⁷ Chauveau et al, 1981, cité par François Ruf, 2010.

⁸⁸ Chauveau et al, 1981, cité par François Ruf, 2010.

⁸⁹ Cité par Eric Léonard, 2005.

sœur burkinabè pour la fabrication du tô⁹⁰. De même, les jeunes producteurs bakwé (les migrants de retour) qui ont passé plusieurs années dans les zones urbaines avant de retourner au village ont été en contact avec de nouveaux aliments qui ont influencé leur habitude alimentaire. A côté du riz qu'ils consomment au déjeuner et au dîner, l'attiéké (le couscous du manioc) occupe aussi une place importante dans leur alimentation. Ainsi, au contact des uns et des autres, l'influence culturelle a donc conduit à l'évolution des goûts.

Par ailleurs, deux autres facteurs liés aux processus malthusien et bosserupien sont susceptibles d'expliquer l'évolution du régime alimentaire des populations (Ruf, 2010). Le premier évoque l'incidence des pressions démographiques sur la déforestation et la raréfaction des terres. Ces contraintes écologiques qui se traduisent par les baisses de la pluviométrie et de la fertilité des sols, ont influé sur la production vivrière par le développement de cultures s'adaptant aux conditions environnementales (exemple du manioc). Quant à Boserup, elle insiste sur la nécessité d'innovation des populations « quand elles sont face au mur, quand leur système et leur environnement ne leur assurent plus un niveau de subsistance minimal ». Par exemple, l'introduction de l'herbicide, plus efficace et plus productif pour les céréales a favorisé la mise en valeur des bas-fonds en riz et maïs. Ainsi, ces processus ont largement contribué au glissement partiel des régimes alimentaires des ménages ruraux vers le riz, y compris chez les migrants baoulé.

Un exemple de l'innovation dans l'alimentation s'observe chez les Burkinabè qui ont trouvé un compromis alimentaire en substituant le maïs au mil dans la fabrication du tô, du fait de la raréfaction du mil et sa vulnérabilité au climat. Parallèlement, face à la réévaluation du prix de la banane sur le marché, le foutou⁹¹ est cuisiné en associant igname et manioc. La raréfaction des terres et le déclin de la fertilité des sols a aussi induit la diffusion spontanée de l'igname "*kokoassié*" venue du Ghana. C'est une variété d'igname qui produit de très gros tubercules et présentant deux caractéristiques idéales au stade mature du cycle cacaoyer, contrairement aux autres variétés. L'igname "*kokoassié*" se développe fort bien à l'ombre, sous les cacaoyers adultes d'une part et se stocke très bien en terre, d'autre part. Le développement de l'igname "*kokoassié*" n'exclut pas la présence de d'autres variétés d'ignames notamment le "*bété-bété*" et le "*lokpa*". La diversité des variétés d'ignames vise à réduire les éventuels risques d'échec du fait de la récession climatique.

⁹⁰ Le tô est un plat à base de farine de mil ou de maïs. C'est l'aliment principal des Burkinabè.

⁹¹ Le foutou est une sorte de pâte (de banane plantain, de manioc, d'igname, etc.) en forme de boulette qui est consommé avec de la sauce

Au niveau global, certains travaux (Eric Léonard et Patric Vimard, 2005) ont montré que dans le Sud-Ouest, l'épuisement de la forêt et la crise cacaoyère ont encouragé la prise d'initiatives qui ont permis de dégager des revenus complémentaires à partir de petites surfaces. Ces innovations qui s'apparentent à des stratégies de diversification et de reconversion concernent l'engagement de bon nombre de paysans dans des activités illicites, comme la culture du cannabis. La production de la marijuana a pris de l'ampleur avec la récession cacaoyère à la suite de l'effondrement des prix du café et du cacao. La recherche de revenus alternatifs à ceux du cacao et la nécessité pour beaucoup de jeunes d'assurer leur survie sur des sols appauvris, ont favorisé la diffusion de cette culture.

Aussi, les risques auxquels sont confrontés les producteurs de cacao se sont accentués en raison de la disparition des structures d'encadrement et de financement (BNDA, traitants, etc.). Mais le manque d'institutions financières et de crédit a favorisé la mise en place de nouvelles pratiques en matière de crédit. Comme les coopératives et beaucoup de planteurs ne bénéficiaient plus de prêts de la part des institutions formelles de crédit, les prêts d'argent entre producteurs sont devenus fréquents. A ce niveau, la communauté burkinabè s'est particulièrement illustrée comme les principaux « bailleurs de fonds » des exploitations en difficulté (Eric Léonard et Ronan Balac, 2005). Cette évolution est fondée sur la nature des relations entre producteurs autochtones et allochtones et repose sur les principes de la solidarité villageoise et de l'entraide mutuelle. La capacité des Burkinabè à mobiliser l'épargne est le fait de certains planteurs qui ont réinvesti une partie des profits du boom cacaoyer dans des activités productives (commerce, transport, immobilier, etc.). L'épargne des planteurs entrepreneurs burkinabè et les prêts d'argent qu'ils ont accordés aux autres producteurs ont servi à financer des investissements urbains de type spéculatif à rendement facile et rapide (commerce, immobilier, taxis, achat et transport de fèves). Les revenus tirés des activités extra-agricoles leur permettent de survenir aux besoins immédiats en attendant de vendre plus cher la production cacaoyère.

En outre, les producteurs ont opéré des ajustements nécessaires dans la combinaison des facteurs de production pour répondre à des situations inattendues voire saisir des opportunités qu'offrent le marché. Ainsi, les jeunes baoulé qui bénéficient des opportunités offertes par les marchés urbains, diversifient leurs activités ; ce qui leur permet d'augmenter leurs revenus. Ces derniers sont engagés dans des activités économiques telles que l'extraction et la vente du vin de palme. Ces activités ont lieu au retour des travaux champêtres, à la tombée de la nuit et

rappellent en moyenne 10.000 Fcfa (15,24 euros) la journée. Pour ce qui est des jeunes bakwé retournés au village, beaucoup se sont engagés dans le domaine de la politique en vue d'accroître leur poids au sein des réseaux villageois. Ces jeunes sont des représentants de comités villageois de parti politique ou agent d'Etat Civil.

L'engagement des producteurs dans des activités extra-agricoles et surtout l'introduction de nouvelles variétés de produits vivriers dans le système de culture peut modifier les cycles culturaux. Comment sont alors organisées dans le temps et dans l'espace les activités agricoles des systèmes de cultures ? Autrement dit, y a-t-il complémentarité ou concurrence entre les cultures vivrières et les cultures d'exportation ? Quelles sont les stratégies mises en place pour faire face à une éventuelle concurrence d'une part et pour pallier les pertes post-récoltes qui résultent des difficultés de stockage et de transformation, d'autre part ?

2. RELATION CACAO-VIVRIERS ET LA QUESTION DES PERTES POST-RÉCOLTES

La nature des relations entre cultures vivrières et cultures d'exportation varie selon la composition des binômes. En effet, des analystes ont mis en exergue, dans le cadre de leur recherche une « excellente complémentarité » qui existerait entre cultures vivrières et cultures d'exportation, notamment au sein du binôme igname-cacao. D'autres parlent « d'une certaine concurrence »⁹² pour le binôme riz-cacao. Alors que penser ? La prise en compte des calendriers culturaux et la répartition de la main d'œuvre permettent de mieux apprécier les relations entre cultures vivrières et cultures d'exportation, et d'explorer les deux hypothèses. La réponse est nuancée.

En fait, en tenant compte des deux facteurs, il est possible de souligner une bonne complémentarité entre culture vivrière et culture cacaoyère. En effet, les six premiers mois de l'année sont généralement consacrés aux cultures vivrières. L'activité agricole consiste alors au désherbage, au buttage, au sarclage, etc. L'activité cacaoyère démarre avec le nettoyage à partir du mois de juin jusqu'en septembre et la cueillette des cabosses en septembre-octobre. Le retour aux cultures vivrières s'opère autour de janvier-février. De façon spécifique, on peut noter une « excellente complémentarité agronomique » dans l'association cacao-igname/banane parce qu'elle permet non seulement de maximiser la productivité du travail

⁹² François Ruf, 1988 et Raymond Déniel, 1976, cité par Jean-Louis Chaléard, 1996.

mais aussi favorise la fertilisation des sols par la chute des feuilles. De plus, les cacaoyers bénéficient de l'ombrage des bananiers et du travail du sol lié au buttage de l'igname. Les cultures vivrières cèdent progressivement la place aux arbustes qui entrent en rapport au bout de trois ou quatre mois. Ainsi, les « binômes » cacao-igname/banane permettent une valorisation optimale du sol et du travail. Toutefois, cette pratique se justifie plus pour des besoins de subsistance que pour des besoins d'ombrage et permet d'accroître les quantités commercialisées.

En revanche, la multiplicité des produits vivriers peut conduire à des concurrences entre cultures vivrières et cacaoyères. C'est d'ailleurs le cas du « binôme » riz-cacao. En effet, les travaux dans les rizières débutent en avril avec le semis et le sarclage. La surveillance des rizières et la récolte débutent en août en même temps que les travaux d'entretien des cacaoyers. Comment les producteurs s'organisent-ils pour lever cette contrainte ? L'une des stratégies adoptées consiste à privilégier les variétés de cycle court et la mobilisation de la main d'œuvre familiale. Par exemple, la production du riz de cycle court permet d'achever la récolte entre juillet et août avant les grands travaux cacaoyers. La mobilisation et l'affectation de la main d'œuvre familiale favorisent une répartition optimale du facteur travail. Les écoliers lors des congés scolaires sont utilisés pour la surveillance des rizières. De même, des travailleurs à la tâche sont employés pour les travaux de récolte. En cas de surcharge de travail, des travailleurs temporaires sont recrutés pour trouver une solution à la coïncidence des travaux agricoles. Compte tenu de tout ce qui précède, on peut affirmer qu'il existe une bonne complémentarité entre culture vivrière et cacao.

Bien que la question de l'amélioration de la production vivrière ait induit des changements dans les systèmes de culture, la problématique des pertes post-récoltes constitue également un défi majeur. Cette question est d'autant plus importante qu'une augmentation de la production vivrière doit nécessairement conduire à une amélioration des techniques de transport et de conservation, en vue d'assurer une consommation durable des produits.

Le transport conditionne la compétitivité et la régularité de l'approvisionnement. Deux modes de transport des produits vivriers, depuis la zone de production jusqu'au marché, se distinguent. Il s'agit du transport à l'aide d'engins avec ou sans moteur (pousse-pousse, brouette, etc.) et du portage. La quantité de produits vivriers transportés est liée à la capacité de charge de l'engin mobilisé et de la force humaine.

Les moyens de transport motorisé sont les motocyclettes, les camionnettes et les pickups. Ces véhicules peuvent, selon leur contenance, transporter plusieurs dizaines de tonnes de marchandises. Le transport de marchandises est généralement assuré par des opérateurs privés, rétribués en fonction de la distance parcourue (de la zone de production au marché) et de la quantité de marchandises transportées. Ces moyens de transport sont utilisés par des commerçants grossistes qui agissent à titre individuel ou issus d'association de commerçants ou de producteurs telles que la Fédération Nationale des Coopératives du Vivrier en Côte d'Ivoire (FENACOVICI) qui parcourt villages et campements pour collecter les produits vivriers. Les produits sont ensuite acheminés vers les marchés et vendus à des détaillants, connus par avance et présents sur le marché.

Le portage ou la marche à pied, dont les femmes sont les actrices principales, s'effectue sur de courtes distances et avec de faibles quantités de produits vivriers. Avec ce type de moyen de transport, la régularité des ventes n'est pas généralement assurée parce que les produits présentés sur le marché relèvent souvent de surplus alimentaire. Ces ventes s'expliquent aussi par une carence en matière de transformation et de conservation des aliments. Pour y remédier, les producteurs ont mis en place quelques techniques concernant le stockage, la transformation et la commercialisation en vue de limiter la dégradation des aliments. Ces techniques évoluent selon le produit et la quantité disponible. Par exemple, pour protéger le riz et le maïs des rongeurs, des greniers sont construits sur 4 pilotis, isolés du sol. Le but est d'éviter le contact du sol qui pourrait produire des moisissures et attirer les rongeurs. En absence d'espace suffisant pour la conservation du riz, une partie est vendue, quitte à en racheter plus tard.

Au niveau des produits maraîchers, certains sont séchés et transformés en poudre. Cette technique facilite la conservation. Par exemple, le gombo frais, séché et transformé en poudre, appelé "djoumglé", peut se conserver plusieurs mois. Le "djoumglé" est mélangé à d'autres produits (piment, tomates fraîches) et consommé en sauce. Les autres légumes tels que la tomate fraîche et l'aubergine qui ne sont pas consommés immédiatement sont mis en vente et rachetés selon les besoins de la famille. Concernant la banane plantain, elle est traitée avec beaucoup de délicatesse compte tenu de sa fragilité et de sa très forte sensibilité à l'humidité et à la chaleur. Lorsque la banane plantain atteint la maturité, l'altération de sa qualité s'accélère. Trop mûre, la peau devient noire et le produit n'est plus adapté à la préparation de certains mets tels que le foutou. Pour ce faire, les producteurs n'attendent pas que le produit atteigne le stade de la

maturité avant de l'arracher de l'arbre. Dès que la peau tend vers cet aspect, le régime est immédiatement coupé et mis à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Au niveau des féculents, des innovations intéressantes ont été mises en place. Le manioc par exemple peut se conserver dans le sol durant plusieurs semaines après sa maturité. Mais une fois sorti de terre, le manioc se conserve difficilement. Pour ce faire, les producteurs maintiennent la tige et n'arrachent que les racines nécessaires à l'alimentation de la famille. Cette stratégie est avantageuse à deux niveaux : premièrement, elle évite de transporter d'importantes quantités qui risquent au bout d'un certain temps la dégradation de sa qualité. Ensuite, la technique permet l'achèvement de la croissance des autres racines puisqu'elles n'atteignent pas toutes la phase de la maturité au même moment. Si les racines déjà sorties de terre ne sont pas consommées dans un délai de 5 jours, les producteurs les enferment dans des fossés creusés autour des maisons. Les aliments sont ensuite recouverts de feuilles de bananier puis de terre. Cette technique retarde la dégradation des produits qui peuvent être consommés au-delà de sept jours.

Le stockage en fosse est une technique peu coûteuse. Cependant, cela comporte des risques tels que les attaques d'insectes et des rongeurs ainsi que la pourriture des féculents. C'est pourquoi, il n'est recommandé que pendant un laps de temps limité à quelques semaines. Pour ce qui est de l'igname, c'est le stockage en palissade (sorte de claies verticales sur lesquelles les ignames sont attachées individuellement et posées les unes au-dessus des autres à l'ombre) qui est mis en pratique. Les producteurs effectuent une inspection fréquente des stocks pour éliminer les tubercules malades. Cette activité vise à limiter la contamination entre tubercules. Le stockage en claies permet de conserver l'igname durant plusieurs mois après la récolte (photo 8).

Notons que les stratégies mises en place, soit pour accroître la production vivrière ou le revenu des parents, soit pour faire face à l'importance des travaux agricoles, soit pour limiter les pertes post-récoltes ont été marquées par des investissements agricoles et extra-agricoles, la sélection de variétés de vivriers de cycle court, la mobilisation ainsi que l'affectation de la main d'œuvre en fonction des tâches. Ces pratiques visent à limiter les contraintes liées à l'association cultures vivrières/cultures d'exportation, qui constituent encore des enjeux majeurs des stratégies d'autosuffisance et de sécurité alimentaire.



Photo 7: Conservation d'ignames par la technique de claie, à Renékro

Source : Enquête, mars 2010

Conclusion

Le modèle d'exploitation agricole hérité de la colonisation a souvent conduit à un déficit vivrier. Ainsi, s'assurer la régularité de l'approvisionnement vivrier constitue un défi majeur des stratégies des producteurs. Dans ces conditions, la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire dépend de l'allocation optimale des ressources (terre, travail, etc.) entre les cultures d'exportation et les cultures vivrières.

La diversification des revenus a reposé sur des valeurs de solidarité et d'entraide qui constituent des éléments importants des stratégies de survie des producteurs parce que ces valeurs ont offert un filet de sécurité de premier plan dans un contexte de crise cacaoyère. Les stratégies développées portaient sur des activités agricoles et non agricoles moins dépendantes des facteurs climatiques. Ainsi, la diversification des activités apparaît comme un choix des agriculteurs pour gérer les risques. La diversification des activités a permis de faire face à la saisonnalité des revenus agricoles et de limiter les risques liés à une forte dépendance du marché en privilégiant une association équilibrée entre cultures commerciales et cultures tournées vers la satisfaction des besoins alimentaires.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

L'approche concernant les stratégies des producteurs et les études empiriques qu'elle met en exergue, restent irremplaçables pour comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles. Les analyses socio-économiques et agronomiques qu'elle exige, permettent de mieux identifier les capacités d'initiative des agriculteurs dans un contexte d'incertitudes économique, sociale, politique et environnementale. Cela est d'autant vrai que le modèle d'exploitation agricole ivoirien, basé sur le sous-secteur agricole de cacao, a conduit le système de l'économie de plantation dans une crise profonde, après deux décennies de succès (1960-1970). Les efforts d'ajustement qui ont pu être menés en matière d'austérité budgétaire et la réduction du prix d'achat au producteur durant la récession, n'ont pu sortir la population (en particulier celle du milieu rural) de la crise, qui relevait à la fois de facteurs structurels et conjoncturels. Ainsi, les zones rurales particulièrement les zones cacaoyères se trouvent confrontées à plusieurs facteurs de blocage, notamment les questions relevant de la sécurité alimentaire et du foncier, la lutte contre la dégradation du régime climatique et l'épuisement de la forêt. La disparition de la forêt fut accentuée avec l'importance des migrations agricoles en provenance des autres régions du pays, mais aussi à la frontière nord, principalement du Burkina Faso.

L'inégalité dans les investissements effectués par les autorités en accordant la priorité des programmes d'investissement socio-économique (infrastructures routières, ports, etc.) à la région forestière au Sud, au détriment de celle du nord, a accentué l'exode des populations vers les régions pourvues en ressources naturelles, notamment le Sud-Ouest. Les familles ont recours à la migration comme une stratégie de survie, de diversification des risques et d'augmentation des revenus. Ainsi, par rapport aux autochtones et aux autres migrants, notamment les Burkinabè, les Baoulé, venue du centre de la Côte d'Ivoire, ont été les principaux bénéficiaires de la course à terre dans la cadre de la mise en valeur du grand Ouest (Lesourd, 1988). De par l'originalité de leur système de production basé sur l'association cacao/vivriers à dominante cacaoyère, leur capacité à mobiliser la main d'œuvre bon marché mais surtout l'appui de l'Etat-parti en matière d'accès et de protection des droits fonciers, expliquent leur « remarquable réussite » durant la phase pionnière.

Conclusion générale

Avec l'avènement de la récession cacaoyère, les producteurs autochtones et allochtones ont dû faire face à l'épuisement des réserves forestières, à l'effondrement du prix du cacao, à la déstructuration des filières de commercialisation et de crédit et à la dégradation des rapports sociaux. L'éclatement du lignage en tant qu'unité globale de production et de reproduction, en de multiples unités familiales autonomes, s'est accentué. Cette situation a entraîné non seulement, la diminution de la taille du groupe familial et par ricochet de la main d'œuvre, mais aussi provoqué une pression forte sur les disponibilités foncières. Les pressions foncières se sont aggravées sous l'effet de la croissance de la population, du changement climatique et de l'amenuisement de la fertilité des sols.

Dans ce contexte, il revenait aux cacaoculteurs eux-mêmes, d'assurer avec des stratégies appropriées, la fonction de stabilisation des revenus, d'approvisionnement vivrier et de sécurisation des facteurs de production. Les producteurs se devaient de procéder à une meilleure allocation des ressources pour une meilleure productivité et la préservation du patrimoine familial, en vue de la transmission intergénérationnel de l'héritage. Pour ce faire, ils ont utilisé des règles et des formes de contrat (les contrats aboussan et de garantie) qui leur ont permis de sécuriser les droits fonciers. Par exemple, en matière de transactions foncières, en plus du témoin (le chef de village), le contrat écrit assurait une validité locale aux engagements, et facilitait les conditions de règlement des conflits.

Tout autant que les conflits fonciers, la régularité de l'approvisionnement vivrier constituait aussi un défi majeur des stratégies des producteurs. Dans ce cas, les pratiques des producteurs privilégiaient une association équilibrée entre cultures commerciales et cultures tournées vers la satisfaction des besoins alimentaires. Ainsi, la diversification des activités apparaissait comme un choix des agriculteurs pour gérer les risques. Cela a permis d'anticiper les conséquences d'une fluctuation des facteurs climatiques et de faire face à la saisonnalité des revenus agricoles, tout en limitant les risques liés à une forte dépendance du marché.

Conclusion générale

Concernant la stratégie de mobilisation de la main d'œuvre, elle a pris de l'ampleur avec l'éclatement du lignage en tant qu'unité globale de production et de reproduction en de multiples unités familiales autonomes. Ainsi, on a assisté au déplacement du contrôle de la reproduction et de l'utilisation de la main d'œuvre du clan ou du lignage vers le groupe domestique restreint. Par exemple, les autochtones se sont attachés le travail des jeunes citadins (retournés au village après des recherches infructueuses de travail en zone urbaine) qu'ils employaient comme main d'œuvre familiale. La mobilisation de la main d'œuvre familiale se faisait aussi par l'accumulation de dépendants sociaux en particulier les enfants confiés. Par ailleurs, des recrutements de travailleurs externes, rétribués en nature (partage de production) ou en espèce, permettaient de compenser l'indisponibilité de la main d'œuvre familiale.

Notons que, l'efficacité des réponses des producteurs face à la récession cacaoyère reposaient également sur les investissements effectués durant la phase pionnière ; lesquels investissements pouvaient être assimilés à des réponses anticipées à la crise cacaoyère. Il s'agit ici de la portée des investissements issus des gains tirés du boom des prix du cacao sur la situation des différentes catégories de producteurs dans un contexte de crise.

S'agissant des autochtones, la plupart ont opté pour la construction de maisons familiales mais surtout pour des stratégies d'insertion urbaine, notamment par le biais de la scolarisation des enfants. Ils espéraient à terme bénéficier d'une bonne retraite à travers l'occupation des enfants d'un poste de cadre à la fonction publique ou au sein du secteur privé. La crise économique à la fin de la décennie 1970 n'a pas favorisé l'embauche des jeunes diplômés. Au contraire, on a assisté à des licenciements anticipés dans les secteurs publics et privés. Face à cette situation, l'Etat a appelé les jeunes déscolarisés et diplômés au chômage à retourner à la terre. Les jeunes citadins de retour qui espéraient disposer de leur propre exploitation, ont été contraints de vivre sous la dépendance de leurs parents qui ont cédé l'essentiel des ressources foncières aux migrants burkinabè et baoulé.

Conclusion générale

Les Baoulé, qui ont fait preuve d'une « remarquable réussite »⁹³ durant la phase pionnière, ont subi aussi de plein fouet les effets de la crise cacaoyère. En perdant le soutien politique et administratif dont ils avaient longtemps bénéficié, les Baoulé ont payé le prix de leur indifférence vis-à-vis des règles coutumières régissant la régulation foncières chez les Bakwé. Celles-ci concernent le respect des principes du tutorat, le mode d'accès au foncier des migrants, etc. Tout comme les Bakwé, leur épargne a servi à la construction d'une maison familiale dans le village d'origine (Lesourd, 1988). Un tel investissement à caractère improductif ne peut servir de revenu alternatif.

En revanche, les Burkinabè ont su tirer leur épingle du jeu. Ils ont profité des facilités d'accès au foncier et de travailleurs « semi-captifs et bon marché » (Eric Léonard et Patric Vimard, 2005), pour développer leurs exploitations. Mais contrairement aux Baoulé, les Burkinabé sont restés attachés au respect des règles d'accès au foncier. Leur installation dans les villages d'autochtones, a permis de renforcer les liens de solidarité. Par ailleurs, du fait de leur relative jeunesse par rapport aux autres producteurs, ils ont su s'auto-employer comme aboussantiers dans leur propre exploitation. Cette stratégie leur a permis non seulement de faire l'économie d'une embauche de main d'œuvre salariée mais aussi de mettre en œuvre des stratégies plus intensives de production au sein de leurs exploitations dans un contexte crise foncière. De plus, la diversification de leurs activités sur le plan agricole et extra-agricole, notamment l'investissement dans les secteurs de l'hévéaculture, du transport, de l'immobilier et le commerce, leur ont permis de disposer de revenus alternatifs dans un contexte de baisse des prix du cacao.

Le résultat principal de cette recherche est d'avoir constaté que les stratégies les plus efficaces sont celles qui ont été modelées en tenant compte des relations intercommunautaires ou interethniques, à travers le respect des règles du tutorat, la mobilisation du facteur travail et du crédit.

⁹³ Philippe Léna (1979), cité par Michel Lesourd (1988).

Conclusion générale

Toutefois, ces résultats ont été affectés par la période d'investigation (Février à Mars 2008 et Février à Mars 2010) marquée par une crise politico-militaire qui a provoqué la partition du pays en deux et le démantèlement de la filière café-cacao suite aux différents détournements de fonds orchestrés par les dirigeants de la filière. La crise politico-militaire a affecté les relations communautaires qui étaient marquées par une grande et constante méfiance. En effet, la communauté allochtone (Baoulé et Burkinabè) faisait l'objet d'une grande suspicion auprès de la population autochtone. Pour les Burkinabè, cette suspicion est la conséquence du soutien des autorités politiques de leur pays à la rébellion armée qui a occupé le Nord du pays (Richard Banégas et al, 2003). Pour les Baoulé, la méfiance des autochtones à leur rencontre résulterait de l'accord politique que le PDCI⁹⁴ (un parti de l'opposition auquel les Baoulé semblent se reconnaître) a passé avec le RDR⁹⁵, un autre parti de l'opposition, soutien de la rébellion armée⁹⁶.

Ainsi, lors de notre premier passage, nous avons été soumis (dans chacun des villages et campements enquêtés) à de véritables interrogatoires sur les objectifs et les motivations réels de l'enquête, avant que l'autorisation ne nous soit donnée par le chef de village. L'intervention du chef de village n'a pas pour autant dissipée toutes les inquiétudes des producteurs. Plusieurs producteurs ont refusé catégoriquement d'être interrogés, notamment au sein des communautés allochtones (Baoulé et Burkinabè). Malgré ces difficultés, une proportion significative de producteurs de cacao a pu être enquêtée.

Au regard de l'ensemble des difficultés qui affectent les conditions de vie des producteurs, l'Etat a un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des rapports entre les populations autochtones et allochtones. Or il semble que dans l'histoire politique en Côte d'Ivoire, les responsables politiques s'appuient le plus souvent sur leur propre groupe ethnique pour mener leur action politique. Ainsi, depuis l'indépendance politique en 1960, les gouvernements qui se sont succédés ont contribué à la dégradation des relations sociales au sein des populations. En effet, l'absence de code foncier sécurisant l'accès au foncier aux allochtones et le statut ambigu des Burkinabè, d'une part, et les pressions sur les populations

⁹⁴ Parti démocratique de Côte d'Ivoire

⁹⁵ Rassemblement des Républicains

⁹⁶ Certains partis de l'opposition, notamment le PDCI et le RDR ont établi une alliance au sein d'une plate-forme politique : le Rassemblement des houpouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP) contre le régime du Front Populaire Ivoirien, parti au pouvoir.

Conclusion générale

autochtones (affaire guébié, non-prise en compte des règles coutumières foncières, etc.) d'autre part, ont exacerbé les tensions entre les populations.

On a assisté à la succession de quatre systèmes politico-ethniques qui ont entretenu des relations diversifiées avec des producteurs en fonction de leur appartenance ethnique et régionale. Ces systèmes à dominante ethnique ont influencé les rapports sociaux au sein des populations du Sud-Ouest, lesquels rapports reposaient essentiellement sur la gestion foncière. L'analyse des actions gouvernementales de ces systèmes politico-ethniques permet d'appréhender leurs impacts sur les relations au sein des groupes ethniques du Sud-Ouest.

Ainsi, le premier système politico-ethnique (de 1960 à 1993) qui s'était enraciné dans le centre du pays entretenait des relations privilégiées avec les populations baoulé. Partisan du principe de « la terre appartient à celui que la met en valeur », l'Etat dirigé par Félix Houphouët Boigny voulait faciliter l'accès au foncier aux populations allochtones. Pour ce faire, de fortes pressions étaient exercées sur les autorités villageoises autochtones pour l'installation des migrants. De plus, les autorités administratives exerçant au Sud-Ouest, étaient tous issues du même groupe ethniques (des Baoulé). Par conséquent, les conflits fonciers étaient réglés en faveur de ces derniers. Par ailleurs, l'Etat qui voulait faire des migrants, particulièrement des Burkinabè, un électorat semi-captif a suggéré leur accordé la double nationalité. La proposition d'Houphouët a été rejetée au sein du parlement, bien qu'étant à majorité houphouétiste.

Le second système ethnique qui a prévalu de 1994 à 1999, reposait également sur la région du Centre du pays. Mais contrairement au premier, la politique des autorités visaient à accordé aux seuls ivoiriens, les ressources économiques et foncières. L'« ivoirité » ou la politique de préférence nationale appliquée à la question foncière, excluait de fait les populations burkinabè de la gestion des ressources. Cette politique ethno-nationaliste s'est d'ailleurs traduite par la réinterprétation de la loi sur le domaine foncier rural de 1998. L'article premier de cette loi stipulait au sujet de l'accès au foncier que seuls les ivoiriens n'avaient droit à la propriété foncière. La nationalité ivoirienne n'étant obtenue que par le droit du sang et non plus par le droit du sol, tout individu né sur le sol ivoirien de parents non-ivoiriens, ne pouvaient, par conséquent, prétendre à la propriété foncière, même par héritage. Les étrangers, propriétaires terriens, n'étaient donc pas autorisés à transmettre leurs terres par héritage à leurs ayants droit. Le texte de loi a été voté à l'unanimité de l'ensemble des députés, y compris par

Conclusion générale

ceux issus de l'opposition. Cette loi a déstructuré la cohésion sociale au sein des communautés et exacerbé les tensions entre populations autochtones et non-ivoiriennes dans les zones cacaoyères. A la fin de l'année 1999, les populations du Centre, après avoir longtemps occupé une position hégémonique sur le plan national, du fait des conditions agronomiques et politiques qui prévalaient jusque-là, ont dû faire face à un nouveau partage négocié du pouvoir et à l'émergence politique d'autres communautés régionales, notamment celles du grand Ouest.

Ainsi, en 2000, un nouveau gouvernement a émergé avec l'arrivée au pouvoir du front populaire Ivoirien (FPI), un parti de l'opposition. Ce parti dont le responsable politique est originaire de l'Ouest du pays, devait selon certains acteurs politiques (issus de l'ancien parti au pouvoir : le PDCI) remettre en cause les droits de propriété foncière des populations allochtones (Baoulé et Burkinabè) en suscitant leur retour dans leur région d'origine. Ces inquiétudes pouvaient se justifier puisqu'en 1995, lors du boycott de l'élection présidentielle par le front républicain⁹⁷, on a assisté à l'expulsion de près de 12.000 baoulé des forêts de l'Ouest par les autochtones. D'autres acteurs politiques ont noté que le leader du FPI semblait répéter aux potentiels électeurs de son groupe ethnique, le slogan de campagne tel que « donnez-moi vos voix, je vous remettrai vos terres ».

Bien que ces actions ne se soient pas vérifiées, on a néanmoins assisté à des affrontements communautaires entre populations autochtones et Burkinabè à l'Ouest du pays, ce qui provoqua le retour de plus de 20.000 Burkinabè dans leur pays d'origine. De plus, les différentes interprétations de la loi foncière de 1998 en ce qui concerne la définition de la notion d'étranger, ont accentué les tensions communautaires. En effet, pour les autochtones, l'étranger c'est non seulement les migrants ressortissants des pays voisins, mais aussi les populations issues de la migration interne (Baoulé). Par conséquent, ils sont, autant que les Burkinabè, concernés par l'article premier de la loi de 1998. Bien que n'ayant pas été promulgué, les interprétations des populations locales et les déclarations des politiciens de la loi de 1998 pour légitimer leurs actions en faveur de l'électorat local, ont accentué les tensions communautaires (Chauveau et Koffi Bobo, 2003).

⁹⁷ un ensemble de partis de l'opposition composé du Front Populaire Ivoirien (FPI) et le Rassemblement des Républicains (RDR).

Conclusion générale

De plus, le principe houphouétien était en contradiction avec le droit coutumier encore en vigueur dans la mentalité des paysans. Selon ce droit, la terre appartient aux ancêtres. Par conséquent, il est inaliénable. Cela a conduit à la redéfinition de la consigne houphouétienne telle que « la terre n'appartient plus à celui qui la met en valeur, mais à son propriétaire ». Cette situation a entraîné des récupérations des terres acquises ou cédées aux étrangers. Ce qui a exacerbé les conflits fonciers.

A l'aube du 19 septembre 2002, les nombreuses tensions sociales, politiques, économiques et ethniques qui couvaient depuis plusieurs années explosent sous la forme d'une rébellion armée. Le pays est scindé en deux. Le Sud occupé par les forces gouvernementales et le Centre et le Nord par des rebelles. Parmi leurs revendications, figure le retrait de la disposition de l'article premier de la loi de 1998 relatif à l'exclusion des étrangers de la propriété foncière. Pendant les pourparlers de paix tenus dans la banlieue parisienne de Linas-Marcoussis en janvier 2003, les acteurs politiques et militaires sont convenus à reformer la loi sur le foncier en consacrant le droit de propriété foncière des étrangers.

Malgré les efforts du gouvernement a établi une relation de confiance entre les populations, la situation des immigrés ne s'est pas pour autant améliorée. En effet, la plupart des terres acquises par les immigrés sous forme d'achat ou de don n'étaient matérialisées par aucun document. Même s'il en existait, il n'avait pas de valeur juridique. Parce que jusqu'à la promulgation de la loi de 1998, la législation n'accordait aucune valeur juridique aux transactions foncières coutumières, hormis celles passées devant le notaire (Barbara McCallin, et al, 2009). Ainsi, la situation des immigrés demeurait toujours précaire malgré le retrait de l'article premier de la loi de 1998.

Depuis avril 2011, un nouveau parti politique constituant le quatrième système politico-ethnique occupe la scène nationale. Proche des populations du nord du pays, le responsable de ce parti est souvent accusé d'être un ressortissant burkinabè. C'est d'ailleurs sur la base d'une « nationalité douteuse » que la cour suprême a rejeté sa candidature aux élections présidentielle et législative de 2000. Le rejet de la candidature du président du Rassemblement des Républicains (RDR), a été perçu comme l'exclusion des étrangers et de la population du Nord. L'arrivée au pouvoir du RDR suscite au sein des populations autochtones du Sud-Ouest, un sentiment de méfiance vis-à-vis des autorités politiques qu'ils soupçonnent de vouloir réinterpréter les règles d'accès au foncier en faveur des non-ivoiriens. La nouvelle donne

Conclusion générale

politique peut favoriser la remise en cause des procès qui ont été rendus en règlement des litiges fonciers et qui ont été portés à l'encontre des populations étrangères, notamment des Burkinabè. Ces derniers peuvent par exemple réclamer un autre procès que celui qui a été rendu et qui les a spolié de leurs terres. Cette inquiétude s'est récemment manifestée (janvier 2012) à l'Ouest du pays dans les sous-préfectures de Bin-Houyé et de Zouan-Hounien, où des affrontements ont opposé des Burkinabè aux autochtones (les Yacouba), suite à l'occupation par des Burkinabè d'une ex-forêt classée, que les Yacouba disent avoir réservée à leurs enfants.

Ainsi, on constate que depuis son indépendance politique en 1960, l'histoire agricole de la Côte d'Ivoire est caractérisée par la prééminence politique de trois principaux groupes ethniques sur les autres ensembles de la nation : les Baoulé-PDCI au Centre, les Bakwé/Bété-FPI à l'Ouest/Sud-Ouest et récemment les Burkinabè-RDR au Nord. Ces principaux groupes ethniques dont l'activité agricole a été étudiée durant cette recherche, ont été certes les principaux acteurs du développement de la cacaoculture en Côte d'Ivoire mais aussi au centre de la grave crise que le pays a connue à l'aube du 19 septembre 2002. Par conséquent, ils doivent être considérés, en tant que planteur, comme les maillons essentiels de la stabilisation politique.

Par conséquent, la réconciliation de l'ensemble des populations vivant en Côte d'Ivoire, particulièrement celles des zones cacaoyères, doit constituer la priorité du gouvernement actuel, à la sortie de cette crise. Car aucun objectif de développement économique n'est efficace sans un véritable « changement des comportements mentaux et sociaux » (François Perroux). Pour ce faire, la réconciliation des populations doit nécessairement procéder par le recensement de l'ensemble des litiges fonciers des zones conflictuelles. Ceux qui ont déjà fait l'objet de règlement doivent être évalués et les conflits latents doivent être détectés. Les règlements des conflits doivent impérativement tenir compte des droits fonciers coutumiers et privilégier les intérêts de chaque partie en conflit (autochtone/allochtones, Baoulé, Burkinabè, Bakwé, etc.) sans porter de jugement en faveur d'un groupe ethnique aux dépens d'un autre.

Conclusion générale

Ce processus ne peut être engagé sans le soutien de l'Etat, désireux d'accélérer le développement agricole du pays. Ainsi les autorités étatiques à qui incombe l'élaboration d'une politique foncière et migratoire, se doivent de prendre en compte les préoccupations des acteurs non étatiques (producteurs, femmes, jeunes, autochtones et étrangers, etc.) et y répondre. L'objectif du système administratif et politique foncier devait être d'offrir une réelle sécurité des droits sur les terres et les ressources naturelles des zones rurales (tant pour les autochtones que pour les allochtones) et d'encourager une gestion foncière durable. A ce niveau, une approche intégrée visant la sécurisation des droits familiaux, principalement ceux des jeunes, doit tenir compte de la sécurisation des droits transférés aux migrants. Ainsi, la recherche de compromis pour renforcer la cohésion sociale et stimuler les innovations agricoles, doit passer par la sécurisation de la dimension socio-politique du foncier beaucoup plus importante qu'une simple action juridique focalisée sur les droits de propriété qui entrave l'intégration et la coopération des différentes communautés au sein de la collectivité locale.

Par ailleurs, les nouvelles réformes engagées dans la filière cacao avec la création du conseil du café-cacao (CCC) regroupant des représentants de l'Etat, des producteurs et des exportateurs, vise à garantir aux producteurs un prix unique et stable, établi à 60 % du prix Caf. La fixation d'une marge de prix aux producteurs constitue une avancée notable dans l'amélioration des revenus, en ce sens que, par le passé, ni la caisse de stabilisation, ni la filière libéralisée ne définissait clairement une fourchette de prix aux producteurs par rapport au prix mondiaux. Ces structures (la CAISTAB principalement) se contentaient d'un prix garanti identique pour tous les producteurs mais sa marge par rapport au prix Caf n'était pas définie. Avec le CCC, le producteur ne devrait plus se soucier des questions telles que à qui dois-je vendre ma production et à combien. C'est l'Etat qui se chargera désormais de la commercialisation (interne et externe) et de la fixation du prix d'achat. Quitte maintenant à l'Etat de veiller à ce que le fonds de réserve⁹⁸ prévu pour la régulation de la filière, puisse être réellement affecté à cette opération, c'est-à-dire à la stabilisation financière de la filière, afin de ne pas reproduire les erreurs du passé.

⁹⁸ Selon Charles Diby Koffi, ministre de l'Economie et des finances, le fonds de réserve se situe en ce jour (février 2012) à 13 milliards. La valeur annuelle du fonds doit être de 50 milliards, soit 76.224.508.618,7 euros.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

DAGNELIE Pierre (1998) *Statistique théorique et appliquée : statistique descriptive et bases de l'inférence statistique*, tome 1, Département de Boeck université, Paris, Bruxelles, 508 p.

DAGNELIE Pierre (1998) *Statistique théorique et appliquée : inférence statistique à une et deux dimensions*, tome 2, Département de Boeck université, Paris, Bruxelles, 659 p.

GINGRAS François-Pierre (2003) *Guide de rédaction des travaux universitaires*, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/metho/guide-fr.pdf>, consulté le 24 avril 2007, 24 p.

KRATIROFF Hubert (2001) *Fonction : Chef de produit*, 3^{ème} édition, Dunod, 323 p.

MACE Gordon et PETRY François (2000) *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, 3^{ème} édition, collection Méthodes en Sciences Humaines, édition de boeck, 134 p.

MANTEL Sylvie (2007) *Changer de métier : devenir professeur d'économie-gestion : Le guide pour réussir le CAPET et l'agrégation*, Pearson Education, 281 p.

INS (1998) *Recensement général de la population et de l'habitat. Migration*, Institut National de la Statistique, Abidjan, Côte d'Ivoire.

INS (1998) *Recensement Général de la Population et de l'Habitat : Données socio-démographique et économiques des localités, tome 1 : Résultats définitifs par localités, région du Sud-Ouest*, Institut National de la Statistique, Abidjan, Côte d'Ivoire.

INS (1999) *Côte d'Ivoire : Enquête Démographique et de Santé 1998-1999*, Institut National de la Statistique, Abidjan, Côte d'Ivoire.

SEN Amartya (2000) *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*, Editions Odile Jacob, 356 p.

BIBLIOGRAPHIE SE RAPPORTANT A L'ECONOMIE IVOIRIENNE ET AU SECTEUR AGRICOLE EN GENERAL

AHUA K. (2007) « Filière café-cacao Commercialisation intérieure : La Côte d'Ivoire copie le Ghana », in *Le Front*, n° 1507 du vendredi 25 mai 2007, quotidien ivoirien, Abidjan, Côte d'Ivoire.

AFFOU Yapi et TANO Kouadio (1988) La boucle du cacao en Côte d'Ivoire : une situation migratoire inversée, communication aux 3ème journées démographiques de l'ORSTOM, Paris, 20-22 septembre 1988, 12 p., [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/34597.pdf consulté le 12 juillet 2011.

AIRAULT Pascal (2005) « La fève a la fièvre : La gestion de la filière reste opaque, les paysans s'appauvrissent et les plantations vieillissent » *Jeune Afrique*, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN23105lafveervifa0/Actualite-Afrique--la-feve-a-la-fievre.html>, consulté le 20/11/2010

AIRAULT Pascal (2006) « Où va l'argent du cacao ? : A la faveur de la crise, la gestion des revenus de la filière est devenue totalement opaque. Pour relancer l'économie, Banny doit faire le ménage », *Jeune Afrique*, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN07056ovalaoacacu0/Ou-va-l-argent-du-cacao--.html>, consulté le 20/11/2010

AKA Aline (2001) « Analyse de la nouvelle loi de 1998 au regard de la réalité foncière et de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire », *Bulletin de liaison du LAJP* n° 26, septembre, Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris, pp. 130-143.

AKA Ebah (1983) « Les leçons de la révolution verte et les politiques d'autosuffisance alimentaires dans le Tiers-Monde », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série K, Tome VI, Sciences Economiques, Université d'Abidjan-Côte d'Ivoire, pp. 19-47.

AKINDES Francis (2000), « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire », in *Politique africaine*, n° 78, pp.126-144.

ALARY Véronique (1996) « La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun », *Revue Région et Développement* n° 4, ORSTOM-OCISCA, 24 p.

Bibliographie

AMIRI Sid, GOURDON Alain (2005) *Étude diagnostic des organisations et des procédures de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire*, Cabinet ECO, Bruxelles, Cabinet BAA, Barcelone
Rapport réalisé pour le compte du gouvernement de Côte d'Ivoire, sur financement de l'Union Européenne.

ANADER (2009) *Forum Corée Afrique : Sécurité alimentaire et développement rural*, Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, République de Côte d'Ivoire, [En ligne], disponible sur le World Wide Web :

http://kaforum.net/pdf_files/2_Session_discuss_Koffi_AMAN_Cote_dIvoire_for_handbook_fr.pdf, consulté le 4 mai 2010

ANDREW Nancy et al (2009) « La réforme du système foncier en Afrique du Sud : Le conflit qui refuse de disparaître », Séminaire sur *Les questions foncières rurales comme facteurs de crise en Afrique Subsaharienne*, organisé par le programme "Afrique Subsaharienne" de l'Ifri, 17 octobre 2008.

ANGOULVANT Gabriel (1916) *La pacification de la Côte d'Ivoire (1908-1915) : Méthodes et résultats*, Emile Larose, Paris, 395 p.

ANOAH Amoakon et al (2005) « Dynamiques familiales et solidarités communautaires : Les réponses sociales à la crise », in Eric Léonard et Patrice Vimard (Eds), *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*, pp.217-260.

Anonyme (2003) « Café Cacao : La longue marche », *Spécial Agri*, édition *Fraternité Matin*, novembre, quotidien ivoirien, pp. 25-31.

ARAUJO Bonjean Catherine et al (2001) « Echecs de marchés et pauvreté : l'exemple de la filière cacao en Côte d'Ivoire », *Dossier : L'avenir des cultures pérennes : Oléagineux, Corps Gras, Lipides* Vol. 8, n° 6, Novembre - Décembre, pp. 577-583.

ARAUJO Bonjean Catherine et CHAMBAS Gérard (2001) « Impact du mode d'organisation des filières agro-alimentaires sur la pauvreté : La filière cacao en Côte d'Ivoire », *Série Etudes & Documents*, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand 1, CERDI, Centre d'études et de recherches sur le développement international, France, 51 p.

Bibliographie

ARAUJO Bonjean Catherine et COMBES Jean-Louis (2001) « Modes d'organisation des filières et lutte contre la pauvreté : les cas du coton et du cacao », *Série Rapports d'étude*, CERDI-Université d'Auvergne, Ministère des Affaires étrangères, 144 p.

ARGHIRI Emmanuel (1979) *L'échange inégal*, Marspero Paris, 422 p.

ATOUMGBRE Joseph (2010) « Transformation de la fève du cacao : La Côte d'Ivoire, 1^{er} mondial », in *Le Temps* n°2237, 7 octobre, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://news.abidjan.net/h/376802.html?n=376802>, consulté le 09 octobre 2010.

AUDIBERT Martine et al (2008) *Paludisme, production et revenu des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire*, CERDI CREC, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://gdrdeveloppementtransition.org/papiers/jchd/AUDIBERT.pdf>, consulté le 26/11/2010

BABO Alfred (2009) « Conflits fonciers, « Ivoirité » et crise sociopolitique en Côte d'Ivoire », Séminaire sur *Les questions foncières rurales comme facteurs de crise en Afrique Subsaharienne*, organisé par le programme "Afrique Subsaharienne" de l'Ifri, 17 octobre 2008.

BABO Alfred et DROZ Yvan (2008) « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines* 2008/4, n° 192, Editions de l'E.H.E.S.S. pp. 741-764.

BADOUIN Robert (1971) « Economie rurale », *Série sciences économiques et gestion*, Armand Colin, 584 p.

BAfD/OCDE (2007) « Côte d'Ivoire », in *Perspectives économiques en Afrique*, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://dx.doi.org/10.1787/222510204242>, consulté le 14 mai 2007.

BAJOIT Guy (1992) *Pour une sociologie relationnelle*, Puf, Paris, 309 p.

BAJOIT Guy (1994) « Pour une sociologie relationnelle », *Revue française de sociologie* Vol.2, n° 35, pp. 326-328.

Bibliographie

BALAC Ronan (2002) « Dynamiques migratoires et économie de plantation », in Georges Photios Tapinos, *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle*, Karthala, pp. 195-231.

BALAC Ronan (1997) « Peuplement et économie de plantation sur le territoire de Sassandra », in Agnès GUILLAUME, Jonas IBO et KOFFI N'Guessan (Eds), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, séminaire de dissémination des résultats de recherches Sassandra, 14 au 16 juin 1995, ORSTOM, ENSEA, GIDIS-CI, pp : 87-114.

BAMBA Ngaladjo et al (1992) « Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire », in *Crise et ajustement en Côte d'Ivoire : les dimensions sociales et culturelles, actes de la table ronde*, ORSTOM, GIDIS-CI, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton01/010012158.pdf.

Banque Mondiale (1994) *Revue du secteur agricole*, Octobre, Côte d'Ivoire.

BARRIERE Olivier (1996) *Gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des écosystèmes au sahel : Le foncier-environnement*, thèse de doctorat en droit, université de paris 1 Panthéon-Sorbonne (France), Sciences Economiques - Sciences Humaines - Sciences Juridiques et Politiques.

BCC (2008) *Analyse de la commercialisation du cacao : Rapport Technique Suivi de la Commercialisation du Café et du Cacao*, campagne 2006-2007, période du 1er Octobre 2006 au 30 septembre 2007, Abidjan-Côte d'Ivoire.

BCC (2005) *Rapport technique : Bilan de la campagne 2004-2005 Cacao et café, Suivi de la Commercialisation du Café et du Cacao*, Campagne 2004-2005, Abidjan-Côte d'Ivoire.

BECKOUCHE Pierre et DAMETTE Félix (1993) « Une grille d'analyse globale de l'emploi. Le partage géographique du travail », *Economie et statistique* n°270, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_1993_num_270_1_5824, consulté le 3 janvier 2011, pp. 37-50.

Bibliographie

BANEGAS Richard et OTAYEK René (2003) « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques », in *Politique Africaine, Le dossier : La Côte d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans et du dehors*, vol. 89, Karthala, Paris, France, pp. 71-87.

BOCQUET Olivia et CALAS Julien (1997) « Les dynamiques d'installation agricole des jeunes générations dans la région de Sassandra à l'aube de l'an 2000 », in GUILLAUME Agnès, IBO Jonas et KOFFI N'Guessan (Eds), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, séminaire de dissémination des résultats de recherches Sassandra, 14 au 16 juin 1995, ORSTOM, ENSEA, GIDIS-CI, pp. 169-184.

BONNASSIEUX Alain (2004) « Diversité des représentations de la pauvreté dans l'Afrique sahélienne », Communication à l'atelier *Identité, pauvreté et espace public*, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) de Toulouse (France), le 11 avril 2011.

BONNASSIEUX Alain (2009) « L'évolution des stratégies migratoires des Burkinabé en Côte d'Ivoire et le rôle des réseaux communautaires », in BABY-COLLIN Virginie et al (dir), *Migrants des Sud*, IRD Éditions, pp.279-296.

BONNEVIALE Jean-Régis et al (1989) « Approche globale de l'exploitation agricole, Comprendre le fonctionnement de l'exploitation agricole : une méthode pour la formation et le développement », *Document INRAP*, N° 90, octobre, France, 329 p.

BROU Yao Téléphore (2009) « Impacts des modifications bioclimatiques et de l'amenuisement des terres forestières dans les paysanneries ivoiriennes : Quelles solutions pour une agriculture durable en Côte d'Ivoire », *Cuadernos Geograficos*, n°45, pp.13-29

BROU Yao Téléphore *et al* (2005) « La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles », *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures* Vol. 14, n°6, novembre-décembre, Étude originale, pp.533-540.

CAMARA Camille (1984) Les cultures vivrières en République de Côte-d'Ivoire, in *Annales de Géographie*, tome 93, n° 518, pp. 432-453.

Bibliographie

CASHIN Paul et al (1999) « Chocs sur les prix des produits de base : Les mécanismes de stabilisation sont-ils efficaces ? », *Finances et développement*, septembre, pp. 40-43.

CASHIN and McDermott (2001) *The long-Run Behavior of Commodity prices: Small trends and big Variability*, IMF Working Paper WP/01/68, International Monetary Fund.

CHALEARD Jean-Louis (1984) « Occupation, du sol et dynamique spatiale des grandes plantations modernes dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire) », in *Le développement rural en questions: paysages, espaces ruraux, systèmes agraires: Maghreb, Afrique noire, Mélanésie*, ORSTOM, Paris, France, pp. 323-352.

CHALEARD Jean-Louis (1996) *Temps des villes, temps des vivres : L'essor du vivrier en Côte-d'Ivoire*, Editions Karthala, 664 p.

CHALMIN Philippe (2001) « Nouvelles approches des relations producteurs et consommateurs », *Dossier : L'avenir des cultures pérennes : Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, Vol. 8, n°6, Novembre-Décembre, pp. 584-586.

CHARLERY DE LA MASSELIERE Bernard (2011) « Le défi de la pauvreté », in GUIBERT Martine et JEAN Yves (sous la direction), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, pp.77-100.

CHAUVEAU Jean-Pierre (1992) « Crises, innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte-D'ivoire (années 1890-1945 » in *Crise et ajustement en Côte d'Ivoire : les dimensions sociales et culturelles*, table ronde, Abidjan-Côte d'Ivoire : GIDIS-CI, ORSTOM, pp.105-116.

CHAUVEAU Jean-Pierre (1997) des « Stratégies des agriculteurs africains au « raisonnement stratégique » : Histoire, usages et remise en question d'un concept pluri-disciplinaire », in Blanc-Pamard et Boutrais (Coord.), *Thème et variations, nouvelles recherches au Sud*, coll. Dynamique des systèmes agraires, Orstom, Paris, pp : 179-217.

CHAUVEAU Jean-Pierre (2000) « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* n° 78, juin, pp.94-125.

Bibliographie

CHAUVEAU Jean-Pierre et KOFFI Bobo Samuel (2005) « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre-Terre* vol.2, n° 11, pp. 247-264.

CHAUVEAU Jean-Pierre et KOFFI Bobo Samuel (2003) « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique Africaine, Le dossier : La Côte d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans et du dehors*, n° 89, Karthala, Paris, France, pp. 12-32.

CNUCED (2001) *Accord international de 2001 sur le cacao, deuxième session*, Genève, 26 février, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.icco.org/pdf/agree01french.pdf>, consulté le 18/12/2010.

COFFI Charles-Valéry (2004) « Côte d'Ivoire : fuites concernant un audit », *Marchés Tropicaux*, n° 3024, 02 janvier, pp.1192-1193.

COFFI Charles-Valéry (2004) « Côte d'Ivoire : Le cacao au cœur de la guerre civile », *Marchés Tropicaux*, n° 3054, 21 mai, pp.1192-1193.

CRIS Beauchemin (2005) « Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : Chronique d'une guerre annoncée ? », *Critique internationale*, n° 28, juillet-septembre, pp 9-20.

COGNEAU Denis et MESPLE-SOMPS Sandrine (1999) *La Côte d'Ivoire peut-il devenir un pays émergent?*, Programme d'étude "Afrique émergente", Centre de Développement, OCDE, version finale, 118 p.

COHEN Valérie (1997) « La vulnérabilité relationnelle », *Socio-anthropologie* n°1, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://socio-anthropologie.revues.org/index74.html>, Consulté le 23 novembre 2010.

CONDE S. (1983) « La politique des prix au producteur et développement économique en Afrique », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série K, Tome VI, Sciences Economiques, Université d'Abidjan-Côte d'Ivoire, pp. 129-154.

COLIN Jean-Philippe (1990) *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Editions de l'ORSTOM, Paris, 284 p.

Bibliographie

COUDOUEL Aline et al (2002) *Mesure et analyse de la pauvreté*, Munich Personal RePEc Archive (MPRA), 80 p, [en ligne], disponible sur le World Wide Web : http://mpra.ub.uni-muenchen.de/10490/1/MPRA_paper_10490.pdf, consulté le 27 mai 2010.

COURADE George (2002) « La sécurité alimentaire en Afrique à l'aube du XXI^{ème} siècle », *Cahiers Agricultures* Vol.11, n°1, janvier-février, pp.9-15, *Textes des communications du Colloque International « Eau-Santé - Ouaga 2000 »*. Impact sanitaire et nutritionnel des hydro-aménagements en Afrique, Ouagadougou (Burkina Faso), 21-24 novembre 2000.

COUTURIER Isabelle (1994) *La diversification en agriculture : aspects juridiques*, Paris, Éd. l'Harmattan, 557 p.

DECOUDRAS Pierre-Marie (1997) *A la recherche des logiques paysannes*, Karthala, 150 p.

DE GUEU Bertrand (2008) « Filière riz, Sur les traces des bas-fonds abandonnés de Yabra : Comment Gbagbo veut relancer le projet », *L'inter*, quotidien ivoirien, n° 3010, mardi 27 mai, Abidjan-Côte d'Ivoire.

DEMBELE A. et al (2009) « Détermination du niveau de contamination de l'ochratoxine A (OTA) dans les fèves de cacao à l'exportation », *Tropicultura* Vol.27, N° 1, pp.26-30.

DENIEL Raymond (1968) *De la savane à la ville : Essai sur la migration des Burkinabè vers Abidjan et sa région*, Paris, Aubier-Montaigne, 238 p.

DEVERIN Yveline (2006) « La crise ivoirienne : une bonne affaire », *PAMBAZUKA NEWS* n° 5, 25Avril, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://pambazuka.org/fr/category/features/33766>, consulté le 15 décembre 2010.

DIAN Boni (1985) *L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière*, Les nouvelles éditions africaines, Abidjan, 458 p.

DIXON John et al (2001) *Systèmes d'exploitation agricole et pauvreté : Améliorer les moyens d'existence des agriculteurs dans un monde changeant*, Malcolm Hall (Editeur Principal), FAO et Banque mondiale Rome et Washington DC, 29 p.

Bibliographie

DOZON Jean-Pierre (1982) « Epistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoirienne », *Enjeux fonciers en Afrique noire*, ORSTOM-Karthala, Paris, pp. 56-60.

DOZON Jean-Pierre (1985) *La société bété : Côte d'Ivoire*, ORSTOM, Karthala, 372 p.

DOZON Jean-Pierre (1977), « Transformation et reproduction d'une société rurale africaine dans le cadre de l'économie de plantation : Le cas des bété de la région de Gagnoa », *Essais sur la reproduction de formations sociales dominées (Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal, Madagascar, Polynésie)*, Paris : ORSTOM, Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 64, pp.15-24.

DUFUMIER Marc (2006) « Diversité des exploitations agricoles et pluriactivité des agriculteurs dans le Tiers Monde », *Cahiers Agricultures* Vol.15, n° 6, novembre-décembre, pp.584-588.

EKOMO ENGOLO Camille (2001) « Mutations socio-économiques et conditions de vie des ménages ruraux au Cameroun », *Revue Française de Sociologie* Vol. 42, n°2, avril - juin, pp. 281-294.

ENSEA (2002) *Programme Pour la Durabilité des Cultures Arbustives : Production et offre du cacao et du café en Côte d'Ivoire*, Ecole Nationale Supérieure de l'Economie Appliquée, Rapport d'enquête, Abidjan, 128 p.

FAO (2004) *Réglementations relatives aux mycotoxines dans les produits d'alimentation humaine et animale, à l'échelle mondiale en 2003 : étude FAO Alimentation et Nutrition 81*, 181 p.

FAO (2006) « Sécurité alimentaire », *Note d'information* n° 2, juin, publié par la Division de l'économie agricole et du développement (ESA) de la FAO, avec le concours du programme de partenariat FAO-Pays-Bas et du Programme de sécurité alimentaire CE-FAO, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf, consulté le 22 janvier 2011.

FAO (1999) *Situation des forêts du monde*, Rome, Food and Agriculture Organisation, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.fao.org/docrep/W9950F/W9950f02.htm>, consulté 5 février 2010.

Bibliographie

FIDA (2010) *Sécurité foncière et réduction de la pauvreté*, Fonds international de développement agricole, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.ifad.org/pub/factsheet/land/f.pdf>, consulté le 4 janvier 2011.

FLEISCHER Gerd et al (1998) « Analyse socio-économique de la filière des pesticides en Côte d'Ivoire », *Série de Publication* n° 06/F, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Direction de la Protection des Végétaux et de la Qualité, Côte d'Ivoire.

GAFSI Mohamed (2006) « Exploitation agricole et agriculture durable », *Cahiers Agricultures* Vol.15, n° 6, novembre-décembre, pp. 491-497.

GASTELLU Jean-Marc (1982) « Droit d'usage et droit de propriété » in E. LE BRIS et al, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, Orstom, Paris, pp. 269-279.

GASTELLU Jean-Marc (1982) « Les plantations de cacao au Ghana », *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, série Sciences Humaines Vol.18, n° 2, pp. 225-256.

GASTELLU Jean-Marc (1980) « ...Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique », *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, série Sciences Humaines Vol.17, n° 1-2, pp. 3-11.

GASTELLU Jean-Marc (1989) *Riches paysans de Côte d'Ivoire*, l'Harmattan, Paris, 178 p.

GBANGBO Jean -Louis (2007) « L'enfer des premiers producteurs de café cacao », *L'inter*, N° 29 octobre, quotidien ivoirien.

GBOGOU Didier L. (2008) « Fulton est une bonne idée », *Fraternité Matin* n° 12946, 08 janvier, quotidien ivoirien, Propos recueillis par Pascal Soro et al, pp.2-4.

GIRARD Nathalie (2006) « Catégoriser les pratiques d'agriculteurs pour reformuler un problème en partenariat : Une proposition méthodologique », *Cahiers Agricultures* Vol. 15, n°3, mai-juin, pp. 261-272.

GOMBEAUD Jean-Louis et al (1990) *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, Paris : Calmann-Lévy, 218 p.

Bibliographie

GOMGNIMBOU Alain P.K. et al (2009) « Usage des intrants chimiques dans un agrosystème tropical : diagnostic du risque de pollution environnementale dans la région cotonnière de l'est du Burkina Faso », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ*, Vol.4, n° 13, pp. 499-507.

GONDARD-DELCROIX Claire et ROUSSEAU Sophie (2004) « Vulnérabilité et Stratégies durables de gestion des risques : Une étude appliquée aux ménages ruraux de Madagascar », *Développement durable et territoires, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable*, [en ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://developpementdurable.revues.org/1143>, consulté le 24 janvier 2012.

Gouvernement Ivoirien, Système des Nations Unis en Côte d'Ivoire (2003) *Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement*, décembre, [en ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://undp.org>, consulté le 3 mai 2005.

GUILLERMOU Yves (2007) « Organisations de producteurs et dynamiques paysannes dans l'Ouest-Cameroun », *Afrique contemporaine*, De Boeck Université, (2) n° 222, pp. 251-271

HAPPE Nancy et al (2003) « Absorber les chocs », *Finances et développement* Vol. 40, n°4, décembre, pp. 24-27.

HARTMANN (2004) *Une Approche pour la Réduction de la Faim et la Pauvreté en Afrique Sub-saharienne*, International Institute of Tropical Agriculture (IITA), Ibadan, Nigeria, 22 p.

HERMELIN Bénédicte (2006) « Libéralisation agricole, quelles implications pour les pays du Sud ? », *Grain de sel*, n° 33, décembre 2005-février 2006, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/7_dossier_hermelin.pdf, consulté le 7 avril 2010.

IBO Jonas (1997) « Histoire du peuplement de la région de Sassandra: essai de périodisation analytique », in Agnès GUILLAUME, Jonas IBO et KOFFI N'Guessan (Eds), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, séminaire de dissémination des résultats de recherches Sassandra, 14 au 16 juin 1995, ORSTOM, ENSEA, GIDIS-CI, pp : 63-85.

Bibliographie

ICCO (2009) *Rapport annuel 2008-2009*, Organisation internationale du cacao, Londres, [En ligne], disponible sur le World Wide Web :

http://www.icco.org/pdf/An_report/AnnualReport20082009.pdf, consulté le 20 janvier 2010.

JAGORET Patrick et al (2009) « Diversification des exploitations agricoles à base de cacaoyer au Centre Cameroun : mythe ou réalité ? », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* Vol.2, n° 13, pp. 271-280.

JANIN Pierre (2000) « Crises ivoiriennes et redistribution spatiale de la mobilité : les Baoulé dans la tourmente », *Revue Tiers Monde*, tome 4, n° 196, octobre-décembre, pp.791-814.

JANIN Pierre (1996) « Un planteur sans État peut-il encore être un planteur ? », *Politique africaine* Vol. 62, Karthala, Paris, France, pp. 45-56.

JOUBE Philippe (2003) *La dimension spatiale des systèmes de culture : comparaison entre agriculture tempérée et agriculture tropicale - Actes du colloque international Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*, Umr Sagert, 25-27 février 2003, Montpellier, France, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://afm.cirad.fr/documents/6_DiagnosticsTerr/Sagert/FR/jouve.pdf, consulté le 22 juillet 2011.

KABBANJI Lama et PICHE Victor (2006) « Politiques migratoires et migrations de travail des Burkinabé vers la Côte d'Ivoire », in *Population et travail, dynamique démographique et travail, Actes des colloques de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF)*, Aveiro, Portugal, 18-23 Septembre, p.1401-1416.

KALONJI Ntalaja (1996) « Stratégies de développement pour l'Afrique: ajustement structurel ou développement des capacités humaines ? », *Zaire-Afrique : économie, culture, vie sociale* Vol. 36, pp. 519-526.

KANKWENDA Mbaya et al (1999) *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne*, Economica, PNUD, 473 p.

Bibliographie

KANTE Bakary (1992) Activités informelles non agricoles et sécurité alimentaire au Sahel - *document de travail* N° 92-01, octobre 1992, version provisoire, programme régional de renforcement institutionnel en matière de recherche sur la sécurité alimentaire au Sahel, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.aec.msu.edu/fs2/scans/mali/dt%2092-01.pdf>.

KEBE Boubacar Ismaël et al (2009) *Bien cultiver le cacaoyer en Côte d'Ivoire*, CNRA, CTA, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://partners.cta.int/CNRA/Documents/ftechcacao2009.pdf>, consulté le 30/11/2010.

KIPRE Pierre (2005) *Côte d'Ivoire : La formation d'un peuple*, Sides-Ima, 292 p.

KOEHLER G. (1998) « L'avenir du stabex », *Document de travail*, n° 47, Maastricht : ECDPM.

KOUADIO Arsène K (2002) « Le Processus du DSRP en Côte d'Ivoire », *Deuxième réunion du Groupe Africain de réflexion sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-GA)*, 18-21 novembre, Bruxelles (Belgique), Commission Economique pour l'Afrique, [En ligne], Disponible sur le World Wide Web : http://uneca.org/prsp/docs/prsp_final/cote_d_ivoire.pdf, consulté le 15 janvier 2006.

KONE Mariatou (2006) « Quelles lois pour résoudre les problèmes liés au foncier en Côte d'Ivoire ? », *Grain de sel* N°36, septembre-novembre, inter-Réseau, Développement Rural, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/p20_Le_dossier_KONE_VO_web_OK.pdf, consulté le 13-12-2011.

LADIPO Rigobert Oladiran (1989) « Cultures industrielles et d'exportation au Nigéria et en Côte d'Ivoire depuis 1960 » in AMARA Hamid Aïd et FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (sous la direction), *L'agriculture africaine en crise dans ses rapports avec l'Etat, l'industrialisation et la paysannerie*, l'Harmattan, pp.119-145.

LAPORTE Bertrand (1992) *Les reformes des systèmes de commercialisation et de stabilisation des filières café et cacao au Cameroun et en Côte d'Ivoire*, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 174 p.

Bibliographie

LASSAILLY-JACOB Véronique (1982) « Transformation « dirigée » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs Volta (Ghana) et Kossou (Côte d'Ivoire) », in E. LE BRIS et al, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, Orstom, Paris, pp. 281-293.

LE CLECH Bernard (1998) *Agriculture et environnement*, Editions Synthèse Agricole (2^{ème} édition), France, 343 p.

LE MEUR Pierre-Yves 2002 « Approche qualitative de la question foncière : Note méthodologique », *Document de travail*, n° 4, IRD - UR Régulations Foncières, Montpellier, France.

LEONARD Eric (1997) « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole : Ajustement et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens », in CONTAMIN Bernard et MEMEL-FOTE Harris (Eds.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, KARTHALA-ORSTOM, Paris, pp. 393-413.

LEONARD Eric (2005) « Les sociétés du Bas-Sassandra face à la colonisation européenne : D'une relative prospérité à la destruction des lignages autochtones (1890-1960) », in LEONARD Eric et VIMARD Patrice (Eds), *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*, IRD Editions et KARTHALA.

LEONARD Éric et IBO Jonas (1994) « Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire : la nature et l'homme en Afrique », *Politique Africaine*, Karthala, Paris Vol. 53, pp. 25-36.

LEONARD Eric et Patrice VIMARD (2005), *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changement économiques dans le Bas-Sassandra*, IRD Editions et KARTHALA, pp.35-91.

LEONARD Eric et Ronan Balac (2005) « Colonisation agraire et construction de clientèles : La mise en place d'un nouvelle ordre économique et social (1960-1990) », in Eric LEONARD et Patrice VIMARD (Eds), *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*, IRD Editions et KARTHALA, pp.94-148.

Bibliographie

LEONARD Eric et Ronan Balac (2005) « L'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire : stabilisation ou déstructuration sociale ? », in Eric LEONARD et Patrice VIMARD (Eds), *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*, IRD Editions et KARTHALA, pp.149-214.

LEONARD Eric (1997) « Crise et développement des cultures illicites au Mexique et en Côte d'Ivoire », in GASTELLU, J.-M. et MARCHAL, J.-Y., *La Ruralité dans les pays du sud à la fin du XXe siècle*, Paris, ORSTOM pp. 301-331.

LEROUX Marcel (1995) « La dynamique de la grande sécheresse sahélienne », *Revue de géographie de Lyon* Vol. 70, n° 3-4, pp. 223-232.

LEROUX Marcel (1982) « Températures marines et précipitations sur les littoraux de l'Afrique Tropicale », *Noroi*, N° 116, pp. 479-497.

LESERVOISIER Olivier (1995) *La question foncière en Mauritanie : Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, l'harmattan, collection Connaissance des hommes, 351 p.

LEVANG Patrice (1998) « De paysan à planteur en six ans, ou l'étonnante reconversion d'un centre de transmigration en Indonésie » in BIARNES Annes (ED), *La conduite du champ cultivé, Points de vue d'agronomes*, Paris, ORSTOM, pp. 281-302, (*Colloques et Séminaires*) : *La Conduite du Champ Cultivé : Points de Vue d'Agronomes*, Montpellier (FRA), 1994/09.

LE ROY Etienne (1995) « La sécurisation foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre » *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Ed. ORSTOM, Col. *Colloques et Séminaires/Dynamique des systèmes agraires*, pp : 455-472.

LESOURD Michel (1988) « La forêt, la machette et le billet de banque : Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baule (Côte-d'Ivoire forestière) », *Cahiers- ORSTOM. Sciences Humaines* Vol. 24, n° 1, pp. 73-97

LOSCH Bruno (2003) « Libéralisation économique et crise politique en Côte d'Ivoire », *Critique internationale* n°19, avril, propos recueillis par BAYART Jean-François et HIBOU Béatrice le 1^{er} mai 2003, PP. 48-60.

Bibliographie

LUCAS P. et PARTIOT Michel (1982) « Modifications des facteurs de production du cacaoyer provoquées par le virus du swollen shoot : Mise en évidence des principales perturbations », *Café Cacao Thé* Vol. 26 (1), pp : 37-42.

MANKIW Gregory (1999) *Macroéconomie*, 3^{ème} Ed., De Boeck, 610 p.

MARIE Alain (1995) « « "Y a pas l'argent" » : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers Monde*, tome 36, n°142, avril-juin, pp. 303-324.

MBETID-BESSANE Emmanuel et al (2009) *Adaptation des exploitations agricoles familiales à la crise cotonnière en Afrique centrale - Actes du colloque Savanes africaines en développement : innover pour durer*, 20-23 avril 2009, Garoua (Cameroun), [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://hal.cirad.fr/docs/00/47/05/18/PDF/029_djinodji-djondang.pdf, consulté le 24/07/2011.

MBETID-BESSANE Emmanuel et al (2006) « Évolution des pratiques de gestion dans les exploitations agricoles familiales des savanes cotonnières d'Afrique centrale », *Cahiers Agricultures* Vol.15, n° 6, novembre-décembre, pp.555-561.

MCCALLIN Barbara et MONTEMURRO Marzia (2009) *A qui sont ces terres ? Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire*, FAO, PNUD.

MEDARD Claire (2009) « Crise politique et foncière au Kenya », Séminaire sur *Les questions foncières rurales comme facteurs de crise en Afrique Subsaharienne*, organisé par le programme "Afrique Subsaharienne" de l'Ifri, 17 octobre 2008.

MEILLASSOUX Claude (2005) *Femmes, greniers, et capitaux*, l'Harmattan, 251 p.

MICHEL Gervais et al (1997) *Histoire de la France rurale : La fin de la France paysanne depuis 1914*, sous la direction de Georges Duby, Editions du Seuil, 777 p.

MILLEVILLE Pierre (1987) « Recherches sur les pratiques des agriculteurs », *Cahiers de la Recherche-Développement* (16), p. 3-7 multigr.. ISSN 0760-579X.

Bibliographie

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (2006) *Pré bilan Aménagement du Territoire*, République de Côte d'Ivoire, MEMPD (DGDER), UE (PSDAT).

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (2009) *Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté*, République de Côte d'Ivoire.

MINVIELLE Jean-Paul et al (2005) *La pauvreté au Sénégal : des statistiques à la réalité*, collection Economie et Développement, Karthala, 287 p.

MOLLARD Eric (1993) « La différenciation spatiale de l'économie de plantation », *Mappemonde*, n° 2, pp.45-47.

MOSSU Guy (1990) *Le cacaoyer, Technicien d'agriculture tropicale*, ACCT et Maisonneuve et Larose Paris (France), 159 p.

MULINDABIGWI Valens (2005) *Influence des systèmes agraires sur l'utilisation des terroirs, la séquestration du carbone et la sécurité alimentaire dans le bassin versant de l'Ouémé supérieur au Bénin*, thèse de doctorat, Institut für Gartenbauwissenschaft der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn, 253 p.

N'GUESSAN Edourad K. (2004) *Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire, bilan et perspectives*, Éditions Multiservice Entreprise (MUSE), Abidjan, Côte d'Ivoire, 200 p.

N'GOTTA N'Geussan (2010) « Migrations et conflits fonciers dans le Sud-Ouest ivoirien », in KONATE Famagan-Oulé et al (Eds), *Population et mobilités géographiques en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 125-141.

OCDE (2007) « Foncier, transformation de l'agriculture et conflits en Afrique de l'ouest : enjeux régionaux soulevés par les cas de la Sierra Léone, du Liberia et de la Côte d'Ivoire » *Revue Historique, Transformation du monde rural et Développement durable en Afrique de l'Ouest*, SAH/D(2007)56, CSAO, SWAC.

O-DJI Patrice (1999) *Côte d'Ivoire : agriculteurs cherchent banque agricole*, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.syfia.info>, consulté le 24/11/2010.

Bibliographie

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (1995) *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Karthala, Paris, 221 p.

ONU (1995) *rapport du sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995)*, PNUD, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.un.org/documents/ga/conf166/aconf166-9fr.htm>, consulté le 24/11/2010.

OTCH-AKPA Bernard (1995) *Le principe : "la terre appartient à celui qui la met en valeur" l'envers socio-politique de la problématique foncière de l'Etat ivoirien 1963-1993*, thèse pour le doctorat en droit, Centre d'Etudes Juridiques et Politiques du Monde africain, Université de Paris 1-Sorbonne, France, 486 p.

OUATTARA Souleymane et Elvis Kodjo (1995), *Côte d'Ivoire : l'impuissance des bas-fonds*, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.syfia.info>, consulté le 4 mai 2010.

OUPOH Opouh Joseph (1982) « La diversification des cultures : un outil de développement socio-économique en Afrique de l'Ouest », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série K, tome V, Sciences Economiques, Université d'Abidjan-Côte d'Ivoire, pp. 27-58.

RAHNEMA Majid (2003) *Quand la misère chasse la pauvreté*, Fayard/Actes Sud, 322 p.

PAN-UK (2001) « Des systèmes de production durables pour le cacao », *La lutte raisonnée*, Note n° 12, juillet, Action Network UK, Londres, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.pan-uk.org/archive/Internat/IPMinDC/French12.pdf>, consulté le 24 janvier 2010.

PETIT Michel (2006) « L'exploitation agricole familiale : leçons actuelles de débats anciens », *Cahiers Agricultures* Vol.15 n° 6, novembre-décembre, pp.486-490.

RESQUIER-DESJARDINS Denis (1982) « La problématique foncière en Côte d'Ivoire : Examen de quelques interprétations » *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série K, tome V, Sciences Economiques, Université d'Abidjan-Côte d'Ivoire, pp. 71-94.

Bibliographie

ROPPA (2003) *Pour les politiques agricoles en faveur de l'exploitation familiale et des règles commerciales solidaires*, Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest NEPAD-cycle de Doha, OMC, propositions paysannes de l'Afrique de l'Ouest, Ouagadougou, 12 p.

ROUGET Nicolas (2008) *Les dynamiques agricoles dans les espaces urbains et périurbains. Diversification et stratégies d'adaptation des agricultures. Les cas des périphéries Sud-Est de Lille et Nord de Lens*, Thèse de Doctorat en Géographie non publiée, Université Paris Ouest - Nanterre la Défense, 457 p.

RUF François (1995) *Booms et crise du cacao : Les vertiges de l'or brun*, CIRAD-SAR, Ministère de la coopération, Paris, Karthala : Montpellier, 459 p.

RUF François (1991) « Les crises cacaoyères : La malédiction des âges d'or ? », *Cahiers d'études africaines* Vol. 31, n°121, pp.83-134.

RUF François (2009) « Libéralisation, cycles politiques et cycles du cacao : le décalage historique Côte d'Ivoire-Ghana », *Cahiers Agriculture* Vol. 18, n°4, juillet-août, pp. 343-349

RUF François (2010) « "Les Baoulé ne sont pas des oiseaux pour manger du riz" », *Anthropology of food* [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://aof.revues.org/index6686.html>, consulté le 24 janvier 2010.

RUF François et YODDANG (2001) « Les migrants du cacao : du boom à la récession », *Agricultures en crise : Populations, matières premières et ressources naturelles en Indonésie 1996-2000*, CIRAD-KARTHALA, pp.99-161.

RUF François (1982) « Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte-d'Ivoire : quelques éléments d'analyse et signes d'évolution technique », *Économie rurale* n° 147-148, pp. 111-119.

SCHWARTZ Alfred (1982) « Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération de San Pédro », in E. LE BRIS et al, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, Orstom, Paris, pp. 293-300.

Bibliographie

SMITH Stephen et al (1990) *La Guerre Du Cacao : Histoire Secrète D'un Embargo*, Paris, Calman Levy, 218 p.

SONWA J. Denis et al (2000) « Les Agroforêts Cacao: Espace Intégrant Développement de la Culture du Cacao, Gestion et Conservation des Ressources Forestières au Sud-Cameroun », Deuxième Colloque Pan-African Sur, *L'Utilisation Durable Des Ressources Naturelles en Afrique* : Ouagadougou, Burkina Faso, juillet, Union Mondiale pour la Nature (UICN).

SOUNGALO K. (2001) *Commercialisation du cacao : la Côte d'Ivoire s'apprête à relever le défi de la certification*, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

SRAÏRI Mohamed Taher (2005) « Ingénierie agronomique et développement des exploitations familiales agricoles dans les pays du Sud : réflexions à partir du cas marocain », *Cahiers Agricultures* Vol.14, n°5, septembre-octobre, pp. 485-491.

TRAORE Aly (1989) « Bilan et perspectives des développements agricole et industriel de la Côte d'Ivoire et de leurs rapports mutuels », in AMARA Hamid Aïd et FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (sous la direction), *L'agriculture africaine en crise dans ses rapports avec l'Etat, l'industrialisation et la paysannerie*, l'Harmattan, pp.147-176.

TRAORE Aly (1983) « La problématique de l'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série K, Tome VI, Sciences Economiques, Université d'Abidjan-Côte d'Ivoire, pp. 49-127.

TANO Assi Maxime (2006) *Analyse du bien-être des cacaoculteurs ivoiriens face à l'instabilité des prix*, Mémoire de DEA en Economie Rurale, non publié, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique), Unité d'Economie et de Développement Rural, 61 p.

TANO Assi Maxime (2012) *Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au Sud-Ouest ivoirien*, 23 p. (à paraître).

TANO Assi Maxime (2008) « Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Revue de Géographie de Bordeaux Vol. LXI, n° 243, pp.323-338.

Bibliographie

TOULMIN Camilla et GUEYE Bara (2003) « Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales », *Dossier n° 123*, iied et Asdi, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://pubs.iied.org/pdfs/9316FIIED.pdf>, consulté le 19 juillet 2011.

TUJAGUE Laurence (2004) « Le maraîchage en économie de plantation : une alternative à la crise sociale et économique ? Le cas de la tomate dans la région d'Abengourou en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, Vol.2 N° 210, pp. 171-190.

UL Haq de Mahbub (1996) *Réflexions sur le développement humain*, Pression d'université d'Oxford, 1ère édition, 288 p.

VALLAT Colette (1979) « L'immigration baoulé en pays bakwé : Etude d'un front pionnier », *Cahier Orstom Sciences humaines* Vol. XVI (1-2), pp. 103-110.

WINTER Gérard (2002) *L'impatience des pauvres*, Edition Puf, 294 p.

YAPI Diahou Alphonse (1991) « Le plan foncier ivoirien », in LE BRIS Emile, LE ROY Etienne MATHIEU Paul (eds), *L'appropriation de la terre en Afrique noire : Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, pp. 309-313.

YUNG Jean-Michel et al (1992) *Pour une prise en compte des stratégies des producteurs*, CIRAD, collection "Documents Systèmes Agraires", 72 p.

ZONGO Mahamadou (2006) « Entre – deux : La communauté burkinabè dans l'Ouest forestier ivoirien : crise économique, relations intercommunautaires et questions d'appartenance », *Le journal des sciences sociales*, n° 2, pp. 21-38.

ZORO Epiphane (2004) « La question foncière en Côte d'Ivoire », *RCN Justice & démocratie*, Bulletin 4^{ème} trimestre, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://www.rcn-ong.be/La-question-fonciere-en-Cote-d>, consulté le 27 janvier 2012.

BIBLIOGRAPHIE RELATIF AU TRAVAIL DES ENFANTS

BAZZI-VEIL Laetitia et Kambou Sié (2002) *Etude communautaire sur le travail des enfants dans les plantations cacaoyères en Côte d'Ivoire*, Centre d'Etudes Prospectives et appliquées sur les Politiques Sociales et les Systèmes de Sécurité Sociale Organisation Internationale du Travail IPEC, Institut International de Recherche en Agronomie Tropicale, 139 p.

Bureau International du Travail (2002) *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2002*, Organisation internationale du Travail, Première édition, Octobre, 86 p.

CISSE-NIANG Aminata (2002) « L'interdiction internationale du travail des enfants vue de l'Afrique », SUPIOT A. (dir.) *Regards croisés sur le droit social*, n° 1095, numéro spécial de la semaine social, Ed. Lamy, octobre 2002, pp.9-13.

DIALLO Yacouba (2001) « Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire » *Document de travail* n° 55, Centre d'Economie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, France.

DIALLO Yacouba (2008) « Les activités des enfants en Afrique subsaharienne: les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest », *Working Paper*, Understanding Children's Work (UCW) Project University of Rome "Tor Vergata" Faculty of Economics V. Columbia 2, july.

ENVERNIZZI Antollena (2001) *La vie quotidienne des enfants travailleurs : Stratégie de survie et socialisation dans les rue de Lima*, l'Harmattan, 286 p.

GUILLERMOU Yves (1988) « Procès de production et formes de surtravail dans les sociétés rurales africaines : Exemple du Congo », *Cahiers des sciences humaines*, 24 (4), pp. 471-485.

JACQUEMIN Mélanie (2000) « « Petites nièces » et petites bonnes : le travail des fillettes en milieu urbain de Côte d'Ivoire », *Journal des Africanistes* Vol. (1-2), n° 70, pp. 105-122.

LANGE Marie-France (1996) « Une force de travail disputée : la main d'œuvre enfantine en milieu rural togolais », in SCHLEMMER Bernard (dir.), *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala, pp. 407-418.

Bibliographie

LAVALETTE Michaël (1996) « L'emploi des enfants sur le marché du capitalisme : une étude de cas réalisée en Grande-Bretagne », in SCHLEMMER Bernard (dir), *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala, pp.291-310.

LUCCHINI Riccardo (1993) *Enfant de la rue : Identité, sociabilité, drogue*, Librairie Droz, Genève-Paris, 1^{ère} édition, 248 p.

MANGHARDT France (2006) *Les enfants pêcheurs au Ghana : Travail traditionnel ou exploitation ?*, l'Harmattan, France, 244 p.

NIEUWENHUYS Olga (1996) « L'exploitation des enfants en économie domestique : Le cas du Kerala (Inde), in SCHLEMMER Bernard (dir.), *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*, op.cit., pp. 419-435.

OIT (2006) *La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, rapport I (B), conférence internationale du travail, 95^{ème} session, Bureau International du Travail, Genève, Suisse.

PINS Brown (1999) *La nouvelle Convention de l'OIT sur les Pires Formes de Travail des Enfants*, Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant Sous-groupe "travail des enfants", 28 p.

République de Côte d'Ivoire (2007) *Enquête initial de diagnostic à Agnibilékro, Tiassalé et Soubré : Rapport définitif*, Cabinet du premier ministre, 107 p.

République de Côte d'Ivoire (2004) *Séminaire international sur la certification du cacao en Côte d'Ivoire : Recommandation*, Cabinet du Premier Ministre, Grand-Bassam, 28 mai, 5 p.

République de Côte d'Ivoire (2005) *Projet pilote système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture (PPSSTE) : Rapport bilan de l'unité centrale de la coordination*, Cabinet du Premier Ministre, 50 p.

SCHLEMMER Bernard (1996) *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala, 522 p.

Bibliographie

UNICEF (2002) *La situation des enfants dans le monde*, par BELLAMY Carol, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Genève.

UNICEF (1997) *La situation des enfants dans le monde*, par BELLAMY Carol, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Genève.

ZANOU Benjamin et al (1999) « Stratégies éducatives en milieu émigré de la Côte d'Ivoire », *International Seminar on "Educational Strategies, Families, and Population Dynamics"* Ouagadougou, November 15-19.

ZERBO Adama (2008) « Le travail des enfants en Afrique subsaharienne », *Remettre, Regard sur le marché du travail et l'emploi* n°2, Août, Bureau d'Etudes pour l'Emploi et le Développement Economique, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://be-employed.com/publications/Remettre_02_2008.pdf, consulté le 19 juin 2009.

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	1
ABSTRACT.....	1
REMERCIEMENT.....	3
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTES DES CARTES.....	6
LISTE DES PHOTOS	6
LISTE DES ANNEXES.....	6
LISTE DE SIGLES ET DES ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION	10
PARTIE 1 - LA FILIERE CACAO : UNE CONTEXTUALISATION DU SUCCES A LA CRISE	22
CHAPITRE 1 : L'EXPANSION DE L'ECONOMIE DE PLANTATION DE 1960 A 1979	23
1. LA PLACE DE L'AGRICULTURE D'EXPORTATION.....	24
2. LES DETERMINANTS DE L'EXPANSION DE L'ECONOMIE DE PLANTATION.....	32
2.1. Faciliter l'accès au foncier en vue de stimuler la migration	32
2.2. La migration, facteur de développement de l'économie de plantation.....	36
2.3. Une politique de prix incitatif pour encourager la production et assurer le désenclavement des zones de production	42
CHAPITRE 2 : LES MANIFESTATIONS DE LA CRISE CACAOYERE A PARTIR DE 1980.....	48
1. UNE CRISE AUX FONDEMENTS STRUCTURELS.....	49
1.1. Le principe du déplacement des fronts pionniers suite au vieillissement des vergers	50
1.2. Le vieillissement des vergers sous l'effet de la dégradation du régime climatique	55
2. LES ASPECTS CONJONCTURELS DE LA CRISE CACAOYERE	63
2.1. Les facteurs explicatifs des conflits fonciers	63
2.2. Les migrations et l'émergence des conflits fonciers	67
2.3. La question foncière, un enjeu politique.....	72
PARTIE 2 : LES PRODUCTEURS DANS LA CRISE.....	78
CHAPITRE 3 : ELEMENTS DE METHODE : UNE APPROCHE BASEE SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE	79
1. LE CADRE THÉORIQUE DE LA MÉTHODOLOGIE	80
2. LE CHOIX DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	85
2.1. Localisation de la sous-préfecture de Méadji.....	87
2.2. Le "repeuplement" de la sous-préfecture de Méadji.....	90
3. L'ENQUÊTE DE TERRAIN	93

CHAPITRE 4 : LES CONSEQUENCES DE LA CRISE CACAOYERE POUR LES PRODUCTEURS	98
1. ESSAI DE DÉFINITION : PAUVRETÉ ET VULNÉRABILITÉ.....	99
1.1. Notion de pauvreté	100
1.2. Conceptualisation de la notion de vulnérabilité	109
2. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES PRODUCTEURS	114
3. LE TRAVAIL DES ENFANTS : FACTEUR DE SOCIALISATION OU D'EXPLOITATION ?	121
3.1. Les déterminants du travail des enfants	122
3.2. Le travail des enfants : socialisation ou exploitation ?.....	124
CHAPITRE 5 : LA DETERMINATION DU REVENU DES PRODUCTEURS	128
1. INCIDENCE DES FACTEURS EXOGÈNES SUR LES PRIX AUX PRODUCTEURS.....	130
2. INCIDENCE FACTEURS ENDOGÈNES SUR LE REVENU	136
2.1. Les paramètres de qualité et de tonnage.....	136
2.2. L'impact de la libéralisation de la filière cacao.....	142
2.3. Incidence des prélèvements publics sur le revenu des producteurs	149
PARTIE 3 : STRATEGIES DES PRODUCTEURS FACE A LA CRISE.....	155
CHAPITRE 6 : LES STRATEGIES DE SECURISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION	156
1. CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	157
2. LES PRATIQUES DE SECURISATION FONCIÈRE	163
2.1. La déstructuration des contrats de cession foncière : les contrats "abou" et de garantie	167
2.2. La situation des femmes et des jeunes	171
3. LA MOBILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DES MOYENS TECHNIQUES DE PRODUCTION...174	
3.1. L'utilisation de la main d'œuvre dans les exploitations cacaoyère	177
3.2. L'accès aux équipements "modernes" et aux intrants.....	181
CHAPITRE 7 : LES STRATEGIES LIEES A LA DIVERSIFICATION DES REVENUS.....	184
1. SYSTÈMES DE CULTURE ET DIVERSIFICATION AGRICOLE	187
1.1. Les stratégies de diversification agricole : l'hévéaculture et le recours au secteur du vivrier-marchand	189
1.2. Des systèmes de cultures selon les groupes ethniques	193
2. RELATION CACAO-VIVRIERS ET LA QUESTION DES PERTES POST-RÉCOLTES.....	198
CONCLUSION GENERALE	203
BIBLIOGRAPHIE.....	214
TABLE DES MATIERES.....	240
ANNEXES	242

ANNEXES

Annexe 1: Le questionnaire d'enquête**SECTION I : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU MÉNAGE (ANALYSE OBJECTIVE ET SUBJECTIVE DE LA PAUVRETÉ)**

Nom du chef de ménage : / _____ / Âge : / _____ /
Lieu de résidence : Village-noyau / _____ / Campement / _____ /
Groupe ethnique : Bakwé / ___ / Baoulé / ___ / Mossi / ___ /
I.1. Activités économiques
1.1.1. Production totale cacao (kg) : 2004-2005 / _____ / 2005-2006 / _____ /
1.1.2. Prix de vente (Fcfa/kg) : 2004-2005 / _____ / 2005-2006 / _____ /
1.1.3. Autres activités et revenu annuel en Fcfa (préciser)
I.2. Dépenses (ou consommation) annuelles (en Fcfa)
1.2.1. Alimentation
1.2.1.1. Protéine (viande, poisson) : / _____ /
1.2.1.2. Produits vivriers (riz, maïs, etc.) : / _____ /
1.2.2. Charges sociales
1.2.2.1. Santé : / _____ /
1.2.2.2. Scolarisation par niveau :
Primaire: / _____ /
Secondaire: / _____ /
Autre cycle: / _____ /
1.2.2.3. Funérailles : / _____ /
1.2.2.4. Dépenses de prestige (pagens, biens matériels, etc.) : / _____ /
1.2.3. Charges d'entretien de l'exploitation
1.2.3.1. Par Engrais : / _____ /
1.2.3.2. Par pompage :
Nombre de fois : 1 () 2 () 3 () 4 ()
Produits utilisés et leur prix :
Anjou / _____ / Cacaoforce / _____ / Gawa 600 / _____ / Athara / _____ /
Autre / _____ /

1.2.3.3. Rémunération de la main d'œuvre (Fcfa) / _____ /

I.3. Analyse subjective de la pauvreté

1.3.1. Avez-vous assez pour vivre ? Oui /___/ Si non : Estimez-vous que votre revenu est :
Très bas /___/ Plutôt bas /___/ Suffisant /___/ Plutôt élevé /___/ Très élevé /___/

1.3.2. Quel est le minimum nécessaire à la survie de votre famille ? /_____ /

SECTION II : CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION CACAOYÈRE

II.1. Facteurs de production

2.1.1. Taille du ménage /___/ dont :

hommes adultes /___/ Femmes adultes /___/ enfants : Garçons /___/ Filles /___/

2.1.2. Main d'œuvre

2.1.2.1. Chef d'exploitation

2.1.2.2. Femme (Epouse)

2.1.2.3. Enfant

2.1.2.4. Groupe d'échange

2.1.2.5. Aboussantier

2.1.2.6. Travailleur annuel

2.1.2.7. "Six-mois"

2.1.2.8. Autres (à préciser)

2.1.3. Dotation en équipements, leur état et les droits d'utilisation

2.1.3.1. Dotation : Pulvérisateur /___/ Motopompe /___/ Brouette /___/ Machette /___/

2.1.3.2. Etats : Bon /___/ moyen /___/ hors d'usage /___/

2.1.3.3. Droits d'utilisation : Propriétaire /___/ Utilisation collective /___/ Location /___/

II.2. Statut des parcelles exploitées

2.2.1. Propriétaire

2.2.1.1. Plantation achetée /___/

2.2.1.2. Don ou legs (à la suite d'un contrat d'échange travail contre terre) /___/

2.2.1.3. Forêt déclassée /___/

2.2.1.4. Terre héritée et plantation créée /___/

2.2.1.5. Terre achetée et plantation créée /___/

2.2.2. Location

2.2.2.1. Plantation louée /___/

2.2.2.2. Plantation sous garantie /___/

II.3. Superficie rendement et méthode de séchage

2.3.1. Superficie des cacaoyères en production (ha) /_____ /

2.3.2. Rendement (kg/ha)

- 2.3.2.1. Campagne 2004-2005 /_____/
- 2.3.2.2. Campagne 2005-2006 /___ ___/

II.4. Sur le produit (cacao)

2.4.1. Méthodes de séchage

- 2.4.1.1. Sous le soleil sur les nattes (bâches) par terre /___/
- 2.4.1.2. Sous le soleil sur les nattes (bâches) en élévation /___/
- 2.4.1.3. Dans un four de séchage /___/
- 2.4.1.4. Sur le ciment par terre /___/
- 2.4.1. A même le sol /___/
- 2.4.1. Sur un rocher /___/
- 2.4.1. Autres (à préciser) /___/

2.4.2. Mode de conservation du cacao sec

- 2.4.2.1. Sous des entrepôts /___/
- 2.4.2.2. Dans des magasins /___/
- 2.4.2.3. Pas de conservation (vente immédiate) /___/

SECTION III : CRISES ET STRATÉGIES

III.1. Quelles sont les difficultés auxquelles avez-vous été confrontés dans votre exploitation et quelles attitudes aviez-vous adoptées pour en faire face ?

3.1.1. Au niveau économique

3.1.1.1. Durant les campagnes 2004-2004 et 2005-2006, à combien avez-vous vendu votre produit ? (par rapport au prix de référence fixé. Ce prix doit être rappelé) :

En dessous /_____/ supérieur /_____/ égal /_____/

3.1.1.2. Qui est ce qui a proposé ce prix ? L'acheteur /___/ moi-même /_____/

3.1.1.3. Avez-vous eu la possibilité d'en proposer plus ? Oui /___/ Non /___/ Pourquoi ?

3.1.1.4. Accès au crédit : Non /_____/ Si oui (Type de crédit) :

Crédit formel (banque, coopérative) Taux d'intérêt : /___/ Durée en mois : /___/ Montant : /___/

Amis/famille : Taux d'intérêt : /___/ Durée en mois : /___/ Mt : /___/

Autres à préciser : /_____/

3.1.2. Au niveau environnemental

3.1.2.1. Estimez-vous le régime climatique actuel favorable à l'accroissement de votre production Oui /___/ Non /___/ Pourquoi ?

3.1.2.2. Quelles autres difficultés rencontrées vous dans votre plantation ?
Fréquences des maladies (à préciser)/___/ Abondances des mauvaises herbes /___/
Autres difficultés ? Quelle a été votre réaction face à ces difficultés ?

Réaction 1 :

Réaction 2 :

Réaction 3 :

3.1.3. Au niveau du foncier (Voir entretien)

3.1.3.1. Votre droit foncier a-t-il été déjà mis en cause ? Oui /___/ Non /___/

Si oui, par qui, comment et pourquoi ?

3.1.3.2. Aviez-vous pris des dispositions particulières pour prévenir de telles situations dans l'avenir ? si oui lesquelles ?

3.1.4. Au niveau des rapports sociaux et de travail (voir entretien)

3.1.4.1. Selon vous, qu'est ce qui à changer dans vos relation avec les autres groupes ethniques ? les contrats de travail /___/ le type de main d'œuvre /___/ la rémunération /___/

3.1.4.2. Comment expliquez-vous ces changements ?

SECTION IV : ENTRETIENS CONCERNANT CHAQUE ACTEUR SELON L'ORIGINE, LE STATUT (JEUNE, AÎNÉ), LE SEXE.

IV.1. La commercialisation

4.1.1. Quelles difficultés éprouvez-vous dans la commercialisation ?

4.1.2. Avez-vous les moyens (techniques, économiques, etc.) de différer la vente de vos produits ?

IV.2. Dynamiques foncières

4.2.1. Que pensez-vous des étrangers détenteurs de parcelles ?

4.2.2. Quelles dispositions avez-vous prises pour prévenir d'éventuels conflits fonciers ?

IV.3. Sur les stratégies des jeunes

4.3.1. Comment vous êtes-vous comportez face aux difficultés d'accéder au foncier ?

4.3.2. Quelles dispositions avez-vous prises pour améliorer votre condition de vie ?

NB : Plusieurs points n'ont pas été listés mais elles ont été abordées durant les entretiens. Il s'agit notamment de la problématique des bas-fonds, la question de la défection des coopératives et celles liées à la qualité des fèves, la notion de la réfraction sur le tonnage, etc.

SECTION V : QUESTIONS RELATIVES AU TRAVAIL DES ENFANTS

V.1. Caractéristiques de l'enfant	
Nom et Prénom : _____	Âge : _____
Sexe : Fille /___/ Garçon /___/	
5.1.1. La scolarisation	
5.1.1.1. Le niveau d'instruction	
Sans niveau (alphabétisation) : N'a jamais été à l'école	
Primaire : Achevé /___/ Non achevé /___/	
Secondaire : Achevé /___/ Non achevé /___/	
Ecole coranique : Achevé /___/ Non achevé /___/	
5.1.1.2. L'abandon (Pour enfant ayant été à l'école mais l'ayant abandonné)	
Faiblesse du rendement scolaire /___/	
Mépris de l'école /___/	
Ecole trop éloigné du village/campement /___/	
Surcharge (trop de travaux à effectuer) /___/	
Manque de moyen financier /___/	
5.1.2. Le pays d'origine	
5.1.2.1. Ivoirien originaire de la région /___/	
5.1.2.2. Ivoirien originaire du centre : (Allochtones baoulé) /___/	
5.1.2.3. Ivoirien originaire des autres régions de la Côte d'Ivoire (nord, sud, est) /___/	
5.1.2.4. Burkina Faso /___/	
5.1.2.5. Autres nationalités /___/	
5.1.3. Le statut de l'enfant dans le ménage	
5.1.3.1. Enfant biologique /___/	
5.1.3.2. Enfant apparenté /___/	
5.1.3.3. Enfant sans parenté /___/	
5.1.4. Le lieu de naissance de l'enfant	
5.1.4.1. Le village noyau /___/	
5.1.4.2. Le campement /___/	
5.1.4.3. La ville /___/	

V.2. conditions de travail, de vie et à la situation sanitaire de l'enfant
5.2.1. As-tu déjà travaillé dans la plantation de tes parents ?
5.2.1.1. Oui /___/
5.2.1.2. Non /___/
5.2.2. Âge du début de travail (en années) / _____ /
5.2.3. Fréquence du travail
5.2.3.1. Régulièrement /___/
5.2.3.2. Pendant les campagnes cacaoyère /___/
5.2.3.3. Pendant les vacances scolaires /___/
5.2.4. Quelles sont les tâches qui te sont confiées ?
5.2.4.1. Le port de charges /___/
5.2.4.2. Le brûlage /___/
5.2.4.3. L'épandage d'engrais chimique /___/
5.2.4.4. L'épandage des pesticides /___/
5.2.4.5. Abattage des arbres /___/
5.2.4.6. Récolte /___/
5.2.4.7. Ecabossage /___/
5.2.4.8. Séchage /___/
5.2.4.9. Le nettoyage de la plantation /___/
5.2.4.10. Entretien des arbres /___/
5.2.4.11. Fermentation /___/
5.2.4.12. Ramassage /___/
5.2.5. Distance du lieu d'habitation au lieu de travail (en km) / _____ /
5.2.6. Temps de repos dans une journée de travail (en heures) / _____ /
5.2.7. Etes-tu obligé de travailler même malade ou fatigué ?
5.2.7.1. Oui /___/
5.2.7.2. Non /___/
5.2.8. Nombre de jours de travail dans la semaine / _____ /
5.2.9. Qui fixe la durée du travail ?
5.2.9.1. Le producteur (l'employeur) /___/

5.2.9.2. Moi-même /___/
<p>5.2.10. Ton travail est-il rémunéré ?</p> <p>5.2.10.1. Non /___/</p> <p>5.2.10.2. Si oui : Revenu mensuel : /_____/</p>
<p>5.2.11. Qui gère votre rémunération ?</p> <p>5.2.11.1. Moi-même (Gestion autonome) /___/</p> <p>5.2.11.2. Mes parents (père ou mère) /___/</p> <p>5.2.11.3. Un membre de la famille /___/</p> <p>5.2.11.4. Aucune idée /___/</p>
<p>5.2.12. Moyens de déplacement et temps de parcours du lieu d'habitation au lieu de travail</p> <p>5.2.12.1. Mobylette : /_____/</p> <p>5.2.12.2. Vélo : /_____/</p> <p>5.2.12.3. A pied : /_____/</p>
<p>5.2.13. Les douleurs ressentis du fait du travail</p> <p>5.2.13.1. Les douleurs corporelles : Jamais /___/ parfois /___/ régulièrement /___/</p> <p>5.2.13.2. La migraine : Jamais /___/ parfois /___/ régulièrement /___/</p> <p>5.2.13.3. Les irritations : Jamais /___/ parfois /___/ régulièrement /___/</p>
<p>5.2.14. As-tu été victime pendant les deux dernières campagnes de :</p> <p>5.2.14.1. Coupures à la machette /___/</p> <p>5.2.14.2. Morsure d'insectes ou de serpents venimeux /___/</p>
<p>5.2.15. Reçois-tu des soins médicaux ?</p> <p>5.2.15.1. Jamais /___/</p> <p>5.2.15.2. Parfois /___/</p> <p>5.2.15.3. Régulièrement /___/</p>
<p>5.2.16. Le producteur vous demande-t-il de travailler lorsque vous êtes malade ?</p> <p>5.2.16.1. Toujours /___/</p> <p>5.2.16.2. Souvent /___/</p> <p>5.2.16.3. Rarement</p> <p>5.2.16.4. Jamais /___/</p>

<p>5.2.17. Condition du travail</p> <p>5.2.17.1. Dangereuses /___/</p> <p>5.2.17.2. Moins dangereuses /___/</p> <p>5.2.17.3. Normales /___/</p> <p>5.2.17.4. Sécurisés /___/</p>
<p>5.2.18. Sur la pénibilité du travail</p> <p>5.2.18.1. Pénible /___/</p> <p>5.2.18.2. Moins pénible /___/</p> <p>5.2.18.3. Adapté à l'âge</p>
<p>5.2.19. Avez-vous des parents qui résident dans?</p> <p>5.2.19.1. Dans le village et/ou le campement /___/</p> <p>5.2.19.2. Pas dans le village et/ou le campement /___/</p> <p>5.2.19.3. En Côte d'Ivoire /___/</p> <p>5.2.19.4. En dehors de la Côte d'Ivoire /___/</p>
<p>5.2.20. Entretiens-tu des relations avec tes parents (pour enfant sans-parenté)</p> <p>5.2.20.1. Régulièrement /___/</p> <p>5.2.20.2. Rarement /___/</p> <p>5.2.20.3. Aucun contact /___/</p>

Annexe 2 : Les encadrés

Encadré 1: Les limites de la "convention de mars 1960"

Le conflit travailleur- planteur relève de l'instabilité de la main d'œuvre immigrée du fait de la faiblesse des salaires et des difficiles conditions de travail. Selon les thèmes du contrat, le salarié agricole devait percevoir 275 ou 343 Fcfa la journée (environ 50 centime d'euro) et il devait travailler avec des outils rudimentaires (daba, de machette et de hache). Toutes ces conditions n'ont pas toujours favorisé le maintien du migrant qui, une fois installé (en zone rurale), migre vers les zones urbaines à la recherche de meilleures conditions de travail.

Pour ce qui est du conflit qui a opposé le travailleur au Gouvernement Burkinabè, il réside dans l'article 13 de la convention. En effet, les travailleurs voyaient en la décision de prélever 1.000 Fcfa (1,5 euro) sur leur salaire, un autre reliquat de la colonisation qu'ils assimilaient à l'impôt de capitalisation (l'impôt colonial). Par ce biais, les autorités burkinabès s'approprièrent une partie de leur salaire. C'est pour y échapper que beaucoup d'entre eux ont transité par des réseaux informels et ont conseillé leur proche à l'emprunter.

La migration informelle a été la source du conflit entre les Gouvernements Ivoirien et Burkinabè. En contournant le circuit officiel de migration, le Gouvernement Burkinabè réalisait un manque à gagner estimé à 2.500 Fcfa (3,81 euros) par manœuvre. Il accusait donc les autorités ivoiriennes d'encourager la migration informelle par le biais du Centre d'Affectation des Travailleurs Agricoles et Forestiers (CATAF).

Localisé à Bouaké, au centre-nord de la Côte d'Ivoire, le CATAF proposait du travail aux arrivants. Par son biais, des travailleurs sont engagés sans passer nécessairement par le circuit officiel de la migration. Il a favorisé la migration informelle tout en évitant le versement de 1.500 Fcfa (2,28 euro) conformément à l'article 13 de la convention au Gouvernement Burkinabè. De son côté, le Gouvernement Ivoirien reprochait aux autorités burkinabès le départ précoce des manœuvres vers les zones urbaines. L'instabilité de la main d'œuvre est considérée par le Gouvernement Burkinabè comme la conséquence directe des mauvaises conditions de travail et la faiblesse des salaires dans les zones rurales.

C'est donc à cause de l'ensemble des conflits qui ont émaillé son fonctionnement que la "convention de mars 1960" n'a pas connu le succès attendu. Cependant, son "échec" n'a pas empêché la migration des Burkinabè vers la Côte d'Ivoire. Comme annoncé, les réseaux informels ont constitué les principaux circuits de transit des manœuvres agricoles.

Encadré 2 : "Le projet Yabra"

Yabra est un village du département de Yamoussoukro, situé sur l'axe Yamoussoukro-Bouaflé à 26 km de route de Yamoussoukro au centre ivoirien. Le projet "Yabra" est un vaste ensemble hydro-agricole de sept périmètres rizicoles aménagés autour de la ville de Yamoussoukro sur mobilisation de toutes les ressources en eau des bassins versants de deux marigots dénommés "Yabra" et "Kpoussou" dont le plus important, le Yabra a donné son nom au projet. Cet ensemble couvre une superficie maximale exploitable de 1.200 ha dont environ 1.000 ha sont voués à la riziculture irriguée et où la presque totalité des opérations culturales (labour, pulvérisation et récolte) est mécanisée. Le projet "Yabra" a été conçu en 1972 avec pour objectif de mettre en place un appareil de production rizicole "à haut rendement" pour un bas prix de revient ; d'adapter le paysan à cet appareil de production qui puisse lui assurer sur sa parcelle de 2 ha, quelles que puissent être les années de sécheresse, un rendement moyen de 4 tonnes/ha/cycle, lui procurant ainsi un revenu moyen mensuel net de 50.000 Fcfa à 70.000 Fcfa (76 euros à 107 euros) ; d'assurer l'accroissement indispensable des revenus agricoles, aujourd'hui source d'exode rural massif, tout en touchant le plus grand nombre de jeunes, davantage concernés par cet exode ; et enfin de valoriser au maximum et au mieux les ressources en eau mobilisées ainsi que les infrastructures et les équipements.

Au départ de l'opération, ce sont environ 200 jeunes déscolarisés qui après une formation professionnelle sérieuse et rigoureuse dans des structures agricoles spécialisées ont été retenus pour s'installer à Yabra. Une superficie de 650 hectares aménagés et irrigués pour la culture du riz et 180 hectares défrichés pour la culture des ignames etc., est mise en valeur par ses jeunes agriculteurs modernes. Et depuis cette période, ces jeunes ont exploité régulièrement ces superficies et ont été suivis puis encadrés progressivement par le ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire de la SODERIZ, de 1974 à 1977 ; la CIDT, de 1977 à 1988 ; la CIDV, de 1989 à 1993 puis enfin, par l'ANADER.

Mais à partir de septembre 1994, un opérateur chinois fut installé sur le périmètre des agriculteurs de Yabra, puisque le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales lui a délivré un arrêté (N°0378/MINAGRA/SADR du 12 septembre 1994) de concession. Les paysans qui faisaient la fierté de Yabra et de toute la côte d'Ivoire n'ont plus de parcelles à exploiter pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs progénitures ou ascendants. Avec le coup d'Etat de 1999, l'opérateur a abandonné le projet et quitté le pays. Cet espace irrigué ne l'est plus parce que le barrage a séché.

Encadré 3 : Témoignage de G.D., sur un cas de conflit foncier, à Krohon

« Les ventes de forêt sont récentes. Elles n'existaient pas durant la phase pionnière. Nos ancêtres ne vendaient pas la forêt. C'est cette nouvelle génération de planteurs qui le fait. Tous les allochtones qui se disent propriétaires fonciers n'ont rien compris de nos coutumes. Chez nous les Bakwé, la terre n'a pas de prix. Elle ne se vend pas. Les Burkinabé ont bien compris ce principe. C'est pourquoi nous n'avions pas de problème avec eux. Contrairement aux Baoulé qui font la courbette pour avoir la terre et une fois l'avoir obtenue, ils nous oublient.

Jamais un Baoulé ne te remettra une pièce de 100 Fcfa (0,15 euro) en fin d'année en guise de reconnaissance ou de remerciement pour la terre qu'il a obtenu de son tuteur. Quand ils arrivaient chez nous, ils n'avaient ni femme, ni vêtements, ni nourriture, ni logement. C'est ceux là qui, après avoir obtenu la terre auprès de nos défunts parents, reviennent aujourd'hui nous dire qu'ils l'ont acheté. Ce n'est pas sérieux.

J'ai une affaire en justice avec un Baoulé. Ils sont venus au nombre de 7 demander la terre à mon père. Il a donné 15 hectares de forêt à chacun d'entre-eux et ils se devaient en retour de lui verser une caution de 10.000 Fcfa (15 euros) par hectare chacun. Aucun d'entre eux n'a respecté cet accord jusqu'à ce que mon père décède. Ils ne se sont pas occupés de lui. Il est mort pauvre.

L'un des Baoulé à qui mon père a donné la terre est décédé quelques années après. J'ai voulu récupérer la terre mais un refus catégorique m'a été opposé par l'un d'entre eux qui se dit frère du défunt. J'ai tenté en vain de lui faire comprendre qu'ils n'ont pas respecté le contrat passé avec mon père ; par conséquent, la terre doit me revenir. J'ai même suggéré lui attribuer 10 hectares sur les 15. Il n'a pas accepté ma proposition. Pour éviter des palabres, j'ai saisi le procureur de la justice et un procès verbal d'expulsion lui a été délivré. Devant le refus de s'exécuter, le juge lui a délivré un mandat d'arrêt. J'ai loué un véhicule et des gendarmes sont allés le chercher dans son campement. Chemin faisant, il m'a proposé un million de Fcfa (1.524 euros) afin que je retire ma plainte. Ce que j'ai refusé.

Le chef de la communauté baoulé qui avait été auparavant saisi de cette affaire a corrompu le procureur de la justice afin qu'il puisse mettre fin à la poursuite de son compatriote. Il y a eu de chaudes altercations entre ce dernier et moi et il a exigé que je sorte de son bureau. L'accusé n'a pas été inquiété et il détient jusqu'à ce jour (05-03-2010), les 15 hectares de plantation. J'attends d'organiser les funérailles de ma mère et je prendrai un avocat pour défendre ma cause ».

Source : Notre enquête, mars, 2010

Encadré 4 : La détermination de la taille de l'échantillon

Il nous faut déterminer la valeur de n pour laquelle $e = t^* \sqrt{\frac{p(1-p)}{n}}$ soit $n = \frac{t^{2*} p(1-p)}{e^2}$

n représente la taille de l'échantillon,

e est la marge d'erreur que nous exigeons sur la proportion P mesurée, c'est-à-dire la marge d'erreur de l'estimateur : $e = 2\sigma_p = 5\%$,

p est la fréquence observée de l'échantillon c'est-à-dire la prévalence estimable des producteurs de cacao dans la zone étudiée. $p(1-p)$ varie entre les valeurs 0 et 0,25 avec une moyenne de 0,175 (Sylvie Mantel, 2007). Etant donné que nous voulons minimiser l'erreur faite sur l'évaluation de la taille de l'échantillon, nous avons pris la valeur moyenne (0,175) qui correspond à $p = 0,226$. On peut déjà noter que notre marge d'erreur est plus ou moins 5 % autour de cette valeur (22,6 %).

t est le coefficient de marge déduit du taux de confiance. Pour un taux de confiance égal à 95 %, t vaut 1,96. Cela veut dire qu'il y a 95 % de probabilité que la mesure donnée soit juste. t est aussi le degré de confiance que l'on peut accorder à la mesure effectuée comme étant représentative de celle de la population parentale (Hubert Kratiroff, 2001).

$$n = \frac{1,92 * 0,175^2}{0,05^2}$$

$n = 269$ producteurs de cacao

On a ajusté la taille de notre échantillon par le facteur d'exhaustivité : $n' = \frac{n}{1 + \frac{n}{N}}$. Soit

$$n' = \frac{269}{1 + \frac{269}{174}} \quad n' = 105 \text{ producteurs de cacao à interroger}$$

Encadré 5 : Missions des structures de gestion de la filière cacao dans le système libéralisé

Le CIMP

Institué par le décret N° 99-44 du 20 janvier 1999, le CIMP est composé des ministres de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie et du développement du secteur privé. Il a pour vocation de définir et de suivre la politique générale de la filière et de veiller à la coordination et au respect des objectifs fixés par le gouvernement. En matière économique, sociale et fiscale, le CIMP est appelé à jouer un rôle régalien et à exercer à titre exceptionnel des missions de régulation et de contrôle lorsque la situation de la filière l'exige. Le CIMP est sous l'autorité et la présidence du premier ministre. Ses insuffisances et ses carences concernent les missions et les situations liées au mode de recrutement des instances dirigeantes et des structures de la filière qui ne met pas au premier plan les considérations de compétence et de mérite. Le CIMP opère en qualité de tuteur permanent des trois organes régulateurs (ARCC, BCC, FRC).

L'ARCC

L'ARCC est une société d'Etat régie par l'ordonnance 2000-583 du 17 août 2000. Dans le cadre de ses fonctions relatives au contrôle des opérateurs de la filière, elle se charge de veiller à la bonne application par les opérateurs de la filière et par les entreprises prestataires de services, les dispositions qui la régissent. Elle se charge aussi d'instruire les dossiers d'agrément d'exportation. Durant la campagne 2007-2008, l'ARCC a instruit 95 agréments d'exportation contre 40 lors de la campagne 2000-2001. En fait, le droit d'exporter le cacao nécessite au préalable la satisfaction de certaines conditions à savoir : être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et de l'administration douanière et payer une caution de 200 millions de Fcfa (304.898 euros) pour les sociétés anonymes et de 25 millions de Fcfa (3.812 euros) pour les coopératives. L'ARCC est aussi chargée d'agréer directement les acheteurs de produits. Lors de la campagne 2007-2008, elle a agréé 229 acheteurs de produits contre 525 lors de la campagne 2000-2001. Au titre des ses fonctions relatives à la régulation des activités, l'ARCC a pour mission d'assurer le contrôle des usines de transformation. Elle autorise les usines de transformation à aller s'approvisionner jusqu' au "bord du champ" parce que les opérateurs ne doivent pas avoir de ruptures dans leurs approvisionnements. L'ARCC est mandatée pour apporter un appui et participer aux négociations de tous les accords et arrangements internationaux.

La BCC

Créée en 2001, la BCC est considérée comme la structure clé de la filière par son rôle de centralisation et de coordination des opérations d'exportation de l'ensemble café-cacao. Elle est gérée par les producteurs et les exportateurs. L'article 2 nouveau du décret 2001-667 du 24 octobre 2001 spécifie que la BCC a pour mission de centraliser et de coordonner les opérations d'exportation de l'ensemble de la filière cacao/café. En outre, elle exerce toutes missions et attributions administratives et commerciales concernant des opérations d'achat ou d'exportation qui ne relèvent pas de l'ARCC en charge de la régulation administrative ni du FRC en charge de la régulation financière. En liaison avec l'ARCC et le FRC, elle se charge de la mise en œuvre d'un mécanisme de garantie d'un revenu minimal et d'un prix rémunérateur aux producteurs. Avec l'ARCC, elle veille à la prévision des récoltes et la tenue des statistiques. Conjointement avec le FRC et l'ARCC, elle se charge du suivi des stocks et des déclarations d'achat, de la promotion du label « ivoire » et des produits de la filière cacao et café sur le marché international.

Le FRC

Mis en place en 2002, le FRC est une personne morale du droit privé de type particulier. Le FRC regroupe les opérateurs de la filière que sont les banquiers, les producteurs, les assureurs et les exportateurs. Il se charge de la régulation financière et du contrôle des opérations d'exportation du café et du cacao. Il s'agit du contrôle de la situation financière des exportateurs et le suivi de leurs engagements à l'égard de la BCC. Comme du FRC, il prend à son compte l'établissement et la publication d'un barème qui permet de définir à partir du prix Coût-Assurance Frêt (CAF) de référence, le prix indicatif bord-champ. Le FRC se chargeait jusqu'en février 2008 de la gestion de la trésorerie de la filière café cacao et de la centralisation des prélèvements effectués à leur profit. En matière de redevance percevait pour son compte, pour celui de l'ARCC et de la BCC, les redevances prélevées sur les produits de la filière cacao-café, dans les mêmes conditions que le Droit Unique de Sortie (DUS). Par ailleurs, il poursuit par toutes voies de droit, le recouvrement des sommes, qui lui sont dues, au titre des engagements d'exportation. Les modalités de perception et de répartition de ces redevances sont fixées par arrêté conjoint des ministres membres du CIMP. Un arrêté pris par le ministre de l'agriculture et le ministre de l'économie et des finances fixe le niveau des redevances.

A ces structures, on peut ajouter le Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC) et le Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC).

Le FGCCC et le FDPCC

Ex-projet de l'Union Européenne (UE) pour organiser et assurer le développement des coopératives, le FGCCC permet aux coopératives de bénéficier des crédits bancaires auxquels elles n'avaient pas accès auparavant. Il sert aussi à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des coopératives surtout dans le domaine de la gestion et de les évaluer de façon permanente. Quant au FDPCC, il est à l'initiative et à la demande de l'association Nationale des Producteurs de Côte d'Ivoire (ANAPROCI). Sa mission est de promouvoir et de développer les activités des producteurs. Pour ce faire, la sécurisation des revenus est un défi à relever. Le FDPCC mène également des actions en faveur du développement rural et de l'amélioration du cadre de vie des producteurs.

Encadré 6 : La consommation est un meilleur indicateur de la pauvreté que les revenus

La plupart des analystes estiment que la consommation est un meilleur indicateur de la pauvreté que les revenus, pour les raisons suivantes :

- La consommation est un meilleur indicateur de résultats que les revenus. La consommation réelle est plus directement liée au bien-être d'une personne au sens de la définition ci-dessus, à savoir le fait de posséder assez de ressources pour couvrir ses besoins essentiels. Par ailleurs, le revenu est uniquement un des éléments qui permettront la consommation de biens. Il convient de prendre en compte, en outre, les problèmes éventuels d'accès et de disponibilité.

- La consommation peut être mieux mesurée que le revenu. Dans les économies agraires pauvres, les revenus des ménages ruraux peuvent fluctuer au cours de l'année en fonction du cycle des récoltes. Dans les économies urbaines comportant de grands secteurs informels, les flux de revenus peuvent aussi s'avérer irréguliers. Ceci implique une difficulté potentielle pour les ménages au moment de se rappeler leurs revenus, auquel cas les informations fournies par l'enquête à propos des revenus peuvent s'avérer de mauvaise qualité. L'estimation du revenu agricole présente une difficulté supplémentaire dans le sens où il faut exclure des revenus de l'agriculteur les éléments achetés pour la production. Finalement, de larges parts de revenu ne sont pas monétisées lorsque les ménages consomment leur propre production ou l'échangent contre d'autres biens dont la valeur est difficile à évaluer. L'évaluation de la consommation présente ses propres difficultés, mais elle peut être plus fiable si le module de consommation de l'enquête auprès des ménages est bien conçu.

- La consommation peut traduire plus fidèlement le niveau de vie réel d'un ménage et sa capacité à couvrir ses besoins fondamentaux. Les dépenses de consommation ne reflètent pas uniquement les biens et les services qu'un ménage peut obtenir sur base de ses revenus actuels, mais aussi sa capacité d'accéder aux marchés du crédit ou à ses économies lorsque les revenus sont plus faibles, voire négatifs, que ce soit en raison des variations saisonnières, de mauvaises récoltes ou d'autres circonstances qui peuvent faire fluctuer considérablement les revenus.

Source : Aline Coudouel et al (2002)

Encadré 7 : La législation sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire

La Convention N°138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi adoptée le 26 juin 1973 à Genève vise à abolir totalement le travail des enfants. L'article 3 alinéas 1 stipule que « *L'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents ne devra pas être inférieur à dix-huit ans* ».

Aussi, tous les membres qui ont ratifié la présente convention devraient spécifier dans une déclaration annexée à sa ratification, un âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail sur son territoire (article 2 alinéas 1). Et, cet âge minimum spécifié ne devait pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans (article 2 alinéas 3).

La Côte d'Ivoire a ratifié la présente convention le 07 février 2003. L'article 23 alinéas 8 du code du travail a fixé à quatorze ans, « *même en qualité d'apprenti, sauf dérogation édictée par voie réglementaire, l'âge d'accès à l'emploi* ». Aussi, faut-il noter que la scolarité n'est pas obligatoire en Côte d'Ivoire, de ce point de vue, le législateur n'a pas fixé d'âge minimum d'arrêt de la scolarité. En outre, il interdit à toutes personnes âgées de moins de vingt et un ans, ainsi que celles condamnées pour crime ou pour délit contre les mœurs, de recevoir des apprentis afin de garantir la maturité et/ou la probité du maître de l'apprenti.

Au plan national

La Constitution du 1^{er} août 2000, en son article 6 dispose que l'Etat assure la protection des enfants. L'article 3 interdit le travail forcé. De même, la Loi N°95-515 du 12 janvier 1995, portant code du travail, modifiée par la loi N°97-400 du 11 Juillet 1997, prescrit en son article 3, une interdiction générale et absolue du travail forcé. Cette disposition s'applique à tous, sans aucune distinction et elle n'admet pas de dérogation. Le législateur ivoirien prohibe le travail de nuit des jeunes travailleurs âgés de moins dix-huit ans sauf dérogation par décret en fonction de la nature particulière de l'activité professionnelle.

Quant aux arrêtés, ils émanent généralement du ministère de la fonction publique et de l'emploi et du ministère de l'agriculture. Ainsi, l'arrêté N°8792 du 09 août 2004 portait Création par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi de la Cellule Focale de Lutte contre le Travail des Enfants. Et, l'arrêté N°309 MINAGRI/DGPDA du 16 septembre 2005, portant création d'une Cellule Focale de Coordination de la Lutte contre le Trafic, le Travail et l'Exploitation des Enfants dans la culture du Cacao et dans l'agriculture commerciale par le Ministère de l'Agriculture.

En outre, l'Etat ivoirien a défini un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des dispositions législatives. Il s'agit de la création du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (octobre 2000). La création du Ministère des Droits de l'Homme (avec une sous-direction chargée des personnes vulnérables, dont les enfants) (Octobre 2000). La création du Comité National de Lutte contre le Trafic et l'Exploitation des Enfants (CNLTEE), comprenant neuf (9) ministères techniques, des ONG nationales et internationales, la société civile et des partenaires au développement (juillet 2001), de la création de la Cellule Focale de Lutte contre le Travail des Enfants au sein du MFPE (Août 2004), de la mise en place du comité Directeur National IPEC/Côte d'Ivoire (CDN) (septembre 2004), de l'installation du comité de pilotage du Projet Pilote SSTE (décembre 2004). De l'adoption du Plan National de Lutte contre le Travail des Enfants (mai 2005). Et enfin la création en septembre 2005, de la Cellule Focale de Coordination de la Lutte contre le Trafic, le Travail et l'Exploitation des Enfants dans la Cacaoculture et l'agriculture commerciale, (au sein du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture).

Au plan international

Au plan international, la Côte d'Ivoire a souscrit à l'accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, impliquant neuf (9) pays d'Afrique Occidentale (juillet 2005). Notons aussi l'accord bilatéral Côte d'Ivoire-Mali, en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants (septembre 2000) et la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant qui est un instrument juridique africain de référence dans le cadre de la protection de l'enfant (Décret N°2002-47 du 21 janvier 2002 portant signature).

Au titre des conventions, notons la Convention N°29 de l'OIT relative au travail forcé (Décret du 21 novembre 1960 portant signature). La Convention des Nations Unies Relative aux Droits de l'Enfant (Décret N° 90-1162 du 28 septembre 1990 portant signature). La Convention N°138 de l'OIT, relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi (Décret N°2002-53 du 21 janvier portant signature, ratification en février 2003). Et la Convention N°182 de l'OIT, relative à l'interdiction des pires formes de travail des enfants (Décret N°2002-55 du 21 janvier portant signature, ratification en février 2003).

Encadré 8 : La répartition de la population selon la nationalité par région

Région	Population totale	Population étrangère	Poids des étrangers dans la population régionale
Agneby	525.211	128.176	24,4
Bafing	139.251	13.946	10,01
Bas-Sassandra	13.995.251	596.844	42,78
Denguelé	222.446	13.817	6,21
Fromager	542.992	160.707	29,6
Haut Sassandra	1.071.977	373.222	34,82
Lacs	476.235	72.489	15,22
Lagunes	3.733.413	1.108.958	29,7
Marahoué	554.807	124.021	22,35
Montagnes	936.510	108.068	11,54
Moyen Cavally	508.733	183.181	36
Moyen Comoé	394.761	171.251	43,38
N'Zi Comoé	633.927	97.823	15,43
Savanes	929.673	116.777	12,56
Sud Bandama	682.021	248.257	36,4
Sud Comoé	459.487	206.805	45
Vallée du Bandama	1080.509	149.994	13,88
Worodougou	378.463	49.882	13,18
Zanzan	701.005	75.829	10,82
Total	15.366.672	4.000.047	26,03

Source : INS, RGPH, 1998

Encadré 9 : Les Régions de la Côte d'Ivoire avec ou sans conflits ethniques

<p>Les 19 Régions Administratives de la Côte d'Ivoire</p>	<p>Régions concernées seulement par les conflits halieutiques</p>	<p>Région du Basassandra Région de la Marahoué Région du Sud Comoé</p>
	<p>Régions concernées uniquement par les litiges fonciers</p>	<p>Région du Fromager Région des montagnes Région du Moyen Cavally Région des Savanes Région du Sud Bandama</p>
	<p>Régions à la fois concernées par les litiges fonciers et les conflits halieutiques</p>	<p>Région des Lacs Région des Lagunes Région de la vallée du bandama</p>
	<p>Régions non touchées par aucun conflit</p>	<p>Région de l'Agneby Région du Bafing Région du Denguelé Région du Haut Sassandra Région du N'Zi Comoé Région du Moyen Comoé Région du Worodougoun Région du Zanzan</p>

Source : Agbroffi Diamoi Joachim